



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



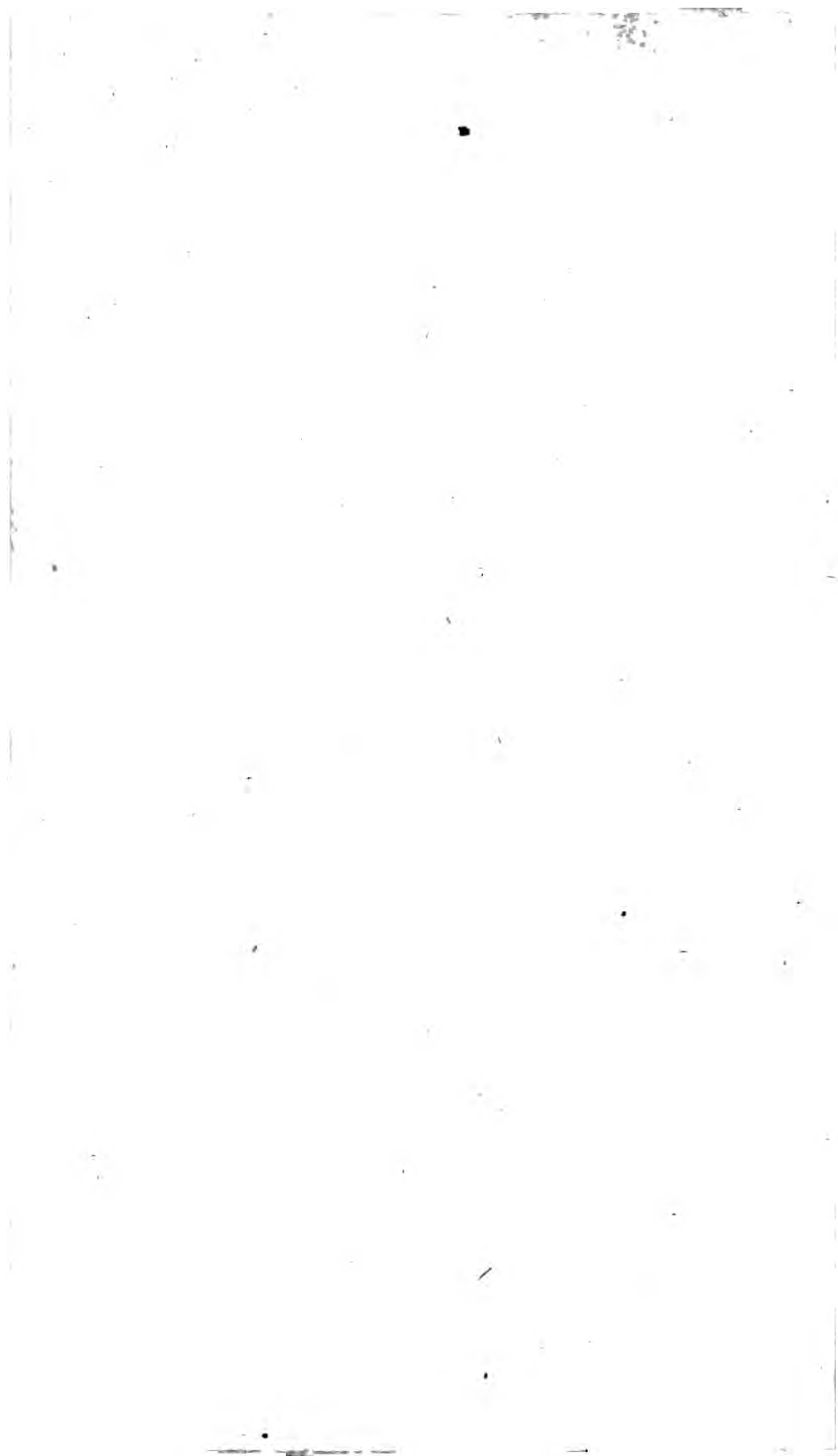
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



Godw. PA







MEMOIRES

DE

SULLY.

TOME SEPTIEME.

CHERIE MAELI

1911

Y. A. J. U. 3

YOUNG CENTRAL

MEMOIRES

DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,

D U C

DE SULLY,

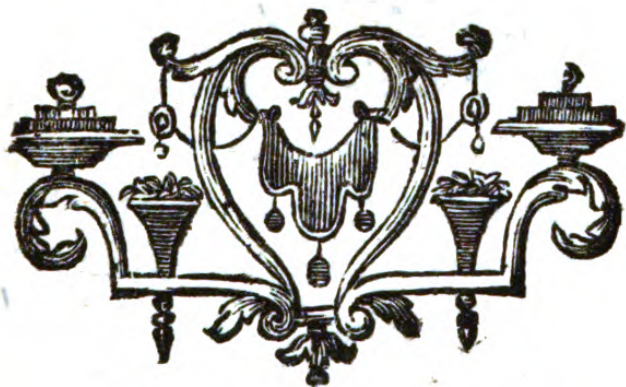
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRY LE GRAND.

Mis en ordre : avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Edition, revue & corrigée.

TOME SEPTIEME.



A LONDRES.

M. DCC. XLVII.



j

SOMMAIRES
DES LIVRES
CONTENUS
DANS LE VII. VOLUME.

SOMMAIRE
DU XXV^e. LIVRE.

*MEMOIRES de l'année
1608. Spectacles & Fêtes
à l'Arcenal : Avanture comique
entre le Duc de Sully & Pimen-
tel. Grandes offres faites par
Henry IV. à Sully , & refusées.
Amours & Maitresses de ce
Prince. Conversation intéressante
entre lui & Sully sur ses sujets
de mécontentement contre la Rei-
ne , la Marquise de Verneuil &
leurs Conseillers : il y employe
Sully. Naissance d'un troisième
Fils de France. Sully est pris
pour juge entre Henry & la
Marquise de Verneuil. Affaires.*

Tome VII.

a

ij S O M M A I R E S

du Prince de Joinville , du Comte de Sommerive , du Duc d'Eguillon ; & autres querelles & intrigues de Cour. Difficulté à conclure le mariage du Duc de Vendôme avec Mademoiselle de Mercœur. Mutinerie des Chefs Calvinistes , & affaires de ce Corps. Services rendus au Roy par Sully , dans l'Assemblée des Protestans à Gergeau. Vie privée de Henry : il donne l'Evêché de Metz au Duc de Verneuil : graces qu'il accorde & qu'il refuse au Clergé : ouvrages publics qu'il fait faire : ses dépenses au Jeu. Grand débordement de la Loire. Affaires de Finance , de Police , & autres de Gouvernement. Mémoires de Sully sur la Taille : considérations sur les changemens de Gouvernement dans ce Royaume. Séjour du Duc de Mantouë à Paris. Suite des Affaires des Provinces - Unies : Trêve conclue : part qu'y eut Henry : foiblesse de

DES LIVRES. iij
*l'Espagne. Révolte des Maures ,
& leur expulsion de l'Espagne.
Affaires d'Allemagne.*

S O M M A I R E

DU XXVI^e LIVRE.

MEMOIRES de l'année
1609. *Etats de Finance :
contestation à ce sujet entre le
Duc de Sully & le Chancelier de
Sillery. Sully traite & loge le
Roy à l'Arcenal. Indiscretion
du Pere Cotton , dont Henry ac-
cuse Sully. Entretien important
entr'eux , sur les complots à la
Cour & en Espagne , contre la
Personne de Henry ; sur son
amour pour la Princesse de Condé ,
&c. Conseils que lui donne Sully.
Projet d'un Cabinet d'Etat , très-
utile pour toutes les parties du
Gouvernement : moyens différens
de recouvrer de l'argent , dans un
besoin ; Règlement contre le luxe ,
les dissipateurs , les abus dans le*

iv S O M M A I R E S

Barreau ; & autres Pièces de ce Cabinet. Portrait des trois Ministres de Henry , fait par lui-même. Autres détails de Finance & de Gouvernement. Edit contre les Banqueroutes frauduleuses : autre Edit contre le Duel. Intrigues de Cour contre Sully. Evasion du Prince de Condé : chagrin qu'en ressent Henry : conseils que lui donne Sully : Lettre de Sully au Prince de Condé ; & autres détails sur cet incident. Faux avis donnés à Henry contre les Calvinistes. Avis d'une Conspiration à La-Flèche , contre la Personne de Henry.

S O M M A I R E
DU XXVII^e. LIVRE.

SUITE des Mémoires de
1609. — 1610. *Affaires
Etrangères : Traité de Trêve
entre l'Espagne & les Provinces-
Unies ; & d'Intervention des*

DES LIVRES. ▼

Rois de France & d'Angleterre : Article en faveur du Prince d'Epinoÿ. Henry IV. se fait rendre justice du traitement fait à son Ambassadeur par le Grand-Duc de Toscane. Autres affaires d'Allemagne, Italie & Suisse. Mort du Duc de Clèves : Mémoire historique & politique sur l'affaire de cette Succession : les Princes d'Allemagne se mettent sous la protection du Roy : entretiens de Henry & du Duc de Sully sur ce sujet, & sur l'exécution du Grand-Dessein : défiance inspirée à Henry contre Sully : succès des Négociations dans les différentes Cours de l'Europe : indiscretion de Henry : conversations entre le Roy & son Ministre sur cette expédition : Conseil de Régence établi ; & autres préparatifs dans & hors le Royaume. Pressentimens & pronostics de la mort prochaine de Henry IV. Conversations entre lui &

vj **SOMMAIRES.**

Sully à ce sujet. Avis donnés d'une conspiration ; & affaire de la Demoiselle de Coman. Cérémonie du couronnement de la Reine. Parricide commis dans la Personne de Henry le Grand : sentimens de Sully en en recevant la nouvelle : particularités sur cet Assassinat , & sur les derniers jours de la vie de Henry : autre détail des Affaires d'Etat & de Cour qui suivirent cette mort : Jugement sur les différentes opinions touchant les causes & les Auteurs de l'Assassinat de Henry IV.

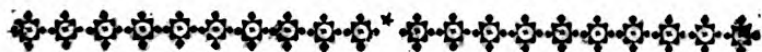
MEMOIRES



MEMOIRES

D·E

SULLY.



LIVRE VINGT-CINQUIÈME.



E n'ai à rapporter dans les Mémoires de cette année , non plus que dans ceux de la précédente , aucun de ces événemens extraordinaires , qu'on lit avec horreur , ou avec surprise. J'y continuerai mes détails ordinaires de Gouvernement , Nouvelles de la Cour , & de la vie privée de Henry , aussi-bien que de la mienne. L'Hiver se passa tout entier dans de plus grands divertissemens encore que les années précédentes , & dans des fêtes préparées avec beaucoup de magnificence. Le Roy avoit

1608.

Tome VII.

A

1608.

2 MEMOIRES DE SULLY,
fait venir d'Italie des Comédiens, dont
il s'amusoit volontiers : Souvent il les
mandoit à Fontainebleau, pour y jouer
en sa présence ; & en mon absence il
commandoit à mon Fils , qu'on eût
grand soin de leur payer leurs appoin-
temens. L'Arcenal étoit toujours l'en-
droit où s'exécutoient ces Jeux , ou
ces Spectacles , qui demandoient quel-
que préparation. Le Roy y venoit auf-
si quelquefois courir la bague , moi
absent ; quoi qu'il lui semblât qu'il n'y
avoit pas alors le même ordre & la mê-
me exactitude , que lorsque j'y étois.
La Reine & tous les Courtisans ne
trouvoient nulle-part autant d'agré-
ment dans les spectacles de Théâtre.
J'avois fait construire & accommo-
der pour ce sujet , une sale très-spa-
cieuse ; avec un parterre en Amphi-
théâtre , & une grande quantité de
Loges dans plusieurs galeries , sépa-
rées les unes des autres , & ayant
chacune leurs degrés & leurs portes
particulières. Deux de ces galeries
étoient destinées pour les femmes ;
aucun homme n'y entroit avec elles :
c'étoit un point de ma police , que je
ne souffrois pas qu'on renversât , &
dont je ne regardois pas au dessous

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 3
de moi , de prendre moi - même le
soin.

1608.

Un jour qu'on représentoit un fort
beau Ballet dans cette sale , j'apper-
çus un homme qui tenoit une Dame
par la main , avec laquelle il se pré-
paroit à entrer dans une des galeries
des femmes. C'étoit un Etranger ; &
je reconnus même aisément de quel
Pays il étoit , à son visage basané.
„ Monsieur , lui dis - je , vous cher-
„ cherez , s'il vous plaît , une autre
„ porte : car je ne crois pas qu'avec
„ votre tein vous puissiez espérer de
„ passer pour une belle Dame. Sei-
„ gneur , me répondit-il en très mau-
„ vais François , quand vous sçauvez
„ qui je suis , vous ne me refuserez
„ point , je m'assûre , la courtoisie de
„ me laisser entrer avec ces belles &
„ blanches Dames ; quelque noir que
„ je sois. Je m'appelle Pimentel : j'ai
„ l'honneur d'être vû de bon œil de Sa
„ Majesté , & de jouer fort souvent
„ avec elle. “ Cela étoit vrai , & trop
vrai ; cet Etranger , dont j'avois déjà
entendu parler , avoit gagné des som-
mes immenses au Roy. „ Comment ,
„ Ventre-de-ma-vie ! lui dis - je , en
„ faisant l'homme véritablement en

4 MEMOIRES DE SULLY;

1608.

„ colere , vous êtes donc à ce que je
„ vois , ce gros piffre de Portugais (1),
„ qui gagnez tous les jours l'argent
„ du Roy. Pardieu ! vous êtes mal
„ tombé ; car je n'aime ni ne veux ici
„ de telles gens. “ Il voulut repliquer :
„ Allez , allez , lui dis-je en le repouf-
„ fant , chercher une autre entrée : car
„ vous ne me persuaderez point avec
„ votre baragouin. “ Le Roy lui ayant
demandé s'il n'avoit pas trouvé beau
& parfaitement bien dansé le Ballet
qu'il avoit vu ; Pimentel lui répondit ,
Qu'il en avoit eu envie ; mais qu'il y
avoit trouvé à une porte , son grand
Financier , avec son front négatif ,
qui l'avoit bien renvoyé. Et il conta
son aventure , qui parut si plaisante
au Roy , de la maniere dont il la rap-
portoit , qu'il en rit de tout son cœur ;
& il n'oublia pas d'en régaler toute la
Cour.

Je ne chercherai point ici les dé-
tours d'une fausse modestie , pour fai-
re entendre que la confiance que le
Roy me témoignoit , étoit dès-lors
montée à un tel point , que si j'avois
aspiré au titre fastueux de Favori ,

(1) Pimentel n'étoit point Portugais , mais
Italien.

LIVRE VINGT-CINQUIEME. §

j'aurois pu le prendre. On en jugera par les offres qui me furent faites cette année par Sa Majesté. Mais il faut reprendre la chose un peu plus haut.

1608.

Parmi les calomnies qui me mirent en 1605 à deux doigts de ma disgrâce, on voulut persuader à Henry par des avis secrets, qu'il me montra alors, Que je songeois à faire faire à mon Fils (2), en le mariant, une fortune si considérable, qu'il pût se rendre redoutable à Sa Majesté elle-même. Que tant de personnes y travailloient par mon ordre, ou seulement dans l'envie de me faire leur Cour, qu'on me mettoit à même de choisir entre Mesdemoiselles de Bourbon, de Maienne, de Montmorency, de Bouillon, & de Crequy; & à plus forte raison, entre les Filles des Particuliers les plus riches du Royaume, si je préférois de grands Biens à un grand nom. Ce fut-là un des principaux points de cette longue & fé-

(2) Maximilien de Béthune, Marquis de Rosny, Fils aîné de M. le Duc de Sully, & d'Anne de Courtenay, sa première Femme. Il fut Surinten-

dant des Fortifications, Gouverneur de Mante & de Gergeau, & Grand-Maître en survivance de son Père, avant lequel il mourut en 1634.

6 MEMOIRES DE SULLY,

1608.

rieuse conversation , que j'eus avec Sa Majesté l'année précédente , dans le Cabinet des Livres ; dont j'ai laissé à faire connoître ce qu'il m'est permis d'en relever , lorsque l'ocasion s'en présenteroit. Henry me demanda quelles étoient mes vûes pour mon Fils , & ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. J'avouai à ce Prince , qu'il étoit vrai qu'on m'avoit fait sur chacun de ces partis , des offres bien capables d'éblouir un ambitieux ; mais que j'en n'y avois répondu qu'en disant , que c'étoit de la main seule de Sa Majesté que je devois recevoir une Femme pour mon Fils.

Le Roi me témoigna qu'il me sçavoit fort bon gré de cette réponse & de ces sentimens ; & achevant de s'ouvrir à moi , il me dit , que deux choses lui feroient une égale peine de ma part : l'une , si connoissant avec quelle répugnance il voyoit sa principale Noblesse mêler son Sang avec celui d'un Bourgeois & d'un Roturier , je songeois à me mésallier ; & l'autre , si je me mettois dans l'esprit au contraire de choisir une Femme dans la Maison de Bourbon ,

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 7

dans celle de Lorraine , & plus encore dans celle de Bouillon. Qu'ainfi des cinq Filles dont on avoit parlé pour Rosny , il ne voyoit que Mademoiselle de Créquy , sur laquelle il pût faire tomber son choix ; tout le monde connoissant les Maisons de Bonne , de Blanchefort , & D'Agouft, pour être des plus communes dans la Noblesse , quoique distinguées d'ailleurs autant par de grands exemples de valeur personnelle , que par des Dignités éclatantes. Henry se confirmant dans sa pensée , ajoûta , qu'il ne vouloit pas que la proposition s'en fit par d'autres que par lui-même : & qu'il prendroit le temps convenable pour cela. Ce qu'il fit presqu'incontinent.

Lesdiguieres & Créquy ne furent pas difficiles à persuader : je puis dire même qu'ils ne se ralentirent point de l'empressement qu'ils me témoignèrent pour la conclusion de cette Affaire , qu'ils ne vîssent tous les Articles du Mariage non-seulement artêtés , mais même signés. Je dirai encore avec vérité , qu'ils ne trouvèrent sur les conditions nulle chicane de ma part : je voulois me donner de tendres Amis,

8 MEMOIRES DE SULLY,

1608.

encore plus que de proches Parens. Il n'arriva rien dans les années suivantes , qui ne me confirmât dans l'idée que j'avois réüffi à me donner cette fatisfaction. Je ne songeois pas que ces années étoient pour moi un temps de gloire & de prospérité. Il a passé : ces Amis ont disparu avec ma faveur , ces Alliés si respectueux avec ma fortune : que dis-je ? on n'a pas voulu qu'il manquât à ma disgrâce , & à celle de mon Fils , d'avoir à détester par mille endroits la plus malheureuse de toutes les Alliances. Que n'avois-je le don de lire dans les esprits ? Mais peut-être ai-je à remercier le Ciel de mon erreur & de ma crédulité. La tentation à laquelle je me vis exposé peu de temps après , en seroit peut-être devenuë insurmontable pour ma conscience.

Quoique le Mariage (3) conclu ne

(3) Il ne le fut qu'au mois d'Octobre de l'année suivante , à Charenton , par le Ministre Du-Moulin : la Fille n'étoit encore âgée que de neuf à dix ans : Elle s'appelloit Françoise , Fille de Charles de Blanche-
fort de Créquy, Prince de Poix , & ensuite Duc de Lesdiguières par son mariage avec Madelaine de Bonne de Lesdiguières , Fille du Connétable de ce nom. Le Marquis de

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 9

fut pas encore célébré si-tôt , parce que nous en laiffames le temps à la disposition de Sa Majesté ; je regardai dès ce moment comme indissoluble , le nœud qui unissoit les Créquis à ma famille : & je fus si bien la dupe de mon cœur , que je pris dans cette union , l'un des motifs qui m'empêcha de me laisser éblouir par l'agréable & riante perspective , qui vint tout-d'un-coup s'offrir à ma vue , sur la fin de l'année dernière ; c'est-à-dire , quelques mois après nos conventions , & encore plus dans le commencement de celle-ci. C'est ce qui me reste à expliquer ; en faisant remarquer avant toutes choses , Que ce fut encore par un effet de la malice la plus raffinée de mes ennemis , que je me trouvai dans une conjoncture , où il ne tint qu'à moi uniquement de me voir placé dans ce point d'éclat & de grandeur , au-delà duquel on n'en imagine point pour un simple particulier.

Mes Ennemis donc commencèrent

Rosny eut de son mariage avec elle , Maximilien-François de Béthune, Duc de Sul-ly &c. & Louise de Béthune, morte sans être mariée.

IO MEMOIRES DE SULLY,

1608.

à insinuer au Roy, sous une apparence de zèle pour lui & pour moi, que ce Prince crut fort sincère, Qu'il n'avoit point encore assez fait en ma faveur : Qu'il ne devoit point balancer à m'offrir & à me faire accepter tout ce qu'il étoit en son pouvoir de me donner ; sans exiger de moi qu'une seule chose, qui à la vérité paroissoit essentielle & indispensablement nécessaire : c'étoit de quitter la Religion Protestante, & d'embrasser la Catholique. Leur intention n'étoit point assurément de me procurer un si grand bien ; au contraire je fournirois aisément la preuve, que l'objet qu'ils avoient dans l'esprit, étoit diamétralement opposé à celui que paroissoit avoir leur proposition : C'est que comme ils avoient intérieurement assez bonne opinion de moi, pour être persuadés que je refuserois de devoir mon élévation à un moyen qui me coûteroit ma Religion ; ils m'attendoient à ce refus, pour en faire inférer au Roi, Qu'il avoit tout à craindre d'un homme, capable de faire triompher ainsi sa Religion d'un intérêt, à qui rien ne résiste ordinairement, ni sacré ni profane. Le Roy

LIVRE VINGT-CINQUIEME. II

embrassa cette idée , dont peut-être il n'étoit pas lui-même fort éloigné , avec un sentiment si différent de ceux qui la lui propofoient , que je ne fçaurois au contraire en conserver pour ce Prince une trop parfaite reconnoiffance.

1608.

M'ayant fait venir un matin au Louvre, il s'enferma feul avec moi dans le Cabinet aux Livres , & me dit :
» Hé bien ! mon Ami, vous avez eu
» bien hâte de conclurre le Mariage
» de votre Fils ; & je ne fçais pas pour-
» quoi : car ni pour l'Alliance, ni pour
» les Biens, ni pour la Personne, je
» n'y vois pas grand avantage pour
» vous. » Henry ne se fouvenoit pas
apparemment , que je n'avois rien
fait que par fon ordre exprès. » J'ai
» réfolu , continua-t'il , de me servir
» de votre personne plus que jamais ,
» & de vous élever vous & les vôtres
» à toutes fortes de Biens , d'Hon-
» neurs & de Grandeurs : Mais il faut
» que vous m'y aidiez auffi ; car fi
» vous n'y contribuez pas de votre
» côté, il me fera difficile d'y parve-
» nir , fans préjudicier au bien de mes
» affaires , & m'exposer à recevoir
» beaucoup de blâme : chose, je m'af-

12 MEMOIRES DE SULLY,

1608.

» fûre, que vous ne voudriez pas. Ce
» que je desire donc faire, est de vous
» allier avec moi, en donnant ma
» Fille Vendôme (4) à votre Fils,
» avec deux cens mille écus comp-
» tant, & dix mille écus de pension,
» le Gouvernement de Berry; auquel
» je joindrai celui du Bourbonnois
» après la mort de Madame d'Angou-
» lême, & le Domaine qu'elle y pos-
» sède, en remboursant ce qu'il lui a
» coûté. Je veux aussi donner à votre
» Fils la Charge de Grand-Maître en
» survivance, & le Gouvernement de
» Poitou à votre Gendre, en vous
» donnant celui de Normandie: car je
» vois bien que le pauvre M. de Mont-
» pensier (5) ne la fera pas longue,

(4) Catherine-Henriette de Vendôme, Fille légitimée de Henry IV. & de Gabrielle d'Estrées: Elle épousa Charles de Lorraine, Duc d'Elboeuf, & mourut en 1663.

(5) Henry de Bourbon, Duc de Montpensier, mourut en effet dans le mois de Fevrier de cette année, après avoir langué deux ans, pendant lesquels il ne vécut que de lait de Femme; & s'être préparé très-chrétiennement à la mort. „ Henry IV. l'apprenant, dit tout-haut, Qu'il falloit prier Dieu, „ pour avoir du temps à le reconnoître, „ comme ce Prince en avoit eu „ Matthieu, Ibid. 772. M. le Duc de Montpensier étoit âgé seulement de

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 13

» non-plus que M. le Connétable ,
» dont je vous destine aussi la Charge ;
» & dès-à-présent je vous en donnerai
» la réserve. Mais pour favoriser tout
» cela , il faut que vous & votre fils
» foyez Catholiques. Je vous prie de
» ne pas me refuser cela ; puisque c'est
» le bien de mon service , & l'entier
» & assuré établissement de votre
» Maison. «

1608.

Le récit que je fais ici , est si propre à faire naître & à flater la vanité , que pour éviter ce piège dangereux , je m'abstiendrai de toutes réflexions , même de celles sur la bonté d'un Prince , qui me prie encore en me comblant de bienfaits. Je lui répondis , autant qu'il m'en souvient , Qu'il me faisoit plus d'honneur que je n'avois mérité , & même que je n'avois espéré , ni désiré : Que je n'avois rien à décider sur les deux choses qu'il me proposoit pour mon Fils ; Sa Majesté étant seul maître de son établissement ; & lui , étant devenu capable de se

trente-cinq ans. La unique, fiancée à Mon-
Branche de Bourbon-| seigneur le Duc d'Or-
Montpensier fut étein-| leans , second Fils de
te avec lui ; puisqu'il | Henry IV.
ne laissa qu'une Fille

1608.

14 MEMOIRES DE SULLY,
choisir une Religion , depuis qu'un
âge mûr l'avoit mis en état de faire
toutes les réflexions nécessaires pour
cela : mais que pour moi la chose étoit
différente : Que je serois sincérement
au désespoir d'augmenter en Hon-
neurs , en Biens & en Dignités , aux
dépens de ma Conscience : Que si j'a-
vois jamais à changer de Religion , je
sentois bien que la seule conviction in-
terieure m'y porteroit , & non point
l'ambition , l'avarice , ni la vanité ; &
que si j'en ufois autrement , je donne-
rois lieu à Sa Majesté elle-même , de
tenir pour suspect un cœur que je n'au-
rois pu garder fidèle à Dieu. » Pour-
» quoi , reprit Henry , avec une cor-
» dialité qui me toucha sensiblement ,
» pourquoi ne me fierois-je pas à vous ;
» puisque vous ne feriez rien que je
» n'aye fait , & que vous ne m'avez
» donné conseil de faire , lorsque je
» vous le proposai ? Je vous prie en-
» core de me donner ce contente-
» ment : pensez-y bien ; je vous donne
» un mois pour y réfléchir : ne crai-
» gnez point que je ne tienne pas tout
» ce que je vous promets. Je ne doute
» nullement , Sire , lui repliquai-je ,
» que votre parole ne soit inviolable :

» je ne desire rien tant que de vous
 » plaire ; je n'y manquerai jamais ,
 » tant qu'il sera en ma puissance de le
 » faire : Je vous promets de penser
 » très-sérieusement à tout ce qu'il
 » vous a plu de me proposer : J'espere
 » toujours satisfaire Votre Majesté ;
 » quoique je ne le fasse peut-être pas
 » de la manière qu'elle pense. «

 1608.

Lorsque les Protestans entendirent
 parler de rompre mon Alliance avec
 Lefdiguieres , & de faire épouser
 Mademoiselle de Vendôme à mon
 Fils ; car le bruit en fut bien-tôt ré-
 pandu par-tout ; ils crurent tous pour
 cette fois qu'ils alloient me perdre. Il
 y avoit long-temps qu'ils m'accu-
 soient , avec les reproches les plus
 amers , de travailler à la ruine du Parti
 Protestant en France ; en amassant au
 Roy ces sommes considérables , &
 toutes ces provisions de guerre , dont
 ils se figuroient dans leur frayeur ,
 que le poids les accableroit les pre-
 miers. En vain je tâchois à leur persua-
 der qu'ils n'avoient rien à appréhen-
 der de semblable , d'un Roy tel que
 Henry. Leur prétention les faisoit
 toujours revenir à leurs premiers soup-
 çons contre moi. Ceci les y confirma.

16 MEMOIRES DE SULLY;

1608.

Les caresses que le Roy faisoit à Rosny, que fort souvent il appelloit *Mon Fils* : l'accès que je donnois à tous les Ecclésiastiques : les réédifications d'Eglises, d'Hôpitaux, & de Couvents, auxquelles j'employois tous les ans une somme considérable de deniers Royaux ; le Bref de Paul V. dont il couroit plusieurs Copies ; que sçai-je ? mille choses qu'on releva en ce moment, leur parurent la dernière preuve de mon infidélité.

Les principaux de ce Corps, & surtout les Ministres en parurent d'autant plus intrigués, qu'il ne s'agissoit pas seulement d'un triomphe, que leurs ennemis alloient remporter sur eux ; mais qu'ils étoient persuadés, & qu'ils disoient même assez hautement, Que si une fois je leur manquois, je ne m'en tiendrois pas à leur égard à la seule indifférence, mais que je serois leur plus ardent persécuteur. Je n'entendis pendant je ne sçais combien de temps, que des Exhortations, des Remontrances & des Harangues de leur part, qui n'auroient eu guère d'efficace auprès des discours du Roy, si je n'avois heureusement trouvé ma force au dedans de moi-même.

La

La Comtesse de Sault , Lefdiguieres, & tous les Créquis travailloient cependant de leur côté , avec vivacité , à empêcher que le Mariage arrêté ne fût rompu , ni celui avec Mademoiselle de Vendôme , achevé. Ils voulurent persuader à la Reine , qu'elle devoit s'intéresser pour eux , & se plaindre de ce qui se projettoit. Comme ils virent qu'elle n'en vouloit rien faire ; ils revinrent à employer pour me retenir , tout ce qu'ils purent imaginer de plus fort : affiduités , prévenances , assurances , promesses , sermens ; tout fut mis en œuvre , pour me détourner d'un dessein que je n'avois point.

Je partis de Paris sur ces entrefaites , pour faire un voyage de dix à douze jours , à Sully & dans mes autres Terres ; d'où je ne fus pas plutôt de retour , que Sa Majesté envoya Villeroi recevoir ma Réponse sur tout ce qu'elle m'avoit proposé. Je ne fus pas fâché de n'avoir qu'un Témoin , devant lequel je pusse dire plus librement tous mes sentimens : le temps ne m'y avoit que plus affermi. Je dis à Villeroi , Que je remerciois très-humblement Sa Majesté , de tout l'honneur qu'elle

18 MEMOIRES DE SULLY,

1608.

me faisoit : Que je ne consentirois point à me voir revêtu des Charges de personnes encore vivantes ; & que , quand elles viendroient à vaquer , je ne m'en estimois pas digne , ayant déjà assez des miennes : Que pour ce qui regardoit mon Fils ; je n'aurois jamais d'autre conseil à lui donner , que d'obéir au Roy , & de ne rien faire contre sa conscience. J'eus mes raisons pour trancher encore plus court sur l'article de mon changement de Religion : je dis à Villeroy , Que c'étoit le Cardinal Du-Perron que j'avois choisi , pour en porter ma Réponse à Sa Majesté. Cette Eminence crut , aussi-bien qu'Henry , que cette parole vouloit dire quelque chose , Henry la lui annonça lui-même , avec une grande esperance ; & je ne tardai pas à voir arriver chez moi Du-Perron , qui me pressa de lui ouvrir mon cœur. Je mis assez de force , & même de Théologie (6) dans la Réponse que je lui fis , pour lui faire comprendre qu'il s'étoit bien trompé. Son érudi-

(6) Théologie qui ici , & que je supprimoit bien être de me encore , pour ne faisons , dans ce moment-là ; mais qui se- pas offenser les oreilles les Catholiques. roit fort mal placé

tion, ni son éloquence ne me touché-
rent point : il rapporta au Roy que
j'étois inébranlable.

 1608.

Ce Prince, qui vouloit aussi de son côté faire un dernier effort, m'envoya chercher : & quoiqu'il n'employât que la douceur, la tendresse, & les sollicitations d'une ancienne Amitié, s'il m'est permis de parler de la sorte ; je compris que le danger n'avoit point été jusques-là, aussi pressant qu'il l'étoit en ce moment ; sur-tout, lorsque je l'entendis me reprocher ma constance comme une dureté à son égard, & une marque, disoit-il, que je ne l'aimois plus. Il me dit enfin, Qu'il m'en parloit pour la dernière fois, & que je lui donnasse du-moins mon Fils. A quoi je répondis encore, Que je ne le lui refusois pas ; mais qu'il m'étoit impossible d'user envers lui de l'autorité de Pere, pour l'obliger à se faire Catholique. Sa fermeté égala presque la mienne : Et le Roy, qui ne vouloit donner sa Fille à aucun des Princes, pour ne pas les rendre trop puissans, résolut de marier Mademoiselle de Vendôme au Fils de M. le Connétable. La Comtesse de Sault prit ce moment, pour revenir plus fortement à

1608.

la charge , sur l'accomplissement de celui de sa Petite-Fille.

Restoit à parer le contre-coup de la part de mes Ennemis : & c'est ce que je ne négligeai pas. Lorsque je scûs qu'ils étoient occupés à me le porter ; je pris ce temps-là , pour écrire au Roy : Que je n'ignorois pas tout ce qu'on lui rapportoit , pour lui donner une mauvaise impression de mes paroles , de mes actions & de mes pensées ; & qu'on m'imputoit même ce que je ne disois , ni ne faisois , ni ne pensois : Que je le priois instamment de se souvenir toujours de la promesse qu'il m'avoit faite , de me déclarer lui-même & ses volontés & ses sujets de plainte contre moi. Il me répondit d'une manière bien propre à me tranquiliser contre la Cabale de mes Ennemis , que j'avois de commun avec toutes les personnes en place , de faire plus d'envie que de pitié : Vous scavez , me disoit-il , si j'en suis exempt , & d'une Religion & de l'autre. Ce que vous avez à faire , c'est que comme je prends conseil de vous dans toutes mes affaires , vous preniez aussi conseil de moi dans les vôtres , qui importe-

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 21

»ront tant-foit-peu , comme du plus
» fidèle Ami , que vous ayez au mon-
» de , & du meilleur Maître qui fut
» jamais. »

1608.

Ce n'étoit pas sans fondement qu'Henry se citoit pour exemple : Il avoit ses inquiétudes , & aussi ses ennemis plus secrets. Car quoiqu'on ne vît plus , comme dans les années précédentes , des séditions prêtes à éclater dans le Royaume : parce que les coups d'autorité qu'on avoit faits , avoient obligé l'insolence & la mutinerie à se tenir cachées : cependant il n'est que trop vrai , qu'on appercevoit encore à la Cour , & parmi tous les plus qualifiés du Royaume , ce même esprit turbulent , inquiet & ardent pour les nouveautés , qui avoit tout brouillé pendant si long-temps. Il ne produisoit plus que des divisions dans les Familles , & des querelles entre les Particuliers , qu'Henry s'appliquoit à appaiser par tous les moyens possibles ; les regardant comme un germe , dont il ne falloit attendre que des fruits pernicieux : & il lui fâchoit fort de ne pouvoir pas toujours y réussir , comme il l'auroit bien souhaité. Le Règne de ce Prin-

ce , semblable en beaucoup de choses à celui d'Auguste , eut encore cette conformité avec lui : & c'étoit aussi cet exemple que Henry se proposoit à suivre le plus ordinairement. *Æquitate , non aculeo* : Voilà la Devise que je mis , suivant son intention , aux Jettons d'Or de cette année , qui représentoient un Essaim d'Abeilles en l'air , ayant au milieu d'elles leur Roy sans aiguillon. Je les lui présentai comme il passoit de sa petite Galerie dans la grande qui conduit aux Tuileries : Nous nous y promenâmes long-temps ensemble , en nous entretenant sur le sujet que je viens de dire , & sur ces mêmes chagrins domestiques , qui m'ont déjà fait déplorer tant de fois le malheur de ce Prince , trop bon & trop doux.

On a pu s'appercevoir dans les années précédentes , de ma fidélité à observer la promesse que j'ai faite précédemment , de ne plus entretenir le Lecteur des foiblesses de Henry. J'ai caché avec soin à mes Secrétaires , & à toute autre personne , ce qui s'étoit dit sur ce sujet entre ce Prince , & moi , dans ces conversa-

tions si longues & si secrettes. Depuis la Marquise de Verneuil, le nom d'aucune femme n'a été employé dans ces Mémoires, à titre de Maitresse du Roy. J'ai mieux aimé qu'on ignorât tout ce que j'ai eu de peine à effuyer par cet endroit, que de les faire connoître aux dépens de la gloire de mon Maître : Peut-être ai-je poussé ce scrupule trop loin ; car le Public a été si rebattu des noms de Madame de Moret (7), de Mademoiselle

1608.

(7) Jacqueline Du-Roy, ce Prince eut Beuil, Comtesse de huit Enfans, qui furent les seuls qu'il légitima. Il aimâ encore Moret : Charlotte des Effarts, Comtesse de Marie Babou, Vicomtesse d'Estauges, deux Romorantin ; deux Cousines de la belle des Maitresses de Henry IV. Il eut de la première, Antoine, Comte de Moret, & plusieurs autres. Voyez l'Histoire tué à la journée de *re des Amours du Grand Castelnau* dary, en *Alcandre*, en 1632, & de la seconde, deux Filles; l'une Abbessse de Fontevraud; & l'autre, de Chelles. De ces deux Femmes, de la Duchesse de Beaufort, & de la Marquise de Verneuil, qui portèrent successivement & tout ouvertement le titre de Maitresse du

Après la mort de Henry IV, Mademoiselle des Effarts épousa secrettement le Cardinal de Guise, Louis de Lorraine, à qui le Pape donna Dispense pour ce Mariage, & en même-temps pour garder ses Bénéfices. La chose a été prouvée par le Contrat de

1608.

24 MEMOIRES DE SULLY,
des Effarts , de la vieille Madame
d'Angoulême , de la Comtesse de
Sault, de Mesdames de Ragny & de
Chanlivault , deux de mes Parentes ,
du Commandeur de Sillery (8) , de
Rambouillet , de Marillac , de Duret
le Médecin , d'un autre Médecin
Juif , & de bien d'autres des plus
considérables de la Cour , tous diffé-
remment intéressés dans ces aventu-
res , comme principaux Acteurs , ou
comme participans ; que je pourrois
bien en dire beaucoup , sans rien ap-
prendre de nouveau : Mais ce ne

Mariage même, qu'on trouva parmi les papiers de ce Cardinal , après sa mort , passé dans la forme la plus authentique. Il en est fait mention dans le *Mercuré Hist. & Polit.* Avril 1688. De ce Mariage sortirent trois Fils ; l'un Evêque de Condom ; & le second, Comte de Romorantin ; & deux Filles , dont l'une épousa le Marquis de Rhodes. Charlotte des Effarts se remaria ensuite à François Du-Hallier-de-l'Hopital , Maré-
chal de France, Comte de Rosnay , &c. Le Commentaire des Amours du Grand Alcandre marque simplement qu'elle fut Maitresse du Cardinal de Guise , & ensuite de N. De-Vic , Archevêque d'Auch. Elle étoit Fille Naturelle du Baron de Sautour , en Champagne, *Journal du Règne de Henry III. imprimée en 1720 , Tom. I. pag. 277.*
(8) Noel de Sillery, Frere du Chancelier , Ambassadeur à Rome.
seroit

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 25
feroit après tout qu'une répétition
bien froide , de tracasseries toutes
pareilles à celles dont on a vu ci-de-
vant quelques échantillons.

1608.

La raison que j'ai d'excepter de cette règle le trait suivant ; c'est qu'il suffit qu'il paroisse exiger quelque justification de ma conduite personnelle envers le Public, auquel il n'a pas été caché. Dans un de ces momens , où Henry sentoit le plus vivement les indiscretions de la Reine, le bruit courut qu'il l'avoit quittée brusquement ; & qu'il s'en étoit allé à Chantilly , sans la voir. Cela étoit vrai : ce Prince passa par l'Arce-
nal, & s'ouvrit à moi de tout ce qu'il avoit sur le cœur. Le Roy parti ; j'allai l'après-midi au Louvre, pour tâcher de parler à la Reine, accompagné d'un seul de mes Secrétaires, qui n'entra point avec moi dans le petit Cabinet de cette Princesse, où elle étoit enfermée en ce moment. La Conchine étoit à la porte de ce Cabinet, la tête appuyée sur son coude, comme une personne qui dort, ou du moins qui rêve profondément. Je la réveillai. Elle me dit que la Reine n'avoit pas voulu la laisser en-

1608.

trer dans son Cabinet , dont la porte me fut pourtant ouverte (9) , si-tôt que je me fus nommé.

Je trouvai la Reine occupée à composer une Lettre au Roy, qu'elle consentit que je lusse : elle y avoit

(9) La Reine eut , parloit point d'a-
pendant un assez long , mour à une person-
temps , beaucoup de , ne de sa condition ,
confiance en M. de , sans avoir premié-
Sully. L'Auteur de , rement reconnu
L'Histoire de la Mere , qu'elle l'auroit pour
& du Fils rapporte , agréable , & sans
que cette Princesse , qu'elle fit la moitié
ayant résolu un jour , du chemin ; & que
par le conseil de Con- , le Roy pourroit
chine , d'avertir le , penser que les mo-
Roy que tels & tels de , tifs qui l'auroient
la Cour avoient osé , portée à faire cette
lui parler d'amour ; , découverte, seroient
elle voulut aupara- , ou la crainte qu'elle
vant consulter ce Mi- , auroit qu'elle ne fût
nistre , qui la détour- , connue par autre
na de cette résolution , voie , ou le dégoût
en lui représentant , qu'elle auroit pris
, qu'elle alloit donner , de ceux qu'elle vou-
, au Roy le plus , loit accuser , par la
, grand & le plus ju- , rencontre de quel-
, ste soupçon , qu'un , ques autres plus
, Mari de sa qualité , agréables à ses yeux ;
, pût avoir de sa Fem- , ou enfin la persua-
, me ; attendu qu'il , sion d'autres , assez
, n'y avoit point , puissans sur son es-
, d'homme de juge- , prit , pour la porter
, ment , qui ne scût , à cette résolution.
, fort bien , qu'on ne Tom. 1. pag. 10.

répandu tant d'aigreur & de fiel, qu'elle n'eût pu assurément produire qu'un très-mauvais effet. Je lui en fis si bien sentir les conséquences, qu'elle consentit à la supprimer, avec assez de peine, & à condition que je lui aiderois à en refaire une autre, où rien ne seroit oublié, de ce qu'elle disoit avoir à représenter si justement au Roy son Epoux. Il fallut la servir selon cette idée, pour éviter pis : ce ne fut pas sans bien des chicanes entre nous deux, sur le choix des expressions, & sur la force de chaque terme. J'eus besoin de toute la présence d'esprit dont je suis capable, pour trouver les moyens de satisfaire la Princesse, sans mécontenter le Roy, ni m'écarter du respect, en parlant à Sa Majesté. Cette Lettre est fort longue : je ne la rapporte point. La Reine s'y plaignoit des galanteries éternelles du Roy son Mari ; mais ce n'étoit que par l'envie qu'elle avoit de posséder seule son cœur : si elle paroïssoit y exiger un peu trop absolument le sacrifice de sa Rivale ; son repos, sa conscience & son honneur ; l'intérêt du Roy, sa santé & sa vie ; le bien

1608.

28 MEMOIRES DE SULLY;
de l'Etat ; l'assurance de la Succession
Royale pour ses Enfans , qu'il plai-
soit toujours à la Marquise de Ver-
neuil de mettre en doute , étoient
autant de motifs , qui lui en impo-
soient , disoit-elle , la nécessité. Elle
toucheroit de compassion ce Prince ,
ajoûtoit - elle ; en menant les Enfans
qu'elle avoit eus de lui , se jeter à ses
pieds. Elle lui rappelloit toutes ses
promesses ; & elle prenoit Dieu à té-
moin , que s'il les effectuoit , elle re-
nonceroit de son côté , à toute autre
vengeance contre la Marquise de
Verneuil.

J'eus beau faire avec tous mes mé-
nagemens ; je n'eus apparemment pas
encore assez d'adresse ou de fécondi-
té ; car le Roy se tint grièvement
offensé de cette Lettre , lorsqu'il
l'eut reçue ; & d'autant plus , qu'il
reconnut aussi-tôt , qu'elle n'étoit pas
de la façon de la Reine. J'en reçus
aussi-tôt un Billet , écrit en ces ter-
mes : » Mon Ami , j'ai reçu une Let-
» tre de ma Femme , la plus imperti-
» nente qu'il soit possible d'écrire :
» Je ne m'en offense pas encore tant
» contre elle , que contre celui qui
» l'a dictée ; car je vois bien que ce

» n'est pas de son stile : informez-
 » vous & essayez de découvrir qui en
 » est l'Auteur ; je ne l'aimerai , ni ne
 » le verrai de ma vie. Tout assuré
 que je croyois être, ce Billet ne lais-
 sa pas de me donner à penser.

Trois ou quatre jours après , le
 Roy étant venu à l'Arcenal , à son
 arrivée de Chantilly ; je me trouvai
 assez embarrassé des questions , que
 je vis qu'il alloit me faire : car il ne
 venoit que pour ce sujet : « Hé-bien !
 » me dit-il , n'avez - vous point dé-
 » couvert qui a fait cette Lettre de
 » ma Femme ? Non pas encore certaine-
 » ment , Sire , lui répondis-je, en usant
 » d'adresse ; mais dans deux jours j'es-
 » père vous en rendre bon compte :
 » je le ferois , poursuivis-je , peut-être
 » encore plutôt , si je sçavois ce qu'il
 » y a dedans qui vous offense. Com-
 » ment ! dit - il , c'est une Lettre
 » très-bien faite , pleine de raisons ,
 » d'obéissance , & de soumission ; mais
 » qui me mord en riant , & me pique
 » en me flatant : en particulier je n'y
 » vois rien à reprendre ; mais en gros
 » elle me fâche & me fâcheroit enco-
 » re davantage , si elle venoit à être
 » rendue publique. Mais , Sire , re-

1608.

» pris-je, si elle est telle que vous le
 » dites, elle peut avoir été faite à
 » bonne intention, & pour empê-
 » cher un plus grand mal. Non, non,
 » interrompit Henry, elle a été faite
 » malicieusement & pour me pico-
 » ter. Si ma Femme avoit pris avis
 » de vous, ou de quelqu'autre de mes
 » bons Serviteurs, je ne m'en offen-
 » ferois pas tant. Quoi ! Sire, repar-
 » tis-je aussi-tôt, si c'étoit un de vos
 » bons Serviteurs qui l'eût faite, vous
 » ne lui en sçauriez pas mauvais gré ?
 » Nullement, me dit encore le Roy ;
 » car il l'auroit faite sans doute à
 » bonne intention. Cela est vrai,
 » Sire, dis-je à mon tour : mais ne
 » vous fâchez donc plus : car c'est
 » moi qui l'ai faite, crainte de pis ;
 » & quand vous en sçaurez les rai-
 » sons, vous direz que j'ai fait ce
 » qu'il falloit faire, & afin que vous
 » n'en doutiez point, je vais vous
 » en montrer l'Original, écrit de ma
 » main, à côté de celle de la Reine. «
 Je le tirai de ma poche, & le lui
 présentai, en disant ces paroles.

Le Roy en le lisant, m'y fit remar-
 quer quelques mots ; en la place des-
 quels la Reine en copiant cette Let-

tre , en avoit substitué d'autres beaucoup moins doux. » Oh - bien , me » dit - il , puisque c'est vous , n'en parlons plus ; j'ai le cœur content : « mais ce n'est pas tout , ajouta-t'il , en se servant de l'ascendant que j'avois paru avoir en cette occasion sur l'esprit de la Reine : » Il faut que vous » me rendiez deux services. « J'écoutai ce Prince avec attention , & sans l'interrompre , quoiqu'il me parlât assez long-temps : & je rapporterai ici ses propres paroles , que je mis dans le moment par écrit : c'est par ces sortes de discours familiers , que je crois qu'on peut le mieux , connoître l'intérieur des esprits , & le vrai caractère d'un cœur. » J'ai sçu , dit-il , que ma Femme est venuë ici par » deux fois , pendant que j'étois à la » Chasse : qu'elle s'y est enfermée seule avec vous , dans le Cabinet de » votre Femme : qu'elle y a demeuré chaque fois plus d'une heure : » qu'au sortir de - là , quoiqu'elle eût » le visage enflammé de colére , & les » yeux pleins de larmes , elle n'avoit » pas laissé de vous faire bonne mine , de vous remercier ; enfin qu'elle » avoit paru être tout-à-fait satisfaite

1608.

» de vous. Et afin que vous sçachiez
 » que je ne suis pas mal averti , je ne
 » vous célerai point que j'ai sçu tout
 » ceci de ma Cousine de Rohan , vo-
 » tre Fille : non pour faire la rappor-
 » teuse ; mais parce qu'elle croyoit
 » que je serois bien-aïse de vous voir
 » en aussi bonne intelligence avec ma
 » Femme. Il faut bien qu'il s'agît en-
 » tre la Reine & Vous de choses de
 » conséquence : car elle ne m'a jamais
 » dit un seul mot , qui m'en ait pu
 » faire découvrir la moindre particu-
 » larité ; quelques Questions que je
 » lui aye faites là-dessus. Je vous dé-
 » fends bien au moins & sur peine de
 » m'offenser bien fort , de parler à
 » ma Cousine de Rohan ; je n'aurois
 » plus le plaisir , que je prends avec
 » elle quand je viens ici ; & elle ne me
 » conteroit plus rien , si elle sçavoit
 » que je vous l'allasse redire : quoique
 » je ris & jouë avec elle , comme avec
 » un enfant ; je ne lui trouve pour-
 » tant pas l'esprit d'un enfant : elle
 » me donne quelquefois de très-bons
 » avis ; & sur-tout elle est fort secret-
 » te ; lui ayant confié plusieurs cho-
 » ses , dont j'ai bien vu qu'elle n'a ja-
 » mais parlé , ni à vous , ni à d'autres.

» Mais pour revenir à ces deux si-
» gnalés services , qu'il me semble
» que je ne puis recevoir que de vous
» seul ; je veux encore avant toutes
» choses , comme je vous l'ai déjà dit
» autrefois , qu'en tout ce que vous
» allez dire & faire de ma part , il ne
» paroisse nullement que ce soit de
» concert entre vous & moi , ni de
» mon sçû ; mais qu'au-contraire vous
» agissez de votre propre mouve-
» ment , & que vous craignez même
» que cela ne vienne à ma connoissan-
» ce. L'un de ces services regarde
» Madame de Verneuil ; & vous com-
» mencez par celui-là , qui doit ser-
» vir de préparatif à l'autre. Vous lui
» direz , que comme son Ami par-
» ticulier , vous l'avertissez qu'elle est
» à la veille de perdre mes bonnes
» graces , si elle n'agit avec une gran-
» de prudence : que vous avez décou-
» vert qu'il y a des personnes , qui me
» sollicitent de faire les doux yeux à
» d'autres : que si cela arrivoit , vous
» sçavez , à n'en point douter , que je
» lui ôterois ses Enfants , & la confi-
» nerois dans un Cloître. Que ce re-
» froidissement , selon toutes les ap-
» parences , vient en premier lieu , de

1608.

„ l'opinion où je suis qu'elle ne m'ai-
 „ me plus, qu'elle se permet de par-
 „ ler fort souvent de moi avec mé-
 „ pris, & même qu'elle m'en préfère
 „ d'autres : secondement, de ce qu'elle
 „ cherche à s'appuyer de la Maison
 „ de Lorraine, comme si elle avoit
 „ voulu prendre d'autre protection
 „ que la mienne : que ses intelligences
 „ sur-tout & ses familiarités avec Mes-
 „ sieurs de Guise & de Joinville, me
 „ déplaisent au dernier point ; étant
 „ persuadé qu'elle n'en recevoit que
 „ des conseils pernicioeux à ma Per-
 „ sonne & à mon Etat, non plus que
 „ de son Pere & de son Frere ; avec
 „ lesquels elle ne laissoit pas, malgré
 „ mes défenses, de continuer d'avoir
 „ commerce, lorsqu'elle auroit dû se
 „ trouver fort heureuse, qu'à sa prié-
 „ re je leur eusse fait grace de la vie :
 „ qu'elle faisoit parler à son Frere par
 „ sa Femme, à laquelle j'avois permis
 „ de le voir. Mais que la principale
 „ raison de mon éloignement pour
 „ elle, est causée par ses indignes
 „ procédés envers la Reine.

„ Si vous pouvez, “ continua Sa
 „ Majesté, après m'avoir dit sur le cha-
 „ pitre de Madame de Verneuil, tout

ce qu'on a vu que j'ai dit moi-même
ci-devant ; » Si vous pouvez par in-
» duftrie , ou par bonheur , obtenir
» qu'elle se change sur tout cela ; outre
» que vous me tirerez de peine , & me
» mettrez en repos de ce côté-là ; vous
» vous en servirez de moyen & de cau-
» se , pour disposer ma Femme à s'ac-
» commodér à ma volonté : c'est le se-
» cond service que j'attends de vous.
» Vous remontrerez à celle-ci , tou-
» jours comme de vous-même , qu'elle
» ne sçauroit mieux faire , si elle veut
» que je lui donne contentement :
» qu'entr'autres choses , rien ne m'est
» plus insupportable que l'autorité ab-
» soluë , qu'elle a laissé prendre sur elle
» à Conchine & à sa Femme : que ces
» gens-là lui font faire tout ce qu'ils
» veulent , s'opposer à tout ce qui ne
» leur plaît pas , & même aimer & haïr
» qui bon leur semble : qu'ils ont en-
» fin poussé ma patience à bout : que
» je me suis bien reproché de n'a-
» voir pas suivi le conseil de la
» Duchesse de Florence , de D.
» Joan , de Jouanini , de Gondy , &
» le mien , de les renvoyer l'un &
» l'autre en Italie dès Marseille.
» J'ai voulu , poursuivit Henry , re-

36 MEMOIRES DE SULLY,

1608.

» médier depuis à cette faute, par le
» moyen de D. Joan ; mais je me suis
» bien-tôt apperçu qu'il étoit trop
» tard : car à peine D. Joan voulut-il
» en entamer le propos , par forme
» de conseil , que ma Femme entra ,
» comme vous l'avez sçu , dans une
» si grande colére contre lui , qu'il n'y
» eut forte de reproches , d'injures
» & de menaces , dont elle n'usât en
» son endroit : jusqu'à ce que , lui ne
» pouvant plus les souffrir , elle l'a
» obligé , quelque chose que j'aie pû
» dire & faire , de se retirer hors de
» France ; dont elle a été merveilieu-
» sement aise pour Conchine , qui
» mouroit de peur que D. Joan ne
» le poignardât , comme celui-ci s'en
» vantoit assez publiquement. Aupa-
» ravant tout cela , la Princesse d'O-
» range imagina & me fit proposer
» d'autres expédiens par Madame de
» Verneuil , qui crut que cette com-
» plaisance lui obtiendrait de la Reine
» la permission de la voir , & de venir
» librement au Louvre : ces expé-
» diens , auxquels je consentis , parce
» que je vis que vous n'y contredi-
» siez pas , furent de marier ensemble
» Conchine & la Léonor , pour les

„ renvoyer après en Italie ; sous le
 „ prétexte honorable pour eux , de
 „ vivre splendidement en leur Pays ,
 „ des grands biens qu'ils avoient ac-
 „ quis en France : mais tout cela ,
 „ bien loin d'adoucir l'esprit de ma
 „ Femme , n'a fait que lui apprendre
 „ à combattre encore davantage tou-
 „ tes mes volontés : & eux-mêmes
 „ (parlant des Conchines , Mari &
 „ Femme) en sont devenus si rogues
 „ & si audacieux , qu'ils ont été jus-
 „ qu'à user de menaces contre ma
 „ Personne , si je faisois quelque vio-
 „ lence à leurs Partisans. «

1608.

Le Roy ne sortit pas si-tôt de cet
 article , dans la colére où il étoit con-
 tre toute cette séquelle. Il me rap-
 porta entr'autres , le trait suivant ,
 que je croyois qu'il avoit ignoré jus-
 que-là. Mon Epouse ayant sçu que
 Conchine songeoit à faire l'acquêt de
 La-Ferté-au-Vidame , qui est une
 Pièce de deux ou trois cens mille
 écus ; elle jugea que cet établissement
 alloit faire un éclat , qui ne pouvoit
 retomber que sur la Reine elle-même ,
 à cause de la protection qu'on sçavoit
 qu'elle lui accordoit. Elle ne balança
 pas à aller trouver cette Princesse , à

1608.

laquelle elle sçut persuader qu'il étoit de son intérêt d'empêcher Conchine de pousser cette affaire plus avant. La Reine reçut fort bien ce conseil de mon épouse, & l'en remercia : mais si-tôt qu'elle eut revû les Conchines, ils lui tournèrent si bien l'esprit, qu'elle s'emporta de la plus étrange manière contre Madame de Rosny, & fut quelque temps sans vouloir la voir : ce qui peut-être eût duré beaucoup plus long-temps, sans la réflexion, qu'elle & ses Favoris avoient à toute heure besoin de moi. » On m'a dit, ajouta
 », Henry, que Conchine fut assez
 », effronté, pour venir en faire des
 », reproches à votre Femme, & d'u-
 », ne manière si remplie d'insolence
 », contre elle & moi, que je me suis
 », étonné qu'elle ne lui répondit pas
 », plus vertement. Je me doute que
 », c'est dans la crainte de se mettre
 », mal tout-à-fait avec ma Femme.
 », Combien encore pensez-vous que
 », j'eus de dépit (car Henry ne se
 », laissoit point d'invectiver contre cet
 », Italien), lorsque je vis cet homme,
 », entreprendre d'être le tenant dans
 », une célèbre Course de Bague,

„ contre tout ce qu'il y a de galans
 „ hommes en France, en public, dans
 „ la grande ruë Saint-Antoine, où
 „ ma Femme & toutes les Dames se
 „ trouvèrent ; & qu'il eut assez de
 „ bonheur pour l'emporter. Rien ne
 „ m'a jamais fait tant de plaisir, que
 „ j'en eus à cette Course, en voyant
 „ M. de Nemours & le Marquis de
 „ Rosny, votre Fils, arriver montés
 „ sur deux chevaux, qu'ils manioient
 „ de même air, & avec une singulière
 „ justesse. “

Henry ayant repris en deux mots,
 après tout cela, ce qu'il avoit pris
 tant de plaisir à étendre : „ regardez,
 „ me dit-il, à manier bien tout cela,
 „ à différentes reprises, sans rien pré-
 „ cipiter, enfin avec votre circon-
 „ spection, votre respect & votre dex-
 „ térité accoutumés. Je vous pro-
 „ teste que j'estimerai plus ces deux
 „ services, que si vous m'aviez gagné
 „ une Bataille, ou pris avec vos Ca-
 „ nons la Ville & Château de Milan :
 „ car le cœur me dit que cet homme
 „ & cette femme causeront un jour
 „ bien du mal ; je leur trouve des
 „ desseins au-dessus de leur Condi-
 „ tion, & contraires à leur devoir.

1608.

„ Mais ne vous embarrassez pas, comme „ fit Dom Joan. “ Je voulus encore demander à ce Prince , pourquoi il persistoit toujours à me remettre une exécution aussi douteuse entre mes mains ; pendant qu’il ne lui en cou- teroit , s’il vouloit bien s’en charger , que de prononcer du bon ton à deux femmes , un , *je le veux*. Ce qu’il me répondit & ce que je lui repliquai , on l’a déjà vu une infinité de fois dans ces Mémoires. Au bout de tout cela , il s’en alla , & me dit en m’embrassant : „ Adieu , mon Ami ; je vous „ recommande ces deux Affaires : car „ elles me tiennent bien fort au cœur ; „ & sur-tout foyez secret. “

Je ne pus , en réunissant toutes mes forces , rien faire pour la tranquillité de ce Prince , que de faire luire pour lui quelques instans de calme , au milieu de beaucoup d’autres d’orage. C’est ainsi qu’il passa le peu de jours , que le Ciel lui gardoit encore. L’un de ses plus longs intervalles de repos , fut le temps de l’accouchement de la Reine. Elle suivit Sa Majesté ; qui prit au commencement de Mars , la route de Fontainebleau. Il étoit impossible de pousser plus loin les égards
que

LIVRE VINGT-CINQUIÈME. 41

que le faisoit Henry pour elle , dans l'état où elle étoit. Le caractère de ce Prince étoit de chercher à satisfaire tous ceux généralement avec lesquels il avoit à vivre. Il m'écrivit souvent de Fontainebleau ; & presque jamais , sans mē donner des Nouvelles de la santé de la Reine. » Je pensois , dit-il , vous mander l'accouchement de ma Femme ; mais je crois que la partie est remise à cette nuit. « Une autre fois : » Ma Femme croit aller jusqu'au bout du mois , puisqu'elle passa la journée d'hier. « Le vingt-six d'Avril fut le jour de cet accouchement du troisième Enfant mâle (10) du Roy.

1608.

Ou , plutôt le 25.

Ce Prince m'en écrivit les Lettres ordinaires. Il me mandoit dans l'une d'elles , que je lui apprissse comment cette Naissance avoit été reçue ; » je ne dis pas de vous , disoit-il ; car je n'en doute point : mais du Public. « Je dois garder bien précieu-

(10) Gaston-Jean-Baptiste de France , ce , qu'il vouloit , le nommé d'abord Duc d'Anjou , & depuis Duc d'Orleans , mort en 1660. Siri fait dire à Henry IV. avant la

naissance de ce Prince , ce , qu'il vouloit , le donner à l'Eglise , & le faire appeller le Cardinal de France. Ibid. 568.

1608.

fément la Lettre fuivante , que m'apporta le Duc de Rohan , de fa part , fur ce que ma Femme venoit auffi d'accoucher d'un Fils , & prefque dans le même temps que la Reine :
 » Je crois qu'aucun de mes Serviteurs
 » n'a pris plus de part que vous , à la
 » Naiffance de mon Fils D'Anjou.
 » Je veux auffi que vous croyez , que
 » je furpaffe en joie tous vos Amis ,
 » de la Naiffance de votre Fils : vous
 » aurez bien la tête rompuë de leurs
 » cajoleries ; mais l'affûrance de mon
 » amitié vous fera plus folide que tou-
 » tes leurs paroles. Je fais mes recom-
 » mandations à l'Accouchée. « (11)

La Reine fe trouva plus indisposée de cette Couche que des autres ; elle fut faignée du pied : les purgations fupprimées revinrent ; & elle guérit bien-tôt totalement. Le Roy en eut tout le foin poffible. Il vint à Paris au commencement de Mai : mais il s'en retourna bien vîte ; & la joie que la Reine lui marqua de ce retour , lui

(11) „ Je défirerois , „ dommage que d'une
 „ dit Henry IV. que „ fi bonne tige , il n'y
 „ Dieu lui en eût „ eût point de rejet-
 „ donné une douzai- „ tons. “ *Mém. Hift.*
 ne ; car ce feroit grand | *de France , Ibid.*

en donna une véritable. Il accorda à cette Princesse, qu'on fit cette année pour dix ou douze mille écus de Bâtimens à Monceaux. Il m'en envoya l'ordre : car c'est dans des Lettres de Sa Majesté que je prens tout ce détail ; & il réitera, sur ce que le Maître-Maçon, qui étoit venu les entreprendre, avoit étoit contraint, dit-il, de rompre son atelier, faute d'argent : c'est que j'avois assigné ce paiement sur une restitution de deniers, que devoit faire le Neveu de d'Argouges, & qu'il ne fit pas ; alléguant, pour gagner du temps, qu'il ne devoit rien. Sur quoi le Roy me manda encore, que je le pressasse, & que j'avancasse d'ailleurs ces deniers ; sans m'en remettre sur Fresne, qui ne pouvoit l'y forcer. Il craignit que je n'ajoutasse foi aux rapports qu'on m'avoit faits, que la Reine n'étoit pas contente de moi, & me cherchoit querelle. Il m'apportoit dans une autre Lettre, pour preuve du contraire, la manière dont cette Princesse avoit pris mon parti contre M. & Madame de Ventadour, qui avoient fait à leurs Majestés des plaintes contre moi.

On ne pouvoit guère lui faire de

1608.

44 MEMOIRES DE SULLY,
plaisir plus sensible , que de se conformer à la complaisance , qu'il avoit pour toutes les personnes qui l'environnoient. J'en reçus un remerciement, pour un service rendu à Madame de Verneuil & à Madame de Moret ; & pour la manière dont je m'employai à le débarrasser de Mademoiselle des Effarts. Cette fille commençoit à lui être extrêmement à charge ; parce qu'elle vouloit prendre sur lui le même ascendant , qu'avoient eu toutes ses autres Maitresses. Enfin elle parla de se retirer à l'Abbaye de Beaumont , à des conditions , sur lesquelles Henry envoya souvent Zamet & La-Varenne conférer avec moi : il se donna la peine d'écrire au Président de Motteville , sur un Office de Maître-des-Comptes à Rouen , que la Demoiselle lui demandoit ; & à Montauban , pour avancer les deniers nécessaires pour l'acquérir. Il fallut encore donner mille écus à cette Demoiselle , & cinq cens à l'Abbaye de Beaumont (12) : le Roy me demanda l'un & l'autre , par une Lettre

(12) Elle ne s'y remeura pas long-
aira point , ou du temps.
moins elle n'y de-

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 45
du 12 Mai : trop heureux d'en être
quitte à si bon marché.

1608.

Il me consultoit encore , pour sçavoir comment il pourroit faire pour ne pas se brouiller avec la Reine , dans une occasion où Conchine se trouvoit compétiteur de Madame de Verneuil , pour une grace que cette Dame s'étoit fait promettre deux ans auparavant. « J'aime mieux , m'écrivit ce Prince, Madame de Verneuil » que Conchine : « cela n'est pas douteux ; mais il avoit dans ce temps-là , de fort grands ménagemens à avoir pour la Reine. Tout ceci tient à une Intrigue de Cour , qui fera plaisir à quelques personnes ; & que je ne sçau-rois mieux entamer , que par la Lettre suivante , que le Roy m'écrivit de Fontainebleau.

« Quoique je sois parti mal d'avec » Madame de Verneuil ; je ne laisse » pas d'être curieux de sçavoir la vé- » rité d'un bruit qui court ici , que le » Prince de Joinville la voit : aprenez- » en la vérité , & me le mandez dans » un Billet , que je brûlerai , comme » vous ferez celui-ci : on dit que c'est » ce qui le retient si long-temps : vous

1608.

» sçavez bien si c'est faute d'argent. «
 L'avis étoit véritable. Joinville s'étoit
 laissé surprendre aux charmes de la
 Marquise , qui ne le défespara point ,
 dit-on. Il ne fut bruit , pendant un
 assez long temps , que de leur bonne
 intelligence , & des Lettres fort pas-
 sionnées , qu'on prétendoit qu'ils
 s'étoient écrites. Enfin l'on assûra que
 la proposition d'épouser avoit été
 faite très-sérieusement. On remarque
 bien que dans tout ce que je dis ici ,
 je ne parle que par la bouche de tou-
 te la Cour & de tout Paris : c'est que
 je ne laisse pas d'avoir dans cette affai-
 re , toute frivole qu'on peut la juger ,
 des secrets fort importans du Roy à
 sauver. Si la chose alla aussi loin entre
 les deux Amans , qu'on a voulu le
 faire croire ; il paroît que Madame de
 Verneuil en fut la dupe ; & que mal-
 gré toute son expérience , elle ne
 connut pas assez bien le stile & la
 marche d'un Jeune-Homme , encore
 plus étourdi qu'amoureux : Engage-
 mens , Sermens , Privautés , Lettres ;
 tout cela aboutit , en assez peu de
 temps , à une rupture , qu'on attri-
 buë à l'un & à l'autre : mais à dire

vrai, la faute en est à Madame de Villars (13), qui parut trop belle aux yeux de Joinville, pour ne pas le rendre infidèle.

1608.

Madame de Villars ne se montra pas d'un abord si facile que sa Rivale : elle se sentoit du Sang Royal avec lequel le sien étoit mêlé. Joinville rebuté, désespéré, arracha d'elle la cause de ses rigueurs : c'est, dit-elle, qu'après le commerce, qu'il avoit eu & qu'il continuoit d'avoir avec une aussi belle & aussi spirituelle Dame que la Marquise de Verneuil, il étoit trop dangereux de se fier à lui. Joinville se défendit ; il n'est pas nécessaire de dire en quels termes. On le foudroya, en lui citant Epoques & Lettres ; une sur-tout de ces dernières, qui tenoit plus au cœur que toutes les autres. Il est du bel usage, en pareille occasion, de faire à la Dame qu'on aime, le sacrifice des Lettres de celle qu'on n'aime plus. Joinville ne pouvoit s'en défendre : il résista, autant qu'il put ; & enfin il remit entre les mains de Madame de

(13) Juliette-Hyp-Brancas, Marquis de polite d'Estrées, Fem- Villars.
me de George de

1608.

Villars, la Lettre prétendue : je dis prétendue ; car ce qu'il y a ici de plus plaisant , c'est qu'il n'est rien moins qu'avéré que cette fameuse Lettre , qu'il se faisoit si fort prier de montrer , il l'eût reçue effectivement de Madame de Verneuil. Passons cela ; puisqu'aussi bien il étoit assez indifférent à Madame de Villars , pour l'usage qu'elle en vouloit faire , que Joinville dît vrai ou faux.

Cette Femme haïssoit mortellement la Marquise de Verneuil. Le premier usage qu'elle fit de la Lettre fut d'aller incontinent la porter au Roy. Elle pouvoit se faire croire de tout , avec une pareille Pièce. Elle s'en servit si bien , que ce Prince , qui jusque-là avoit ignoré , ou voulu ignorer la plus grande partie de l'intrigue , vint dans le moment même , le cœur gros de dépit & animé de colère , me rapporter je ne sçais combien de ces anecdotes , qu'il trouvoit accablantes , & qui ne me parurent , à moi , rien moins qu'indubitables. Je lui dis , car il fallut traiter cette affaire méthodiquement , qu'il devoit entendre Madame de Verneuil , avant de la condamner , » O Dieu ! l'entendre ,
» s'écria

„ s'écria Henry ? c'est un si bon bec ,
 „ que si je la laisse dire , j'aurai encore
 „ tort , & elle raison : je m'en vais
 „ pourtant parler à elle , & lui mon-
 „ trer les preuves de sa perfidie. „
 Il sortit , ne respirant que vengeance.
 Les menées de Joinville avec le Gou-
 verneur de Franche-Comté , ne lui
 avoient jamais paru si criminelles.

1608.

La marquise de Verneuil , accou-
 tumée de longue-main à de pareilles
 bourasques , ne s'émut pas beau-
 coup , & soutint au Prince , que Join-
 ville étoit assez méchant pour lui
 supposer cette Lettre , qu'elle n'avoit
 jamais écrite. Le Roy adouci par ce
 dénouement , qu'il n'avoit pas ima-
 giné , se sentit presque tout-à-fait cal-
 mé , lorsqu'elle lui proposa de me
 prendre pour juge sur la vérité ou
 la fausseté de cet Ecrit : connoissant
 que nous ne péchions pas ; elle , par
 un excès de confiance en moi ; moi ,
 par trop d'estime pour elle. Les Pièces
 m'ayant été remises , & le jour pris
 pour le jugement , qui devoit se faire
 chez la Marquise ; je m'y en allai le
 matin. Je fus introduit dans son Ca-
 binet , où elle attendoit son Juge &

50 MEMOIRES DE SULLY,
sa Partie, décoëffée & presque désha-
billée.
1608.

J'avois déjà commencé les informations , lorsque Henry arriva , au bout de quelques momens , avec Montbazon. Le secret me ferme la bouche sur tout le reste : car le Roy voulut que personne n'assistât à l'éclaircissement. (14) On ne laissa pas de nous entendre parler fort haut , contester , & la Marquise pleurer. Le Roy sortit de son Appartement dans un autre , d'où il chassa encore tout le monde ; & il me mena à la fenêtre la plus éloignée , pour faire , sans que sa Maitresse y fût présente , une revi-

(14) Voici ce que je trouve dans les Mémoires de Bassompierre , tom. 1. pag. 92. sur cette Intrigue. Peu de jours après fut la brouillerie de Madame de Verneuil avec le Roy , causée sur ce que Madame de Villars donna au Roy des Lettres , qu'elle avoit écrites au Prince de Joinville, & il les lui avoit données. L'affaire se
,, raccommoda , sur
,, ce que M. le Duc
,, D'Eguillon amena
,, au Roy un Clerc de
,, Bigot , qui confessa
,, avoir contrefait ces
,, Lettres ; & le Prince
,, de Joinville fut ban-
,, ni. ,, Au reste, l'E-
,, poque de cette Intri-
,, gue , que nos Mémoi-
,, res placent dans cette
,, année , est de l'année
,, 1603 , au retour de
,, Henry IV. de son
,, voyage de Metz.

sion encore plus exacte des Papiers de ce Procès : ce qui ne se fit pas encore assez tranquillement , pour qu'on n'entendît pas du dehors, discourir avec beaucoup de chaleur ; moi , retourner dans le Cabinet & revenir vers le Roy. La fin de cette scène fut , que le Roy s'en retourna très-bien remis avec sa Maitresse. Quelque rôle qu'ait joué Joinville , il fut bien-heureux d'avoir affaire à Henry ; & d'autant plus , qu'il entra incontinent après dans une autre intrigue , toute semblable à celle-ci , au sujet de Madame de Moret (15) , dont je ne pris aucune connoissance.

(15) Les Mémoires pour servir à l'Histoire de France , vont nous en rendre compte. Le Prince de Joinville s'étant adressé à une Comtesse , Favorite du Roy , laquelle étoit de celles , que Tertullien appelloit de son temps, *Publicarum Libidinum victimæ* , & qui , pour couvrir son fait , alléguoit une promesse de Mariage , qu'elle avoit du Prince ;

encourt la disgrâce du Roy , qui lui commande de se relever , ou de l'épouser. Il fait d'abord mine de vouloir l'épouser , pour continuer ce qu'il avoit commencé ; mais enfin il déclare que son intention n'a jamais été telle ; & dit tout haut que la personne du Roy exceptée , il n'y a point de Gentilhomme , ou autre de quelque Qualité qu'il soit ,

1608.

Le Comte de Sommerive (16) osa aussi se jouer à son Maître ; & prit de même pour l'objet de ses galanteries la Comtesse de Moret ; avec laquelle

„ auquel lui tenant ce „ langage , il ne faute „ à deux pieds sur les „ épaules. Ce que le „ Comte de Lude „ ayant entendu , dit „ que ce trait-là étoit „ celui d'un bourreau. „ Madame de Guise „ toute éplorée vint se „ jeter aux pieds du „ Roy ; & comme si „ elle étoit désespérée , „ supplia Sa Majesté „ de la tuer : A la- „ quelle le Roy répon- „ dit : je n'ai jamais „ tué de femmes , & „ je ne fais comme il „ faut faire pour les „ tuer. Ceux, ajoute- „ il , qu'on tenoit à la „ Cour pour les plus „ accords , disoient „ que c'étoit le Roy „ qui avoit fait faire à „ la Comtesse , ce „ qu'elle avoit fait. “

J'avertis , dit Bas-
sompierre dans ses
Mémoires, tom. 1. pag.
205. „ M. le Prince
„ de Joinville & Ma-

„ dame de Moret , du „ dessein que le Roy „ avoit de les surpren- „ dre ensemble... On „ ne les surprit pas „ ensemble ; mais le „ Roy en découvrit „ assez pour chasser „ M. de Chevreuse „ (c'est le nom que „ portoit le Prince „ de Joinville) de la „ Cour ; & en eût fait „ autant d'elle, si elle „ n'eût été sur le point „ d'accoucher ; & le „ temps raccommoda „ l'affaire. “ Henry „ donna ordre qu'on „ arrêtât le Prince de „ Joinville ; mais il se „ sauva hors du Royau- „ me , où il ne revint „ qu'après la mort de „ Henry IV. sa Famille „ n'ayanr jamais pu ob- „ tenir de ce Prince, qu'il „ fût rappellé. *Galanter.*
des Rois de France.

(16) Charles-Ema-
nuel de Lorraine, se-
cond Fils du Duc de
Maienne.

il débuta par une proposition de Mariage , dont on a cru même qu'il y avoit une Promesse par écrit : l'un ne coûte pas plus que l'autre à un Jeune-Homme emporté. Le Roy , lorsqu'on lui en parla , trouva cette Alliance de son gré ; & se contenta d'employer La-Borde , Gentilhomme qu'il connoissoit le plus affectionné à son service de tous ceux qui habitoient chez la Comtesse , à découvrir si de part & d'autre il y avoit de la sincérité ; & sur-tout à empêcher que cette Jeunesse ne sortît des bornes du devoir. Le rapport de La-Borde ne fut pas favorable à Sommerive , qui porta d'abord sa pensée à faire assommer cet incommode Surveillant. Un jour que Sommerive , sortant de l'Eglise , où il venoit de faire ses Pâques , rencontra La-Borde , il le chargea , de manière que celui-ci n'eut obligation de sa vie qu'à la fuite. Le Roy me commanda d'informer de ce fait , qu'il qualifia dans sa colère , d'assassinat : le temps choisi par Sommerive , & le manque de respect pour le Roy , le rendoient en effet encore plus coupable.

Comme il ne laissoit pas cependant

1608.

d'y avoir quelque tempérament à garder ; ne fût-ce qu'à cause de La-Borde lui-même : car Sa Majesté convenoit que Sommerive étoit bien autrement à craindre que Joinville ; La-Varenne vint de sa part conférer avec moi, sur le moyen de fortir de cette affaire ; dont le meilleur nous parut, que le Duc de Maienne fit lui-même justice à Sa Majesté, de son Fils. Je fus chargé de ce Message, & laissé le maître de la manière dont je le traiterois. Je trouvai le Duc de Maienne dans un accès si violent de goutte & de fièvre, qu'il n'y avoit aucune apparence de lui parler, & sur un pareil sujet. Le Duc D'Eguillon (17), aîné de Sommerive, me dit, que le procédé de son Frere n'avoit causé plus de mécontentement & d'indignation à personne, qu'à toute sa Famille : que la maladie de son Pere n'avoit point d'autre cause : qu'il voudroit lui-même être mort, aussi bien que cet indigne Frere, né pour être le fléau de ses Parens : que le Roy ne sçavoit que trop bien lui-même, comment il les traitoit tous ; quoi-

(17) Henry de Lorillon, & ensuite de raine, Duc d'Eguil-Maienne.

qu'ils cherchassent , pour l'honneur de la Famille , à en ôter la connoissance au Public : enfin que ce dernier trait les mettoit tous au désespoir. A quoi D'Eguillon , en me priant de l'assister de mes conseils , ajouta , qu'il iroit , si Sa Majesté l'exigeoit , recevoir d'elle ses ordres & les exécuter lui-même , & quels qu'ils fussent , contre son propre Frere ; & que pour lui , il manqueroit plutôt à sa propre vie , qu'au serment qu'il avoit fait d'obéir à son Maître avec toute la fidélité & le zèle d'un Serviteur & d'un Sujet.

Pour ne pas faire connoître à D'Eguillon , que je venois par Commission du Roy ; je lui dis , que je ne lui conseillois pas de l'aller trouver ; parce que je ne sçavois pas s'il étoit encore informé de l'action : que je pourrois lui donner un bon conseil dans vingt-quatre heures , qui étoit le temps nécessaire pour envoyer à Fontainebleau , sçavoir les sentimens de Sa Majesté. Je me contentai , pour le moment présent , de lui bien faire sentir la noirceur , & craindre les suites de l'entreprise de Sommerive. Il enchérit sur tout ce que je pus lui

1608.

dire , avec une sincérité , dont je crus qu'il étoit de mon devoir de rendre compte à Sa Majesté ; à laquelle je disois en même temps , qu'elle n'avoit qu'à prononcer sur la satisfaction : la Famille ne craignant rien tant que de perdre ses bonnes graces.

Ce Prince me manda par Villeroy ; qu'il étoit content de ce que D'Eguillon m'avoit dit : quoiqu'il fût persuadé que tout cet emportement contre le coupable , ne les empêcheroit pas tous de prendre le ton avantageux en public ; comme ils avoient déjà fait en quelque autres occasions semblables : que je fisse bien valoir à toute la Maison de Lorraine, la bonté qu'avoit eüe Sa Majesté , de ne pas commencer par se faire raison de cet attentat : que la Famille fît retirer avant toutes choses le coupable , ne fût-ce qu'à Soissons ; comme indigne de se montrer dans un lieu où il pût être vû de Sa Majesté : cela fait , que D'Eguillon pourroit venir dire à ce Prince , ce qu'ils avoient jugé devoir faire , en attendant que lui-même ordonnât de la peine : offrant de le représenter , & de le faire conduire même à la Bastille, si c'étoit la vo-

lonté du Roy, ou de le faire sortir du Royaume pour deux ou trois ans. Henry faisoit entendre, que ce seroit ce dernier parti qu'il prendroit; & il méritoit quelque considération, à cause des menées de Sommerive avec l'Espagne. On avoit rapporté au Roy, en dernier lieu, qu'il avoit voulu engager le Comte de Saint-Paul, à faire un voyage avec lui en Hollande; comme ayant dessein de passer au Service des Archiducs: qu'il prenoit les avis de Du-Terrail; & que si-tôt qu'il avoit eu fait le coup, il avoit envoyé quelques-uns de ses Domestiques en Flandre. Ce n'étoit ni dans cet endroit ni dans aucun autre, appartenant aux Espagnols, que Sa Majesté vouloit qu'il portât ses pas; mais du côté de Nancy, d'où il pourroit passer à la Cour de l'Empereur, & encore mieux en Hongrie.

A cette Lettre de Villeroy étoit joint un Billet en deux mots, que le Roy m'adressoit. „ Je vous dirai que „ le plus homme de bien de la race „ n'en vaut guère: Dieu veuille que „ j'y sois trompé. „ Il fut pourtant fort content du procédé de D'Eguillon, lorsqu'il vint saluer Sa Majesté à

1608.

Fontainebleau : il trouva seulement quelque affectation de sa part , à diminuer le tort de son Frere : il lui ordonna que Sommerive passât en Lorraine & qu'il n'en sortît point sans sa permission. Je fus chargé de notifier cet ordre au Duc de Maienne : Sa Majesté ayant bien voulu accorder aux prières de D'Eguillon , de lui épargner ce chagrin.

D'Eguillon ne se souvint pas trop bien pour lui-même , des leçons que le Roy venoit de lui faire pour son Frere. Personne n'ignoroit l'amitié que le Roy portoit à Balagny (18) : Il venoit de lui en donner une preuve, en le maintenant dans la jouissance des Greffes de Bordeaux, dont les Traitants avoient cherché à le dépouiller. D'Eguillon eut l'imprudence de se faire des affaires avec lui , pour des sujets qui à la vérité ne passaient pas la galanterie ; & la lâcheté de l'attaquer presque seul quelque temps après ; étant lui-même accompagné

(18) Damien de Clermont de Buffymontluc , Seigneur d'Amboise : il n'avoit de Balagny , Fils de alors que 25 ou 26 Jean, Prince de Cambray , & n'étoit point marié.

d'un gros de gens armés. La prévention où étoit déjà Henry contre toute cette Maison , lui fit envisager avec indignation cette entreprise. Dans le premier mouvement de sa colére il m'écrivit , qu'étant résolu de punir D'Eguillon , il me prie d'oublier avant toutes choses , que j'avois fait jusques-là profession d'être de ses Amis ; parce que je devois beaucoup davantage à l'amitié de mon Roy. Cette Lettre me fournit une grande preuve de l'habileté de ce Prince à se connoître en hommes. Il m'y prédit que tous les services que je rendois à D'Eguillon , seront oubliés de lui , si-tôt que ma mauvaise fortune m'aura mis hors d'état de lui en rendre davantage : & rien n'a jamais été mieux vérifié.

J'étois bien éloigné alors de le croire : & ne considérant que ce qu'exigeoit de moi l'amitié que j'avois pour toute la Maison de Lorraine ; la Lettre du Roy , que son Courrier me remit à Montargis , où il me rencontra revenant de Sully , ne m'empêcha pas de répondre aussi-tôt à Sa Majesté , & uniquement pour faire ce qu'elle me défendoit ; c'est-à-dire pour la fléchir en faveur de D'Eguillon ; sans

1608.

attendre le voyage, que je me proposois de faire incessamment à la Cour. Je puis dire que ma Lettre ne fut pas inutile à D'Eguillon, lorsqu'il se présenta à Sa Majesté, pour se justifier. Voici ce que m'écrivoit le Roy lui-même, le 22 May : „ Votre Lettre „ m'est venuë fort à propos ; car il est „ arrivé ce soir, & m'a parlé de fa- „ çon, qu'il s'en est peu fallu que je „ n'aye éclaté : certes cette jeunesse „ devient bien insolente. “ Je fis encore plus, lorsque j'allai à Fontainebleau ; il me fallut toute la persévérance dont l'amitié seule la plus vive est capable, pour vaincre le ressentiment de Sa Majesté, & au point qu'elle me remit à moi-même tout cet accommodement à faire. Je surmontai avec le même courage, d'autres difficultés, qui ne cédoient guère à celle-là : je me crus enfin au point d'avoir fait oublier le passé à tout le monde ; & je me félicitai même, lorsque je vis de quelle manière D'Eguillon en parla dans le public, & m'en marqua sa reconnaissance.

Cependant cet homme lâche & sans foi me méprisa, & se méprisa assez lui-même, pour mettre fort

peu de temps après, le crime dont je venois de le faire absoudre, à son comble 1608.

en faisant assassiner Balagny par un guet-à-appens. J'aime mieux qu'on soit instruit de ce coup infame, par la Lettre que m'en écrivit aussitôt le Roy, que par mes paroles :

„ Mon Ami, vous aurez déjà sçu la
 „ méchante action, commise contre
 „ Balagny : Je n'ai voulu vous en rien
 „ mander, que je n'eusse vu les informations : car dans ces choses-là, les
 „ parties ne doivent point être cruës.
 „ Elle est pire qu'on ne le sçauroit dire.
 „ La foi qu'on vous avoit donnée, y
 „ est faussée, & l'honneur tout-à-fait
 „ blessé, par la lâcheté de Quatorze
 „ à tuer un homme surpris : enfin j'aime-
 „ rois mieux, si c'étoit un de mes
 „ Enfans, qu'il fût mort, que d'avoir
 „ commis un tel acte. Le porteur vous
 „ en dira les particularités. . . . L'on a
 „ voulu donner ici des Batailles ; mais
 „ j'y ai pourvu. Je vous aime bien ;
 „ & sur cette vérité, je finis. “

Mais Henry (car je me sens tant d'horreur pour cette indignité, que je ne puis même en parler davantage) ne devoit-il point un peu s'en prendre à lui-même ; puisque c'étoit par

1608.

sa facilité, que le mauvais exemple des Duels avoit perdu la Cour, la Ville & tout le Royaume (19)? Cette fureur y étoit poussée à l'excès, & me donnoit mille peines, & à Sa Majesté elle-même, pour faire des raccommodemens, & empêcher chaque jour, des voies de fait. Avant que tout cela fût passé, le Baron de Courtaumer vint me dire de sa part, qu'il étoit occupé à remettre ses Neveux, M. le Prince de Conty & le Prince de Joinville. Montigny se brouilla sans fondement avec d'Épernon, que je fus chargé d'appaiser : „ Car, com- „ me vous sçavez, me mandoit Hen- „ ry, il veut toujours être le maître. “ L'enlèvement d'une fille mit les La-Force & les Saint-Germain aux couteaux : Saint-Germain le Fils, qui étoit le Ravisseur, mandé par le Chancelier, de la part du Roy, sortit de Paris, au-lieu d'obéir, & alla trouver son Pere ; laissant le Roy dans la crainte qu'il ne découvrit chez

(19) „ Loménie „ vénement de Henry
 „ supputa en 1607, „ IV. à la Couronne. Il
 „ combien il avoit pé- „ s'en trouva quatre
 „ ri de Gentilshom- „ mille, de compte
 „ mes François par „ fait. “ *Mem. Hist. de*
 „ les Duels, depuis l'a- *France. Ibid.*

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 63
les Etrangers, des ordres importans, ~~_____~~
qu'il ne pouvoit ignorer avoir été 1608.
donnés à La-Force.

C'étoit encore là le vrai principe de cette licence & de cette mutinerie, que le Roy se plaignoit si amèrement qui gâtoit tous les esprits ; & que la Noblesse prenoit des Grands ; & les Grands, des Princes du Sang. M. le Comte de Soissons affichoit le mécontentement. Le Prince de Condé lassoit la patience du Roy, par des échappées, quelques-unes seulement dignes de risée, & d'autres, assez sérieuses pour bien fâcher Sa Majesté. On crut que le Mariage seroit le vrai remede à cette légéreté : le Roy songea à lui faire épouser Mademoiselle de Montmorency (20) ; & ce Mariage mit le comble aux chagrins de Sa Majesté, comme nous le verrons l'année suivante.

Celui de Mademoiselle de Mercœur acheva aussi de l'aigrir contre toute la Maison de Lorraine. C'étoit un Article décidé, dès le temps du passage de Sa Majesté en Bretagne, en 1598 ; Les Parties étoient en âge de le con-

(20) Margueritte-Charlotte de Montmorency.

1608.

fommer ; mais la Mere & la Grand-Mere de la Demoiselle avoient sçu lui inspirer une telle aversion pour M. de Vendôme , qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on lui en parlât. Le Prince de Condé qui n'étoit pas encore marié alors , auroit été bien plus du goût de l'un & de l'autre : & à son défaut , la Duchesse auroit voulu conserver dans sa Famille , les grands Biens de sa Fille. Le Roy ne pouvoit s'ôter de l'esprit , que les Ducs de Guise & de Maienne ne contribuassent à entretenir l'opiniâtreté de cette femme : & je soustenois quelquefois à ce Prince , qu'il ne leur rendoit pas justice en cette occasion : ce que Sa Majesté auroit bien dû connoître à la fin , par le peu de résistance qu'ils apportèrent à ses intentions , lorsqu'elles leur furent déclarées par le Marquis D'Oraison , qu'ils avoient envoyé au Roy.

Le parti de l'autorité & d'un commandement absolu , c'étoit le plus prompt & le plus assuré : mais Henry (21) étoit encore moins d'humeur de

„ (21) Henry , lorsqu'il étoit en colère „ de lui faire payer
 „ menaçoit la Duchesse de Mercœur, „ deux cens mille écus
 „ de Dédit , outre „ cent mille écus que
 „ portoit

de s'en servir en cette occasion, qu'en toute autre. Il y en avoit deux autres ; celui de la douceur & de la persuasion auprès des Dames , & celui d'une Décision en Justice. Celui-ci étoit indubitable , à ne traiter même Sa Majesté que comme on fait le plus simple Particulier : mais aussi à quelles longueurs n'exposoit-il pas , par les délais & les autres tours de la Chicane ? Les seules Procurations de Lorraine , sans lesquelles on ne pouvoit entamer la Procédure , entraînoient un temps considérable. De deux mois il n'en falloit attendre la fin : encore pour cela falloit-il que Sa Majesté se mêlât de faire abrégé en sa faveur , les formalités ordinaires. En toutes manières , le parti de la douceur étoit le plus souhaitable : parce qu'outre qu'il faut toujours tendre à l'union non-seulement des Personnes , mais encore des Familles ; il reste encore bien des ressour-

 1607.

„ portoit le Dédit. La „ Bien , s'il en avoit
 „ Duchesse de son côté „ affaire. La Fille se
 „ té faisoit dire au „ retira aux Capuci-
 „ Roy, qu'il prît non „ nes , où elle voulut
 „ seulement les cent „ se faire Religieuse.
 „ mille écus , mais *Mém. Hist. de Fr. Ibid.*
 „ encore tout son

1608.

66 MEMOIRES DE SULLY,
ces à une Fille, qu'on a enlevée à ses
Parens & mariée malgré elle, pour ré-
clamer sa liberté; lors même que l'ob-
servation de toutes les autres forma-
lités semble la lui avoir fait perdre :
sur-tout, si on ne peut l'empêcher de
recevoir sous-main des conseils. Ce
fut aussi le seul que je conseillai à Sa
Majesté, dans une longue lettre que
je lui écrivis en Réponse; & qui ne
contenoit rien de plus que ce qu'on
vient de voir.

Il se fit dans cette intention, plu-
sieurs allées & venuës chez les deux
Duchesses, chez le Duc de Guise, sa
Sœur, & la Princesse de Conty;
dont le Roy m'informoit très-exacte-
ment par Bullion & quelques autres.
On tint pendant ce temps-là M. de
Vendôme éloigné; Sa Majesté le
donna à conduire à La-Vallée en Bre-
tagne. Pour moi, mon sentiment fut,
que personne n'étoit plus propre à
manier cette Négociation, que le
Pere Cotton. Je conseillois au Roy
de s'en servir: & l'on s'en trouva si
bien, que dans le temps que le Roy
commençoit à croire plus que jamais,
qu'on ne sortiroit de cette affaire que
par la voie ordinaire de la Justice,

& qu'il avoit même déjà écrit au Premier Président à ce sujet ; ce Pere ramena tout - d'un - coup l'espérance de la voir finir autrement. L'Art de diriger les Consciences , dans lequel il excelloit, lui fit d'abord gagner un premier point , qui n'est pas le moins essentiel ; je veux dire , qu'on commençât par retrancher les invectives , qui ne faisoient qu'entretenir l'aigreur & l'antipathie. Le Pere Cotton ne manquoit pas d'aller, le plus souvent qu'il pouvoit , rendre compte de ses progrès au Roy , qui l'envoyoit de temps - en - temps prendre l'avis du Chancelier & le mien. Ce Prince lui fçut fort bon gré du service qu'il lui rendit dans cette occasion,

La Mere & la Fille s'adoucirent les premières : non pas fans que la Duchesse fit encore effuyer tant d'inégalités & de mauvaise humeur contre le Roy , contre ses Parens , contre tout le monde, que Henry croyoit ne pouvoir jamais trouver le moment d'obtenir son consentement ; & il m'exhortoit bien à ne pas le laisser échapper. La Grand'-Mere & quelques autres Affidés des Duchesses , comme le Confesseur La-Porte , demeu-

1608.

68 MEMOIRES DE SULLY;
rérent plus long-temps obstinés. Enfin tout s'appaîsa; & le Mariage s'accomplit (22). Le Roy ne guérit point parfaitement de l'idée qu'il avoit, que les Guises & tous les Princes Lorrains n'eussent véritablement cherché à le tromper sous les apparences d'une extrême déférence. C'est ce qui fit que Beauville, Premier Président de la Chambre des Comptes de Provence étant mort, & le Duc de Guise ayant demandé, pour un de ses Amis, cette place, que la Comtesse de Sault sollicitoit; il la refusa à l'un & à l'autre: „ Ils ont tous deux été de la Ligue: „ c'est toute la raison qu'il m'en apporta, en m'écrivant de chercher avec le Chancelier, quelqu'un qui y fût plus propre.

C'étoit absolument contre mon sentiment & malgré toutes mes raisons, que Henry donnoit, pour ainsi dire, droit à tout le monde de troubler son repos, en ne l'entrete-

(22) Le 7 Juillet de l'année suivante. „ Les Noces, disent les Mémoires de l'Histoire de France, furent triomphantes & magnifiques. „ Le Roy étoit tout brillant de pierreries d'un prix inestimable, courut la Bague, & l'emporta presque toujours. „

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 69

nant que d'avis continuels contre presque toutes les Personnes distinguées du Royaume, Catholiques ou Protestans. On lui rapportoit, tantôt, que le Duc de Bouillon, Du-Plessis & autres Principaux de la Religion, levoient des Soldats & des Officiers; tantôt, qu'ils étoient d'accord, pour se saisir de différentes Villes, avec M. le Prince, M. le Comte, & tous ceux-là même qui avoient le plus fortement soutenu la Ligue contr'eux. Une autre fois, que le Duc de Roannais faisoit des Assemblées en Anjou: ce que Pont-Courlai me manda aussi. Mais rien n' alarma tant Sa Majesté, que l'avis qui lui fut donné par un Gentilhomme de Poitou: car on vouloit toujours que cette Province fût le Siège de la Révolte. Cet Homme disoit s'être trouvé en personne, à des Assemblées d'un grand nombre de Gentilshommes, agissans au nom de presque tous les Grands du Royaume joints aux Protestans; dans lesquelles il étoit témoin qu'on avoit pris jour, pour s'emparer de cinq ou six Villes, qu'il nomma, & délivré de l'Argent pour faire provision des échelles,

1608.

70 MEMOIRES DE SULLY;
petards , armes & munitions néces-
saires à ces entreprises.

1608.

Le Roi étoit à Fontainebleau , sans Suite , & seulement pour quelques parties de Chasse , lorsque ce don-
neur d'avis lui fut présenté : ce qui fit qu'il le renvoya à Paris , à Sillery & à Villeroy : auxquels il donna sur tout cela de si amples Mémoires , que le Roy crut n'en pouvoir douter , & en fut saisi d'effroi. Il revint dans le moment à Paris , du côté de Melun , & par la Porte Saint-Antoine ; & il envoya Saint-Michel me chercher , pour affaires , me dit - on , de la dernière conséquence. Ma Femme & tous mes Enfans étoient en ce moment en Ville , avec tous les Carrosses de la maison : ce qui me fit tarder , jusqu'à ce que j'en eusse envoyé chercher un chez Phelipeaux.

Raimond
Phelipeaux
Seigneur de
Pontchar-
train.

Je trouvai le Roy enfermé dans le petit Cabinet de la Reine , avec cette Princesse , le Chancelier & Villeroy ; où ils s'occupoient à un examen de tous ces Mémoires , qui avoit encore échauffé l'imagination vive & prompte de ce Prince. „ Hé-
„ bien ! Monsieur l'opiniâtre , me dit-
„ il , en me voyant entrer , nous voi-

„là à la veille de la Guerre : Tant-
„mieux , Sire , lui répondis-je ; car ce
„ne peut être que contre les Espa-
„gnols. Non , non , interrompit-il ;
„c'est contre de plus proches , ap-
„puyés de tous vos Huguenots. Tous
„les Huguenots ! repris-je. Hé , Sire !
„qui vous a mis cela dans la fantai-
„sie ? Je réponds déjà de plusieurs ;
„qu'ils n'en ont pas eu l'idée ; & je
„répondrois bien de presque tous les
„autres , qu'ils ne l'oseroient. Ne vous
„letdisois-je pas bien , Ma mie , dit
„Sa Majesté en se tournant vers la
„Reine , qu'il n'en croiroit rien : il
„lui est avis que personne n'oseroit
„me regarder pour me déplaire ; &
„qu'il ne tient qu'à moi , que je ne
„donne la loi à tout le monde. Cela
„est vrai , Sire , repartis-je ; vous le
„pouvez , quand il vous plaira.“

Villeroy & Sillery voulurent appuyer le sentiment de Sa Majesté. Je leur fis voir , qu'il n'y avoit que de la foiblesse , à se laisser intimider ainsi par de pures bagatelles. Je pris le Mémoire de leurs mains ; & je ne pus m'empêcher de sourire , en voyant qu'il n'y étoit fait mention que de dix ou douze misérables

1608.

Gentilshommes & Soldats , que je connoissois , parce qu'en effet ils étoient de mon Gouvernement , & de cinq ou six Villages , comme La-Haye en Touraine , Saint-Jean d'Angle , La Rochepozai , Saint-Savin , & Chauvigny-le-blanc en Berry.

„ Pardieu ! Sire , repris-je en colére ,
 „ je crois que ces Messieurs se mo-
 „ quent de vous & de moi , de vou-
 „ loir vous faire marcher pour de tel-
 „ les niaiseries : c'est un homme qui
 „ cherche quelque centaine d'écus ;
 „ & puis c'est tout. Vous direz ce
 „ qu'il vous plaira , repliqua le Roy ;
 „ mais il faut que j'y aille , ou que
 „ vous partiez dans deux jours ,
 „ pour y donner ordre. S'il vous
 „ plaisoit , Sire , lui dis-je , après qu'il
 „ m'eut fait tout de suite un détail
 „ de ce qu'il falloit mener d'Artillerie
 „ pour cette expédition , me laisser
 „ faire à ma fantaisie ; j'en viendrois
 „ bien-à-bout , sans tant de bruit &
 „ de dépense. Pardieu ! dit-il ; vous
 „ êtes l'homme le plus têtue que je vis
 „ jamais : Hé-bien ! que voulez-vous
 „ dire ? Que je ne demande , Sire ,
 „ que le Prévôt Moret & vingt Ar-
 „ chers , pour vous en rendre bon
 „ compte.

„ compte. Vous le voulez , dit enfin
 „ ce Prince , vaincu par ma persévé-
 „ rance , & moi aussi : S'il en arrive
 „ inconvénient , je m'en prendrai à
 „ vous. “ Il n'en arriva rien ; sinon ,
 „ qu'avec vingt Chevaux , pour toute
 Armée , je fis prendre tous les Accu-
 sés , dont il n'y en eut que fort peu
 de punis : Sa Majesté ayant trou-
 vé que la plûpart étoient innocens ,
 & que les autres ne valaient pas la
 peine qu'on s'y arrêtât.

L'Assemblée des Protestans , qu'il
 étoit nécessaire de faire cette année ,
 pour nommer deux Députés Géné-
 raux , parut au Roy mériter encore
 plus d'attention , à cause de la con-
 joncture. Il me nomma pour y assis-
 ter : c'étoit pour la troisième fois : &
 afin que je pusse le faire commodé-
 ment , il l'indiqua à Gergeau , dont
 j'étois Gouverneur ; & où je pouvois
 tout conduire de Sully , qui vient
 jusqu'aux portes de cette Ville. Je ne
 dirai rien de mes Instructions. L'As-
 semblée n'avoit encore pris aucune
 forme , le 3 Octobre , que j'écrivis
 pour la première fois à Villeroy ;
 quoiqu'elle eût commencé quelques
 jours auparavant ; parce qu'on atten-

1608.

doit encore quelques Députés Provinciaux. Lorsque je vis que d'un seul mot , que j'avois dit en public & en particulier , j'avois fermé la bouche aux mal-intentionnés , dès - lors je répondis à Sa Majesté , qu'il ne s'y feroit rien contre sa volonté : C'est ce qu'elle ne vouloit pas croire. Toutes ses Lettres , & celles de Villeroy , n'étoient pleines que de ses sujets de mécontentement contre les Protestans. „ Renvoyez-moi promptement „ mon Courrier , m'écrivoit-il ; il y „ a des esprits à Gergeau , qu'il n'est „ pas besoin qu'il flaire : ils vous ont „ traité en Catholique : je sçavois „ bien qu'ils le feroient ; & j'ai vu une „ Lettre de Saumur , depuis quatre „ jours , qui enprescrivoit la Forme. “

Il est vrai qu'il y eut quelque tumulte au commencement ; principalement , sur ce que Sa Majesté avoit établi deux Gouverneurs Catholiques dans les Villes de Montendre & Tartas , qu'ils disoient leur avoir été cédées par le Roy : ils appuyoient leurs demandes par la teneur des Edits ; & se plaignoient d'avoir ainsi perdu Caumont. Ils me députèrent sur ce sujet , à Sully , Chambaut , Du-

Bourg & Du-Ferrier, avec toutes fortes de paroles de soumission à Sa Majesté ; à laquelle ils concluoient de députer sur cette Affaire, deux ou trois personnes du Corps. Je cherchai à les en détourner ; parce que je sçavois bien, que Henry ne verroit pas favorablement cette députation : je leur dis, que je n'avois aucune Commission pour traiter de ce point ; & que j'en écrirois à Sa Majesté. Je m'excusai de me mêler de Moncenis, autre Place du genre des deux premières ; parce qu'elle appartenoit à M. le Comte.

J'écrivis à Villeroy la proposition de l'Assemblée ; & je le chargeai de représenter au Roy, que s'il vouloit qu'elle ne tirât pas en longueur, il falloit la satisfaire sur ce qu'elle demandoit de juste, ou promettre du moins de le faire, en répondant à ses Cahiers : à quoi Sa Majesté consentit. Cet article expédié, qui étoit l'un des huit, dans lesquels se renferma l'Assemblée ; je fis voir qu'il y en avoit cinq autres, qui ne méritoient que d'être portés au Conseil, comme étant de la compétence de ce Tribunal : & l'on se réduisit à l'affaire prin-

1608.

cipale , qui étoit de nommer deux Députés. Sa Majesté notifia ses intentions sur cette matière , conformément à ce qu'on a vû ci-devant assez au long , lorsque j'ai traité de l'Assemblée générale , tenuë à Châtelleraut : & cette Question fut encore concluë avec une égale satisfaction des Parties , par la proposition que je fis au Roy , de Villarnou pour la Noblesse , & de Mirande pour le second Ordre. Le premier auroit été nommé dès l'année précédente , si ce n'est qu'il fut proposé contre la Forme prescrite par Sa Majesté. Il alla incontinent recevoir ses ordres , avec une Lettre de ma part : le Roy l'instruisit en deux mots , des devoirs de sa Charge , & parut fort content de ce choix.

L'Assemblée ne dura plus après cela , qu'autant de temps qu'il en fallut pour recevoir le Brevet d'acceptation des Députés ; & tout fut fini avant le premier Novembre. Le Roy insistoit sur-tout , dans toutes les Lettres qu'il m'écrivoit , sur une prompte expédition : les invitations à revenir au plutôt près de sa personne , & les marques ordinaires de

sa bienveillance , remplissoient presque tout le reste. Le dernier Courrier que je lui dépêchai , trouva Sa Majesté à l'Arcenal ; d'où Villeroy me mandoit , qu'elle étoit revenue aussi-tôt à sept heures du soir : qu'elle l'avoit fait m'écrire à huit ; ne voulant pas le faire elle-même , afin de ne pas retarder l'heure du Courrier.

Je rendis à ce Prince un compte encore plus exact que je n'avois fait dans mes Lettres , de tout ce qui s'étoit passé à Gergeau , & des dispositions pacifiques d'un fort grand nombre de gens de bien , que j'avois trouvés dans le Corps Protestant. Je le retrouvai à Fontainebleau , où il ne fit pas un moindre séjour cette année , que les précédentes. Il s'y en retourna , à la mi-May , après le court voyage à Paris , dont j'ai parlé : & il y passa les mois de Juin & de Juillet entiers. De retour à Paris , au mois d'Août , il fit un tour à Saint-Germain ; ensuite un autre de quinze jours , à Monceaux ; d'où il revint à Paris , après avoir passé par Fontainebleau , au commencement d'Octobre : je n'étois pas encore revenu de Gergeau. A la mi-October il partit

pour Fontainebleau ; d'où il revint à la mi-Novembre , à Paris , pour expédier les Affaires. J'ai déjà remarqué que cette manière de vivre n'étoit gênante que pour sa Personne , & pour celles d'un petit nombre de ses principaux Ministres.

Sa santé ne fut troublée cette année , par aucune maladie dangereuse. Il m'écrivoit le 2 Juin , de Fontainebleau : „ J'ai eu un accès de fièvre , „ qui m'a duré trente heures ; mais „ ce n'est que du rhûme : j'espère , „ avec l'aide de Dieu , que ce ne sera „ rien : je vais avoir plus de soin que „ je n'ai eu jusqu'ici , de me conser- „ ver : de quoi vous pouvez vous assu- „ rer ; & que je vous aime bien : „ mais pourtant le travail de la Chasse continua comme auparavant. Il me mandoit de Saint-Germain , qu'il venoit de prendre un Cerf , qui n'avoit duré qu'une heure : qu'ensuite il s'étoit mis dans son lit , une heure ; & de-là étoit allé se promener aux Grottes , & voir ses Ouvriers. A ce rhûme , pendant lequel Henry trem- poit huit ou dix mouchoirs par jour , se joignit une fluxion dans les oreil- les & la gorge , qui l'incommoda beau-

coup : & comme il vouloit après cela commencer à se purger à Monceaux, pour prendre ensuite les eaux de Spa ; il lui prit un dévoiement , qui lui fit souffrir de violentes douleurs, pendant deux jours ; & il lui en resta une foiblesse , pendant plusieurs autres : c'étoit la maladie non - seulement de tout ce Canton , où Sa Majesté me mandoit, qu'elle avoit avec elle le bon-homme Villeroy & plus de cent Gentilshommes de sa Cour , qui en étoient incommodés ; mais encore de Paris & de tous les environs.

1608.

Presque tous les Enfans de Sa Majesté furent aussi malades , pendant le mois de Mai. Sa tendresse paternelle le faisoit entrer sur tout cela , en m'écrivant , dans des détails , que ma propre disposition ne me permet pas de regarder comme indifférens. „ Je ne suis pas sans beaucoup „ d'inquiétude , m'écrivoit-il , le 16 „ Mai , de Fontainebleau ; ayant ici „ tous mes Enfans malades. Ma Fille „ de Verneuil a la Rougeole ; mais elle „ s'en va éteinte , avec peu de fièvre. „ Mon Fils le Dauphin eut hier deux

1608.

„ vomissemens : il a peu de fièvre,
 „ avec un assoupissement & un mal
 „ de gorge , qui fait croire aux Mé-
 „ decins , qu'il couve la Rougeole.
 „ Hier au soir ma Fille commença à
 „ avoir un peu de fièvre. Mon Fils
 „ d'Orléans a toujours la fièvre con-
 „ tinuë , mais plus fort un jour que
 „ l'autre ; il semble qu'elle soit dou-
 „ ble-tierce ; (ce fut le plus & le plus
 „ long-temps malade de tous) : jugez
 „ si avec tout cela je suis en peine.
 „ Je vous donnerai tous les jours ,
 „ avis de la santé de mes Enfans. “
 Heureusement il n'en arriva aucun
 mal : „ Il en sera , me disoit encore
 „ ce Prince , tout ce qu'il plaira à
 „ Dieu , duquel je trouverai tout
 „ bon. “ Il me demandoit avec sa
 bonté ordinaire , des nouvelles de
 mon Fils , qu'on lui avoit dit avoir la
 Petite-Vérole. Il choisit Noisy , pour
 y faire demeurer ses Enfans tout
 l'Eté ; ne voulant les renvoyer à
 Saint-Germain , que bien avant dans
 le mois de Novembre : alors il me
 donna ses ordres , comme à l'ordi-
 naire , de les faire ramener avec Ma-
 dame de Monglat , dans les Carosses

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 81
& Litières de la Reine & de la Reine
Marguerite ; & de dire à la Marquise
de Verneuil , d'y renvoyer aussi les
siens : la Petite-Vérole étant à Paris
dans ce mois-là.

1608.

Le Fils de cette Dame , qu'on ap-
pelloit le marquis de Verneuil (23) ,
étoit destiné par le Roy son Pere ,
à l'Eglise ; & l'Evêché de Mets étant
venu à vaquer , il songea à le lui
faire tomber. Il y avoit sur cela trois
grandes difficultés ; du côté de la No-
mination de ce Prince ; de sa Naif-
sance illégitime ; & de son âge : car
ce n'étoit encore qu'un Enfant. Il
étoit au pouvoir du Chapitre de
Metz de lever le premier de ces obsta-
cles , en postulant le jeune Prince ;
& si la chose étoit trop difficile , en

(23) Henry de Bour- Il jouissoit de plus de
bon , Marquis, ou se- quatre cens mille liv.
lon quelques autres , de Revenu en Bénéfi-
Duc de Verneuil , en- ces, lorsqu'il les quit-
suite Evêque de Metz. ta tous , en 1668 ,
Si Paul V. se montra pour se marier à
si difficile sur l'Evêché Charlotte Segulier ,
de Metz, Innocent X. veuve de Maximilien-
le fut encore davan- François , troisième
tage ; car il refusa net- Duc de Sully. Il mou-
tement de donner la rut en 1682.
Pourpre à ce Prince.

1608.

Anne d'Es-
cars, Car-
dinal de
Givry.

postulant du-moins le Cardinal de Givry , comme Evêque, ou comme Administrateur ; parce que de ses mains il auroit été facile de le faire passer ensuite entre celles du jeune de Verneuil. Ce Chapitre a le double Droit de se choisir un Evêque, dans le cas de la Résignation & de la Vacance par mort ; & de donner l'Administration des Revenus de l'Evêché, à qui bon lui semble. Il ne fut point besoin de détour auprès du Chapitre : il ne se fut pas plutôt apperçu que c'étoit faire plaisir au Roy que de nommer son Fils , qu'il fut postulé & nommé tout d'une voix.

Le Pape pouvoit seul accorder la Dispense nécessaire pour les deux autres points , de la Naissance & de l'âge. Pour l'y engager , Sa Majesté envoya le Duc de Nevers (24) à Rome , lui rendre l'Obédience. Valerio , Courrier de Rome , reçut à Paris toutes sortes de bons traitemens , qui l'y retinrent jusqu'à la fin de Mars. La Marquise de Verneuil n'y

(24) Les Mémoires & de la Réception de
du temps parlent de ce Duc dans Rome.
l'Entrée magnifique ,

oublia rien de son côté. Malgré tout cela, on ne put obtenir du Pape, que la moitié de ce qu'on lui demandoit. Il accorda sans peine la Dispense de la Naissance ; & il se retrancha pour la seconde, sur les Canons & la Discipline Ecclésiastique, qui y étoient formellement contraires. On arracha pourtant, à force de sollicitations, cette sorte d'Agrément, qu'on appelle *Expectative* en style Romain ; & que le jeune Prince pourroit porter dès-à-présent le Titre d'Evêque de Metz. Valerio rapporta cette Nouvelle à Fontainebleau, à la fin d'Avril ; & le Roy me manda aussi-tôt de le dire à Madame de Verneuil.

Ce manque de complaisance de Paul V. lui fut bien rendu par Sa Majesté, lorsqu'à sa sollicitation, les Cardinaux & Prélats du Royaume vinrent lui renouveler leurs instances pour la Publication du Concile de Trente en France ; sans être rebutés d'une infinité de tentatives inutiles, qu'ils avoient faites en différens temps sur ce sujet. Henry leur répondit, que si l'on n'avoit pu faire approuver ce Concile à François I.

84 MEMOIRES DE SULLY,

1608.

Henry II. & Charles IX, quoiqu'ils n'eussent aucunes des obligations qu'il avoit aux Protestans, ni ne leur eussent accordé des Edits aussi favorables qu'il avoit fait; ils ne devoient pas s'attendre qu'il y donnât jamais les mains. Il leur fit envisager tout le mal qu'étoit capable de faire dans le Royaume, l'acceptation dont ils lui parloient; & il leur déclara enfin, qu'il n'étoit pas d'humeur d'établir l'Inquisition en France; & qu'il trouvoit très-surprenant (car il sentoit bien qu'on pouvoit toujours lui faire cette objection) que ses Agens à Rome eussent pu faire de cette étrange Clause, l'une des Conditions de son Absolution. Sa Majesté leur accorda seulement l'Etablissement de la Messe en Bearn (25).

Le Collège Romain perdit cette année, les Cardinaux de Lorraine,

(25) L'exercice de la Religion Catholique avoit été rétabli en Bearn, dès le temps de l'Edit de Nantes: Il y a donc faute ici dans les Mémoires de Sully; & au-lieu de la Messe, il faut lire, les Jésuites: ces Peres s'y étant établis cette année, par Edit du Roy du 16 Février. Ils en eurent principalement obligation aux sollicitations de l'Evêque d'Oleron. *Nic. Rigault. liv. 1. Merc. Fr. 1608. &c.*

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 85
& Baronius. Le Duc de Florence & le
fameux Scaliger moururent aussi ; &
en France , le Chancelier de Belliè-
vre , le Pere Ange de Joyeuse , &
Miron (26).

1608.

On fit cette année à Fontaine-

(26) François Miron, Maitre des Requêtes, Intendant au Gouvernement de l'Isle de France, Président au Grand-Conseil, Prévôt des Marchands, Lieutenant-Civil en la Prévôté de Paris &c. mourut au mois de Juin de cette année, extrêmement regretté, pour sa probité & ses autres bonnes qualités. Ses Partisans lui sçurent si bon gré de la fermeté avec laquelle il résista au Surintendant, à l'occasion de l'Arrêt du Conseil, qui l'année précédente, fut porté pour la suppression des Rentes de l'Hôtel-de-Ville ; & des hardies remontrances qu'il fit au Roy sur ce sujet; qu'ils s'attroupèrent, & vinrent d'une manière séditieuse, pour le dé-

fendre dans sa maison, contre les menaces du Conseil. Perrefixe, dont je tiens ce fait, convient que la recherche contre les Rentiers étoit en soi fort juste ; & cependant il en blâme les Auteurs ;, parce-
,, que, dit-il, la plû-
,, part de ces Rentes
,, ayant changé de
,, main, ou ayant été
,, partagées : c'étoit
,, troubler une infini-
,, té de Familles. Mi-
,, ron, ajoute-t-il,
,, pria instamment les
,, Bourgeois de se reti-
,, rer, & de ne le point
,, rendre criminel ;
,, leur remontrant,
,, qu'il n'y avoit rien
,, à craindre : Qu'ils
,, avoient affaire à un
,, Roy, qui étoit aussi
,, grand & aussi sage,
,, que doux & équiva-
,, table, & qui ne se
,, laisseroit point em-

bleau , aussi-bien qu'à Monceaux , de nouveaux établissemens. A Paris le

„ porter aux mouve-
 „ mens des mauvais
 „ Conseillers. “

Pour moi , je n'admire pas tant ce Pré-
 vôt des Marchands , qui avec toute sa probité , se laissa emporter, jusqu'à faire quelques comparaisons odieuses , „ non pas „ à la vérité , dit le „ même Ecrivain , de „ la Personne du Roy, „ mais de certaines „ gens de son Conseil ; “ que j'admire le Roy lui-même , qui résistant aux persuasions de ceux qui vouloient l'engager à l'enlever par force , & à punir sévèrement sa hardiesse , „ reçut „ fort humainement , „ continuë M. de Pe-
 „ refixe , les excuses „ & les très-humbles „ soumissions de Miron ; & au-reste défendit qu'on pour-
 „ suivît cette recherche des Rentes , qui „ avoit causé tant de „ bruit. “ Je suis surpris qu'il ne soit rien

dit de toute cette affaire dans nos Mémoires.

Mais un autre trait , qui fait véritablement honneur à M. de Sully , (il est tiré des *Mém. pour l'Hist. de Fr.*) c'est qu'il sollicita Henry IV. en faveur du Président Miron , Frere du mort , qui lui avoit résigné l'Office de Lieutenant-Civil , & ensuite, de son Fils : le Roy lui ayant dit : „ je m'étonne „ que vous me priez „ pour des gens , que „ vous avez autrefois „ tant hais : Et moi , „ Sire , repliqua Sully , je suis encore „ plus étonné de vous „ voir haïr des gens , „ que vous avez autrefois tant aimés , „ qui vous aiment , & „ qui vous ont rendu „ de si bons services. “
 La Reine fit donner cette Charge , à la recommandation de Conchini , à Nicolas Le-Geai , Procureur du Roy au Châtelet.

Pont-Marchand (27) fut construit ,
 en la place de celui qu'on appelloit
 le Pont-aux-Meuniers. Je donnai au
 Roi un dessein pour la Place Dau-
 phine , au moyen duquel , en laissant
 à l'Entrepreneur le fond pour son
 profit , elle seroit achevée dans trois

1608.

(27) „ Ainsi appel- „ lé du nom du Sieur „ Charles - le - Mar- „ chand , Capitaine „ des Arquebusiers & „ Archers de Paris , „ qui entreprit , avec „ la Permission du „ Roy , de bâtir ledit „ Pont à ses frais & „ dépens ; à certaines „ conditions , qui lui „ furent accordées, en- „ tr'autres , que ledit „ Pont porteroit son „ nom. „ <i>Journal de</i> „ <i>L'Etoile, ibid.</i>	22 Décembre, entre six & sept heures du soir , écrasant sous les ruines plus de cinq cens personnes , qui étoient , dit-on , pour la plus grande partie, de ceux qui s'étoient enrichis au Massacre de la Saint-Barthele- mi ; & il étoit demeu- ré sans être rétabli : il fut commencé cette année, & achevé l'an- née suivante. Le feu y prit douze ans après , car il étoit de bois , & le brûla avec le Pont au Change , qu'on rebâtit en pier- re , en 1639 : Et des deux Ponts l'on n'en fit qu'un , qui est au- jourd'hui le Pont au Change. Voyez les Auteurs des Antiqui- tés & des Descriptions de Paris.
---	--

Ce Pont , qui s'ap-
 pela d'abord le Pont-
 aux-Colombes, parce
 qu'on y vendoit des
 pigeons , se nomma
 ensuite le Pont-aux-
 Meuniers, parce qu'il
 y avoit un Moulin à
 chacune des Arches.
 Il avoit croulé , dès
 l'année 1596. pendant
 une inondation , le

1608.

ans. L'offre en fut faite au Premier Président & au Parlement. Je fis aussi un Plan pour le Pont de Rouen, que j'envoyai présenter à Sa Majesté par mon Fils; car je m'étois transporté exprès sur les lieux: Henry trouva qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, ni de plus commode pour le terrain. Celui de Mante fut achevé cette année. Je fis mettre en dépôt dans le Bourbonnois, plusieurs Pièces d'Artillerie: ce qui me valut des remerciemens de cette Province, par la bouche de Saint-Geran.

On auroit pu pousser beaucoup plus loin ces Ouvrages de nécessité ou de commodité publique, si le Roy avoit bien voulu, suivant mon conseil, y sacrifier une partie de ses dépenses particulieres, ne fût-ce que celles de son Jeu. Il me fit donner tout d'un coup trente-quatre mille pistoles, qu'il devoit au Portugais Edouard Fernandès (28): cet ordre est daté du 27 Août. J'en reçus sou-

(28) Il est parlé de cet Edouard Fernandès dans les Mémoires de Bassompierre, comme d'un riche Banquier Portugais, qui prêtoit de l'argent aux Seigneurs de la Cour pour jouer, sur gages, ou à gros intérêt.

vent de semblables, (29) pour deux
ou trois mille pistoles, & pour beau-
coup d'autres moins considérables.
Ce qui ne m'empêche pas de con-

(29) „ Je ne sçais, l'ordre & à corrom-
dit M. de Perfixe, pre les mœurs?
„ ce qu'il faut répon- On lit à ce sujet dans
„ dre à ceux qui lui les Mémoires pour
„ reprochent qu'il a servir à l'Hist. de Fran-
„ trop aimé le jeu des ce, un trait aussi plai-
„ Cartes & des Dés, sant que plaisamment
„ peu séant à un grand conté. „ M. de Cré-
„ Roy; & qu'avec cela „ quoy, qui fut depuis
„ il n'étoit pas beau „ Duc de Lesdiguières
„ joueur, mais âpre „ & Maréchal de
„ au gain, timide „ France, y fit de tel-
„ dans les grands „ les pertes, qu'il for-
„ coups, & de mau- „ tit un jour de chez
„ vaise humeur dans „ le Roy, comme hors
„ la perte. „ de soi: si qu'ayant
rien à leur répondre, „ rencontré M. de
dirois-je à cet Ecri- „ Guise, qui alloit au
vain; & il faut con- „ Château, il lui dit:
venir de bonne foi „ Mon Ami, mon
que c'est une des ta- „ Ami, où sont assi-
ches de la vie de ce „ ses les Gardes au-
grand Prince. Com- „ jourd'hui? Alors M.
ment justifier la pas- „ de Guise se retirant
sion du Jeu, poussée „ deux pas en arrière:
au point où l'on sçait „ Vous m'excuserez,
que la porta Henry „ Monsieur, je ne
IV? quoi de plus per- „ suis pas de ce pays-
nicieux dans le Maître „ ci; & du même pas
de tout un Peuple? „ alla trouver le Roy,
Quoi de plus mau- „ qu'il en fit bien ri-
vais exemple, de plus „ re. “
propre à renverser Le Maréchal de Bas-

venir que ce Prince ne se refusa jamais à tout ce qu'on pouvoit lui proposer, où l'utilité publique fût intéressée.

La Loire fit un ravage (30) terri-

fompierre dit que Pi-
mentel, cet Etranger
dont il est parlé au
commencement de ce
Livre, „ gagna plus
„ de deux cens mille
„ écus, avec lesquels
„ il gagna pays; &
„ qu'il revint en Fran-
„ ce l'année suivante,
„ & y fit encore bon-
„ ne récolte. “ On
prétend que le strata-
gème dont se servit
cet Etranger pour fai-
re ces profits immen-
ses, fut de faire enle-
ver tous les dés qui
étoient dans les bou-
tiques des Marchands
de Paris, & d'y en
substituer de pipés,
qu'il avoit fait faire.
Mais ce qu'il faut re-
garder comme un
pur trait de satyre,
c'est, comme quel-
ques-uns ont voulu
dire, que Henry IV.
fut informé de cette
tromperie, & qu'il la
favorisa; dans l'inten-
tion d'appauvrir ses
Courtisans, & par-là
de se les rendre plus
soumis. Le Duc d'E-
pernon perdit des
sommes considéra-
bles, & tous ses bi-
joux. Le Duc de Bi-
ron avoit aussi perdu
en une seule année
plus de cinq cens mil-
le écus.
(30) „ Ce ravage du-
„ ra vingt-quatre heu-
„ res, & survint en un
„ instant. Sans les le-
„ vées qui se rompi-
„ rent, la Ville de
„ Tours alloit être
„ submergée, & Blois
„ courroit grand ris-
„ que. M. de Sully, qui
„ étoit lors à Sully,
„ eut beaucoup de
„ peine à s'en sauver,
„ & courut fortune
„ avec toute sa Du-
„ ché. “ *Mem. hist. de
France, ibid.*
Selon le Mercure
François, ce malheur
arriva deux fois cette

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 91

ble au mois d'Octobre. Je pensai m'y trouver moi-même enveloppé, en passant d'Olivet à Orleans. Tout ce trajet n'étoit qu'une Mer, où les bateaux passaient par-dessus la cime de arbres & des maisons, que l'eau avoit encore laissés debout. Il ne m'arriva

1608.

année sur la Loire : l'une, à la fin de l'Hiver, dans un dégel ; & l'autre, au commencement de l'Eté, par la fonte subite des neiges des montagnes du Vélai & de l'Auvergne : il ne met aucun de ces débordemens dans le mois d'Octobre ; en quoi il se trompe. „ La perte, „ dit-il, des hommes, „ femmes, enfans, bétail, châteaux, moulins, maisons, & de toutes sortes de biens, en a été inestimable. Il n'y eut Pont sur cette Rivière, qui a plus de centcinquantelieuës de cours, où quelques arches ne furent rompues. La force de l'eau fit des brèches par toutes les levées. Les varen-

„ nes furent remplies „ d'eau jusqu'aux coteaux : les terres, „ qui y sont d'un grand rapport, en furent long-temps couvertes, pour ce qu'elles ne se pouvoient écouler ; & demeurèrent stériles, à cause du sable & pierres, que le courant de l'eau y avoit amené de l'Auvergne. “

Cette année fut appelée l'Année du grand Hiver ; parce que cette Saison y fut extraordinairement rude. „ Henry IV. dit „ que sa moustache „ s'étoit gelée au lit, „ & auprès de la Reine. On lui présenta „ du pain gelé le 23 „ Janvier, & ne voulut „ qu'on le dégelât. “

Matth. t. 2. l. 3. p. 771.

1608.

aucun accident : mais le bateau qui m'avoit apporté, toucha en s'en retournant, & se brisa en deux morceaux : tous les Passagers se sauvèrent à la nage, sans qu'heureusement il en périt aucun. La désolation fut extrême, & le dommage inestimable. Les Requêtes des Villes & Bourgs ruinés, ne portoient plus simplement une décharge totale de la Taille, mais un secours prompt & considérable, du-moins pour les nécessités les plus urgentes : sans quoi la plupart des terres alloient demeurer incultes, & les maisons désertes. » Dieu » m'a donné mes Sujets, ce sont les termes dans lesquels Henry répondit à la Lettre que je lui écrivois sur ce grand accident, » pour les conserver » comme mes Enfants : que mon Conseil les traite avec charité. Les aumônes sont très-agréables à Dieu, » particulièrement en cet accident : » j'en sentirois ma conscience chargée : qu'on les soulage de tout ce que l'on jugera que je le pourrai faire. « Je secondai de tout mon pouvoir les pieuses intentions du Roy.

J'en obtins dans une même Lettre

trois petites gratifications pour différentes personnes ; la jouissance d'un Moulin aux Portes de Paris ; un reste de coupe de Bois brûlés ; & le bois qui avoit servi à refaire le Pont de Pierre de Mante.

1608.

Le mérite & la science de Messieurs Fenouillet & D'Abeins , connus de tout le Royaume , me firent demander pour le premier , la réserve de l'Evêché de Poitiers ; & pour le second, l'Evêché qui vaqueroit le premier, & qui me fut promis. Je parois dans ce moment pour Sully. J'avois à peine quitté Sa Majesté , qu'on lui vint apprendre la Nouvelle de la mort de l'Evêque de Montpellier , qu'elle envoya me porter à l'heure même. Je crus que je devois mettre quelque changement à la grace que j'avois obtenuë du Roy. Je lui écrivis , qu'il me sembloit que l'Evêché de Montpellier, tout rempli de Protestans , demandoit un homme éloquent, tel que l'Abbé Fenouillet ; & celui de Poitiers, un homme d'un phlegme aussi parfait que l'Abbé d'Abeins , pour tempérer la fougue des esprits vifs & chauds de cette Province. Henry lut ma Lettre en riant

1608.

94 MEMOIRES DE SULLY;
aux Courtisans , & leur demanda si
les Catholiques , quand ils s'en fe-
roient tous mêlés , auroient pu mieux
faire (31). Fervaques fut assez ma-
lade , pour me faire avertir Sa Ma-
jesté de songer à disposer des Char-
ges considérables qu'il avoit en Nor-
mandie : mais il détruisit l'opinion
de sa maladie , en faisant mander quel-
ques jours après , que si on vouloit
lui envoyer une Commission pour
tenir les États de la Province , il étoit
en état de le faire.

Le Traité de 1564 entre la France

(31) Perefixe rappor-
te un peu différem-
ment ce fait. , L'Evê-
ché de Poitiers, dit-
il , étant venu a va-
quer , Rosny le sup-
plia instamment de
considérer en cette
occasion un nommé
Fenouillet , réputé
sçavant homme &
grand Prédicateur.
Le Roy, nonobstant
cette recommanda-
tion , le donna à
l'Abbé de La-Roche-
posai , qui en son
particulier avoit
beaucoup de bonnes
qualités ; & outre
,, cela étoit Fils d'un
,, Pere qui avoit éga-
,, lement bien servi de
,, son épée pendant la
,, Guerre , & de son
,, esprit dans les Am-
,, bassades. A quelques
,, temps de-là l'Evê-
,, ché de Montpellier
,, vint à vaquer. Le
,, Roy de son propre
,, mouvement envoie
,, chercher Fenouillet,
,, & lui dit qu'il le lui
,, donnoit ; mais à
,, condition qu'il n'en
,, auroit obligation
,, qu'à lui seul. " *Ibid.*
pag. 312.

& la Lorraine , souffroit tous les jours quelques difficultés nouvelles , touchant les limites du Pays Messin , qui déterminèrent le Roy à envoyer sur les lieux des Commissaires , que je choisis avec le Chancelier dans le Conseil & ailleurs. Une autre opération aussi utile & bien plus considérable , étoit de faire dresser des Procès-verbaux sur d'exactes visites , de tout ce qui avoit été empiété par nos Voisins en différens endroits des Frontières , & principalement sur les confins de la Champagne avec la Franche-Comté & la Lorraine. On ne peut rien voir de plus juste que tout le travail de Châtillon l'Ingénieur : auquel je donnai ce soin : il rend clair , que le Roy d'Espagne & le Duc de Lorraine s'étoient appropriés un grand nombre de Fiefs , & même de Villages entiers , comme le Village de Pierre-court , le Bourg de Passeran , la Seigneurie de Commercy & beaucoup d'autres , dont l'énumération est inutile (32).

Ce travail ne fait qu'une fort petite partie de celui que j'avois entrepris

(42) Elle se trouve dans les Mémoires de Sully. Tom. 3. pag. 222.

1608.

par ordre de Sa Majesté, pour avoir des Plans de la dernière justesse, de toutes les Côtes & de toutes les Frontières de France. Le Duc de Maienne & ceux d'Antibes ayant mis en vente les Terres qu'ils ont aux environs de cette Ville, le Roy songea à en faire l'acquisition. Ce fut assez pour les leur faire mettre à un prix, qui en dégouta Sa Majesté : elle leur fit dire qu'ils pouvoient vendre leur Territoire à qui ils voudroient ; mais qu'il scauroit bien mettre un Gouverneur dans Antibes, qui peut-être les feroit repentir de leur injustice à son égard.

Venons aux Finances. Il fut fait un Règlement général, adressé aux Trésoriers de l'Épargne, des Menus, des Postes, des Lignes Suisses, de l'Artillerie, de l'Extraordinaire des Guerres ; de l'Extraordinaire deçà les Monts, & autres ; qui leur prescrivoit une forme encore plus exacte pour leurs Comptes, & les mettoit dans une extrême dépendance du Surintendant, sans l'Ordonnance duquel il ne leur étoit presque plus permis de rien faire. Ce Règlement (33) s'étendoit aux

(33) Voyez ce Règlement dans les anciens Mémoires. Tom. 3. pag. 104.

Greffiers mêmes & au Secrétaire du Conseil ; & j'y assujettis aussi les Employés sous moi pour mes autres Charges. J'obligeai Lichani, qui avoit la Direction du Pavé de Paris, de venir tous les Mercredis & Samedis à midi, me rendre compte du paiement & de la distribution des ateliers.

Je défendis par une Lettre circulaire à tous les Comptables des Finances, de rapporter de nouveau dans leurs Comptes les Parties qui avoient été une fois rejetées ou réduites par le Conseil ; n'ayant pour y revenir que la voye de la Requête : & afin qu'ils ne pussent s'excuser sur le manque de Régles, je leur envoyai des Formulaires également exacts & clairs. Ils étoient obligés d'y citer jusqu'à la date & aux signatures des Lettres - Patentes & Arrêts du Conseil, qui y étoient mentionnés. Le Règlement des Epices de la Chambre des Comptes, & concernant les deniers divertis par les Trésoriers de France & Receveurs Généraux, fut joint au précédent : il en revint pour le présent au Roy un profit de cent mille écus, qui devoit doubler

1608.

lorsque ce Règlement seroit observé dans sa perfection. La Chambre des Comptes ne se départit de ses Epices qu'avec bien de la peine ; même après qu'on lui eut fait connoître qu'il n'y avoit rien de si faux que le pied sur lequel elle les avoit établies : il ne fallut pas moins qu'un ordre formel de Sa Majesté, pour l'obliger à me délivrer les Registres dont je pouvois avoir besoin. Je me donnai bien des mouvemens auprès du Procureur Général & des Présidens de cette Chambre, pour y faire vérifier un Edit au sujet des Payeurs des Rentes, & pour l'extinction de quarante-huit mille livres de Rentes constituées.

Je déclarai aux Cours Souveraines & au Bureau des Finances de Languedoc, l'intention du Roy sur plusieurs Questions qu'ils m'avoient faites au sujet des Droits de présence, Droits seigneuriaux, Supplément de Domaine, Francs-fiefs & nouveaux Acquêts, Domaine de Navarre, Droits de Traite-Foraine & Domaniale, Police des draps, & notamment de la Taille Réelle ; sur laquelle le Conseil décida tout d'une

voix que les Princes , les Officiers de la Couronne , & le Roy lui même , n'étant pas exempts de la payer , pour les biens ruraux qu'ils possèdent dans cette Province , rien ne pouvoit l'être , ni Villes , ni Communautés. Je fis porter par Mauffac des Lettres sur tout cela au Parlement de Toulouse , aux Trésoriers de France & aux Fermiers des Gabelles. J'adressai l'Edit du Rachat des Greffes à M. de Verdun , Premier Président de ce Parlement , pour le faire enregistrer : ce qui fut fait purement & simplement. Il m'écrivoit en même temps , qu'on avoit procédé au remboursement des Greffiers Civil , Criminel & des Requêtes ; & il m'assûroit de l'exacte soumission de cette Cour aux volontés du Roy : avec quelques remercimens personnels , il joignoit celui de lui avoir envoyé pour Commissaire , Colange , homme doux & plein d'égards.

Je supprime autant que je puis des détails , qui ne peuvent qu'être ennuyeux : c'est ce qui fait que je ne parlerai point des Lettres que j'écrivis au Procureur Général de Dauphiné : au sieur Marion & aux Tré-

1608.

foriers de Bourgogne, soit sur les rachats de Domaine, soit en interprétation des Réglemens dont il vient d'être parlé; enfin, sur toutes sortes de sujets (34).

Lorsque je vis la fin de l'année approcher, j'écrivis au Roy à Fontainebleau, que sa présence étoit nécessaire pour l'Etat général de ses Finances: que j'avois besoin de ses ordres pour mille choses, telles que l'Etat de ses Garnisons, Gens de guerre, Galères, Officiers de la Maison du Dauphin & des Enfans de France: que son absence tenoit indéciſes plusieurs autres affaires, que ceux qui y avoient été commis s'imaginoient lui être indifférentes, & purement de mon invention. Je dirai avec vérité que j'ai toujours cherché à porter Sa Majesté à s'associer elle-même à ses Ministres pour le travail; parce qu'en effet les plus beaux Réglemens sont toujours inutiles, tant qu'on n'est pas persuadé que c'est véritablement s'exposer à la disgrâce du Prince, que de n'y pas tenir la main.

(34) On peut consulter là-dessus dans les anciens Mémoires de Sully, les Lettres de toute cette année 1608. Tom. 3.

Le Brevet de la Taille ne s'étoit jamais fait d'une manière auffi folemnelle, qu'il le fut en cette année, pour 1609. Sa Majesté vint le 16 Aôut prendre séance au Conseil d'Etat & des Finances, ayant à sa suite plusieurs Princes, Ducs & Pairs, & Officiers de la Couronne; & fit expédier, elle présente, un Arrêt du Conseil, par lequel il est dit, que le Roy après s'être fait représenter ses Etats de Recette & Dépense de la présente année, & entendu le Surintendant de ses Finances & son Conseil, auroit bien souhaité pouvoir avoir égard aux Remonstrances qu'ils lui ont faites de décharger le Peuple d'une partie de la Taille: mais que les dettes contractées par ses Prédécesseurs, & le mauvais état où elle a trouvé ses Finances, ne lui permettant pas, & exigeant au contraire qu'on l'augmentât, bien-loin de la diminuer; Sa Majesté s'est contentée d'imposer pour l'année prochaine, la même somme qu'en celle-ci, avec une augmentation seulement de vingt mille sept cens cinquante livres dix sols sept deniers; en laquelle étoit convertie pareille somme, dont les

1608.

1608.

Commissaires avoient coûtume de recharger ensuite les Paroisses , pour quelques menuës dépenses dans les Provinces , qui par-là demeureroit supprimée.

Je rends compte avec quelque satisfaction, d'un Mémoire que je présentai au Roy , au sujet de la Taille ; parce que , par les détails & les réflexions qu'il contient , il peut passer pour un Abregé de l'Histoire de la Taille en France.

Il est indubitable qu'un Etat , tel qu'il puisse être , soumis à une comme à plusieurs têtes , ou conduit par le mélange de toutes les différentes autorités unies ensemble , ne sçauroit se passer de subsides. Supposé que content du degré de puissance où il se trouve , il ne songe point à l'accroître ; il est impossible que de temps en temps il n'ait pas des offenses à venger , & des téméraires à réprimer : mille nécessités intérieures & indispensables , ne sçauroient être satisfaites que par des dépenses réglées , & pourtant tantôt plus fortes tantôt plus foibles. Ces dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires , ne se sont prises pendant un très-long-temps

dans ce Royaume, que sur des Impo-
sitions, à titre d'assistance volontai-
re, ordonnées & réparties par une
résolution générale de tous les Or-
dres du Royaume, dans ces Assem-
blées solennelles, qu'on a appellées
les Etats; & encore, sur le Domaine
particulier du Roy ou de la Couron-
ne (35). Il s'en falloit presque tout

1608.

(35) M. le Duc de Sully s'est si souvent & si fortement déclaré contre l'abus des Etats & des Assemblées populaires, qu'il n'est pas vrai-semblable qu'il cherche ici à les autoriser: mais il se laisse quelquefois tromper & mener trop loin, par ses idées d'œconomie & d'austérité. Ce qu'il semble y avoir dans tout cet endroit de peu favorable à l'Autorité Souveraine, part de cette source.

Des hommes considérés séparément, les uns sont bons, & les autres sont mauvais. Donc un Etat conduit par un homme seul, sera tantôt bien, tantôt mal con-

duit. Les hommes considérés dans cette totalité, qui s'appelle Peuple, n'ont été, ne sont & ne seront jamais, qu'une multitude d'esprits bornés, prévenus, foibles, passionnés, craignant & se rassurant sans sujet; sans expérience, comme sans prévoyance; & poussés par l'instinct, vers le seul bien-être actuel. Par conséquent un Etat gouverné par la multitude, sera mal & toujours mal gouverné. Cette preuve est assez claire dans sa simplicité, pour qu'on puisse l'appeller une démonstration, & contre les Etats, & contre toute forme de Gouv-

1608.

qu'elles ne formassent ces sommes immenses, auxquelles on les a vûes monter depuis : c'est qu'alors on se renfermoit dans le simple nécessaire, soit au dedans, soit au dehors : Et une remarque que peut-être personne n'a faite, c'est que nous ne voyons aucun de nos Rois de la troisième Race jusqu'à Charles VIII. s'engager dans des Conquêtes éloignées, ni même déclarer la Guerre en forme à aucun des Princes ses Voisins (36). Avec cet esprit de modération &

vernement, qui accorde plus ou moins de pouvoir à la multitude.

Le Principe qui fait consister la principale richesse du Roy dans son Domaine, n'est pas plus heureux. Voyez l'Essai Politique sur le Commerce.

(36) Cette remarque est fautive. Avant Charles VIII. la France a eu la Guerre en Espagne, en Flandre, en Angleterre; avec ses Voisins, comme avec les Etats plus éloignés, en attaquant, comme en défendant. Quel temps compare

& préfère-t-on ici au nôtre ? Les derniers Règnes de la seconde Race de nos Rois, & les premiers de la troisième ? En pourroit-on choisir un plus malheureux pour ce Royaume ? Si les Guerres étrangères y paroissent plus rares ; c'est parce qu'il l'avoit presque continuellement avec lui-même : ce qui est le comble de la calamité. Nos Rois n'avoient presque d'autre occupation, que de faire d'inutiles efforts, pour le délivrer de mille Tyrans do-

d'œconomie, ils trouvoient que rien ne leur manquoit : ils satisfaisoient à tout, sans engager ni aliéner leur Do-

1608.

mestiques. La France se trouva sans défense contre les Barbares & contre ses Voisins, dont elle fut le jouet tour-à-tour.

Ce temps, dira-t-on, étoit du moins heureux pour la Noblesse: c'est ce que je ne sçau-rois encore accorder. Ce n'est qu'un faux éclat, que celui dont on s'imagine qu'elle brilloit alors; puisqu'il ne se pouvoit pas faire que le désastre public & général, ne fût aussi sa ruine particulière. En est-on d'ailleurs moins malheureux, parce qu'on est soi-même l'auteur de son malheur? Si le repos, quoiqu'en dise l'ambition, est le seul état heureux; le Cardinal de Richelieu a rendu à la Noblesse Française un beaucoup plus grand service, qu'elle ne le croit.

Enfin que fait-on en France depuis près

de trois cens ans, que travailler à guérir les plaies qu'a faites à la Domination Française, ce temps dont on exalte le bonheur & la sagesse? Le Duc de Sully paroît donc ici un peu frappé du préjugé populaire, qui fait admirer tout ce qui porte les marques de l'antiquité. Une chose peut pourtant servir à l'excuser. Il avoit été témoin d'une partie des malheurs, que la Guerre des Religions avoit causés dans le dernier Siècle; & auxquels, pour dire vrai, on ne trouve que très-peu d'exemples dans notre Histoire, peut-être même point du tout, qu'on puisse comparer. Il a cru ne point se tromper, en mettant ces malheurs sur le compte du Gouvernement. Mais n'est il pas plus vraisemblable qu'ils ne furent si grands, que parce

1608.

maine, & par conséquent ils étoient en effet, malgré leur pauvreté apparente, beaucoup plus riches (37) que

qu'au contraire le Gouvernement Monarchique n'étoit pas encore véritablement tel parmi nous? Un Roy qui auroit joui d'une puissance égale à celle dont heureusement nos Rois sont aujourd'hui en possession, auroit trouvé le moyen de les prévenir; parce qu'il auroit sçu tenir dans le respect les Grands, auxquels seuls il faut les imputer.

S'il ne falloit pour mettre cette vérité dans tout son jour, qu'y joindre quelque exemple qui donnât lieu à la comparaison: nous n'avons manqué, depuis moins de cinquante ans, d'occasions ni de troubles Civils, ni de dissensions Religieuses: nous pouvons même citer une Minorité, & dans un temps assez difficile. Qu'en est-il arrivé?

Mais ce qui doit le plus nous étonner,

c'est qu'il se trouve encore aujourd'hui des personnes, qui malgré l'expérience & contre l'évidence même, entreprennent de ressusciter dans leurs raisonnemens, des opinions aussi justement prosrites.

(37) Autre erreur. Si l'on veut parler exactement, on ne dira point, le Roy est la plus publique de toutes les Personnes, à qui l'on donne ce nom. En cette qualité, il ne possède rien qui n'appartienne en même temps à tout l'Etat: & à le bien prendre, il n'y a aucune des dépenses censées Royales, qu'on ne puisse & qu'on ne doive appeller aussi dépenses Civiles; puisqu'elles se font toutes au nom, pour l'utilité, & en vûe de l'Etat entier. Cela est déjà incontestable pour l'entretien des Gens de guerre, de la Ma-

leurs Successeurs, au milieu de tous les trésors que leur ont acquis un pouvoir sans bornes & une autorité absoluë. Il n'y a en ceci aucun Paradoxe. Un Prince qui peut beaucoup, croit tout pouvoir, & entreprend tout, (38) sans s'appercevoir d'une

1608.

rine, des Fortifications &c. Cela ne l'est pas moins quant à tous les Ouvrages d'utilité & de commodité publique, ou simplement, de grandeur & de magnificence: & si l'on veut y faire une attention sérieuse, on dira la même chose des dépenses même qui ont rapport à la seule Personne du Roy: comme sa table, ses habillemens, sa Maison, ses divertissemens &c. Dans tout cela il ne cesse pas plus d'être l'Homme de tout le Peuple, qu'il l'est, lorsqu'il fait marcher ses Armées.

Le mauvais usage que font quelques Souverains des trésors publics, ne détruit pas la vérité de ce principe: & encore un coup, c'est l'avan-

tage de toute la Nation, qu'un seul homme dispose & de la quantité & de l'emploi de ces deniers. Sera-ce de toute une multitude, qu'il faudra attendre l'attention de contribuer volontairement pour ce qui est de plus grande utilité, de plus grande commodité, ou de plus grande gloire; pour les dépenses secrètes qu'exige la Politique; pour celles qui assurent la récompense de la valeur, du mérite, des Sciences & des Arts? Ce seroit ne pas connoître ce que c'est que le Peuple. La forme Républicaine ne peut être le bonheur que d'un très-petit Etat.

(38) Voilà la plus forte Objection qu'on puisse faire, & celle

108 MEMOIRES DE SULLY;
erreur capitale dans le calcul qu'il
fait des ses forces ; c'est l'affoiblisse-
ment & la ruine de ses Sujets , qui
malheureusement va comme ses de-

1608.

qu'on fait effective-
ment sans cesse , con-
tre l'Autorité Mo-
narchique. Un seul
homme Maître de
tout ! Que cet homme
soit un ambitieux, un
prodigue, un barbare ;
voilà tout un peuple
de Sujets qui sont ses
victimes. Je ne nie pas
la possibilité du fait :
il y en a des exemples :
& en l'admettant , je
conviens que c'est là le
grand inconvénient ,
& en un sens , le seul,
de cette sorte de Gou-
vernement.

Mais puisqu'un bon-
heur parfait à tous
égards , n'est pas fait
pour être le partage
des hommes ; & que
la sagesse humaine ,
avec les plus grands
efforts , ne se promet
que de diminuer la
mesure du mal sur la
terre : il n'est question
ici que de sçavoir si
l'institution du Pou-
voir Monarchique

remplit mieux ce plan
que toute autre forme
de Gouvernement :
ce qui devient clair ;
ce me semble , avec
un peu de réflexion.

A quelques excès
que se porte un Roy ,
il ménage toujours
jusqu'à un certain
point , pour son pro-
pre intérêt , les biens
& la vie de ses Sujets.
D'ailleurs, de médio-
cres vertus suffisent
ici pour le bien, si elles
ne suffisent pas pour
le mieux : & d'un au-
tre côté , tous les
vices auxquels les
Princes peuvent être
sujets , ne sont pas à
beaucoup près con-
traires au bonheur
d'un Peuple : quel-
ques-uns même y ser-
vent ; & d'autres ne
font que le suspendre.
Enfin l'incapacité se
supplée par le choix
des Ministres. Ce sont
toutes ces raisons ,
qui font que sous

sirs , toujours en augmentant , & le réduit enfin à ne pouvoir plus rien du tout.

Je n'ai rien dit de toutes les peines

un Gouvernement Royal, nul mal n'est ni de très-longue durée , ni absolument irremédiable. Il faudroit pour cela , que l'ignorance & la présomption prêtaient la main à presque tous les vices rassemblés.

Ces Principes nous mènent à conclurre , qu'il n'y a qu'un seul moyen , mais infail- lible , de prévenir tous les maux qu'ont produit en France , les Grands ; en Angleterre , le Peuple ; dans le Nord , le Clergé ; les Moines , en Orient ; les Soldats , dans plusieurs anciennes Monar- chies ; & dans une infinité d'Etats , la diversité des Reli- gions : c'est d'aug- menter l'autorité Royale jusqu'à un degré suffisant , non- seulement pour con-

tre - balancer toutes ces différentes Auto- rités , mais encore pour l'emporter sur elle. Le nom de Roy , pourvû qu'on ne le réduise pas à un vain nom , sera un écueil , contre lequel vien- dront se briser , sans même avoir pu former le moindre ora- ge , ce qu'on voit de temps en temps s'é- lever de flots , du côté des Parlemens , des Universités , de tout autre Corps.

La raison en est sensible. Toute autre puissance n'est qu'une puissance composée , pour ainsi dire , de pièces rapportées qui par quelque en- droit laisse entrer tous les Membres du Corps Politique en partage de la maîtrise , c'est- à-dire , d'un bien qui ne sçauroit être parta- gé. La seule puissance Royale tient tout en

110 MEMOIRES DE SULLY,

1608.

qui lui coûte d'ailleurs à raffasier, une avidité véritablement insatiable. La Taille, qui de tous les Impôts arbitraires, est sans contredit le plus

ordre, fait face & répond à tout; parce qu'elle est supérieure à tout, & que tout se confond devant elle. Elle ne manquera jamais son coup, que quand elle pourra paroître douteuse. Il faut dans l'Etat, comme dans l'Eglise, une Autorité visible, dont l'éclat frappe les yeux de tout ce qui voudroit sortir de sa place. Car c'est une vérité, qu'il me semble qu'on n'a pas assez reconnüe, que tous les malheurs, toutes les Révolutions, qui affligent ou détruisent les Etats, viennent, sans exception, du manque de subordination: & c'est conséquemment un Principe à mettre au nombre des Principes fondamentaux du Gouvernement, qu'il faut donner la préférence sur tous les autres

moyens, à celui qui est le plus propre à entretenir cette subordination: avantage, qu'on ne sçauroit refuser à la Puissance Royale.

Pour prouver contre les Principes établis dans cet endroit de nos Mémoires sur le gouvernement de ce Royaume, que tous les malheurs arrivés dans la seconde & la troisième Race, sont provenus des changemens faits à sa première Constitution, par rapport aux droits & à l'autorité Monarchiques; on ne sçauroit mieux faire que de renvoyer à l'Histoire Critique de l'Etablissement de la Monarchie Française dans les Gaules, que j'ai déjà citée. L'Auteur y démontre invinciblement, que nos Rois de la première Race jouissoient

LIVRE VINGT-CINQUIEME. III

pernicieux , comme le plus inique ; en comprenant sous ce nom toute Capitation ou Cotisation personnelle arbitraire , en fournit une infinité d'exemples frappans. Combien de fois n'a-t'elle pas compromis l'Autorité Royale ! Son coup d'essai fut de renverser du Trône Chilperic , Pere de Clovis : & quelque-temps après , elle coûta la vie à Childeric , assassiné par un Gentilhomme François , nommé Bodillon , qui se vengea de cette manière d'un traitement ignominieux qu'il avoit reçu de ce Prince , pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une Imposition excessive , qu'il songeoit à établir. Un pareil Impôt sous Philippe Auguste causa un soulèvement parmi la Noblesse , qui le rendit sans effet.

1608.

d'une autorité peut-être encore plus absolue qu'ils ne l'ont aujourd'hui , pour lever des Impôts , condamner les Grands à mort , &c. Que les Ducs & Comtes , en se faisant Seigneurs propriétaires des Pays dont ils n'étoient qu'Administrateurs , usurpèrent insensiblement

& les droits du Roy , & les droits du Peuple: que ce Peuple seconda en plusieurs endroits les efforts que les Successeurs de Hugues Capet commencèrent à faire , pour le délivrer de la servitude de tant de Tyran , &c. Tom. 3. Liv. 6. chap. 11. 16.

1608.

Quelques autres plus heureux dans cette entreprise, se la reprochèrent pourtant au point d'en sentir de violens remords, contre lesquels ils se munirent de Bulles d'absolution du Pape. Saint Louis n'enjoignit rien si fortement à son Fils, que de ne jamais rien lever sur ses Sujets contre leur gré & sans leur consentement. Philippe de Valois affranchi de ce scrupule, ne se garantit pas du danger de la conduite contraire: il vit ses principales Villes soulevées contre lui. Il avoit assisté, n'étant pas encore Roy, à une Assemblée des Notables, sous le Règne de Louis, surnommé Hutin; dans laquelle il avoit été statué, que les Rois de France feroient serment à leur Sacre de n'imposer rien de nouveau sur le Peuple, que par l'octroi des trois Ordres du Royaume assemblés. Jean I. & Charles V. se soumirent à cette Loi, & demandèrent modestement des secours, qui leur furent accordés. Une Taille (39) répartie par têtes sans Assemblée

(39) La plupart des exemples que cite ici l'Auteur, c'est-à-dire, tous ceux qui précèdent le Règne de Saint Louis, sont moins applicables à la Taille, qu'à tout Impôt, également

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 113
blée d'Etats ni consentement des
Peuples, ne fut pas regardée comme
le moindre malheur du Règne de
Charles VI : ce Règne si fécond en

1608.

lement insupportable à un Peuple passionné pour la Liberté, & prévenu de l'opinion que la marque de cette liberté est de ne rien contribuer par obéissance au Souverain, sans examiner si l'ordre est juste ou injuste & si le Souverain demande pour lui ou pour le Peuple même. M. de Sully est bien éloigné de prendre le parti du Peuple, dans un sentiment si peu raisonnable; après être convenu lui-même des nécessités d'un grand Etat. Il y a donc ici un peu de vaine déclamation.

Ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient de son avis, sur le fond de la question qui regarde la Taille. On diroit que ceux qui l'ont établie, ont cherché à peser sur le Peuple, par la forme, bien

plus encore que par la chose même. Je tire de-là même de nouvelles inductions en faveur des Principes, que les Remarques précédentes ont établies. Car si l'on me demandoit pourquoi la Taille est telle; j'oserois répondre, parce qu'elle est un établissement populaire; non pas à la vérité, quant au Subside; le Peuple ne se seroit pas forgé à lui-même cette chaîne : c'est au contraire pour s'en débarrasser, qu'il a tant bataillé; mais je dis, populaire, quant à la façon de la lever & de l'imposer.

Si l'un de ceux de nos Rois qui s'en sont servi les premiers, Charles VII. par exemple, avoit été assez maître de ses Sujets, pour pouvoir leur dire : l'Etat a besoin d'un nouveau

1608.

événemens sinifres, qu'on peut presque l'appeller le tombeau des bonnes Loix & des bonnes Mœurs chez les François. La nécessité augmenta le mal, en diminuant les murmures, sous celui de Charles VII; qui ayant à chasser les Anglois du Royaume, convertit avec adresse en levée ordinaire & réglée ce Tribut, à qui sa

Subside considérable: laissez-moi lever le Dixième de tous vos biens; c'est cette somme qu'il me faut: mais ne vous en mêlez point, & donnez-vous bien de garde de troubler mon Opération; on croit bien qu'il se seroit servi de quelque autre moyen, plus simple que n'est la Taille. Mais on crut que le moindre ménagement qu'on pouvoit avoir pour le Peuple, étoit de lui conserver du-moins une espèce de liberté, dans la répartition, la levée &c. De-là vient, selon que le dit l'Auteur, qu'elle fut Capitale, ici; là, Réelle; & en un autre endroit, Mixte. Tous les changemens qu'on put faire dans la suite à un édifice appuyé sur d'aussi mauvais fondemens, ne servirent qu'à le charger encore mal-à-propos, & à le rendre plus embarrassant.

Voilà un exemple de la sagesse & des vûes populaires: le Peuple paye bien aujourd'hui la peine de sa méprise. Dans tous les anciens Impôts, il est aisé d'appercevoir cette mauvaise complaisance des Souverains, qui fait chercher les tempéramens dans la multiplicité des Réglemens; là où il ne faudroit, s'il étoit possible, qu'une seule Règle.

cotisation personnelle fit donner le nom de Taille , quoiqu'elle ne fut établie dans différentes Provinces qu'avec différentes modifications ; Capitale , dans les unes ; Réelle & sur les héritages , dans d'autres ; Mixte , ailleurs. Elle fut fixée par Charles VII. à un million huit cens mille livres. Voyons ce qu'elle fit de progrès dans tous les Régnes suivans jusqu'à notre temps.

Louis XI. augmenta la Taille jusqu'à quatre millions sept cens mille livres. L'an 1498, qui est celui de la mort de Charles VIII , on trouve qu'il est fait recette à l'Epargne , toutes sortes de frais déduits , de quatre millions quatre cens soixante-un mille six cens dix-neuf livres. En 1515, année de la mort de Louis XII, quatre millions huit cens soixante-cinq mille six cens dix-sept livres. Elle fit un saut prodigieux sous François I. qui la laissa en mourant à quatorze millions quarante-quatre mille cent quinze livres. Henry II. ne la laissa qu'à douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cens soixante-trois livres : Elle diminua encore sous les deux Régnes suivans ; n'étant

1608.

qu'à onze millions cent-quatre mille neuf cens soixante-onze livres , du temps de François II ; & qu'à huit millions six cens trente-huit mille neuf cens quatre-vingt-dix-huit livres , sous Charles IX. Le Règne de Henry III. lui fut favorable , à le considèrer , non pas dans le temps où il se trouvoit dépouillé d'une grande partie de son Royaume , comme dans l'année où il mourut : mais en 1581 par exemple , elle rapportoit trente-un million six cens cinquante-quatre mille quatre cens liv. Au-lieu de se laisser entraîner au mauvais exemple , Henry le Grand , quoiqu'il eût & des dettes infinies à acquitter , & des dépenses considérables à faire , n'a voulu en retirer de bon que seize millions , moitié des Tailles & moitié des Fermes.

Si ce Prince a trouvé malgré cela le moyen de mettre vingt millions dans ses Coffres , comme on le verra dans la suite ; il n'en a eu l'obligation qu'à une œconomie , qu'on ne connoissoit point , & dont peut-être on auroit eu honte sous tous ces Règnes. Les Etrangers ne mettoient plus comme autrefois impunément

la main dans les Finances. L'Electeur Palatin m'écrivit cette année d'Heidelberg , pour me demander avec toutes sortes d'instances , de faire faire la poursuite d'un remboursement de deniers , qu'il avoit , disoit-il , prêtés si sincérement au Roy ; & dont en huit ans il n'avoit pu tirer qu'une seule Assignation. Carl-Paul , Conseiller & Gentilhomme-Ordinaire de cet Electeur , me fut adressé de sa part avec de grands offres de services , pour poursuivre cette affaire. La Place que j'occupois m'a souvent attiré des complimens des Princes Etrangers. Le Duc de Savoye , en félicitant par le sieur Jacob , Sa Majesté sur la naissance de son troisième Fils , m'écrivit en même temps une Lettre des plus polies.

La maladie de la Duchesse de Lorraine attira le Duc de Mantouë en Lorraine , & de-là en France. Cette Princesse se trouva si mal de sa Couché , qu'elle fut long-temps desespérée des Médecins : elle n'avoit eu qu'une Fille , qui se portoit bien ; & la Mere guérit aussi à la fin. Leurs Majestés prirent beaucoup de part à son état ; & n'oublièrent rien non-

1608.

plus pour faire trouver au Duc de Mantouë le séjour de France agréable : on lui donna force Ballets , & encore plus de bons repas ; dont le Roy fit , après qu'il fut parti , une rude pénitence , par toutes les médecines qu'il fut obligé de prendre. Il ne repassa les Monts qu'à la mi-Octobre ; emportant beaucoup d'argent du Jeu , qu'il avoit gagné au Roy : il laissa encore quatre mille pistoles qui lui étoient dûes , & qu'il pria Henry en partant de donner à son Commissionnaire ; j'en reçus l'ordre de Sa Majesté , par un Billet qu'Edouard vint m'apporter.

Les Négociations pour la Paix ou pour une longue Trêve , continuoient cependant dans les Pays-Bas à La-Haye , lieu choisi pour les Conférences ; mais de façon qu'on crut long-temps que le but dont on s'étoit cru si proche , alloit s'éloigner pour toujours : tant elles furent renversées par la diversité d'intérêts , la défiance & l'aigreur. Certain Cordelier Espagnol , auquel Sa Majesté Catholique donnoit beaucoup de part dans toute cette Affaire , passant par Paris dès le commencement de cette

année , eut l'honneur d'être présenté
 au Roy , auquel il voulut persuader
 que la Paix n'étoit pas éloignée. Dom
 Pedre (40) répandoit par tout Paris ,
 que les Courriers qui devoient en-
 porter la Nouvelle en Espagne , al-
 loient passer incessamment. Le Roy
 & tous ceux qui étoient instruits de
 l'état des choses , par ce qu'en man-

(40) Dom Pédre
 étoit l'Ambassadeur
 d'Espagne à la Cour
 de France , où Henry
 IV. ne le voyoit pas
 de trop bon œil ; par-
 ce qu'il n'ignoroit pas
 que cet Ambassadeur
 travailloit par toutes
 sortes de moyens , à
 mettre le Conseil de
 Sa Majesté dans le
 parti de l'Espagne.
 Consultez *Vittorio Si-
 ri, Mém. Recond. Tom.
 I. Le-Grain, Décade
 de Henry le Grand ,
 Liv. 10. L'Etoile , &
 autres Historiens. Le-
 Grain rapporte ce bon
 mot de Henry IV. à
 Dom Pédre , qui lui
 avoit dit , qu'il ne
 voyoit personned'auf-
 si mal logé à Fontai-
 nebleau , que Dieu :
 „ Nous autres Fran-*

„ çois, lui répondit ce
 „ Prince , nous lo-
 „ geons Dieu en nos
 „ cœurs , & non pas
 „ entre quatre mu-
 „ railles, comme vous
 „ autres Espagnols:&
 „ encore doutai-je
 „ fort si étant logé en
 „ vos cœurs, il ne se-
 „ roit point logé dans
 „ des pierres. Voyez-
 „ vous pas , reprit-il
 „ ensuite en souriant,
 „ que l'Œuvre n'est
 „ pas encore achevée?
 „ Mon intention n'est
 „ pas de laisser cette
 „ Chapelle en l'état
 „ qu'elle est. Il y a peu
 „ de Gentilhommes
 „ en mon Royaume ,
 „ qui n'en ayent en
 „ leurs maisons : je
 „ n'ai pas envie que
 „ la mienne en soit
 „ dé garnie.

1608.

doient le Président Jeannin & les autres Agens de Sa Majesté dans les Provinces-Unies, n'avoient aucun penchant à croire tous ces bruits ; & avec raison : puisque depuis ce temps-là jusqu'à la fin de Septembre & d'Octobre, & tout le reste de l'année, on en attendit inutilement l'effet. Il ne seroit pas sûr de décider que l'obstacle ne vint point de la part des Espagnols ; tout ce qu'on peut faire, c'est de laisser ce point douteux. Pour les Archiducs, ils travailloient sincèrement pour la Paix. Sa Majesté Très-Chrétienne donnoit aussi contre ses propres intérêts, les conseils les plus pacifiques. C'est le seul parti que Henry crut avoir à prendre, au point où les choses étoient amenées.

*Vittorio
Siri. Ibid.*

A l'égard du Prince d'Orange, s'il n'étoit pas le seul ennemi de la Paix, du moins étoit-il le plus déclaré. Voici les raisons & les prétextes, que lui & ses Partisans apportent pour la faire échouer : que quelque envie que l'Espagne montrât avoir de la Paix ou d'une longue Trêve, jamais elle n'y donneroit les mains, avec la condition de renoncer formellement & expressément à toute souveraineté
sur

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 121
sur les Provinces - Unies : Que sans
cette Clause cependant , il n'y avoit
aucune assurance à prendre pour ces
Provinces sur les Traités : puisqu'au-
trement les Espagnols demeuroient
toujours en droit de s'assûrer des Ha-
vres & Places fortes , des Gens de
guerre & des Matelots ; d'attirer à
eux tout le Commerce ; & de s'ouvrir
une seconde fois le chemin à la Ty-
rannie : qu'on trouveroit moyen pen-
dant ce temps-là , d'endormir les
Gens de bien , & de faire agir les
brouillons & les ames vénales : que le
Parti Catholique dans ces Provinces ,
déjà assez porté d'inclination pour la
Domination Espagnole , lèveroit la
tête , se déclareroit , & entraîneroit
le reste ou la plus grande partie du
Pays : en sorte que le temps de la
Trêve venant à finir , l'Espagne feroit
cette fois la Guerre à coup sûr (41) :
que la paix , si le Traité portoit ce
nom , n'avoit rien de plus sûr que la
Trêve ; puisque le Roy d'Espagne
sçauroit bien la rompre , quand il

1608.

(41) En effet l'Espa- que jamais , en l'an-
gne recommença la née 1621 , qui est le
Guerre contre les Fla- terme de la Trêve.
mands plus vivement

1608.

trouveroit l'occasion propre à faire son coup. La Princesse d'Orange jugea à propos de m'écrire à peu-près dans ce même sens : excepté que quoiqu'elle me marquât que les Gens de guerre, des Villes & même des Provinces entières, étoient dans les sentimens de son Beau-fils, & entièrement attachés à toute la Maison de Nassau; elle ne pouvoit me dissimuler que le Parti contraire étoit pour le moins aussi fort

Le Prince Maurice, avec de pareils sentimens, n'eut garde de ne pas chercher à s'appuyer du Roy. Il lui envoya Lambert le Fils au mois d'Octobre, avec une Lettre pour Sa Majesté, & toute sorte de créance sur ce qu'il lui diroit de bouche en son nom. Lambert exalta fort les desseins de son Maître. Il voulut même faire croire que les choses étoient au point, que le Marquis Spinola, le Président Richardot, & les Commissaires Espagnols, avoient été remerciés & congédiés le premier de ce mois. Tout ceci frappa d'autant plus les Conseillers de Sa Majesté, qui étoient présens au rapport de Lambert, que Berny avoit mandé aupa-

ravant, que les équipages de ces Députés Espagnols & eux-mêmes étoient attendus à Bruxelles, le 4 Octobre. Ils voulurent tous en ce moment persuader à Sa Majesté, que ses Amis, comme ses Ennemis, alloient être trop heureux de recevoir les conditions, qu'il lui plairoit de leur imposer. C'est ce que me manda Villcroy, en me faisant le détail de toute cette Affaire, & en m'envoyant à Gergeau, où j'étois alors, un double de la Lettre du Prince d'Orange. Le Roy n'alla pas si vite. Le discours de Lambert lui parut suspect par plusieurs endroits : il ne voyoit aucune Lettre de la part du Conseil des Etats : celle du Prince lui sembloit pleine de réserve & de dissimulation, & Maurice lui-même avoit agi jusque-là si peu conformément à ses paroles, qu'il étoit difficile de ne pas s'en défier. Lorsque Lambert ajoutoit, que la Zélande se donneroit plutôt à l'Angleterre, que de s'accorder avec l'Espagne : qu'on prioit Sa Majesté de se tenir au moins neutre, si elle ne vouloit plus assister ses Alliés comme auparavant ; parce que ne leur restât-il que trois Villes, ils don-

1608.

neroient encore de l'exercice aux Espagnols pendant cinquante ans. Henry ne voyoit dans toutes ces paroles, qu'une rodomontade & une fausseté, ou du moins une finesse très-grossière. Ce manége fautoit encore plus aux yeux, lorsque Lambert s'avançoit de mille choses, que Jean-nin n'auroit pu ignorer, & dont cependant il n'avoit donné aucun avis à Sa Majesté. Selon Lambert, Barneveld & Aërsens étoient disgraciés, & même en danger de se voir faire leur procès : on avoit tenu Conseil dans plusieurs Villes des Etats, si l'on ne prendroit point le parti de demander la Domination Françoisé. Comment tout cela eût-il pu être si secret, qu'on n'en eût rien laissé transpirer dans toute la Flandre ? Mais les discours mêmes de Lambert n'étoient pas toujours bien d'accord avec la propre Lettre du Prince d'Orange.

Je crois bien que si Sa Majesté avoit vu plus de fond à faire sur quelques-unes de ces propositions, comme celle par exemple de recevoir les Flamands sous sa puissance, il ne lui auroit pas été besoin d'aiguillon pour l'animer à porter tou-

tes ses vûës de ce côté-là : quelquefois même elle ne pouvoit s'empêcher de sçavoir mauvais gré à Jeannin , de n'avoir pas plus fortement touché cette corde. Mais ce Prince prit enfin le parti le plus sage ; ce fut d'écouter & de voir tout tranquillement , sans montrer ni éloignement ni empressement pour la Paix ; en attendant un éclaircissement , qui ne pouvoit se faire de quelque manière que ce fût , sans qu'il se vît appelé au dénouement. Il ordonna à Jeannin de se conduire sur ce plan : & voulant avoir mon avis , il me fit faire un détail au plus juste de tout par Villeroy ; & il m'envoya de plus Lambert. Celui-ci me tint tous les mêmes discours , qu'il avoit tenus à Sa Majesté. J'avois un bon préservatif contre ses finesse , dans la seule Lettre que j'avois reçue de la Princesse d'Orange. Il n'eut rien à me répondre ; quoique peut-être il ne s'accommodât pas de ma sincérité , ni des noms d'ingrats & d'indignes des bontés de Sa Majesté , que je donnai aux Etats.

Je répondis aussi par Lettres à Villeroy ; & je ne lui dis pas tout ce que je pensois ; je le remis à mon re-

1608.

tour pour en sçavoir davantage. Ce ne fut qu'avec le Roy seul que je me découvris de tout ce que je pensois sur ce qui se passoit en Flandre. Quoique Maurice n'eût pas toujours été fidèle à suivre son plan, & même qu'il s'en fût quelquefois écarté assez visiblement ; il n'étoit ni incroyable ni bien surprenant, qu'il songeât à soutenir jusqu'à l'extrémité un Parti, dans lequel son honneur pouvoit être véritablement intéressé : mais pour Henry, il ne convenoit point à un grand Capitaine, ni à un grand Roy, d'aller se jeter tête baissée dans des affaires où on ne l'appelloit point, sur la foi d'un simple Particulier : il étoit de sa dignité d'examiner & d'attendre. Quant aux Etats, si c'étoit de leur participation que Maurice parloit, ils s'y prenoient trop tard & à contre-temps. Ils avoient fait des fautes, qu'ils cherchoient à faire réparer à Sa Majesté ; ou plutôt ils joignoient à une ingratitude marquée pour le Roy, le dessein aussi peu honnête de le prendre encore pour dupe. L'offre de la Zélande à l'Angleterre étoit une pure fable ; & tout le reste, illusion, tromperie & artifice : à quoi Sa

Majesté ne devoit répondre , qu'en continuant à se mêler des affaires de ces Provinces , autant qu'il convenoit pour sa gloire & son utilité propre.

 1608.

C'est en partie pour ce sujet que Henry me souhaitoit si fortement de retour de Gergeau. Tout continua en Flandre sur le même pied d'incertitude ; & les Nouvelles que l'on en recevoit , se ressentoient de cet état. Il arriva que l'Instruction que les Archiducs avoient donnée à leurs Députés , en les envoyant à La-Haye , tomba en Original entre les mains du Prince d'Orange ; soit que le Président Richardot (42) l'eût oubliée , soit qu'elle lui fût dérobée ; ou qu'il la laissât voir exprès , pour s'attacher les Catholiques , auxquels elle étoit favorable. Maurice en fit grand bruit , & s'en servit pour animer ses Partisans. Les Conférences languirent souvent , mais elles ne furent point interrompuës. La Guerre étoit devenue de toute impossibilité ; & par

(42) Jean Richardot, | avoit eu part au Trai-
Président au Conseil- | té de Vervins. Il mou-
Privé des Pays-Bas , | rut l'année suivante.
bon Négociateur. Il |

1608.

conséquent un accord étoit de toute nécessité. Ce qu'on voyoit seulement de clair, c'est que de quelque sincérité que les Parties parussent faire profession, elles songeoient à se garder des interprétations à leur sens; pour en faire un motif de recommencer la Guerre, d'abord qu'elles pourroient le faire avec quelque apparence de succès. Si donc la France perdoit une occasion favorable d'humilier sa Rivale, elle pouvoit s'attendre à la voir se présenter encore beaucoup plus belle; pourvû que jusque-là elle sçût menager ses forces. » Je suis toujours dans la même opinion, ainsi m'écrivoit Sa Majesté, que Dieu veut en cette affaire faire un coup de sa main, à quoi les hommes n'ont point pensé, & au contraire de tous leurs desseins: Je l'ai vu ainsi arriver depuis trente ans, & toujours à mon avantage: puisse-t'il encore être de même, & que mes fautes & mes ingrattitudes ne l'en empêchent point! je l'en supplie de tout mon cœur. «

Les habiles Politiques faisoient une seconde remarque, encore plus importante que la précédente; c'est que la Puissance Espagnole étoit parve-

nuë à son premier degré de décadence. Si l'on en jugeoit ainsi, ce n'étoit point à cause des égards qu'on voyoit que le Roy d'Espagne & les Archiducs avoient pour tous les Agens de Sa Majesté, & particulièrement pour Jeannin : les restrictions qu'elle se ménageoit contre les Flamands, montroient qu'elle avoit toujours la même arrogance & la même ambition ; & elle ignoroit peut-être elle-même, ou ne vouloit pas avouer sa maladie : mais lorsqu'on voit qu'un Etat ne montre ni force ni conduite ; qu'il manque à la fortune & à l'occasion : dès-lors la chose n'en est plus aux termes de la simple conjecture.

Il n'en falloit point encore d'autre preuve, que ce qui se passa sur les Frontières de la Navarre & du Bearn. Les Espagnols y ayant renouvelé d'anciennes querelles sur les limites des deux Royaumes, Henry bien résolu à ne rien relâcher, m'écrivit d'en conférer avec le Chancelier ; & d'en faire parler à l'Ambassadeur Espagnol par quelqu'un du Conseil ; plutôt pour se justifier des suites que ce démêlé pouvoit avoir, que comptant le terminer par cette voye. Sa Majesté écrivit encore

1608.

dans le même esprit à La-Force, dépositaire de son autorité sur toute cette Frontière, de soutenir ses droits par tous les moyens les plus prompts & les plus efficaces; & comme il ne pouvoit attendre de grands secours des habitans du Pays, je reçus ordre de le rembourser de toutes les avances qu'il avoit déjà faites, & de lui faire un fonds suffisant pour ne pas avoir le dessous.

Ces précautions furent assez inutiles. Aux premières plaintes que La-Force fit faire au Viceroy d'Arragon, celui-ci promit une ratification de tout ce qu'on lui demandoit; & contre l'ordinaire du Conseil de Madrid, elle ne se fit pas attendre: c'est qu'on n'y ignoroit pas que sur une simple apparence de rupture, grand nombre de mécontents, dont les Royaumes de Navarre & d'Arragon étoient remplis, avoient déjà offert leurs services à la France. La-Force, auquel ils s'étoient adressés, en donnant cet avis à Sa Majesté, mandoit en même temps, que quoi qu'il sçût bien qu'il ne falloit pas faire grand fond sur l'esprit inquiet & changeant de ces Peuples, c'étoit ici une occasion inmanquable; pourvû seulement qu'on

Jacques
Nompar de
Caumont,
depuis Duc
de La-Force

se pressât d'en profiter : que toute l'habileté des Espagnols leur étoit inutile pour cacher leur état de foiblesse & d'épuisement, qui n'étoit plus ignoré de personne : que toutes les affaires du Gouvernement y étoient dans une confusion inexprimable. Il n'écrivoit jamais, soit à Sa Majesté, soit à moi, que sur ce ton ; & il étoit plus à portée que personne de connoître l'état des choses, tant sur ce sujet, que pour ce qui regarde une autre Faction, qui donnoit de furieuses inquiétudes au Conseil de Madrid ; quoiqu'il ne s'agît que des misérables restes d'un Peuple presque entièrement exterminé ; je parle des Maures.

Pour bien entendre ce fait, il faut reprendre ici ce qui n'auroit pu trouver place ailleurs, sans interrompre la narration. Henry n'étant encore que Roy de Navarre, avoit toujours eu dans l'esprit qu'un jour il pourroit s'aider contre l'Espagne de ces ennemis domestiques, moins considérables encore par leur nombre, que par le vif ressentiment qu'on leur voyoit conserver de leur oppression. Les Maures de leur côté apprenant par le bruit public que le Parti Protestant, qu'ils sçavoient être très-

132 MEMOIRES DE SULLY;
puissant en France, & opposé à l'Es-
pagne, avoit à sa tête un Roy de
Navarre, c'est-à-dire, un Prince dou-
blement ennemi de cette Couronne;
commencèrent à rechercher tous ceux
qui pouvoient leur ménager cette
protection, & entr'autres MM. de
Saint-Geniés & D'Odou, auxquels ils
promirent d'exciter en Espagne un
soulèvement presque général, pourvû
qu'ils se sentissent appuyés. Ils ne de-
mandoient qu'un Général & de bons
Officiers, auxquels ils s'engageoient
d'obéir ponctuellement. Ils offroient
de fournir tout l'argent nécessaire,
bien loin d'en exiger; & du côté du
courage & des soldats, ils assuroient
qu'on seroit content d'eux. Un asyle
en France, avec la liberté de leurs
biens & de leurs personnes, étoit la
seule condition qu'ils apportoient au
Traité. Ils paroissoient de si bonne
composition sur la Religion, qu'ils
offroient d'embrasser celle du Royau-
me; non pas à la vérité la Religion
Romaine; la tyrannie de l'Inquisition
leur avoit rendu cette seconde servi-
tude encore plus insupportable que la
premiere; mais la Religion Réfor-
mée: ils trouvoient qu'ils s'accom-

1608.

moderoient sans peine d'un Culte dégagé des Images & des Cérémonies, qu'ils disoient sentir l'Idolatrie ; & dont un seul Dieu, également adoré & invoqué de tous, étoit presque l'unique objet.

Saint-Geniés & D'Odou ne manquèrent pas de faire un rapport fidèle de tout ceci au Roi de Navarre ; surtout lorsqu'il fit en Bearn & en Foix ce voyage dont nous avons parlé. Henry les chargea de sçavoir des Maures, quelles étoient au juste leurs facultés ; de quelles armes ils avoient besoin ; de quelle somme de deniers ils promettoient contribuer ; & par quels moyens ils comptoient entamer une entreprise si considérable. Ces deux Gentilshommes n'employèrent d'abord à cette négociation qu'un homme seul, nommé le Capitaine Danguin. A mesure que les intelligences se multiplièrent, ils y en firent entrer jusqu'à douze autres : & le secret confié à tant de personnes, fut pourtant si bien gardé, que l'Espagne n'en eut pas le moindre soupçon, jusqu'à l'avis qu'elle en reçut par Nicolas L'Hôte, ce Secrétaire de Villeroy, dont on a vu l'histoire. On découvrit aisément le reste ; &

1608.

la chose parut d'autant plus de conséquence, qu'on vérifia que ce Parti, qui dans le commencement étoit fort peu de chose, embrassoit alors plus de cinq cens mille personnes. Deux choses avoient servi à le grossir si considérablement : premièrement, le secours qu'ils avoient eu l'adresse & le temps de se ménager chez les Turcs, grands Ennemis des Espagnols ; en second lieu, l'intérêt que prirent dans cette affaire quantité d'Espagnols naturels.

Le Conseil de Madrid ayant délibéré aux premières nouvelles qui lui furent portées de ce soulèvement, s'il n'étoit pas à propos d'achever de défaire le Pays de ce reste de Maures, en leur faisant repasser la Mer, & ayant communiqué cette résolution à la Noblesse du Royaume de Valence ; elle y fut reçue si peu favorablement, qu'on en vit naître une sédition dans plusieurs Provinces, où la Noblesse se faisant servir gratuitement par ces Maures, ne pouvoit les voir chasser, sans perdre aussi en même-temps le quart de son revenu. On tira l'épée contre ceux qui vinrent signifier la nouvelle Déclaration du Conseil d'Espagne. Le Vice-

roy crut appaiser cette première émotion, en députant le Chef de la Justice, que la Chancellerie appelle le Régent. Ce Régent étoit un Vieillard timide, qui se voyant tout d'un coup environné d'armes & de furieux, tomba mort au milieu d'eux, des effets sans doute d'une frayeur subite.

1608.

Le Conseil Espagnol ne pouvoit plus dissimuler dans une pareille conjoncture : sa foiblesse se décéla par l'inaction où on le vit pendant un assez long temps. Les Maures qui ne s'étoient pas attendus à être si fort ménagés, n'en levèrent la tête que plus hardiment. Ils renouvelèrent leurs instances auprès de Henry, qui ne pouvoit plus les payer de la même défaite, que lorsqu'il n'étoit que Roy de Navarre, que son Parti étoit trop foible & trop traversé, pour faire de grands efforts en leur faveur. Déterminés à tout pour secouer le joug Espagnol, ils le prièrent de les prendre au nombre de ses Sujets, à telles conditions qu'il voudroit. Mais les mêmes considérations qui empêchoient Sa Majesté de prendre ouvertement le parti des Provinces-Unies, dans un intérêt qui le touchoit de

1608.

beaucoup plus près, lui défendoient aussi de se déclarer le Libérateur d'un Peuple, encore plus particulièrement Sujet de l'Espagne; & qu'il falloit de plus chercher dans des lieux fort éloignés, & qui demandoient un Armement de Mer: car le centre de la révolte étoit du côté de Valence, de Murcie & de Grenade: sans compter plusieurs autres raisons, tirées du caractère de ces Peuples; & sans parler des incidens si ordinaires dans les affaires, que l'éloignement cache toujours, ou déguise en partie. Tout cela fait qu'on ne sçauroit assurément blâmer Sa Majesté, de n'avoir pas mieux répondu aux desirs de la Nation Maure.

Je laisse à penser si pendant tout ce temps-là le Conseil de Madrid, à qui rien de tout ce qui se projettoit n'étoit caché, étoit bien tranquille. Il y avoit cinq ans qu'il souffroit qu'un mal, dont il avoit pleine connoissance, jettât de profondes racines; & c'en eût été beaucoup trop en toute autre circonstance. Il jugea enfin à propos de faire un effort; & le dessein de faire embarquer tout ce qu'il y avoit de Maures en Espagne, fut repris

pris plus fortement qu'auparavant. On le croyoit aussi plus difficile ; parce que le bruit couroit que les Turcs croisoient du côté de Maiorque , pour prévenir ce coup : il falloit armer une Flotte , pour l'opposer à la leur. Le mois d'Octobre vint , sans que rien parût de côté ni d'autre ; & l'année se passa encore toute entière , sans aucun mouvement de la part des Espagnols , qui sçavoient que les Barbares les attendoient avec dix mille hommes d'Infanterie & cinq mille de Cavalerie , résolus à se bien défendre. L'attente fut favorable à l'Espagne , & le temps lui donna enfin les moyens de se défaire tout-à-fait d'un Ennemi (43) à qui toutes ces ressources manquoient : ce qui ne put pourtant se faire , sans que l'Espagne se privât elle-même de cinq cens mille Sujets (44) : c'est le nom-

1608.

(43) Les Maures , ayant à leur tête un certain Barberouffe , donnèrent un Combat , dans lequel leur Parti fut défait ; & on les obligea l'année suivante à s'embarquer. Voyez le Merc. Franc. & autres Hist.

Tome VII.

(44) D'autres font monter ce nombre jusqu'à sept & huit cens mille : playe , dont l'Espagne n'a jamais pu guérir ; mais dont nous ne profitâmes point , quoiqu'il nous fût si facile de le faire , si ce n'est pas

M

1608. bre des personnes qu'elle chassa de ses Etats, après les avoir dépouillés de tout.

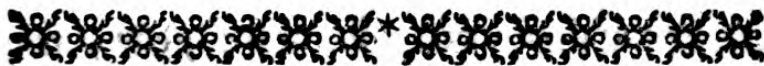
L'Empereur traita en Allemagne aussi durement & avec moins de droit la Ville de Donavert : il s'en faisoit, quoique cette Ville soit du nombre des Villes Impériales ; & il lui ôta la liberté de conscience, & la plus grande partie de ses privilèges. Cette violence y excita beaucoup de murmures & de troubles.

<p>en prenant le parti de ces malheureux, comme le Cardinal de Richelieu le prit des Portugais, dans une occasion à peu près semblable ; du moins, en leur donnant un asyle en France, ne fût-ce que dans les Landes de Bordeaux, qu'ils demandèrent inutilement, dit-on, la permission d'habiter. Cette faute du Gouvernement a été judicieusement relevée par l'Auteur de l'<i>Essai Politique sur le Commerce.</i>, Dé-</p>	<p>„ fricher de nouvelles „ terres, dit-il à ce su- „ jet, c'est conquérir „ de nouveaux pays, „ sans faire des mal- „ heureux. „ On dira que la même raison qui faisoit chasser les Maures de l'Espagne, empêchoit aussi qu'on ne les reçût en France. Mais il semble qu'il auroit été facile de profiter de la triste situation où ils se trouvoient, pour les amener à faire tout ce qu'on eût pu désirer d'eux.</p>
--	---

Fin du Vingt-cinquième Livre.



MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE VINGT-SIXIÈME.



LE premier jour de l'année, j'allai suivant la coutume présenter au Roy les Jettons d'or. La gloire que Sa Majesté s'étoit acquise dans l'accomodement du Pape avec les Vénitiens, des Espagnols avec les Flamands, & de quelques autres Princes de l'Europe, faisoit le sujet de ceux-ci. Après quelques momens d'une conversation indifférente, ce Prince me tira dans l'embrasure d'une fenêtre, pour me dire de lui composer quatre Etats, dans le goût de plusieurs autres que je lui avois déjà re-

1609.

1609.

140 MEMOIRES DE SULLY,
mis : le premier , des Equivalens perçus dans les douze Généralités du Royaume : le second , de tous les Droits & Redevances qui faisoient partie des revenus Royaux : le troisième , des levées du principal de la Taille , nommé l'Ordinaire , depuis 1599 jusqu'à 1509 , ces deux années comprises : le quatrième , des levées de la Taille , sous le nom de grande Cruë , ou Cruë extraordinaire , pendant ces mêmes onze années : c'étoit pour les faire voir , me dit Henry , à des personnes qui se croyoient fort habiles dans les Finances , quoiqu'elles n'y eussent rien fait qui vaille , & à ceux qui admiroient leur méthode , toute défectueuse qu'elle étoit.

Ce Prince n'avoit pas besoin de justifier à mes yeux une pareille demande. Le plaisir que je trouvois à le voir entrer avec moi dans tous les détails du Gouvernement , ne me laissoit pas seulement examiner par quel motif il agissoit. Je voyois bien , que depuis quelque temps il faisoit une étude particulière de ma façon de conduire les Affaires générales & particulières ; & qu'à force de me

demander , tantôt un Etat , tantôt un Mémoire , aujourd'hui une Inftruction , le lendemain une explication ; toutes ces Pièces lui composeroient bien-tôt un systême complet sur la Finance & les autres Parties de l'Etat. Mais j'étois là-dessus sans aucune inquiétude : & soit que Henry ne cherchât en effet qu'à s'instruire lui-même : soit qu'il eût dessein de former de nouveaux hommes d'Etat selon mes principes, dans la crainte que je ne vinssse à lui manquer, ou dans le dessein de m'employer hors ou dans le Royaume à d'autres fonctions , qui ne me laissassent plus de temps pour celles-ci ; la manière dont il se comportoit avec moi (1) , ne

1609.

(1) Le motif de cette conduite de Henry IV. avec le Duc de Sully seroit toute autre, si nous en croyions l'Auteur de l'Histoire de la Mere & du Fils „ Il étoit „ peu satisfait, dit-il, „ de la personne du „ Sieur de Sully ; il „ pensoit à lui ôter le „ maniement de ses „ Finances , & vou- „ loit en commettre

„ le soin à Arnaud. Il „ avoit dit plusieurs „ fois à la Reine, qu'il „ ne pouvoit plus „ souffrir ses mau- „ vaises humeurs... „ Son mécontente- „ ment étoit formé, „ & sa résolution pri- „ se de le dépouiller „ de sa Charge ; mais „ le temps en étoit in- „ certain, &c. “ Mais la suite même de ce Livre va fournir des

1609.

me permettoit de rien voir dans cette conduite, que de bon, de sage, & même d'avantageux pour moi.

Je lui donnai, lorsqu'il revint à la fin du mois à l'Arcenal, ces quatre Etats, que je ne transcrirai point ici. Je me contenterai de marquer que le Total du premier faisoit voir que les équivalens montoient à cent cinquante-une mille soixante-treize livres : somme beaucoup moindre que ne se l'imaginoient bien des personnes, qui avoient fait entendre au Roy qu'elle devoit faire le sou pour livre de tous les revenus Royaux. Ce Prince vit dans le second bien des mots barbares pour lui ; quoique malgré mon application, il m'en eût encore échappé ; je le lui promis complet dans l'année. Le Total du troisième étoit de cent sept millions

<p>preuves si sensibles de l'extrême confiance que Henry IV. avoit en M. de Sully, qu'on jugera que cet Auteur a donné dans le panneau, qu'un autre Ecrivain de ce temps-là nous avertit que ce Prince & son Ministre ont souvent tendu aux</p>	<p>personnes trop crédules ; lorsque pour le bien des Affaires, ils affectoient entr'eux deux tous les dehors d'une vraie méfintelligence : ce que les Courtisans faisoient entendre par ce mot : <i>Bon Maître & bon Valet.</i></p>
---	--

quatre cens quarante-cinq livres feize sols onze deniers : celui du quatrième de cinquante-deux millions cent quarante-quatre mille sept cens soixante-dix-neuf livres douze sols six deniers. Henry se contenta pour le moment d'en voir le titre , & les donna à Lavarenne ; en lui disant qu'il les lui rendît si-tôt qu'il seroit au Louvre , enfermé avec Béringhen dans le Cabinet des Livres. Je lui donnai encore un Inventaire de tous les Etats , faisant partie de l'Etat général des Finances , ou indiqués par cet Etat (2).

Comme Henry partit deux jours après pour Chantilly , je crois qu'il ne fit pas grande attention à cette longue liste d'Etats , qui fut un petit sujet de dispute , un jour que Sa Majesté s'entretenant avec le Chancelier , Villeroy & moi , la conversation fut mise sur cette matière. Je dis , qu'outre les Etats dont je pouvois laisser le soin à mes Secretaires , en leur en donnant seulement un sommaire , il y en avoit plus de cent , que j'étois obligé d'écrire tous de ma main

 1608.

(2) On trouve ces Etats tout au long dans les Mémoires de Sully. Tome 3. p. 274. & suivante.

1609.

au commencement de chaque année.
 Le Roy en parut étonné, & Villeroy
 aussi : » Je sçais bien, Monsieur, re-
 » prit Sillery avec son air benin, qu'il
 » y en a beaucoup : mais, cent ! je
 » ne le pense pas ; car j'en vois quel-
 » que chose. Vous avez bien fait,
 » Monsieur, lui répondis-je, de dire
 » quelque chose ; mais vous auriez
 » encore mieux fait de ne point par-
 » ler du tout, de ce que vous ne pou-
 » vez sçavoir que par moi-même. «
 Il ne s'agissoit, pour voir qui avoit
 raison de nous deux, que de jeter
 les yeux sur l'Inventaire que j'avois
 donné au Roy ; ils y étoient tous
 compris, & il n'y avoit que ceux-là
 seuls. Comme j'en avois une Copie
 dans le sac de mes papiers, que por-
 toit l'un de mes Secretaires, je le fis
 approcher ; & Sa Majesté connut par
 cet Ecrit, que je n'avois rien avancé
 de trop. Ce fut Sillery lui-même qui
 en fit la lecture & le compte.

Le Roy étant à Chantilly, m'é-
 crivit le Billet suivant, le Mercredi 25
 Mars : » Mon Ami, je monte à che-
 » val après dîner, pour aller coucher
 » à Lufarche. Je me rendrai demain
 » de bonne-heure à Paris, faisant état
 » d'aller

» d'aller dîner chez vous : je vous prie
 » de le faire apprêter pour douze
 » personnes ; & du poisson. Bon jour ,
 » mon Ami. « Il n'y manqua pas ; &
 je fis en sorte que le repas fût de son
 goût. Après que les nappes eurent été
 levées , je fis appotter des cartes & des
 dés sur la table ; sur laquelle je mis aussi
 une bourse de quatre mille pistoles
 pour Sa Majesté , & une seconde d'au-
 tant , pour en prêter à ceux de la Com-
 pagnie de ce Prince , qui ne s'étant
 point attendus à jouer , n'avoient
 point d'argent sur eux. Cette céré-
 monie ne déplut pas à Henry. Il me
 dit : » Grand-Maitre , venez m'em-
 » brasser : car je vous aime , comme
 » je dois. Je me trouve si bien ici ,
 » ajoûta-t'il ensuite , que j'y veux
 » encore souper & coucher : j'ai des
 » raisons pour n'aller point d'aujour-
 » d'hui au Louvre , ce que je vous
 » dirai au sortir du Jeu. Cependant
 » faites - moi préparer trois carosses ,
 » pour aller me promener , après
 » que je vous aurai un peu entretenu :
 » & qu'il ne vienne personne ici tant
 » que j'y serai , sinon ceux que j'y
 » manderai ; & à mon retour , que je
 » n'y trouve personne. « La journée

1609.

s'étant ainsi passée à la satisfaction du Roy , il voulut que je lui donnasse encore à dîner le lendemain. Il passa une grande partie de la matinée enfermé avec moi dans mon Cabinet : nous nous entretenmes de plusieurs choses , qui doivent être tenuës secretes. Sa Majesté lut aussi avec plaisir les Etats que je lui avois donnés , & me dit tout haut en sortant : » Vous » m'avez donné des Mémoires , auxquels j'ai pris grand plaisir : mais il » y a encore plusieurs particularités , » qu'il faut que vous m'expliquiez » par écrit ; car il ne me souviendrait » pas de ce que vous m'en avez dit. «

Tout le monde s'étant rassemblé autour du Roy , il parla publiquement du dessein qu'il avoit de venir passer dorénavant deux ou trois jours tous les mois à l'Arcenal , de la même manière. Il me commanda d'y faire accommoder pour lui une Salle , une Chambre , une Garde-robe & un Cabinet ; sans cependant rien prendre sur mon logement. Il me dit , que toutes les fois que cela arriveroit , il ne se feroit ni servir par ses Officiers , ni rien apporter de sa Cuisine : mais qu'il vouloit que je le traitasse com-

me je venois de faire : ajoutant obligamment , qu'en toutes manières , il croyoit ne pouvoir être mieux nullepart qu'entre mes mains ; & que comme il n'étoit pas juste que cette confiance fût le sujet d'un surcroît de dépense pour moi , celle-ci seroit prise sur une gratification de six mille écus par chaque année , qu'il m'accorderoit pour cela seul : ce qu'il répéta encore pendant le dîner.

De propos en propos la conversation vint à tomber , entre les quinze ou vingt personnes qui pouvoient être à la suite du Roy , sur les Grands Hommes dont l'Histoire a parlé ; & Henry me demanda auquel de tous j'aurois le plus souhaité qu'il ressemblât. Cette question n'étoit pas de celles , auxquelles il soit facile de satisfaire d'un mot : d'autant-plus que Henry ajoutant , que j'eusse égard non-seulement à la conduite & au mérite personnel , mais encore à tout ce qui peut être le juste sujet des desirs d'un homme , comme les qualités du corps , la santé , & le concours de ces circonstances qui font qu'on appelle un homme heureux ; l'on ne pouvoit décider la question , qu'après

1609.

avoit examiné & comparé. Pour tout dire, je ne fus pas fâché que l'occasion se présentât de faire honte à la plupart des Assistans, de leur ignorance dans des choses, dont il me semble que tout galant homme doit avoir du moins quelque teinture. Le Roy comprit mon intention, seulement à la manière dont je tournai le compliment, par lequel je répondis d'abord à sa question. » A ce que je puis juger, dit-il, vous n'allez pas être homme à un mot : mais je veux vous écouter jusqu'au bout : cela me feroit bien autant de plaisir & beaucoup plus de profit, que je n'en aurois eu à voir jouer au Mail, où j'avois dessein d'aller me promener, en attendant que votre dîner fût prêt. «

Je m'engageai donc à faire le portrait de tout ce que l'Antiquité a compté d'Hommes Illustres ; parmi lesquels je n'oubliai pas ceux de nos Rois, auxquels on peut donner ce nom : tels que sont Clovis, Charlemagne, Hugues Capet, Philippe Auguste, Saint Louis, Charles V. Charles VII. & Louis XII. La qualité d'Ennemis de la France, ne me pa-

fut pas suffisante , pour exclure les
 noms d'Edouard III. & de Charles-
 Quint : je n'en nommai aucun , sans
 les faire connoître , du moins en gros ,
 par quelques traits touchés le plus
 succinctement que je pus , sur leurs
 bonnes & mauvaises qualités , & sur
 les événemens heureux ou malheu-
 reux de leur Règne. » C'est à vous-
 » même , Sire , ajoutai-je , après que
 j'eus fini cette énumération , qui m'o-
 bligea à parler de suite pendant un af-
 fez long temps , » de choisir auquel de
 » tous ces grands Rois vous aimeriez le
 » mieux ressembler , toutes compensa-
 » tions faites ; & de voir si vous n'y per-
 » driez point , Vous , qui certainement
 » les avez surpassés en plusieurs choses.
 » Pour bien prononcer là-dessus , ré-
 » pondit Sa Majesté , il faudroit mieux
 » & plus attentivement considérer tout
 » ce que vous avez dit sur chacun de
 » bien & de mal : mais le dîner qui est
 » servi , ne nous en laisse pas le loisir
 (on venoit d'avertir qu'il étoit temps
 de se mettre à table) ; » il faut remet-
 » tre cela à une autre fois ; je vous prie
 » de le faire rédiger par écrit , & puis
 » je vous dirai ce que j'en pense , aussi-

1609.

» bien que de vos dernières paroles ,
 » que vous n'avez ajoutées , dit agréa-
 » blement ce Prince , que pour me faire
 » trouver vos mets encore meilleurs. «

Quelques - uns de la compagnie cherchèrent pendant le dîner à se faire honneur de leur Lecture , par des traits sur le sujet qui venoit d'être traité ; mais ils confondoient à chaque mot les noms & les choses , d'une manière si plaisante , qu'elle ne servit qu'à faire rire le Roy , & à m'attirer de Sa Majesté un compliment sur ma mémoire. (3) Je laissai ce Prince dans sa bonne opinion jusqu'au sortir de la table , que je lui avouai en particulier un effet assez heureux du hazard : c'est que j'étois tombé il n'y avoit pas trois jours , sur un Extrait des Vies des Hommes Illustres , que j'avois fait long temps auparavant , pendant que je m'occupois de l'Histoire ; & que ce même jour j'en avois fait le sujet d'une conversation avec quel-

(3) Je coupe court | 3. pag. 283 , parce
 sur tout ce narré , qui | qu'il m'a paru froid ,
 tient une assez grande | déplacé , & d'une
 place dans les Mé- | Critique peu sûre.
 moires de Sully , tom.

ques Amis, qui m'en avoit rappelé toutes les idées. Les cartes, les dés & les pistoles, succéderent à cette scène sçavante. Je descendis pendant ce temps-là dans la Salle d'en-bas, où j'épargnai l'ennui des audiences à Sa Majesté, qui passoit des momens plus de son goût; ayant gagné cet après-midi deux mille cinq cens pistoles: aussi sortit-elle de fort bonne humeur, pour s'aller promener comme la veille, dans les carosses que je lui avois fait tenir prêts, & pour retourner au Louvre.

Cinq ou six jours après que j'eus eu l'honneur de traiter & de loger le Roy à l'Arcenal, on lui donna avis de bruits répandus dans quelques Provinces, sur des choses qu'il croyoit renfermées entre lui & moi; parce qu'en effet il m'en avoit parlé avec un grand secret. Il me soupçonna d'indiscrétion pendant quelques jours, sans que je m'en doutasse; quoiqu'il m'eût demandé plusieurs fois, quels Amis si intimes j'avois donc en Berry & en Bourbonnois. Enfin il m'appella un jour, & me dit: » Venez-ça, Grand-Maître: me direz-vous exactement la vérité sur

1609.

» ce que je vais vous demander ? «
 Je le lui promis ; avec la réserve ,
 que s'il s'agissoit de quelque chose qui
 pût déplaire à Sa Majesté , je me
 ferois commander absolument de ré-
 pondre , & promettre qu'elle ne s'en
 fâcheroit pas. » Ce que j'ai à vous de-
 » mander , reprit-il , n'est pas de cet-
 » te nature : « & il me dit tout ce
 qu'il avoit sur le cœur. Après que je
 me fus justifié par les sermens , qu'il
 sçavoit que je n'employois jamais
 en vain , son étonnement succéda au
 dépit ; & je n'en eus pas un moins
 grand.

Mais il ne se passa pas trois jours ,
 sans que je visse clair dans cette Enig-
 me. Une Lettre écrite de la propre
 main du Pere Cotton au Pere Igna-
 ce , Jésuite à Moulins , qui me fut
 renduë le sur-lendemain dans un Pa-
 quet venant de Bourges , me mit au
 fait. Muni de cette Lettre , qui me
 donna une vraie joie , je m'en allai
 trouver le Roi , qui arrivoit au Lou-
 vre avec la Reine , au-devant de la-
 quelle il s'étoit avancé jusqu'à Anet.
 Après quelques discours sur Anet &
 sur Chantilly , je lui dis , » Sire , vous
 » me demandâtes l'autre jour mon

» ferment que je vous dirois la véri-
 » té : ne trouverez-vous pas mauvais ,
 » si j'ose vous prier à mon tour de
 » me dire si vous n'avez jamais par-
 » lé à d'autres personnes qu'à moi ,
 » de ce que vous m'accusiez d'avoir
 » révélé ? Si cela n'est pas , il faut
 » que parmi ceux qui vous appro-
 » chent , il y en ait qui ont un ef-
 » prit familier , & sçavent deviner les
 » pensées. « Le Roy foûrit , en me
 » donnant un petit coup sur la jouë ,
 » & m'embrassa ensuite. » Je souhaite
 » trop , me dit-il , que vous foyez
 » toujours sincère avec moi , pour
 » vous donner l'exemple d'un men-
 » songe. Je vous avouërai donc que
 » j'en ai encore parlé au Pere Cotton
 » & à Béringhen. Pour celui-ci , je
 » répondrai bien qu'il n'en a dit mot :
 » aussi n'est-ce pas lui , repris-je ,
 » mais le Jésuite. Cette Lettre , ajoû-
 » tai-je , en la lui mettant entre les
 » mains , vous le prouvera. « Sa Ma-
 » jesté la lut , & la voici transcrite toute
 » entière.

1609.

» Mon R. P. *Pax Christi*. Je ne
 » vis jamais écrire si peu souvent , &
 » désirer si souvent de le faire. V. R.
 » en jettera la coulpe s'il lui plaît ,

1609.

» sur mes occupations , notamment
 » en ce temps. M. de Cîteaux se con-
 » tentera d'une Abbaye proche la
 » sienne , qui est à un Chanoine de
 » la Sainte-Chapelle, septuagénaire ;
 » & moyennant ladite Abbaye , il
 » nous fera accorder par le Chapitre
 » Général , qui se tiendra environ la
 » Pentecôte , ce que nous désirons
 » de Bellebranche. Il y a du trouble
 » à Orleans , sur le fait du Collège ,
 » par les menées de la Prétenduë ;
 » mais Dieu fera le Maître. Le Roy
 » a écrit aux Maire & Echevins , à
 » M. d'Orleans , M. le Lieutenant-
 » Général , M. le Prévôt , son Procureur
 » d'Office , & à M. de La-Châtre.
 » Je joignis les miennes à M.
 » D'Escures , qui part demain , &
 » promet de parfaire le tout. Le Roy
 » a encore accordé trente mille livres
 » à La-Flèche , sur l'avis que je com-
 » muniquai à V. R. Sa Majesté part
 » Mardi pour Chantilly , & la Reine ,
 » quatre jours après pour Chartres ,
 » qui l'ira trouver à Anet ; puis de-
 » rechef ici & à Fontainebleau. L'affec-
 » tion que sçavez , continuë , non-
 » obstant laquelle se feront après Pâ-
 » ques les Mariages de M. le Prince.

» & de M. de Vendôme. Tout est
» rapatrié avec l'homme de l'Arcenal,
» quelques pratiques que l'on ait pu
» faire. L'ainé de M. de Créquy au-
» ra la petite de Verneuil ; & le pre-
» mier dessein se continuera, de M.
» le Marquis de Rosny avec l'ainée
» du même Sieur de Créquy : le Pere
» ne voulant point oïr parler de
» changer. M. Des-Yveteaux est en
» exercice. Le Sieur Collin demande
» de demeurer au Collège du Mont
» jusqu'à la mi-Août. M. de Savari
» ne lui veut accorder que jusqu'à
» Pâques. On presse fort pour l'Edit
» des Duels : les Prédicateurs y font
» bien leur devoir ; mais le P. Gon-
» tery dégoûte le Roy de temps en
» temps , encore que j'aïlle parant
» aux coups : Il dit que ses Sermons
» font féditieux , & qu'un jour il fera
» Schisme en notre Religion , ou en
» l'Eglise. M. Bremont s'est résolu à
» la Compagnie : V. R. verra son
» louable desir , par l'adjointe ; avec
» une du R. P. de La-Tour , que j'ai
» trouvée sur ma table , sans sçavoir
» comment. M. de Bourges m'a dit
» cejourdhui que le Pere Sallian con-
» tente , & que l'on n'a rien perdu au

1609.

» change. On a voulu persuader que
 » le Pere Changer s'étoit changé ;
 » feroit ce que souvent on a redouté.
 « Je suis rapatrié avec M. le Comte
 » de Soissons autant & mieux que ja-
 » mais ; mais je n'ai encore touché ni
 » viande ni argent depuis le mois
 » de Janvier. La Reine me mène à
 » Chartres , & se confie en moi de
 » ce que sçavez , plus que de coûtu-
 » me. M. de La-Varenne dit qu'il
 » s'employera volontiers pour M. vo-
 » tre Frere , mais que cette voie n'est
 » pas bonne ; ne pouvant introduire
 » des chevaux de louage , au préju-
 » dice des Relais & des Postes : toute
 » autre qu'il pourra , il offre de le
 » faire. Le R. P. Raimond a été ici ,
 » & a apporté quelques quatre cens
 » livres d'aumônes , sans les maté-
 » riaux de Talan en partie , que M.
 » le Grand lui a promis. Notre Frere
 » Paran est maintenant déchargé de
 » l'Office : car j'ai réponse de Rome
 » comme l'union a été agréée par no-
 » tre Saint Pere , & le *gratis* donné
 » par Sa Sainteté à ma considération ;
 » *quasi fuit ejus benevolentia*. J'ai re-
 » mis la révision & l'Impression de
 » mon Livre à cet Eté , ou après

„ l'Automne. La Trêve pour neuf
 „ ans est presque assurée en Flandre.
 „ Dix de nos Peres ont été pris, ve-
 „ nant des Isles Baleares en Espagne,
 „ par Simon Danfa, Corsaire Hol-
 „ landois, marié à Marseille; le Roy
 „ s'employe pour leur délivrance: &
 „ nonobstant quelques amertumes,
 „ il ne laisse de priser & chérir la
 „ Compagnie. *Quod superest*, je suis
 „ grandement nécessaire de secours
 „ spirituels; *oraeque pro paupere*, qui
 „ est de V. R. le Serviteur plus hum-
 „ ble & plus affectionné. *Pierre Cot-*
 „ *ton*. A Paris, ce quinzième Mars
 „ 1609. Madame la Marquise de
 „ Mesnelay va se rendre Capucine,
 „ nonobstant tout le monde. M.
 „ Avias, Recteur de la principale,
 „ est malade à mort de pourpre, pris
 „ prêchant & servant à l'Hôpital;
 „ c'est un bon Prêtre & un bon ami,
 „ qui va à Dieu.

1609.

Henry lut deux fois de suite la
 Lettre entière; & quoiqu'il me ca-
 chât la moitié de ce qui se passoit au
 dedans de lui-même, je lus aisément
 sur son visage son mécontentement.
 „ J'avouë, me dit-il, qu'il y a plus
 „ de conduite, de prudence & de fi-

1609.

» délité en vous , & de vérité dans
 » vos paroles , quelque méchant Hu-
 » guenot que vous foyez , que dans
 » beaucoup de Catholiques , & mê-
 » me d'Ecclésiastiques , qui font bien
 » les dévots & les scrupuleux. « Il
 me quitta , pour aller entretenir M.
 le Cômte de Soiffons , qu'il voyoit
 s'approcher ; & je crois qu'il lui con-
 ta tout , & même qu'il lui montra la
 Lettre , dans laquelle ce Prince avoit
 son mot comme les autres. Je me fçus
 bon gré d'en avoir retenu une copie :
 car Sa Majesté ne voulut jamais me
 rendre l'Original.

Le Pere Cotton fçut le contre-
 temps arrivé à sa Lettre , & en fut
 mortifié au dernier point (4). Il se
 consola un peu , quond on lui dit
 qu'excepté le Roy , je ne l'avois fait
 voir , ni parlé à personne de ce qu'el-
 le contenoit : il crut m'en devoir un

(4) On voit dans l'Anti-Cotton, p. 46, que le Pere Cotton fut disgracié du Roy pendant six semaines, pour avoir révélé ses secrets à un Provincial d'Espagne : mais c'est un de ces Libelles qui ne méritent au-
 cune créance. Dans une occasion sembla-
 ble, Henry IV. dit à ses Ministres, en prenant le Président Jean-
 nin par la main : „ Je
 „ répons pour le
 „ Bon-homme : c'est
 „ à vous autres à vous
 „ examiner. “

remercement ; & il sentit aussi qu'un petit mot de justification n'étoit point ici de trop. La Lettre que j'en reçus , au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Province , est à ces deux fins : il me l'écrivit de Fontainebleau , où la Cour étoit alors ; & moi j'étois à Paris. Le Pere Cotton y prend occasion de louer la bonté de mon esprit & la douceur de mon naturel , de ce que tous les efforts qu'on a faits pour me donner une mauvaise impression de lui , n'ont pas été capables , dit-il , d'altérer ma bienveillance à son égard. Il reconnoît qu'un homme d'un peu mauvaise humeur , auroit pu faire servir la Lettre dont il vient d'être fait mention , de prétexte à son ressentiment : il ne dit pas , de cause ; parce que , selon lui , les termes dans lesquels il s'y exprime sur mon sujet , n'ont pas cette gravité , qui peut seule autoriser un galant homme à se fâcher. Aussi ne l'ai-je pas fait : j'ai cru que le Pere Cotton devoit mieux entendre le sens de ses Lettres , que personne ; & que s'il se fût senti véritablement coupable envers *l'homme de l'Arcenal* , il n'auroit pas eu la har-

160 MEMOIRES DE SULLY,
 dieffe qu'on lui voit dans cette Let-
 tre , de le prier de se fouvenir du Bâ-
 timent de l'Eglise des Peres Jésuites,
 & des appartemens destinés pour te-
 nir leurs Classes à Poitiers , en dres-
 sant les Etats où sont comprises ces
 sortes de dépenses : autre louange à
 cette occasion sur ma charité , suivie
 d'une fervente prière à Dieu d'ache-
 ver son ouvrage , en m'inspirant le
 reste des sentimens de la bonne Re-
 ligion (5).

(5) On verra par
 le trait suivant , tiré
 des Mémoires pour
 l'Histoire de France ,
 que M. de Sully ne
 pardonna pas si faci-
 lement au P. Cotton.
 „ Sur la fin de cet an,
 „ les Jésuites ayant
 „ obtenu un don du
 „ Roy de cent mille
 „ francs , pour para-
 „ chever le bâtiment
 „ de leur Chapelle à
 „ La-Flèche , se reti-
 „ rérent vers M. de
 „ Sully pour en être
 „ payés. Le P. Cotton
 „ lui dit , avec sa
 „ douceur ordinaire ,
 „ que Sa Majesté
 „ leur avoit fait un
 „ petit don de cent
 „ mille livres , pour
 „ la Chapelle de La-
 „ Flèche : à quoi le
 „ Duc répondit : Ap-
 „ pellez - vous cent
 „ mille livres , pour
 „ vous un petit don ?
 „ Le Roy vous en
 „ donne trop ; & je
 „ ne vous donnerai
 „ rien. Quelle est la
 „ raison de ce refus ,
 „ demanda le Pere
 „ Cotton ? Ce n'est
 „ pas à vous , repli-
 „ qua le Duc , à qui
 „ je la veux & dois
 „ rendre ; je la ren-
 „ drai au Roy. Le
 „ Pere Cotton s'en
 „ plaignit au Roy ,
 „ qui pour le conten-
 „ ter , tança publi-
 „ quement

Je connus clairement quelque temps après, qu'il étoit survenu au Roy quelque autre sujet de chagrin, & beaucoup plus violent. Tout ce qu'il faisoit pour le dissiper, ne ser-
voit qu'à le mieux faire paroître, & peut-être à l'augmenter encore. Il passa huit jours entiers hors de Paris, à promener sa mélancolie dans des lieux où on ne le voyoit jamais, Livry, & une autre maison appartenante à Montbazon. De retour de cet endroit, tous les jours étoient pour lui des jours de Chasse; afin, sans doute, de pouvoir se trouver plus

„ quement le Duc, semble en particulier.
 „ & dit qu'il vouloit Ce qui porte à croire
 „ que son Mandement eût lieu. M. que ce concert peut
 „ de Sully ne fit rien bien avoir lieu ici,
 „ de ce que le Roy c'est que „ Sa Maje-
 „ avoit ordonné pour „ sté, ajoute cet Ecri-
 „ la Chapelle des Jé- „ vain, donna à M.
 „ suites à La-Flèche. „ de Sully précisé-
 „ Le même Auteur mar- „ ment dans ce même
 „ que en quelqu'en- „ temps, trente mille
 „ droit, & le bruit en „ écus pour ses Etre-
 „ étoit assez commun „ nes; au lieu de
 „ alors, que lorsque le „ vingt mille qu'elle
 „ Roy & son Ministre „ avoit accoutumé de
 „ paroïssent ainsi d'a- „ lui donner: de quoi
 „ vis opposé en public, „ les Jésuites ne fu-
 „ c'étoit souvent après „ rent guère contens.
 „ en être convenus en-
 „ Ann. 1609.

1609.

long temps & plus souvent seul. Tout cela n'étant pas le vrai remède à son mal ; il passa enfin par l'Arcenal, pour se soulager en m'ouvrant son cœur. Il monta droit à mon Cabinet, sans vouloir qu'on m'avertît, & y frappa lui-même. J'allai ouvrir, ne m'attendant à rien moins qu'à une pareille surprise, & n'ayant que ma robe de chambre & tout le reste de l'habillement de nuit. Il me dit *Bon-jour* ; me demanda ce que je faisois ; fit éloigner tout le monde ; rentra avec moi, & referma la porte, sans que je fisse rien de mon côté, qu'être très-attentif à la vivacité de tous ces mouvemens, qui le firent s'asseoir, se lever, se promener & parler avec beaucoup de feu, pendant près de deux heures que nous passames ensemble. On va sçavoir le sujet de cette agitation : je n'ai aucune raison de cacher notre entretien, qui fut d'ailleurs fort aisément entendu de dehors : Sa Majesté croyoit que tout le monde étoit sorti de la petite Salle, pour aller se promener dans la grande Salle, dans les cours & les jardins ; mais il en étoit demeuré une partie à la porte du Cabinet, pres-

fés par la curiosité ; car la mélancolie de ce Prince fraploit les yeux de tout le monde : ceux-là purent entendre à un mot près , tout ce que nous dîmes.

1609.

Ce ne fut d'abord que des Nouvelles indifférentes sur l'Empereur , quelques Princes d'Allemagne , les Archiducs & le Président Richardot : après quoi ce Prince m'avoua qu'il y avoit quelque autre chose qui lui tenoit bien plus fortement au cœur ; & il commença là-dessus un discours qui fut fort long , & pendant lequel je ne fis presque qu'écouter Sa Majesté. Comme je pouvois croire avec tout le monde , que les nouveaux démêlés de Henry avec la Reine son Epouse , n'étoient fondés que sur la passion qu'on disoit hautement qu'il avoit pour Mademoiselle de Montmorency , depuis quelques jours Princesse de Condé ; il traita d'abord cet article , qui m'avoit toujours fait une peine infinie.

Lorsque je vis naître cette inclination de Henry , j'en prévis de beaucoup plus grands inconvéniens que de toutes les autres , à cause de l'extraction & de la Famille de cette De-

1609.

moiselle ; & je fis tous mes efforts pour l'empêcher de faire des progrès : efforts , qui furent inutiles , & que je redoublai pourtant lorsque le Roy me proposa le dessein qu'il avoit de la faire épouser à M. le Prince. Je n'attendois point de Henry dans cette occasion la généreuse résolution dont quelques Amans se sont montrés capables , de s'imposer par ce moyen la nécessité de renoncer à la personne aimée : C'étoit tout le contraire que j'appréhendois ; & ce point de vuë ne m'offrant que ressentimens & fureurs de la part du Prince outragé , des parens de la Princesse & de la Reine , rien ne peut exprimer l'ardeur de mes instances & de mes soins , pour détourner cette résolution. Je suppliai , je remontrai , je me jettai aux pieds de Henry ; je ne l'importunai pas seulement , je le fatiguai , je le persécutai : le fatal Mariage ne s'en fit pas moins (6).

Toutes ces circonstances me furent

(6) Il fut fait à Chantilly, sans aucune pompe... La Marquisé de Verneuil disoit que le Roy avoit fait ce mariage, pour abbaïsser le cœur au Prince de Condé, & lui hauffer la tête. *Mém. Hist. de Fr. ann. 1609.*

rappelées à moi-même par le Roy ; afin que je convinssé , disoit-il , que si je ne m'étois pas trompé , en prédisant les effets de l'amour & de la jalousie , je n'avois pas prévu tout ce que la malignité de ses ennemis avoit sçu y lier d'étranger. Ce Prince , dont le caractère étoit de respecter la vérité , lors même qu'elle le rendoit plus coupable , n'osa s'inscrire en faux contre le sentiment & les discours publics ; il se seroit trahi d'ailleurs , par la manière toute passionnée dont il me parloit de l'esprit , de la naissance & de toutes les perfections de Mademoiselle de Montmorency : mais étoit-ce à de misérables Italiens ; tels que Conchine , Vinti , Guidi , Joannini , qu'il étoit responsable de sa conduite ? & n'étoit-ce pas au contraire dans tous ces Etrangers , une hardiesse bien punissable , que de donner à toutes ses démarches un éclat qu'elles n'avoient point ; pour en prendre droit de jeter la Reine dans des résolutions violentes , qui devoient donner quelque couleur à leurs pernicious desseins ? C'étoit ces desseins , dont on instruisoit Henry de toutes parts , qui l'inquiétoient jus-

1609.

qu'à ne lui pas laisser goûter un seul moment de repos. Il m'en avoit déjà écrit quelque chose , lorsque ses pensées là-dessus se réduisoient à de simples soupçons : mais la chose s'étoit tournée en certitude , par des Lettres que La-Varenne & Zamet lui avoient communiquées ; par les discours que lui avoit tenus le jeune Zamet , à son retour d'Italie & d'Espagne ; & en dernier lieu , par tout ce que lui avoit mandé Vaucelas , son Ambassadeur à Madrid. On va convenir que mon Beau-frere n'étoit pas en cette occasion un témoin suspect.

Lorsqu'il étoit parti pour l'Espagne , c'étoit avec des Instructions (7) qui marquoient beaucoup plus d'éloignement que de dessein de s'approcher de la Maison d'Autriche. Il fut témoin de toutes les menées que les Agens de la Reine faisoient à Madrid , d'une manière si libre & si publique , qu'il ne put se figurer que le Roy n'en eût aucune connoissance ,

(7) Le Comte de Camp du Régiment Vaucelas est qualifié des Compagnies de dans cette Instruc- Gens de pied , du tion , de Conseiller tre de Piémont. Vol. d'Etat , &c. Mestre de 8955. Mss, Royaux.

& même qu'ils n'agissoient pas par son ordre : ce qui le surprit d'abord , & ensuite le mortifia au dernier point ; parce qu'il crut que le Conseil de France ayant absolument changé de système , Sa Majesté avoit retiré toute la confiance qu'elle avoit paru prendre en lui , & ne lui laissoit plus que le vain titre d'Ambassadeur , pendant qu'elle se remettoit à un autre de l'essentiel de ses Affaires & de son secret. Il supposoit dans la même idée que si le Roy paroissoit à l'extérieur n'avoir rien changé dans sa manière ordinaire de se conduire à son égard ; c'étoit par ménagement pour moi , & pour ne pas me donner le chagrin de voir qu'on méprisoit mon Beau-frere , qui n'auroit pas manqué de m'en porter ses regrets , si le Roy ne l'avoit soutenu dans l'opinion du contraire.

Plein de toutes ces pensées qu'il crut tout-à-fait justes , Vaucelas prit le parti d'insinuer en deux mots à La-Varenne , & par son moyen au Roy , qu'il craignoit avec raison d'avoir perdu les bonnes graces de Sa Majesté. Il déchargea son cœur à son Beau-frere , par une Lettre beau-

1609.

coup plus longue ; dans laquelle il le prioit de sçavoir ce qui lui avoit attiré cette disgrâce , & de se plaindre à Sa Majesté avec tout le respect possible , de ce qu'elle faisoit à son Ambassadeur l'injustice , & en quelque sorte l'injure , de lui préférer celui d'un Prince étranger , pour porter ses paroles : il vouloit parler de l'Ambassadeur du Duc de Florence ; qui agissoit sur tout cela à Madrid , à l'insçu ou du gré du Conseil Espagnol , avec tant d'autorité , qu'il n'est pas surprenant que Vaucelas y fût trompé. Celui-ci supplioit encore Sa Majesté par la bouche de son Beau-pere , de vouloir bien lui rendre sa première confiance ; & d'être persuadé que ni l'amitié ni l'alliance , ne lui feroient trahir en rien avec moi les intentions & le secret du Roy son Maître , que je lui avois appris moi-même à regarder comme la chose la plus sacrée.

Le Roy comprit mieux par cette Lettre , qu'il ne l'eût fait autrement , la vérité de toutes choses ; & il en fut dans une surprise extrême. En effet , qui pourra se figurer qu'une moitié toute entière du Conseil & de la Cour ,

Cour, osât faire jouer à découvert de pareils ressorts contre les desseins du Roy, sur lesquels il s'étoit expliqué lui-même ; & que ses ennemis lui supposassent tous leurs sentimens dans le Public, sans craindre ni son ressentiment, ni la honte qui en toute autre occasion suit de bien près de pareils procédés ? Voilà assurément une circonstance politique bien singulière, & bien différente de toutes les autres. On y forme un Parti par tous les moyens, qui communément le détruisent : on feint d'avoir, pour obtenir ; & le secret est tout ce qu'on cherche le moins : ce qui pourtant ne doit s'entendre que de l'extérieur & de l'apparence de la chose, & non des vûes ni des moyens : car après que le Roy eut répondu à Vaucelas, de la manière la plus propre à le rassurer ; Vaucelas ne put avec toute son application, découvrir ni le fond de ce mystère, ni bien des particularités qu'il cherchoit : il sçut seulement, qu'il s'agissoit de faire échouer tous les desseins de Sa Majesté contre la Maison d'Autriche, en l'unissant de gré ou de force avec l'Espagne : que l'Ambassadeur Florentin

170 MEMOIRES DE SULLY,
étoit sur tout cela en relation de
1609. Lettres avec certaines personnes de
la Maison de la Reine qu'il nommoit,
& avec quelques autres plus distin-
guées, que par respect il n'osoit
nommer : pour tout le reste, il ne
put en sçavoir davantage.

J'avois ignoré une partie de ces
curieuses circonstances, que Henry
m'apprenoit en ce moment. Ce Prince
ajouta, qu'il ne pouvoit guère dou-
ter que ces noms, qui faisoient tant
de peine à prononcer à son Ambassa-
deur, ne fussent celui de la Reine &
celui de Villeroy : tous les discours
qu'ils lui tenoient, ne tendant qu'à
ce but ; & les derniers avis qu'il avoit
reçus du projet d'un double Mariage,
ne pouvant tomber sur d'autres que
sur eux ; puisque ceux qui y travail-
loient, s'avançoient, disoit-on, au
Conseil de Madrid, jusqu'à dire qu'ils
avoient les moyens d'y faire consen-
tir le Roy ; même avec la clause,
que l'Espagne en donnant l'Infante
au Dauphin, se réservoir tous les
droits que ce Mariage pouvoit lui
donner dans la suite (8). Voilà ce qui

(8) On est bien sur-|avancer à Siri, *Mém.*
pris après cela de voir | *Rec. on 1, Tom. 1. p. 187.*

étonnoit & même effrayoit Henry. Il auroit pu trouver un sens à des affirmations si fortes & si positives, si ses desseins contre la Maison d'Autriche eussent encore été aux mêmes termes, que trois ou quatre ans auparavant : mais qu'on parlât ainsi dans une Cour, où l'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit pris sur tout cela une résolution, dont rien ne le feroit changer tant qu'il vivroit ; voilà ce qui lui faisoit naître malgré lui les plus terribles pensées.

En effet, tout le monde étoit parfaitement instruit qu'il travailloit à s'allier avec le Duc de Savoye ; ainsi qu'à faire épouser l'Héritière de Lorraine au Dauphin, afin d'unir un jour cet Etat à la France : & que c'étoit en partie pour faire valoir ce droit, qu'il s'attachoit par ses bienfaits les Princes d'Allemagne, qui

que Henry IV. ne souhaitoit rien tant que le Mariage du Dauphin avec l'Infante d'Espagne. Il ne faut point de meilleure preuve, que cet Etranger n'a connu que par oui-dire les

Affaires du Conseil de France de ce temps-là. Je trouve encore plus blâmable en lui la partialité qu'il montre presque partout, contre la Personne & la Politique de ce Prince.

172 MEMOIRES DE SULLY,
 pouvoient l'aider dans cette entre-
 prise , contre ceux qui la traverse-
 roient. On sçavoit de plus qu'il son-
 geoit à marier son second Fils avec
 Mademoiselle de Montpensier (9)
 (ils étoient déjà fiancés) ; à donner
 sa seconde Fille au Prince de Galles ,
 celui de tous les Princes de l'Europe
 dont , sur mon rapport , il se pro-
 mettoit le plus ; enfin à faire réussir
 le Mariage de son troisième Fils avec
 la Princesse de Mantouë , Petite-fille
 de Savoye , pour se donner une rai-
 son ou un prétexte de mettre le pied
 en Italie. Je crois qu'on conviendra
 que Sa Majesté possédant le Man-
 touan & le Montferrat , avec les en-
 trées libres dans ces deux petits Etats ;
 & qu'étant assurée du Duc de Savoye ,
 devenu de son côté possesseur du
 Milanois , aussi-bien que les Véniti-
 ens , nos inséparables Alliés ; rien
 ne pouvoit l'empêcher de donner la
 Loi à toute l'Italie , & sans qu'il lui
 en coûtât , disoit ce Prince , l'injustice
 de retenir le bien d'autrui.

Henry trouvoit tant de plaisir à

(9) Marie de Bour- | Duc de Montpensier ,
 Bon , Fille & unique | mort l'année précé-
 Héritière de Henry , | dente.

parler de la suite de tous ses Projets Politiques, qu'il ne songeoit pas qu'il parloit à un homme, qui en étoit tout aussi-bien informé que lui-même : mais il revint bien-tôt à la Cabale Espagnole, & à ses propres frayeurs de ce qu'il la voyoit se conduire, comme si elle avoit été assurée qu'il n'avoit plus que très-peu de temps à vivre. Quel que pût être le fondement de cette supposition, elle lui devenoit plus frappante, lorsqu'il faisoit réflexion qu'on répandoit de toutes parts dans le public mille pronostics, qui fixoient sa mort dans la cinquante-huitième année de son âge : prédiction, qu'on donnoit pour une inspiration divine ; parce qu'elle étoit fortement appuyée de certaine Religieuse, alors en grande vénération. Pasithée (c'est le nom de cette Dévote) avoit été quelque temps en France ; & depuis qu'elle en étoit sortie, elle étoit demeurée en commerce de Lettres avec la Reine. C'est elle dont on se servoit pour persuader à cette Princesse de se faire couronner à Paris, avec toute la magnificence & les cérémonies propres à lui conserver l'autorité dont elle avoit besoin,

1609.

174 MEMOIRES DE SULLY;
disoit-on , après la mort prochaine
du Roy ; & l'on parloit même haute-
ment de faire revenir cette Entou-
fiafte.

Ce dessein , tous ces discours &
ces présages , ne fortoient presque
plus de l'esprit de Henry , & le rem-
plissoient d'amertume. » Je n'ai au-
cune inclination à cela , me dit-il ,
en parlant du Couronnement ; & je
crois devoir rapporter ses propres
paroles , qui assurément sont remar-
quables ; » non plus qu'à souffrir ,
» continua-t'il , que cette Pasithée
» revienne en France : le cœur me
» présage qu'il me doit arriver quel-
» que désastre ou signalé déplaisir à
» ce Couronnement. Si ma Femme s'y
» opiniâtre , comme on m'a dit que
» Conchine & sa Femme lui conseil-
» lent obstinément , à faire venir cette
» Religieuse ; il n'y a point de doute
» que nous ne nous piquions bien
» fort ma Femme & moi , sur ces
» deux affaires : mais sur-tout , que
» ce que je vous ai dit touchant ses
» desseins en Espagne , ne m'altere
» & me fasse cabrer tout-à-fait , si j'en
» puis découvrir davantage. « Je ne
sçais si ce Prince a bien connu la

Reine son Epouse : mais j'avouë que je fus frappé de la réflexion qu'il me fit faire ensuite , qui est que cette Princesse ne faisoit tant de vacarme avec lui , au sujet de Mademoiselle de Montmorency & de toutes ses autres amourettes , que parce que ses indignes Conseillers lui persuadoient qu'elle avoit besoin d'un prétexte pour être brouillée avec le Roy , ou du moins pour paroître l'être : qu'on payoit le Public de celui-là , faute d'un meilleur : qu'enfin tout le monde , & moi-même tout le premier , attribuoient à la jalousie , ce qui étoit l'effet d'une malice très-raffinée. Je découvre ici des choses bien odieuses , s'il est vrai que le Conseil de la Reine se soit servi de ce damnable artifice , pour cacher & faire réussir des desseins si noirs , qu'on n'oseroit même les nommer.

Pour me faire voir que je ne devois point en douter , Henry me faisoit remarquer comment , sur une apparence aussi légère que celle de parler plus souvent à la Duchesse de Nevers , & de prendre plaisir à sa Compagnie , on avoit fait entrer cette Dame sur les rangs l'année précédente , & Mademoi-

1609.

selle de Montmorency en celle-ci ; afin de ne pas laisser refroidir la Cour ni le Public , sur ces sujets de divorce entre lui & la Reine , qu'il étoit nécessaire d'entretenir à quelque prix que ce fût : & il en concluoit qu'il ne se donneroit jamais que des peines inutiles pour les faire cesser ; & que quand même il renonceroit à voir de sa vie la Princesse de Condé , ce seroit à recommencer éternellement avec des gens , qui avoient de si grandes raisons de ne point vouloir de paix. Il me dit sur ce dernier article , qu'il avoit renoncé à rien obtenir de cette Dame : que s'il ne pouvoit vaincre son amour , il scauroit du-moins prévenir un éclat dangereux , & respecter le lien sacré , qu'il n'avoit formé que pour imposer silence à ses desirs. C'étoit avec beaucoup de sincérité qu'il me parloit ainsi (10) : je me serois reposé

(10) Le Maréchal de Bassompierre , auquel il fut proposé de donner Mademoiselle de Montmorency en mariage , rapporte entre autres discours sur cette matière , celui-ci que lui tint Henry IV. „ Lors il me répondit après un grand soupir : Bassompierre je te veux parler en Ami. Je suis devenu non-seulement amoureux ,

sur cette assurance , si je n'avois sçu avec combien de facilité un cœur trop tendre souffre d'être trompé par lui-même.

Le Roy continuant à me parler des Conseillers de la Reine , entr'autres de Conchine & de sa Femme , m'apprit des choses , après lesquelles je ne puis regarder ces Etrangers que comme des monstres : qu'ils empêchoient la Reine de toucher aux viandes qu'il lui envoyoit ; & qu'ils lui persuadoient de faire faire fort

„ mais furieux & ou-	„ vieilleffe, où je vais
„ tré de Mademoiselle	„ déformais entrer. Je
„ de Montmorency.	„ donnerai à mon Ne-
„ Si tu l'épouses , &	„ veu, qui aime mieux
„ qu'elle t'aime, je te	„ mille fois la Chasse
„ hairai : si elle m'ai-	„ que les Dames, cent
„ moit, tu me hairois.	„ mille livres par an ,
„ Il vaut mieux que	„ pour passer son
„ cela ne soit point	„ temps: & je ne veux
„ cause de rompre no-	„ autre grace d'elle
„ tre bonne intelligen-	„ que son affection ,
„ ce ; car je t'aime	„ sans rien prétendre
„ d'affection & d'in-	„ davantage.“ Tom.
„ clination. Je suis ré-	„ i. pag. 229. Mais dans
„ solu de la marier à	„ la suite cette passion ,
„ mon Neveu le Prin-	„ comme M. de Sully
„ ce de Condé , & de	„ l'avoit prévu , porta
„ la tenir auprès de	„ Henry bien au-delà
„ ma Famille : ce sera	„ des bornes qu'il s'é-
„ la consolation &	„ toit prescrites.
„ l'entretien de la	

1609.

souvent sa cuisine dans leur Chambre. Mais de quoi servoit-il à Sa Majesté d'invectiver ainsi alternativement & contre les Italiens & contre la Reine? Je convenois assez qu'il n'y avoit point de châtiment que les premiers ne méritaient; & qu'il étoit tout-à-fait singulier, comme le remarquoit Henry, que cette Princesse n'eût jamais eu de liaison qu'avec des personnes, qui avoient donné les conseils les plus violens contre sa vie, au temps du Tiers-parti; ou qu'avec d'autres, qui ne lui vouloient pas plus de bien présentement (11) : mais que pouvois-je faire pour tirer

(11) La Reine Marie de Medicis a donné en toute occasion tant de marques convaincantes d'une véritable tendresse pour son Mari, que ceux qui ont justifié & loué toutes ses actions, comme l'Auteur de l'Histoire de la Mere & du Fils, n'ont pas même songé qu'il fût besoin de relever aucune des accusations des Mémoires de Sully: & ce Ministre lui-même, si l'on y fait attention, ne lui impute, ou ne lui fait imputer par Henry IV. que d'autoriser par trop de confiance & de crédulité, les méchans desseins de quelques personnes de sa Cour: desseins, auxquels ces personnes avoient soin de ne jamais faire servir cette Princesse, qu'en intéressant la jalousie, qu'il lui étoit naturel de montrer contre les Maitresses de son Mari. Ce n'est même

ce Prince de l'état où je le voyois ,
 lorsque lui-même ne s'aidoit en rien ?
 Croiroit-on que tout ce long dis-
 cours , auquel je suis persuadé qu'il
 n'y a personne qui ne se sente inté-
 ressé , n'aboutit de sa part qu'à des
 prières de redoubler d'attention con-
 tre les articles des Espagnols ; & d'en-
 treprendre de nouveau de persuader
 à la Reine , qu'elle devoit le sacrifice
 des Conchines & autres brouillons ,
 à l'affurance qu'il lui donnoit par ma
 bouche , de ne plus voir si elle l'exi-
 geoit , ni femmes ni filles : « N'étant
 » pas juste , me disoit ce Prince trop
 » bon , que je me prive de tous mes

1609.

qu'en pensant de cette
 manière sur l'un &
 l'autre , qu'on peut
 retrouver la clef de
 quantité de paroles &
 de démarches de ces
 deux Epoux , qui sans
 cela paroïtroient tout-
 à-fait contradictoires ;
 parce qu'elles mar-
 quent en même-temps
 dans les mêmes per-
 sonnes , confiance &
 défiance , estime &
 indifférence , tendresse
 & froideur. L'Histo-
 rien que je viens de

citer , rapporte une
 infinité de ces traits
 en bien & en mal : il re-
 présente Henry IV. se
 plaignant & se louant
 tour-à-tour de la
 Reine ; tantôt disposé
 à la renvoyer tout-à-
 fait , où à l'éloigner ,
 tantôt ne voyant qu'el-
 le dans tout son Con-
 seil , capable de l'ad-
 ministration des affai-
 res en son absence , &
 du poids d'une Régen-
 ce. *Hist. de la Mere &
 du Fils , tom. 1. Pass.*

1609.

» plaisirs pour la contenter , sans
 » qu'elle fasse le semblable ; ni que je
 » m'accommode à toutes ses volontés ,
 » pendant qu'elle contredira toutes
 » les miennes. «

Il me permit de communiquer à Sillery tout ce que je jugerois à propos de ce que je venois d'entendre , mais non pas à Villeroy. » Je vous y laisse , dit-il , penser tout à loisir , pour m'en aller dîner (il étoit en effet fort tard). Je suis levé dès la pointe du jour ; n'ayant point dormi toute cette nuit , parce que mon esprit n'a fait que rêvasser sur toutes ces brouilleries ; & que je n'aurois pas eu plus de repos la nuit suivante , si je ne m'en fusse déchargé à vous. « Sa Majesté monta dans mon carosse , que je lui avois fait préparer ; en me disant en présence d'un fort grand nombre de personnes qui étoient dans la cour : » Adieu , mon Ami : aimez-moi bien ; servez-moi de même ; & vous souvenez de tous les discours que nous avons tenus ensemble : car je vous aime autant que vous pouvez le désirer. «

Je crois avoir justifié ci-devant par

les plus solides raisons , ma persévérance dans l'opinion que tous ces prétendus complots , moitié étrangers , moitié domestiques , n'ont jamais été ni bien réels , ni bien à craindre. J'avouë pourtant qu'il y avoit des momens , où la force de mon attachement pour mon Prince ne me permettoit pas d'écouter indifféremment tout ce que j'entendois dire à ce sujet ; & que quelle que fût ma fermeté , je me laissois épouvanter malgré moi de ce que je sçavois n'être qu'un phantôme. Voilà l'état où je me trouvai tout le temps que Henry me parla , & après qu'il fut parti. Notre conversation fut singulière , en ce que je ne proférai presque pas un mot , pendant un si long temps : & lorsque je voulus me mettre à table pour dîner , l'agitation de mon cœur & les nuages dont mon esprit étoit investi , me jettèrent dans un abattement secret & un dégoût pour tout ce qu'on me servit. Il n'étoit certainement pas besoin que le Roy m'excitât à faire de nouvelles réflexions : je m'y plongeois tout entier ; & j'en faisois jusqu'à prévoir & arranger l'une après l'autre dans mon esprit , tou-

182 MEMOIRES DE SULLY,
tes les choses dans lesquelles j'apper-
cevois la moindre possibilité.

1609.

Cependant lorsque cette première confusion d'idées eut fait place à un sentiment plus froid & plus arrêté , je fus forcé de conclurre , comme j'avois toujours fait , que mes alarmes ne portoient que sur celles de Henry , qui n'avoient elles-mêmes aucun fondement bien certain. Le Conseil de Madrid voyant que le Roy de France commence à avancer en âge , & qu'il a eu quelques attaques de maladies assez violentes , prend les devants pour faire goûter à la Reine & au Conseil de France , une Politique qui doit être son salut : il n'y a en ceci rien de bien extraordinaire. Il trouve parmi les François des personnes d'assez bonne volonté pour entrer dans ses vûës ; & il met ces personnes en jeu , afin de s'épargner la honte de démarches suivies d'un refus : si elles le sont véritablement , le Conseil Espagnol peut longtemps feindre le contraire , & rompre ou rallentir l'ardeur des Alliés de la France , trompés par cette apparence : il n'y a encore rien de cette conjecture , qui ne quadre avec le cara-

Eté Espagnol , décidé par une infinité de démarches semblables. Lorsque Philippe II. jetta feu Monsieur , Duc d'Alençon , dans l'entreprise d'Anvers , qui ruina ses affaires & sa réputation ; c'étoit tout ce qu'il s'en promettoit intérieurement , lorsqu'à l'extérieur il paroissoit la regarder comme un coup nécessaire pour assurer à ce Prince la souveraineté des Pays-bas , dont il le leurra jusqu'au bout. Mais est-ce à dire pour cela que l'Espagne songeât à se rendre maîtresse de la vie du Roy ? Combien de raisons rendoient la Personne & les intérêts de ce Prince chers à tous les François , & à ceux mêmes des Courtisans qu'il sembloit que cette Couronne eût mis dans son parti ? A quoi que le cœur humain puisse se porter , lorsqu'il est agité par une forte passion ; j'avois horreur des idées de crime , qu'il falloit nécessairement supposer dans des personnes , que la naissance , l'éducation , les sentimens soutiennent contre la noirceur & les attentats ; quoiqu'elles les laissent capables de quelques foiblesses passagères. Est-ce respect , ou délicatesse de sentiment , qui me fait penser &

184 MEMOIRES DE SULLY,
parler ainsi ? est-ce simplement l'hor-
reur & l'éloignement de toute action
lâche & infâme ? Quoi qu'il en soit,
je me trouvai, à la fin de toutes ces
réflexions, aussi tranquille que je l'é-
tois avant que le Roy m'eût parlé : &
si la douceur qu'on lui connoissoit,
me faisoit encore de temps-en-temps
appréhender que la licence ne s'en
autorisât, par l'espérance de l'impu-
nité ; je n'en appréhendois du-moins
aucun de ces coups accablans (12),
qui portent une consternation su-
bite.

Quant à l'autre point du discours
de

(12) Je crains bien que M. de Sully ne se soit rassuré avec trop de facilité, sur des bruits & des soupçons d'une aussi grande conséquence que ceux dont il est question ici. Il y avoit lors, dit l'Auteur des Mémoires pour l'Histoire de France, tant de bruits de Conspirations contre le Roy, que l'on croyoit à Paris que c'étoit le point principal du long séjour qu'y faisoit Dom

„ Pedre de Tolède ;
„ c'est pourquoi on
„ souhaitoit fort son
„ éloignement. “ Les
„ craintes de Henry n'é-
„ toient donc pas mal
„ fondées : & c'est le
„ Duc de Sully qui, dans
„ cette occasion comme
„ dans plusieurs autres,
„ a été, malheureuse-
„ ment pour ce Prince,
„ trop attaché à son sens.
„ Il ne serviroit de rien
„ de dissimuler, qu'un
„ peu de vanité & d'en-
„ têtement ont été les
„ défauts d'un caractère
„ digne d'ailleurs d'être
„ envié

LIVRE VINGT-SIXIEME. 185
de Sa Majesté : il eût été bien plus
à propos pour ce Prince , de fermer
la bouche une bonne fois à la Reine ,

1609.

envié par mille belles parties.

On croit toujours s'appercevoir , en lisant les Mémoires de ce temps-là, que ce petit nombre de Serveurs auxquels Henry IV. étoit véritablement cher , n'employèrent point toute qu'on auroit pu prendre de précautions , pour parer le malheur qui arriva. On n'auroit peut-être rien de bien solide à répondre à quelqu'un , qui appelleroit ce sentiment , un jugement après coup : & il faut convenir encore , que si tous les complots sourds & secrets, dont il est parlé dans une infinité d'endroits de ces Mémoires, sans pourtant qu'on y voye rien articuler de bien positif , ont été réels , comme l'événement veut qu'on le croye ; ils ne pouvoient guère manquer d'avoir leur effet , par l'éloigne-

ment qu'on connois- soit à ce Prince pour

la sévérité & la vengeance. On doit bien hair ceux qui par de pareils exemples , tournent l'esprit des Souverains vers le Despotisme , & la cruauté.

Au reste , la manière dont le Duc de Sully expose ici le fond de ses sentimens sur tous ces complots , détruit absolument un soupçon , qui est venu à quelques-uns de ceux qui ont fait une sérieuse attention sur tout ce qui se passa en ce temps-là. Ce soupçon est, que le Duc de Sully n'ignora rien de ce qui se tramoit contre la personne de Henry IV : mais qu'après avoir fait tous les efforts pour engager ce Prince à faire usage de son autorité , & voyant que la foiblesse de Henry lui avoit toujours fait rejeter les conseils qu'il lui

1609.

en commençant à rompre tout-à-fait des liens, que l'âge de Henry rendoit encore plus meffçans : mais il devoit du-moins se confèrver dans de pareils égaremens, assez d'empire fur fa raifon, pour éviter toute intrigue, qui pût faire une affaire de Politique, d'une fimple galanterie. Toutes celles dans lesquelles on avoit vu Henry engagé, avoient nui ou à fa fortune ou à fa gloire, & certainement à fon repos : mais il eft fans contredit, que le plus dangereux de tous les pièges, eft celui que lui tendoit l'amour, dans la perfonne de la Princeffe de Condé : toutes les fuites en étoient à craindre ; & elles pouvoient être en fort grand nombre.

On a vu d'avance dans ces réflexions, la réponfe que je fis au Roy, lorsque fuivant fon ordre j'allai le retrouver cinq ou fix jours après. Il fortoit de fa Chambre, pour aller

avoit donnés là-def- gmenter inutilement
fus ; il demeura inté- les alarmes ; mais
rieurement convain- feulemment de le faire
cu que ce Roy mal- fortir tout le plutôt
heureux n'éviteroit qu'il feroit poffible,
point fa cruelle, def- d'une Ville où il de-
tinée : & qu'il prit le meuroit expofé à de
parti de ne point au- fi grands dangers.

aux Tuileries par la Grande Galerie. Nous nous promenâmes dans la première galerie, près d'une heure. Je remis la tranquillité & la joie dans son esprit : il résolut de redoubler ses efforts pour extirper, s'il étoit possible, dans son Conseil & dans la Cour, toute cette Politique Espagnole ; & il se promit bien d'élever ses Enfants, sur-tout le jeune Prince qui devoit être son Successeur, dans ses Maximes : attacher étroitement les Protestans à leur Roy & à leur Patrie ; & éloigner avec un égal soin tous les Etrangers de la participation aux affaires de l'Etat : c'étoient là selon lui les deux principales, & les plus capables d'assurer la tranquillité publique contre tous les Troubles Civils.

Une conclusion naturelle de tout ceci, c'est que Henry ne devoit perdre que le moins de temps qu'il se pourroit, à travailler à l'exécution de ses grands desseins ; dont c'eût été risquer le succès, que de la remettre au temps d'une vieillesse impuissante : aussi son application à tout ce qui pouvoit y contribuer, ne fit que croître encore depuis ce moment. Les

1609.

voyages de Sa Majesté à l'Arcenal devinrent plus fréquens ; & j'allois à presque toutes les heures du matin & de la nuit au Louvre , où il m'étoit permis d'entrer en carosse jusque dans la cour : le Roy accorda cette distinction , dont il n'y avoit de toute la Cour que deux autres Ducs (13) qui jouissoient , à mes incommodités , qui me rendoient le serain incommode ; au besoin qu'il avoit presque continuellement de ma présence ; & comme je le crois encore , à son amitié pour moi.

Il continua à me faire dresser tous les Etats & Mémoires , propres à

(13) Le Duc d'Epermon : je ne sçais quel peut être l'autre. L'Historien du Duc d'Epermon avance , qu'il fut le seul qui jouit de cette prérogative , du vivant de Henry IV. La Reine Mere l'accorda pendant la Régence à tous les Ducs & Pairs , & Officiers de la Couronne , qui sont demeurés en possession d'entrer en carosse dans les Cours des Maisons Royales. Le Duc d'Epermon l'obtint en 1607 , sous prétexte que la Goutte ne lui permettoit pas de faire un trajet un peu long à pied : & ce prétexte lui servoit encore à se faire porter entre les bras de ses Esclaiers , jusque dans la Chambre de la Reine , chez laquelle il alloit jouer tous les jours , & à toutes sortes d'heures.

former un Cabinet complet de Politique & de Finance ; & afin que rien ne manquât à l'exécution de cette idée , dont il ne me cachoit plus l'objet ; il voulut que je lui fisse construire une espèce de Cabinet , ou grand Bureau , proprement travaillé , & entièrement garni de tiroirs , de layettes & de cafferins , tous fermans à clef , doublés de fatins cramoisi , & en assez grand nombre pour y renfermer chacune dans leur ordre , toutes les Pièces qui le devoient composer. Le travail en est presque immense , quoique du premier coup d'œil il ne le paroisse point.

Pour en donner une idée , sans user de redites ; qu'on se figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la Finance , à la Guerre , à l'Artillerie , à la Marine , au Commerce , à la Police , aux Monnoyes , aux Mines , enfin à toutes les Parties du Gouvernement intérieur & extérieur , Ecclésiastique & Civil , Politique & Domestique. Chacune de toutes ces Parties , dis-je , avoit son quartier séparé dans ce Cabinet d'Etat , qui devoit être placé dans le grand Cabinet des Livres du

1609.

Louvre ; avec toutes les commodités possibles , pour que toutes les Pièces qui les concernoient , pussent se trouver sous la main , d'un simple coup d'œil , en quelque quantité qu'elles fussent. Dans le côté destiné à la Finance , se verroient le Recueil des différens Réglemens ; les Mémoires des opérations , des changemens faits ou à faire , des sommes à recevoir ou à payer ; une quantité presqu'innombrable d'Etats , de Mémoires , de Totaux & de Sommaires , plus ou moins abrégés : cela est plus facile à imaginer qu'à représenter : toutes les Lettres de quelque conséquence que Sa Majesté m'avoit écrites , y seroient en liasse , & cottées avec un Extrait indicatif de chacune d'elles.

Sur le Militaire ; outre les Comptes , détails & Mémoires , servant à en marquer l'état actuel , on trouveroit les Ordonnances & Papiers d'Etat , les Ouvrages de Tactique , des Plans , des Cartes Géographiques & Hydrographiques , soit de la France , soit des différentes Parties du Monde : ces mêmes Cartes en grand , & mêlées de différens morceaux de peinture , devoient être pla-

cées dans la Grande Galerie. Sur
 quoi l'idée nous vint encore à Sa Ma-
 jesté & à moi , de destiner une gran-
 de Salle-basse avec son premier éta-
 ge , à faire un Magasin de Modèles
 & d'Originaux de tout ce qu'il y a de
 plus curieux en Machines , concer-
 nant la Guerre, les Arts, les Métiers,
 & toutes sortes d'Exercices nobles,
 libéraux & mécaniques ; afin que
 tous ceux qui aspirent à la perfection,
 pussent venir sans peine s'instruire à
 cette Ecole muette : l'appartement
 bas auroit servi à mettre les Pièces
 les plus lourdes ; & le haut les plus
 légères : un Inventaire exact des unes
 & des autres, eût été une des Pièces
 du Cabinet dont je parle (14).

1609.

Des Listes de tous les Bénéfices du
 Royaume , avec leur dénomination
 & qualification justes ; des Etats de

(14) La mort de Henry IV. empêcha l'exécution totale de ces desseins, auxquels on ne peut refuser ses louanges : On voit même fort aisément, que tout imparfait qu'est demeuré ce Cabinet d'Etat, il est pourtant le berceau où ont pris naissance plusieurs beaux & utiles Etablissmens, qui ont fait honneur aux Ministres suivans. On aura dans tout ce Livre, bien des sujets de faire cette réflexion. Voyez ce que nous en avons dit dans la Préface.

192 MEMOIRES DE SULLY,
tout l'Ordre Ecclesiastique, Séculier
& Régulier, depuis le plus grand
Prélat jusqu'au moindre du Clergé ;
avec distinction des Naturels & des
Etrangers, & dans l'une comme dans
l'autre Religion ; n'auroient pas été
les Pièces les moins curieuses, parmi
celles qui appartennoient au Gouver-
nement Ecclesiastique. Ce travail
feroit le modèle d'un autre dans la
Police, par lequel le Roy eût pu
voir, à un près, le nombre des Gen-
tilshommes de tout le Royaume, di-
visés par Classes, & spécifiés par la
différence des Titres, Terres &c :
Idée d'autant plus agréable au Roy,
qu'il formoit depuis long-tems le
plan d'un nouvel Ordre de Chevale-
rie, avec celui d'une Académie, d'un
Collège & d'un Hôpital Royal, des-
tinés à la seule Noblesse ; sans que
cette Institution, si utile & si glo-
rieuse, eût été à charge au Peuple,
ni aux Finances (15). Il avoit été
proposé

(15) Cette idée du
Duc de Sully pour-
roit encore être éten-
due. On se plaint de-
puis long tems avec
raison, que l'éduca-
tion publique qu'on
donne à la Jeunesse
dans les Colléges de
France & de toute
l'Europe, se sent en-
core de la rudesse des
tems les plus barba-
res ; & qu'il semble,
à la

proposé en même temps, & avec les mêmes avantages, de créer un Camp, ou Corps permanent, de six mille hommes d'Infanterie, de mille Che-

1609.

à la manière dont on élève tous les enfans indifféremment, que nous ne connoissons d'autre méthode, que celle qui conduit à faire des Prêtres & des Théologiens. Le Latin & le Grec; une Rétorique, qui n'est propre qu'à dépraver le goût, & à rendre l'esprit faux; un Cours de Philosophie, où dans le long espace de deux années, l'on n'apprend presque que des choses si sèches & si rebutantes, si frivoles & si inutiles, qu'il faudroit mettre autant de temps à les oublier, si la forme & la Langue dans lesquelles on les montre, ne produisoient pas d'elles-mêmes cet effet; ensuite un Cours de Droit encore plus long, où avec les mêmes inconvéniens la Jurisprudence Française, est ce qu'on en-

seigne le moins: voilà à quoi se réduit cette Méthode, dont le malheureux fruit est que dans un temps où la quantité de bons Livres sur toutes sortes de matières, devroit inspirer le goût de toutes les Sciences & de tous les Arts, en même-tems qu'elle en applanit les difficultés; les Jeunesgens non-seulement n'en profitent point, mais encore entrent dans le monde, prévenus contre toute espèce de Littérature, & pleins d'aversion pour tous les Livres en général, par le petit nombre de ceux qu'on leur a fait feuilleter si laborieusement: aversion, dont souvent ils ne reviennent jamais; ou dont ils ne reviennent que pour se faire de la lecture un simple amusement, dans un âge

1609.

vaux , & de six Pièces d'Artillerie ,
complètement équipées : Douze
Vaisseaux ronds , & autant de Galé-
res , entretenus en bon ordre , répon-

où leur esprit a perdu
cette vigueur, sans la-
quelle le talent le plus
décidé n'est plus qu'un
avantage inutile.

Seroit-il donc im-
possible que réduisant
de moitié au moins
ce nombre prodigieux
de Colléges Latins ,
on convertît le reste
en des Colléges plus
utiles à la Jeunesse ,
pour différentes pro-
fessions auxquelles el-
le est appelée? Qu'en
consacrant par exem-
ple les premières an-
nées de l'enfance , à
apprendre les pre-
miers devoirs de la
Religion & de la Ver-
tu , à bien lire , bien
écrire & bien chiffrer ;
on fît passer ensuite
les Jeunes-gens dans
d'autres Colléges, où
avec une simple tein-
ture des Langues sça-
vantes, pour ceux qui
n'en doivent pas faire
un fort grand usage ,
on les exerçât à bien

parler & à bien écrire
dans notre Langue , à
se familiariser avec les
différens stiles , le sti-
le épistolaire sur-tout ;
& à entendre du
moins celles de quel-
ques-uns des Peuples
voisins , avec lesquels
nous avons le plus de
relation: qu'à ces Eco-
les succédassent celles
où l'on enseigneroit
les Elémens des plus
nécessaires parties des
Mathématiques, de la
Géographie & de l'Hi-
stoire ; ou la Tacti-
que, la Politique , la
Jurisprudence , le
Commerce , présen-
tés sous des Principes
courts & clairs , ser-
vissent aux Maîtres à
développer le talent
de leurs Elèves , &
aux Elèves , à se fixer
à celui pour lequel la
Nature leur donne
plus de disposition &
d'attrait.

Le peu que je viens
de marquer , peut à

LIVRE VINGT-SIXIEME. 195
doient, pour la Marine, à ce nouvel
établissement militaire.

1609.

Comme les projets d'amélioration & de rectification à toutes sortes d'égards, y tenoient une des principales places, à commencer par celui qui devoit suivant le dessein de Henry, faire changer la face de toute l'Europe, & qui y étoit éclairci & développé de la manière la plus nette, & dans la forme la plus étendue; il y en avoit de particuliers, sur tou-

peine passer pour une câbauché très grossière d'un meilleur Projet : Il doit pourtant suffi- re, ce me semble, pour faire comprendre que ce ne peut être qu'en sui- vant une semblable idée, qu'on parviendra à inspi- rer aux Jeunes-gens l'é- mulation de la vraie gloire, du travail & de l'application; à les re- tirer de l'oïveté & de la débauche, auxquelles on les voit se livrer; enfin, à donner à l'Etat les plus excellens Sujets en tout genre. On voit tous les jours, que la con-	noissance de cette vé- rité est ce qui déter- mine tant de Parens à préférer pour leurs Enfans l'éducation privée & domestique, à celle des Colléges : On ne sçauroit les en blâmer; quelque per- suadé qu'on soit des avantages que celle-ci a d'ailleurs sur l'autre: & c'est ce qui fait en- core plus regretter que cette éducation pu- blique n'ait point en- core été portée parmi nous au point de per- fection, où tout le monde sent qu'elle pourroit & qu'elle de- vroit être.
--	---

R ij

196 MEMOIRES DE SULLY,
tes sortes de sujets. Dans ceux par
exemple qui regardoient la Guerre,
on indiquoit les moyens de mainte-
nir si exactement la discipline , con-
sidérée non-seulement dans l'exerci-
ce actuel de la Guerre , mais encore
dans le temps de la Paix ; qu'ils euf-
sent rendu sacrée pour le Soldat ,
la personne du Marchand , de l'Ar-
tisan , du Pasteur & du Labou-
reur. Ces quatre sortes de pro-
fessions , sur lesquelles il est vrai de
dire que roule tout l'Etat , auroient
trouvé toute sorte de sûreté contre
les violences de la Noblesse , dans
d'autres Mémoires sur la Police & le
Gouvernement intérieur. Ceux-ci
marquoient si juste la distinction des
Conditions , & l'étendue de leurs
droits , qu'aucune d'elles n'eût pu dans
la suite , ni abuser de la supériorité ,
ni se soustraire à la subordination.
L'objet de ceux qui avoient rapport
au Clergé , étoit d'engager tous les
Ecclésiastiques à faire d'un bien , qui
à proprement parler , n'est point à
eux , l'usage qu'exigent les Canons ;
à ne point unir ensemble deux Bé-
néfices , de la valeur de six cens li-
vres de revenu , à n'en posséder au-

cun , qui rapportât plus de dix mille livres ; du-refte , à s'acquiter dignement de leurs fonctions , & à regarder le bon exemple comme la première des loix qui leur font imposées.

1609:

Je n'entrerais pas dans un plus grand détail ; parce que j'ai eu l'occasion de traiter ces sujets , dans différens endroits de ces Mémoires (16). Je

(16) Cette espèce & qu'ils agissent souvent hors du véritable plan. De-là vient qu'à tous égards, nous arrivons si tard au but qu'on devoit se proposer, & que très-souvent on le manque tout-à-fait. Il n'y a guère de Corps ou de Communautés , qui pussent subsister seulement deux ou trois siècles, sans le secours d'une Règle d'Institut , toujours présente à ceux qui les conduisent: comment l'Etat, qui les renferme tous, pourra-t'il s'en passer? Comment sans cela, ceux qui succèdent dans les Places & les Emplois , seront-ils au fait de ce que les

1609.

renvoye de même à tout ce que le Lecteur a déjà vu , ou qu'il verra , sur le chapitre de la Morale , & des Maximes pour un bon & sage Gouvernement , qui y tenoient aussi leur rang. J'abrège un détail que je pourrois rendre infiniment plus long ; & par la raison même que quelqu'étenduë que je lui donnasse , je ne pourrois tout marquer ici ; du moins sans jeter dans la fatigue & l'ennui inévitables lorsqu'on n'a rien d'absolument nouveau à exposer.

Entr'autres Etats sur la Finance , en voici un sur les moyens de recouvrer de l'argent , que j'ai cru ne devoir pas confondre avec les autres Pièces du Cabinet d'Etat dont je ne fais aucune mention : on pouvoit s'en promettre plus de cent millions , en trois ou quatre ans. La seule attention que j'y recommandois , étoit de ne s'en servir que dans la nécessité ,

<p>conjonctures chan- gent ou ne changent point , aux Principes qu'ils voyoient qu'ont suivi leurs Prédéces- seurs ? Faute de cette Règle , de cette Loi permanente, une bon-</p>	<p>ne idée qui n'a pu s'é- xécuter , périt avec l'Inventeur ; & une infinité de mauvaises, adoptées par vivacité, par ignorance , se per- pétuent.</p>
---	--

& de commencer par ce qu'il renferme de moyens plus faciles & moins onéreux : ils y étoient exprimés dans l'ordre qu'on va voir ; mais ce n'est qu'un simple abrégé que j'en donne ici (17).

1609.

Un nouveau Règlement sur les Maîtrises des Ports & Havres , Bureaux des Traités-Foraines & Domaniales , Péages des Rivières & droits d'embouchures ; avec une nouvelle réappréciation de ces droits , & une création de Charges & d'Offices pour les percevoir. Autre Règlement sur les Marchands vendeurs & acheteurs de bestiaux , vins & autres boiffons , poissons frais & salé , bois , foin , & autres denrées. Autre sur les Postes ; dans lequel étoient compris les Maîtres & Contrôleurs des Postes , les Chevaucheurs d'Ecurie du Roy , les Courriers & Banquiers , & leurs Commis , les Coches (18) , les Messagers à pied & à cheval , & tous Charriots & Voitures par eau & par

(17) On voit un autre Etat sur le même sujet , dans les Mémoires de Sully, Tom. 4. pag. 99 : je n'en fais qu'un seul. IV.

(18) Les Chevaux de poste , & les Coches publics , sont un des Etabliffemens du Règne de Henry

1609.

terre. Lorsque je lisois cet article au Roy, il me dit : » Je vous recom-
 » mande à La-Varenne & à tous les
 » Chevaucheurs ; je vous les renver-
 » rai tous. « Autre, sur les Marqueurs
 de cuirs, Jaugeurs, Cabaretiers, Re-
 gratiers, Commissaires, Assesseurs &
 Collecteurs, Propriétaires des mai-
 sons à louer &c : » Bon, bon, dit
 » Henry sur cet article ; il faut faire
 » tout cela pour nous : car aussi-bien
 « suis-je tous les jours importuné de
 » l'accorder au profit des uns & des
 » autres. « Sur les Aides, Quatrième
 & Huitième, Entrée & sortie des
 Marchandises, soit de Ville à Ville,
 soit de Province à Province : Créa-
 tion de nouveaux Officiers aux Gre-
 niers à sel, avec augmentation de
 droits pour eux & pour les vendeurs
 à petite mesure : augmentation d'un
 écu par Minot de sel ; & autres Ré-
 glemens, tant pour les salines, que
 pour le transport du sel qui y est pris :
 » Je le voudrois bien, dit Henry ;
 » mais il y aura bien des crieries, si
 » vous ne commencez par votre Gou-
 » vernement. « Sur les Parties Ca-
 suelles & le Droit Annuel (19). Sur

(19) Voilà la première & la seule fois

les Secretaires du Roy à augmenter de seize : Cruës sur le Sel, par forme de Taille, pour en faire le fonds destiné aux Gages & émolumens de

1609.

qu'il est fait mention dans nos Mémoires, du Droit Annuel. J'en suis d'autant plus surpris, que l'établissement de ce Droit, par lequel les Charges de Judicature, devenues vénales sous le Règne de François I. sont rendues héréditaires, a été fait comme chacun sçait, sous Henry IV; que M. le Duc de Sully en est vraisemblablement le principal auteur; & que lorsque l'Edit en fut porté, on n'entendit aussi-tôt par-tout que murmures & que plaintes, de ce que ces Charges portées, au moyen de ce nouveau droit, à un prix exorbitant, alloient être fermées à la Noblesse & aux personnes de mérite, & devenir le partage des gens de fortune; de ce qu'on autorisoit par-là les vexations de

la Justice, au-lieu de les réprimer &c.

Le Cardinal de Richelieu, frappé des bonnes raisons qu'avoit eues M. de Sully d'en user ainsi, & qu'il avoit apprises de la bouche même de ce Ministre, employe la *Section premiere du Chap. 4. de son Testam. Politiq. 1. Partie*, à prouver que ni la vénalité ni l'hérédité des Charges de Judicature, ne doivent être abolies dans ce Royaume. „ Le feu Roy, „ dit-il, assisté d'un „ fort bon Conseil, „ dans une profonde „ paix, & un règne „ exempt de nécessité, „ ajouta l'établissement du Droit Annuel à la vénalité... „ Il n'est pas à présumer qu'il l'ait fait „ sans quelque considération, & sans en avoir prévu, autant „ que la prudence hu-

202 MEMOIRES DE SULLY,
plusieurs Compagnies Souveraines &
subalternes, principalement de Ju-
stice. Sur les deniers communs, pa-
trimoniaux & d'Octroi des Provin-

1609.

„ maine le peut per- „ lieu, dit-il, d'ouvrir
„ mettre, les confé- „ la porte à la vertu,
„ quences & les sui- „ on l'ouvreroit aux
„ tes... Rien ne donna „ brigues & aux fac-
„ tant de moyens au „ tions; & on rempli-
„ Duc de Guise, de se „ roit les Charges
„ rendre puissant dans „ d'Officiers de basse
„ la Ligue contre le „ extraction, souvent
„ Roy & son Etat, que „ plus chargés de La-
„ le grand nombre „ tin que de biens.....
„ d'Officiers qu'avoit „ Une basse naissance
„ introduit son crédit, „ produit rarement
„ dans les principales „ les parties nécessai-
„ Charges du Royau- „ res à un grand Ma-
„ me: Et j'ai appris „ gistrat... Le bien est
„ du Duc de Sully, „ un grand ornement
„ que cette considéra- „ aux Dignités, qui
„ tion fut le plus puis- „ sont tellement rele-
„ sant motif qui por- „ vées par le lustre
„ ta le feu Roy à „ extérieur, qu'on
„ l'établissement du „ peut dire hardiment
„ Droit Annuel &c. „ que de deux person-
„ Le Cardinal de Ri- „ nes dont le mérite
„ chelieu soutient donc, „ est égal, celle qui
„ qu'il vaut encore beau- „ est la plus aisée en
„ coup mieux que ces „ ses affaires, est pré-
„ Charges s'obtiennent „ férable à l'autre.
„ à prix d'argent, qu'el- „ D'ailleurs, un Offi-
„ les soient données à „ cier qui met la plus
„ des personnes pauvres „ grande partie de son
„ & de néant, ou em- „ bien à une Charge,
„ portées par l'ambition „ ne sera pas peu re-
„ & la faveur. „ Au- „ tenu de mal faire,

LIVRE VINGT-SIXIEME. 203
ces, Villes & Communautés. Sur les
Offices des Lieutenans, Contrôleurs
& Trésoriers, tant Généraux que
Provinciaux, de l'Artillerie, Ponts

1609.

„ par la crainte de
„ perdre tout ce qu'il
„ a valant.... Si l'on
„ pouvoit, dit-il en-
„ core, entrer aux
„ Charges sans ar-
„ gent, le Commerce
„ se trouveroit aban-
„ donné de beaucoup
„ de gens, qui éblouis
„ de la splendeur des
„ Dignités, courroient
„ plutôt aux Offices
„ & à leur ruine tout
„ ensemble, qu'ils ne
„ se porteroient au
„ trafic, qui rend les
„ familles abondan-
„ tes. “
Il prouve en parti-
culier l'utilité du droit
Annuel, parce que
sans celatous les vieux
Officiers se déferoient
de leurs Charges,
„ lorsque l'expérience
„ & la maturité de
„ leur âge les rend
„ plus capables de ser-
„ vir le Public. “ Il
devoit, ce me semble,
ajouter à cette raison,
qu'un jeune homme

qu'on destine à possé-
der une de ces Char-
ges, reçoit de ses Pa-
rens une éducation
propre au genre de
vie qu'on sçait qu'il
embrassera. Le conseil
par lequel l'Auteur
finit cet article, c'est
de taxer les Offices à
un prix raisonnable,
„ qui n'excédera pas,
„ dit-il, la moitié de
„ celui auquel le déré-
„ glement des esprits
„ les porte mainte-
„ nant : “ Et il rend
là-dessus justice à Hen-
ry IV. „ Le feu Roy,
„ dit-il, prévoyant ce
„ mal, avoit inféré
„ dans l'Edit qu'il fit
„ sur ce sujet, des pré-
„ cautions capables
„ de le prévenir ; ex-
„ ceptant non-seule-
„ ment du Droit An-
„ nuel les Charges des
„ Présidens, des Pro-
„ cureurs & Avocats
„ Généraux ; mais se
„ réservant de plus le
„ pouvoir de disposer

204 MEMOIRES DE SULLY,
& Chauffées, &c. à ériger en Titres.
1609. Sur les Charges des Baillages, Elec-
tions & Greniers à sel, à augmenter
en attributions de Gages, Privile-

„ des Offices qui y fient pleinement le
„ sont compris, lors- Duc de Sully, dit
„ qu'ils viendront à blâme qu'on veut qu'il
„ vaquer, en payant ait encouru, par le
„ préalablement aux conseil qu'il donna à
„ héritiers de ceux qui Henry IV. sur le fa-
„ en étoient pourvus, meux Edit du Droit
„ le prix auquel ils se- Annuel. En vertu de
„ roient évalués... Les cet Edit, on fit payer
„ maux que causé pré- aux Officiers de Judi-
„ sentement le Droit cature, en la place de
„ Annuel, ne procé- la Paulette, le soixan-
„ dent pas tant du vi- tième de la Finance
„ ce de sa nature, de leurs Charges: ce
„ que de l'imprudenc qui s'est pratiqué de
„ avec laquelle on a neuf en neuf ans, jus-
„ levé les correctifs qu'en 1709, qu'on a
„ que ce grand Prince obligé ces Officiers de
„ y avoit apportés. Si racheter le fonds de ce
„ l'Edit fût demeuré Droit. Voyez le Jour-
„ en la pureté de son nal de l'Etoile sur
„ premier établisse- l'année 1605, qui est
„ ment, les Offices ne celle de cet Edit, De-
„ fussent jamais venus Thou, Mezerai, &c.
„ à l'excès du prix au- Le nombre excessif
„ quel ils sont main- des Officiers de Judi-
„ tenant..... Il ne faut cature, &c. C'est & le
„ donc que remettre principal abus, & la
„ l'Edit du Droit An- vraie cause de tous
„ nuel aux premiers ceux dont les bons es-
„ termes de son éta- prits se plaignent à
„ blissement. “ cet égard.
„ Ces paroles justi-

ges , &c : le fonds pris sur les Tailles , jusqu'à la concurrence de cinq sols par livre. Sur des Elections à créer en Guyenne , Languedoc , Bretagne & Bourgogne : le Roy prévint bien des murmures dans ces quatre Provinces. Sur les créations de nouveaux Trésoriers dans les Bureaux des Finances , deux à Sens & à Cahors , six en Bretagne , & trois par tout ailleurs : Henry disoit qu'il eût mieux valu diminuer le nombre de ces Harpies , que de l'augmenter.

Je proposois un beaucoup plus grand nombre encore d'Offices à créer , dans le besoin , parmi les Trésoriers , Payeurs de Rentes & de Gages , Receveurs & autres Officiers des Tailles , Secretaires & Officiers de grande & petite Chancellerie ; comme aussi de nouvelles attributions aux Offices existans : Eriger en Charge les deux premiers Commis de tous les Officiers Comptables de France &c : le détail de toutes ces parties tiendroit trop de place. Le bon cœur du Roy lui représentant comme déjà arrivé , ce qui n'étoit simplement qu'un projet , le faisoit se récrier contre tant de Réglemens ,

dont j'étois d'accord avec lui qu'il ne falloit surcharger le Peuple, que dans le cas d'une extrême nécessité.

Achevons : De nouvelles Cours Souveraines à ériger en différentes Villes ; sçavoir, Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Lyon, & à Poitiers ; en supprimant la Cour des Aides de Montferrand ; Cour des Aides en Bretagne, parce qu'il étoit proposé d'y porter aussi les Aides : une seconde à Bordeaux, avec une Chambre des Comptes ; une troisième en Bourgogne ; & une quatrième en Provence. Le Roy branla ici la tête, & ne dit mot. Je ne répète point ce qui a déjà été dit dans d'autres endroits de ces Mémoires. L'aversion que j'y ai marquée contre tout ce qu'on appelle luxe, a pu faire penser que les dépenses folles & superflües étoient rigoureusement taxées ; & on ne se trompe point : on peut même être assuré que si j'avois été cru, outre le retranchement d'une grande partie de ces dépenses, incompatibles avec les besoins pressans d'un Etat, je n'aurois toléré, ni les carrosses, ni les autres inventions du luxe, qu'à des condi-

tions , qui auroient coûté cher à la vanité.

 1609.

S'il est nécessaire de donner ce frein au luxe , dont la contagion a gagné insensiblement toutes les parties de l'Etat ; il l'est encore bien davantage , d'en arrêter les funestes suites , dans ceux pour lesquels il n'est plus simplement une occasion de dissipation & de mollesse , mais un instrument de corruption & de ruine domestique : c'est à quoi il étoit pourvu par un autre Projet , qui faisoit aussi partie des Pièces du Cabinet d'Etat. Ce n'est pas un des moindres malheurs qui ont suivi la mort prématurée du Roy , qu'elle ait précipité avec lui dans le même tombeau , tant d'utiles Réglemens , au moment même de leur naissance.

Il étoit ordonné par un autre Règlement , aux Avocats & Procureurs-Généraux des Parlemens , de poursuivre & de punir exemplairement , tous ceux qui par le scandale d'une vie prodigue ou dissoluë , portoient un notable préjudice au Public , aux Particuliers , ou à eux-mêmes ; sous peine de répondre en leur propre & privé nom , de tous les désordres arrivés

1609.

par leur négligence ; ou leur connivence. Le moyen qu'on leur donnoit pour pouvoir le faire , fans rendre leurs fonctions excessivement pénibles , étoit de leur joindre en chaque Jurisdiction particulière , trois personnes publiques , appellées Censeurs , ou Réformateurs , choisies de trois en trois ans dans une Assemblée publique , & autorisées par leur Charge , à laquelle étoient attachées toutes sortes d'exemptions , non-seulement à dénoncer aux Juges tous Peres , Enfans de famille , & telles autres personnes , accusées de porter la dissolution au-delà des bornes de l'honneur , & les dépenses superflues , au-delà de leurs facultés ; mais encore à obliger les Juges eux-mêmes , en les prenant à partie en cas de refus , à apporter le remede qui leur étoit prescrit , contre ces excès dans l'un & l'autre genre. Deux Monitions devoient précéder toute poursuite criminelle ; mais à la troisième on intentoit une espèce d'action de curatelle , par laquelle les mauvais ménagers voyoient le maniment de leurs biens & effets , passer en des mains qui ne leur en laissoient précisément
que

que les deux tiers , & réservoient l'autre pour l'acquit de leurs dettes , & pour les réparations qu'exigent les fonds : ce qui duroit jusqu'à ce qu'ils eussent donné des preuves d'un retour sincère à une manière de penser & d'agir plus raisonnable. Nulle Condition n'en étoit exceptée , & aucun Citoyen n'auroit vraisemblablement évité cette Censure ; parce qu'elle avoit elle-même à répondre de ses actions à un Tribunal supérieur, dont les Ministres étoient aussi-bien qu'elle , fixés dans leur devoir , par la menace d'une peine égale au deshonneur.

1609.

Il auroit été établi en même temps , pour détruire ce mal jusque dans sa source, qu'aucune personne, de quelque qualité & condition qu'elle pût être, n'eût pu emprunter une somme, censée considérable, par rapport à ses facultés , ni aucun autre la lui prêter, sous peine de la perdre , sans qu'il fût déclaré en même temps dans les Contrats ou Obligations , à quoi on prétend employer cet emprunt ; quelles dettes peut déjà avoir l'emprunteur , à quelles personnes , sur quels biens ; & ce qui lui reste de revenus , tant

1609.

pour assurer cette dette, que pour entretenir sa Famille. Il étoit encore défendu dans la même vûë, à tous Peres de famille, ou personnes qui les représentent, de donner à un de leurs Enfans, en les établissant, une somme plus grande que de justice, eu égard à leurs moyens présens, au nombre de ces Enfans, nés ou à naître, en s'en tenant à la vraisemblance; excepté le cas seul qui permettoit à l'autorité paternelle méprisée ou blessée, de se venger d'un Enfant vicieux & dénaturé: mais ce cas devoit être clairement prouvé; & alors les acquêts, conquêts & meubles, étoient encore les seuls effets dont on pouvoit disposer pour les faveurs particulières (20).

Ce Reglement d'œconomie domestique n'étoit qu'une portion d'un Réglement général sur le Barreau, & principalement sur la Procédure, dont je crois qu'on ne sera pas non plus fâché que je rende compte: l'intérêt qu'on a à voir corriger les abus innombrables du Barreau, est trop fort, trop général & trop connu. Le

(20) M. le Duc de de se nommer ici, Sully n'a pas besoin pour être reconnu

dessein de Henry étoit de le communiquer d'abord aux Prédidens des différentes Chambres , & aux Gens du Roy de ses Parlemens ; non pour y être contredit ; mais pour recevoir leurs remontrances & leurs avis , sup-

1609.

l'auteur de ces projets de réforme : on y découvre clairement son génie & son caractère. Sans vouloir rien diminuer du mérite de sa Morale grave & austère ; & en convenant avec lui , qu'il est d'une extrême importance de ne laisser, ni les bonnes mœurs se corrompre, ni même le bon goût s'altérer en rien : je dirai pourtant qu'il me semble que ses vues de réforme dans la Police , ont tous les mêmes défauts que celles de son Parti dans la Religion ; c'est-à-dire, qu'elles sont fausses & outrées.

Qu'un petit nombre de Citoyens se ruine par dérèglement & par folie , c'est un mal qui peut être très-considérable

dans la Morale ; mais du reste , très-léger , & même à parler correct , nul dans la Police : parce qu'au fond l'Etat n'y perd rien ; les uns s'enrichissant de ce qui appauvrit les autres : j'excepte seulement le cas des Banqueroutes. Je laisse les observations dont je me suis déjà servi , pour prouver que ce mal est d'ailleurs inévitable dans un Etat immense , riche & soutenu par le grand Commerce.

Tout ce qu'il y a donc de mieux à faire à cet égard , c'est de laisser à la voix des Ministres de la Religion exercer cette censure publique , que l'Auteur a cherché à rétablir sur l'ancienne Censure Romaine. Si je voyois quelque usage à faire de cette idée

1609.

posé qu'entrant dans ses vûes, ils imaginassent quelque chose de plus propre à abrèger les procès, & à détruire l'art méprisable de la Chicane. Lorsque la dernière main auroit été mise aux Articles du Reglement,

de nouvelles Personnes publiques, je tâcherois de l'appliquer à l'article que l'Auteur traite à la suite de celui-ci, la Justice & le Barreau.

Je donnerois à examiner à fond à des personnes d'un esprit juste & étendu, s'il seroit possible d'accoutumer les Particuliers de ce Royaume, à remettre la décision de tous leurs différends litigieux entre les mains d'un petit nombre de Vieillards graves & respectables, choisis par leur capacité & leur réputation d'intégrité, pour exercer cet Emploi dans toutes les Villes, Bourgs & Lieux considérables; & pour l'exercer de manière que l'honneur, les distinctions, la vénération & le respect public, & tout au plus quelques-uns de ces avantages, que le Souverain peut accorder sans qu'il en coûte rien à personne, leur tinssent lieu de tout profit & de toute récompense. Il n'est pas sans exemple, on peut dire même qu'il est assez commun, de voir cet office charitable rempli bien plus gratuitement encore par des personnes, que le seul intérêt des pauvres Particuliers succombant sous le faix des poursuites ruineuses de la Justice, oblige à s'en charger. Heureux le Canton, qui possède un pareil Conciliateur! Il n'y manque pas de travail; mais on voit qu'il l'embrasse avec joie, par le respect & l'amour qui y sont attachés.

selon les opinions jugées les meilleures ; Sa Majesté étoit résoluë de les porter au Parlement, écrits de sa propre main, pour les y faire enregistrer. Voici ceux que nous avons dressés par provision, dont apparemment on ne se feroit que très-peu écarté.

1609.

Dans les Procès entre Parens ; & cela en observant à peu-près le nombre des degrés Canoniques de consanguinité & d'affinité, soit corporelle, soit spirituelle ; le Demandeur étoit tenu avant toutes choses, de faire offre & même sommation, de remettre tous ses différends à l'arbitrage de quatre personnes, choisies parmi les Parens ou Amis des Parties, deux par chacune ; de nommer ces deux Arbitres dès ce moment ; & d'articuler dans un Ecrit signé de sa main, toutes ses prétentions & demandes, sans pouvoir ensuite y rien ajoûter : ce que faisoit aussi le Défendeur. Il n'avoit qu'un mois pour nommer ses Arbitres. Dans un autre mois, les quatre Arbitres devoient être saisis de toutes les Pièces & moyens des deux Parties. Autre mois, accordé aux Arbitres pour prononcer leur

Jugement : autre mois enfin , donné à un Sur-arbitre nommé par les Arbitres , pour juger définitivement les points , sur lesquels les voix auroient été partagées ; car tous les autres étoient censés décidés ; & le Sur-arbitre n'en pouvoit connoître. La même Règle avoit lieu pour les Juges , devant lesquels étoit interjetté Appel de la Sentence des Arbitres : ils ne pouvoient ni évoquer à eux le principal , ni prendre connoissance du fonds ; mais seulement , prononcer sur le bien ou mal-jugé , par les seules Pièces produites devant les Arbitres. Les Cours Souveraines n'avoient pas plus de privilege à cet égard , que les simples Jurisdiccions : elles ne pouvoient ni ordonner une nouvelle enquête , ni recevoir de nouvelles preuves ; & elles n'avoient qu'un mois ou six semaines pour porter leur Arrêt , qui autrement étoit nul , & les Juges condamnés eux-mêmes aux dépens , dommages & intérêts des deux Parties.

Les Notaires étoient déclarés Juges premiers & compétens de tous Contrats, Transactions, Obligations, Cessions, Transports, Echanges, Ven-

res, Baux à ferme, &c. enforte que la Sentence qu'ils portoient en interprétation du sens des conditions de leurs Contrats, avoit lieu par provision, malgré toute opposition ou appellation; & les Juges supérieurs ne pouvoient, sous les mêmes peines qu'à l'article précédent, procéder sur cette Sentence, que comme on procedo sur celle d'un Tribunal véritable. La précaution qu'on prenoit contre la fourberie & la mauvaise foi qu'on auroit pu craindre de la part des Notaires, (21) étoit premièrement, que tout Acte devoit être passé devant deux Notaires, ou un Notaire & deux Témoins: en second lieu, que les Parties contractantes étoient obligées de se faire assister chez les Notaires, d'un Avocat chacune, dont les Notaires prenoient les avis, & exprimoient les noms dans l'acte. Il étoit défendu de plus de s'inscrire en faux contre tout Acte ainsi passé, dont la valeur étoit au-dessus de cent livres.

L'Exploit d'assignation ne pouvoit être porté devant aucun autre Juge,

(21) Consultez les *p. 120. & seq. Tom. 4. Mémoires de Sully,*

1609.

que celui du Défendeur ; & comme je l'ai dit , il devoit contenir si généralement tous les moyens du Demandeur , qu'il n'étoit plus reçu après cela qu'à répondre simplement aux allégations du Défendeur , sous les peines ci-dessus contre les Juges , Avocats & Procureurs. C'étoit donc à ceux-ci , j'entends les Avocats & Procureurs , à mettre tout d'un coup la Cause en état d'être jugée : aussi étoit-il défendu de faire appeler & de plaider les Causes , qu'elles ne fussent en état d'être jugées. Les plus considérables , celles dans lesquelles il faut produire & écrire , ne pouvoient avoir de plus long délai que trois mois : point de lieu à la Requête-Civile ; & ici , comme dans tous les autres cas les plus graves , le seul recours étoit aux Lettres Patentes , expédiées dans le Conseil d'Etat , & scellées du grand sceau.

Le Règlement entroit dans le détail de quelques autres points particuliers de Droit , ou de Coûtume , qui avoient besoin d'être rectifiés : tels que sont les dispositions que j'ai marquées précédemment : sur le mauvais ménage des Citoyens ; sur la
communauté

communauté entre Mari & Femme ;
 & autres , que j'omets ici. A l'égard
 des épices , salaires , vacations & au-
 tres frais , ainsi que de tous les diffé-
 rens subterfuges de la Chicane , &
 de tous les autres abus du Barreau
 dans les plaidoyers , les écritures ,
 &c. dont les plaintes se font entendre
 par - tout ; le Roy croyoit ne pou-
 voir mieux faire , que de remettre
 tout ce détail à discuter & à régler ,
 à douze hommes choisis parmi les
 plus intelligens dans les affaires du
 Barreau , les plus sages & les plus
 équitables , qui observeroient l'ordre
 suivant dans leur travail : mettre par
 écrit , en forme de Mémoire , toutes
 les formalités qui s'observent ordi-
 nairement dans les procédures , sans en
 oublier aucune : ensuite , tout ce qu'ils
 jugeroient à propos qu'on en retran-
 chât , pour le bien public ; & enfin ,
 ce qu'ils croiroient qu'on devoit met-
 tre à la place. Ce travail ainsi disposé ,
 seroit donné à examiner soigneuse-
 ment à trois des principaux Ministres
 & Conseillers de Sa Majesté , qui
 en donneroient leur avis ; après le-
 quel , le Roy déclarant aussi le sien ,
 y joindroit toute l'autorité nécessai-

1609.

re , pour que cette pratique de Jurisprudence fût désormais uniforme & invariable.

Lorsqu'une fois nous eumes mis la main à la composition de cet Inventaire général d'Etat , il devint un des sujets les plus ordinaires de nos entretiens ; & le Roy montrait une grande impatience de le voir achevé. Il m'envoya chercher par un des Garçons de la Chambre , un matin qu'il faisoit extrêmement chaud : c'étoit , je crois , dans le mois de Juin. Lorsque je montai dans son Cabinet , il venoit d'en sortir par la Galerie ; & il étoit déjà aux Tuileries , où je ne pus le joindre que sur la Terrasse des Capucins , près de la petite porte , par où il sortoit pour aller entendre la Messe chez ces Religieux. Du plus loin qu'il me vit approcher , suivi de cette foule de Cliens , qui semblent deviner tous les endroits où doivent se trouver les Ministres : „ Allez „ dire aux Capucins , dit-il , qu'on „ retarde la Messe : car il faut que „ j'entretienne cet homme-là , qui „ n'est pas homme à Messe : s'il me „ vouloit croire en cela , je l'en aime- „ rois bien davantage encore ; & il

» n'y a rien que je ne fisse pour lui :
» quoique tel qu'il est, je l'aime bien, 1609.
» & m'en serve utilement. « Sa Ma-
jesté me prit par la main ; & pendant
environ deux heures que nous passâ-
mes à nous promener, ce Prince ne
me parla que de nouveaux Mémoires,
qu'il me demandoit pour les joindre
au Cabinet. En me quittant, il me
recommanda tout haut de mettre tou-
te la diligence & l'exactitude possibles
à ce travail : » Peu de paroles, dit-il,
» & beaucoup de choses ; & que tout
» soit pourtant bien éclairci : car je
» veux en communiquer quelque cho-
» se à quelques-uns de mes Serviteurs
» que je vous dirai. « Je lui répondis,
qu'il falloit me donner un peu de
temps ; puisqu'il s'agissoit de joindre
ensemble l'ordre, la briéveté & la
clarté : » Faites donc comme vous
» l'entendrez, reprit Henry : vous con-
» noissez mon stile, & moi le vôtre,
» ils s'accordent bien ensemble. «

J'envoyai dire au Chancelier, que
je n'irois point ce jour-là au Conseil ;
& je me tins enfermé tout le reste du
jour & une grande partie de la nuit,
à remuer Livres & papiers : je ne me
mis pas même à table pour souper.

1609.

Dès les sept heures du matin , je vis arriver le Roy , avec les personnes dont il m'avoit parlé la veille , qui étoient MM. D'Ornano , de Boësse , Du-Bourg , De L'Isle , de Saint-André de Montpellier , de Pilles , de Fortia , de Saint - Canard , de La-Buisse , de La-Vieuville : il y avoit encore MM. de Vitry , De-Vic , de Nérestan , de Saint-Geran , La-Varenne , D'Escures , Erard & Châtillon , Ingénieurs (il étoit question en partie d'affaires de leur métier) , Béthune mon Cousin , enfin quelques Etrangers envoyés , l'un de la part de Lefdiguieres , l'autre , du Duc de Bouillon , & un troisième , nommé Pucharnault , de la part de La-Force : mon Cabinet en étoit presque plein. Je n'avois pu dresser le Mémoire en question : la raison que j'en apportai à Sa Majesté , qui d'abord me le demanda , fut qu'une Dépêche que je venois de recevoir de La-Force , sur une nouvelle traccasserie des Espagnols en Bearn & dans la Basse - Navarre , à laquelle il avoit fallu répondre sur le champ , avoit interrompu mon travail : „ J'écrivois aussi , lui dis - je , touchant

„ mon Neveu & ma Nièce Biron,
 „ qu'on veut démarier : ce qui seroit
 „ une belle besogne ; car elle croit
 „ être grosse , & l'est en effet. Voilà ,
 „ reprit sa Majesté , une des fâcheu-
 „ ses & sottes affaires que j'aye guère
 „ vuës ; & je serai bien trompé si ja-
 „ mais vous mettez tous ces esprits
 „ à la raison. „ Achevez vos Dépêches,
 ajoûta ce Prince , après m'avoir dit
 tout bas quelque chose qu'il avoit à
 me communiquer : „ achevez aussi
 „ nos Mémoires le plus prompte-
 „ ment que vous pourrez ; & n'allez
 „ point plutôt au Conseil d'aujourd'hui.
 Cela ne se peut , Sire , re-
 „ partis - je ; car il y a des affaires qui
 „ pressent , & qui furent remises hier
 „ à cause que je n'y étois pas. Faites
 „ donc du mieux que vous pourrez ,
 „ dit-il ; & Adieu : je m'en vais aux
 „ Tuileries. „

1609.

Je ne laissai pas de travailler au
 Mémoire , avec tant d'application ,
 qu'il étoit prêt le lendemain matin ,
 que je fus encore mandé aux Tui-
 leries par Sa Majesté. Je donnai ces
 papiers à porter à mon Secretaire ,
 enfermés dans une feuille de papier
 cachetée. Sillery & Villeroy étoient

1609.

avec ce Prince ; & nous continuâmes à nous promener tous quatre, près de deux heures, discourant sur le projet de ces Mémoires avec tant de chaleur & d'action, que tout le monde s'apperçut aisément que nous ne nous accordions pas. Je me retirois, sans avoir parlé au Roi de mon Paquet, lorsqu'il me rappella de cent pas, pour me le demander. Je le lui fis voir entre les mains de mon Secrétaire ; auquel j'ordonnai ensuite de le présenter à Sa Majesté, lorsqu'elle voudroit le lire ; mais d'avoir soin de le retirer d'elle, & cacheté comme il l'étoit : ce qui venoit de se passer m'obligeoit à user de cette précaution, dont mon Secrétaire s'excusa auprès de Henry, par le commandement positif que je lui en avois fait. Il suivit le Roy qui s'en alloit à la Messe aux Capucins ; & il profita de ce temps pour aller déjeûner : il lui auroit été difficile d'en trouver la commodité. Le Roy sortant de la Messe, lui dit : » Suivez-moi au Louvre, » & n'en partez point que je ne vous le dise. » Il lui demanda le Paquet, lorsqu'il fut arrivé dans son Cabinet d'en-bas ; & mon Secrétaire lui

ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avoit reçu de moi , Sa Majesté se contenta de lui répondre : « Hé-bien ! » je le ferai : mais encore une fois , » ne partez donc point d'auprès de » moi. « Elle monta dans le Cabinet des Livres pour y mettre le Paquet , pendant qu'elle alloit dîner. La Cour n'étoit pas grosse , parce qu'il étoit plus tard que de coûtume. Le Roy ne parla presque à personne ; & sa rêverie parut , en ce que de temps - en - temps il fraploit de son couteau sur son assiette.

Mon Secrétaire crut qu'il alloit être expédié , lorsqu'il vit ce Prince remonter au sortir de la table , dans le même Cabinet , & qu'il s'entendit appeler au bout d'une demi-heure : mais quelques Princes & Seigneurs étant arrivés dans ce moment , comme il vit que Sa Majesté s'étoit mise à s'entretenir avec eux , il se retira dans un coin avec La-Varenne & Béringhen. L'endroit où ils étoient , étoit assez obscur , pour qu'il ne fût pas facile de les appercevoir ; sur-tout , avec un peu de soin de se cacher : ce qu'ils firent sans rien affecter , lorsque quelques instans après , ils virent Henry s'a-

1609.

vancer avec quelques-uns de la compagnie qu'il avoit séparés des autres, assez près d'eux, pour qu'ils pussent entendre ce qu'il disoit, quoiqu'il parlât entre haut & bas; & ils redoublèrent d'attention, lorsqu'ils l'entendirent passer ainsi: „ Je suis las
 „ de m'être tant promené ce matin:
 „ car j'ai été plus de deux heures avec
 „ trois hommes, sur de grandes ma-
 „ tières, où je les ai trouvés aussi
 „ contraires dans leurs opinions, qu'ils
 „ le sont dans leur tempéramment &
 „ leur inclination. Un autre que moi
 „ auroit peine à s'en bien servir:
 „ mais je connois leurs fantaisies,
 „ tellement que je tire même profit
 „ de leurs contestations & contrarie-
 „ tés; elles servent à rendre les affaires
 „ si claires & si bien approfondies, qu'il
 „ m'est facile de choisir la meilleure
 „ résolution: vous allez les connoître
 „ assez, sans que je les nomme. „

Sa Majesté continua à faire le portrait de ces trois Ministres, comme on va le voir: j'aurai assez de sincérité pour ne rien changer à ses paroles, même dans ce qui me regarde; & c'est par moi qu'elle commença.
 „ Quelques-uns se plaignent, dit

» Henry, & quelquefois moi-même,
» qu'il est d'une humeur rude, im-
» patiente & contredifante. On l'ac-
» cuse d'avoir l'esprit entreprenant ;
» de présumer tout de ses opinions
» & de ses actions, & de rabaisser
» celles d'autrui ; de vouloir élever
» sa fortune, & avoir des biens &
» des honneurs. Or quoique je lui
» connoisse bien une partie de ces
» défauts, & que je sois contraint de
» lui tenir quelquefois la main haute,
» quand je suis de mauvaise humeur,
» qu'il se fâche, ou se laisse empor-
» ter par des idées ; je ne laisse pas
» pour cela de l'aimer, de lui en
» passer beaucoup, de l'estimer, &
» de m'en bien & utilement servir :
» parce que je reconnois que vérita-
» blement il aime ma personne ; qu'il
» a intérêt que je vive ; & qu'il de-
» sire avec passion la gloire, l'honneur
» & la grandeur de moi & de mon
» Royaume. Je sçais aussi qu'il n'a rien
» de malin dans le cœur ; qu'il a l'esprit
» industrieux, & fort fertile en ex-
» pédiens ; qu'il est grand ménager
» de mon bien, homme fort labo-
» rieux & diligent, qui essaye de ne
» rien ignorer, & de se rendre capa-

1609.

» ble de toutes sortes d'affaires de
 » paix & de guerre ; qui écrit & parle
 » assez bien , d'un stile qui me plaît ,
 » parce qu'il sent son foldat & son
 » homme d'Etat. Enfin il faut que je
 » vous avouë que malgré ses bizar-
 » reries & ses promptitudes, je ne
 » trouve personne qui me console si
 » puissamment que lui , dans tous
 » mes différens chagrins. « Je ne me
 recrierai ici ni sur le blâme , ni sur la
 louange , renfermés dans ces paroles.
 En convenant , comme il me semble
 que la bonne foi demande qu'on le
 fasse , qu'apparemment il y a chez
 moi véritablement lieu à l'un & à
 l'autre ; tout ce qu'un honnête-
 homme a à faire en cette occasion ,
 est de les faire servir également à
 rectifier de plus en plus son cœur &
 ses mœurs.

» Le second , poursuivit Henry ,
 » en parlant du Chancelier de Sillery ,
 » est d'un naturel patient & com-
 » plaisant , merveilleusement souple ,
 » adroit & industrieux dans toute la
 » conduite de sa vie : il a l'esprit très-
 » bon : il est assez versé dans toutes
 » sortes de Sciences & d'affaires de
 » sa profession ; il n'est pas même

» ignorant dans les autres ; parle assez
 » bien , déduit & représente fort
 » clairement une Affaire ; n'est point
 » homme pour faire de malices noi-
 » res : mais il ne laisse pourtant pas
 » d'aimer grandement les biens & les
 » honneurs , & de s'accommoder tou-
 » jours à tout pour en avoir : il n'est
 » jamais fans nouvelles , ni fans per-
 » sonnes en main pour lui en décou-
 » vrir ; d'humeur à ne hazarder ja-
 » mais légèrement sa personne , ni sa
 » fortune , pour celles d'autrui. Ses
 » vertus & ses défauts étant ainfi
 » compensés , il m'est facile d'em-
 » ployer utilement les premiers , &
 » de me garantir du dommage des
 » autres. « (22)

1609.

(22) Ce Chancelier, du Connétable Hen-
 a rendu trois signalés, ry de Montmoren-
 services à l'Etat ; en, cy , qu'avec son
 employant une partie, Chancelier , qui ne
 de son bien à mainte-, sçavoir point de La-
 nir les Suiffes dans, tin , & son Conné-
 notre Alliance ; à la, table, qui ne sçavoit
 Paix de Vervins ; &, ni lire , ni écrire ; il
 en moyennant le Ma-, pouvoit venir à bout
 riage du Roy. ,, Le, des Affaires les plus
 ,, Chancelier de Sille-, difficiles. " *Amelot*
 ,, ry n'avoit presque de La-Houffaye, Note 1.
 ,, point étudié. Henry sur la Lettre 195 du
 ,, IV. disoit de lui & Cardinal d'Osset.

1609.

» Quant au troisiéme , continua le
 » Roy , parlant de Villeroy ; il a une
 » grande routine dans les Affaires ,
 » & une connoissance entière de
 » celles qui se sont faites de son
 » temps : il a été employé dès sa pre-
 » mière jeunesse , plus qu'aucun des
 » deux autres : il tient un grand or-
 » dre dans l'administration de sa Char-
 » ge , & dans la distribution des ex-
 » péditions qui ont à passer par ses
 » mains : il a le cœur généreux ; n'est
 » nullement adonné à l'avarice ; &
 » fait paroître son habileté , dans son
 » silence & sa grande retenue à par-
 » ler en Public (23). Cependant il ne
 » peut souffrir qu'on contredise ses
 » opinions ; croyant qu'elles doivent
 » tenir lieu de raison : il les réduit à
 » temporiser , à patienter , & à s'at-
 » tendre aux fautes d'autrui : de quoi
 » je me suis pourtant quelquefois

(23) De tous les en- | Henry le Grand. Un
 droits de nos Mémoi- | seul trait rapporté
 res , où il est parlé de | d'Original , tel qu'est
 M. de Villeroy , voilà | celui-ci , mérite plus
 celui auquel il faut | d'être cru , que des
 principalement s'at- | rapports incertains ,
 tacher , pour juger du | ou dictés par la pré-
 caractère de ce Mini- | vention , l'aversion ,
 stre , & sur-tout de | l'esprit de Parti.
 l'opinion qu'en a eue |

« assez bien trouvé. « Ce discours de Sa Majesté étoit adressé à des personnes de la première qualité ; & qui dans leur cœur ne manquoient pas , je crois , d'envie d'y repliquer : aucun cependant ne dit mot : & quelques momens après , le Roy ayant apperçu mon Secrétaire , lui fit rendre mes papiers cachetés , qu'il me rapporta.

1609.

Avant de sortir de ces Affaires générales de Finances , il faut voir ce qu'il y a sur cet article , de particulier pour cette année. Denis Feydeau & ses Associés s'étoient fait adjudger la Ferme générale des Aides , en enchérissant de deux cens mille livres par an , sur les Fermiers précédens. Je prévis , ce qui ne manqua pas d'arriver , que Feydeau ne pourroit retirer ses deniers : en effet , il présenta Requête à Sa Majesté , pour être déchargé de ces deux cens mille livres. Je trouvois que ces Fermiers ne souffroient rien , qu'ils n'eussent bien mérité ; n'étant survenu ni accident imprévu , ni obstacle à leur jouissance. Il me fâchoit encore , que l'imprudence de ces nouveaux venus , nous eût ôté des Fermiers très-solvables ,

1609.

230 MEMOIRES DE SULLY,
pour mettre en leur place de mauvais
payeurs. Je portai pourtant Sa Ma-
jesté à leur accorder cette diminution
à titre de grace ; sans laquelle on
alloit être exposé à une Banqueroute ,
& à l'embarras de mettre de nouveau
les Aides à l'enchere : je jugeai seule-
ment qu'elle ne devoit commencer à
avoir lieu , qu'au premier Janvier
1610 , ou du-moins , au premier
Octobre de la présente année ; afin
que Sa Majesté n'y perdît pas tout
d'un coup quatre cens mille francs.

Je fis faire le procès à Ferrand ,
premier Huissier de la Chambre des
Comptes de Paris : on le dépouilla
de toutes les Charges & Commis-
sions qu'il exerçoit dans cette Cour ;
dont Sa Majesté gratifia , même avant
le Jugement , La-Font , dont il a été
parlé dans ces Mémoires : il étoit
déjà Intendant ; & le Roy crut en-
core récompenser sa fidélité , en lui
faisant don de ses meubles de la Con-
ciergerie. M. le Comte de Soissons &
les autres Officiers de la Maison du
Roy , présentèrent aussi contre le
Trésorier Pajot , une Requête , qui
me fut renvoyée. Pujet , autre Tré-
sorier de l'Epargne , ayant fait l'an-

née précédente , sur l'ordre & la garantie de Sa Majesté , une Déclaration favorable à Placin , autrefois son Commis , dont j'avois été fait dépositaire ; le Roy m'écrivit de rendre cette Promesse à Puget , comme il s'y étoit engagé , supposé que le procès que ces deux Financiers avoient ensemble , ne pouvant s'accorder , elle lui devînt nécessaire.

Sa Majesté , après m'en avoir demandé mon avis , fit expédier à Mortier Choisy un Brevet , par lequel il étoit déclaré quitte du reste de sa Ferme , moyennant cinquante mille livres ; une moitié , comptant ; & l'autre , dans six mois. Elle fit délivrer à Zamet les Quittances des deux Offices des Restes en Normandie , de valeur de cinq mille écus ; avec les Expéditions nécessaires pour être pareillement payé de quarante-neuf mille neuf cens & tant de livres , qu'il lui avoit assignées dès l'année dernière , sur les deux sols six deniers par minot de sel ; pour pareille somme que Zamet lui avoit avancée. Henry fit encore donner douze mille livres à Montigny , six mille livres à D'Escures , & deux mille quatre cens li-

232 MEMOIRES DE SULLY,
vres à différens Pensionnaires dans la
Bourgogne , par les mains de M. le
Grand ; & payer le Président Tam-
bonneau de sa pension , pour l'année
dernière. Je tire ces petits détails, des
Lettres que j'ai, écrites de la main de
Sa Majesté.

1609.

J'en reçus aussi quelques - unes de
la Reine. Il s'agit dans l'une, de cer-
tains droits qui lui avoient été aban-
donnés, & dont elle se départ, sur les
Terres de la dépendance de la Reine
Marguerite, qui en avoit un Brevet.
Il est question dans une autre, de
faire toucher à la Femme de Con-
chine, vingt mille écus, que le Roy,
par complaisance pour la Reine, lui
avoit donnés à prendre sur les Prési-
dens rétablis dans les Bureaux des
Finances. La Léonor avoit si bien
agi, par l'intérêt qu'elle prenoit dans
cette Partie, que les deniers, me di-
soit la Reine, étoient en état d'être
touchés.

Les sommes, du-moins les prin-
cipales, que j'employai aux dépen-
ses personnelles de Henry, sont,
vingt - deux mille pistoles, qu'il me
manda le 18 Janvier qu'il avoit per-
duës au Jeu : cent mille livres d'une
part,

part ; & cinquante-une mille , de l'autre ; qu'il devoit , aussi du Jeu , à Edouard Fernandès , Portugais. Il me manda de prendre ces dernières cinquante-une mille livres, sur soixante mille , qui lui revenoient de l'Office d'Avocat Général à Rouen , après la mort de Marguerite ; aux héritiers duquel il donna les neuf mille restantes , en considération des bons services que leur Pere lui avoit rendus dans ce Parlement ; & il en accorda la Charge à Des-Yveteaux , Parent du mort : mille pistoles , pour jouer : Henry n'en prit d'abord que cinq cens , mais il renvoya ensuite Béringhen chercher les cinq cens autres , pour un autre emploi. Je lui en portai mille autres encore , pour le Jeu , en allant le trouver avec le Chancelier , à Fontainebleau , où il s'étoit purgé à la sortie des Fêtes de Pâques ; il s'agissoit d'une Dépêche , que Préaux apportoit de la part de Jeannin. Ce Prince faisant de plus sérieuses réflexions sur les excès où le portoit sa passion pour le Jeu , songea à s'en corriger ; & il me promit plusieurs fois du - moins de se modérer. Il continua à faire la même

1609.

Nicolas
Vauquelin
Des - Yve-
teaux.

1609.

234 MEMOIRES DE SULLY,
dépense pour ses Bâtimens : c'étoit
Zamet (24) qu'il envoyoit de Fon-
tainebleau pour les visiter, quand il
ne pouvoit pas y aller lui-même. Je
trouve encore une Quittance de Mar-
cadé, de quatre mille sept cent qua-
rante-trois livres, pour onze cens seize
perles, dont Henry fit présent à Ma-
demoiselle de Vendôme, sa Fille : de
trois mille livres, à Mademoiselle Des-
Effarts; & de trois cens livres à Sau-
bion, son Domestique.

Je fus chargé avec le Chancelier,
de nommer des Commissaires, pour
travailler avec ceux du Duc de Lor-
raine, à régler les confins du Pays
Messin, sur lesquels il s'élevoit tous
les jours quelque nouvelles contesta-
tion. J'envoyai à Calais le Contrôleur
des Fortifications, avec une somme
d'argent, pour réparer le dommage
que la Mer venoit de faire aux Dunes

(24) Ce riche Parti-
fan se qualifioit alors
Baron de Murat & de
Billy, Conseiller du
Roy en tous ses Con-
seils, Gouverneur de
Fontainebleau, &
Surintendant de la
Reine. Il mourut à
Paris, en 1614, âgé
d'environ 65 ans ;
laissant un Fils Maré-
chal de Camp, qui
fut tué au Siège de
Montpellier ; & un
second, Evêque de
Langres : il les avoit
eus de Madelaine Le-
Clerc Du-Tremblai,
& les fit légitimer.

LIVRE VINGT-SIXIEME. 235
du Risban. J'en fus informé par le
Vice-Amiral De-Vic, qui auroit bien
souhaité qu'on eût fait une dépense
plus considérable pour cette Ville ; &
qui fournissoit, dans cet esprit, plu-
sieurs projets, tant pour sa commodité
& sa sureté, que pour empêcher les
inondations, auxquelles cette Ville &
ses environs sont exposés.

1609.

Il ne se fit point de plus utile Ré-
glement, que celui qu'on vit paroître
contre les Banqueroutiers fraudu-
leux. Il porte, que ces Banquerou-
tiers seront punis de mort, comme
voleurs & affronteurs publics : que
toutes Donations, Cessions, Ventes
& Transports, faites par eux à leurs
Enfans, Héritiers, Amis & faux-
Créanciers, seront nulles ; & tels Do-
nataires, Cessionnaires & Acheteurs,
punis comme complices des Banque-
routiers, pour peu qu'il paroisse aux
Juges, que tout cela s'est fait en
fraude des véritables Créanciers. Il y
est fait défense, aussi sous peine de
complicité, de donner retraite aux
Banqueroutiers, à leurs Cautions,
Commis, Facteurs : comme aussi de
receler aucuns de leurs meubles, pa-
piers & effets ; enfin de leur prêter

*Merc. Fr.
& autres
Historiens
ann. 1609.*

la main, ou même de leur donner assistance en rien. Permis à tous d'arrêter sans Decret, ni permission, & de mener en Justice, les Banqueroutiers, malgré tous Arrêts & Coûtumes à ce contraires. Enfin il est défendu aux véritables Créanciers des Banqueroutiers, de faire aucuns accords, contrats & accommodemens avec eux, ou leurs entremetteurs; sous peine de perdre leur dette, & même d'être poursuivis criminellement, suivant le cas: la voie de l'action en Justice, est la seule qu'on leur laisse. C'est à peu près tout ce qu'on peut faire, ce me semble, pour assurer le Commerce & la tranquillité publique, également intéressés dans un abus, devenu si commun.

A cet Edit, il en fut joint un autre contre les Duels, que je sollicitois depuis long-temps, & avec bien des instances. Le Conseil ayant été assemblé extraordinairement à cet effet, dans la premiere Galerie de Fontainebleau; Sa Majesté, pour traiter cette matière plus à fond, demanda qu'on y fît rapport de l'origine, des coûtumes & des différentes formes usitées du Duel. Ses Con-

seillers ne lui donnoient pas sujet de les féliciter sur leur érudition : tous demeurèrent dans le silence. Je fis comme les autres ; mais de manière que le Roy s'apperçut aisément , que je n'avois besoin que de son commandement pour parler. Il se tourna vers moi , & me dit : » Grand-Maître , » votre mine me fait conjecturer que » vous sçavez plus que vous ne faites semblant : je vous prie , & je » vous commande en même - temps » expressément , de nous dire ce que » vous en sçavez & pensez. « Je refusai encore par bienséance : & pressé de nouveau , je fis un discours , que je ne rapporterai point ; parce qu'on n'y verroit rien de plus que ce que j'ai dit. précédemment , en traitant cette matière. J'eus soin d'envoyer aussi-tôt l'Edit contre les Duels (25) dans mon Gouvernement , & de l'y faire observer avec beaucoup d'exactitude.

(25) Cet Edit , qui obtient la réparation, oblige ceux qui ont porte des peines très-été offensés dans leur sévères ; infamie , dé-honneur , à s'adresser gradation de Noblesse, ux Maréchaux de & même , peine de France , ou à leurs mort. P. Matthieu. Lieutenans , pour en Tom. 2. liv. 4. pag.

1609.

Mêlons à ce détail d'Affaires de Gouvernement, le récit de quelques intrigues de Cour. Lorsque sur les avis dont j'ai parlé, de factions dans quelques Provinces, le Roy songea à y envoyer quelqu'un de sa part, il me proposa la personne de N..... : cet homme n'aura ni la joie ni le chagrin, de se voir nommer ici. Je ne goûtai ce choix en aucune manière ; sçachant que sa haine personnelle lui feroit supposer des crimes à des gens qui n'en avoient pas eu la pensée : & je dis à Sa Majesté, que s'il y alloit de sa part, je n'y enverrois personne de la mienne ; parce que je ne voulois avoir rien à partager avec un pareil Associé. N.... déchu de cette espérance, résolut de se servir de toutes sortes de moyens pour satisfaire son ressentiment contre moi ; & il s'offrit à ceux de la Cour qu'il sçavoit être mes ennemis, pour être l'instrument de leurs desseins.

Il aborda un jour le Marquis de Cœuvres, auquel il affirma, en exigeant le secret sur une confidence, que le zèle seul l'obligeoit, disoit-il, à lui faire, que j'étois allé au Parlement, sous prétexte de quelques affai-

res , afin de retirer du Greffe les Lettres de légitimation de M. de Vendôme , qu'on y avoit portées pour être vérifiées au Parlement. De-Cœuvres alla incontinent faire ce rapport à la personne qu'il intéressoit le plus ; & M. de Vendôme alla aussi dans le même instant s'en plaindre au Roy. Ce Prince lui demanda de qui il tenoit cet avis : mais sans lui nommer le Délateur, on lui en garantit la vérité , de manière que Sa Majesté n'en douta plus. Elle me demanda le lendemain , si-tôt que j'approchai d'elle , ce que j'étois allé faire au Parlement. Je répondis , que c'étoit , comme il étoit vrai , pour y prendre dans les Registres , copie de quelques Pièces , dont j'avois besoin.

» Y a t-il quelque chose , reprit Henry , qui concerne mon Fils de Vendôme ? Non , Sire , repris-je ; & pour quoi M. de Vendôme , ajoutai-je , surpris de l'air dont il me parloit ? Je le sçais bien pourquoi , repliqua ce Prince froidement. « Quelques autres mots , aussi peu clairs , qui échapèrent à Sa Majesté , me firent comprendre qu'elle avoit quelque chose sur le cœur. Je la priaï

1609.

de me le dire : ce qu'elle fit ; & elle demeura bientôt persuadée que la calomnie jouoit ici son jeu ordinaire.

L'après midi de ce même jour, le Roy étant chez la Comtesse de Moret, il y entra un petit garçon, qui remit un paquet au premier Laquais qu'il rencontra. Madame de Moret, à qui on l'apporta, y trouva un Billet, dans lequel on lui donnoit sur ses Enfans le même avis qu'on avoit donné à De-Cœuvres, sur M. de Vendôme. Elle se mit à pleurer ; & le Roy lui ayant demandé le sujet de ses pleurs, elle lui donna le Billet à lire. Henry voulut entendre le petit garçon ; mais il ne se trouva plus : „ Madame, dit-il à Madame de Mo-
 „ ret, d'un air rêveur & un peu som-
 „ bre, il y a bien de la malice ici,
 „ d'un côté ou de l'autre. „ On se mit à faire des informations sur toute cette menée. Le petit garçon fut découvert assez facilement ; & par lui, le Roy devina bien-tôt N.... : car ayant inutilement voulu engager De-Cœuvres à le lui nommer, il le nomma lui-même ; & de Cœuvres dans sa surprise, ne put le nier : mais il donna aussi-tôt avis à cet homme,
 de

de ce qui venoit de se passer. Celui-ci , qui vit que l'affaire prenoit un tour sérieux , vint se jeter aux pieds de Villeroy ; le priant de le soutenir contre moi. Villeroy y trouva tant de risques , du-moins à le faire hautement , qu'il n'eut garde de le lui promettre : il se contenta , l'occasion s'en étant présentée , de hasarder dans le discours quelques mots favorables à N. . . . que Sa Majesté reçut d'un air à faire bien repentir Villeroy de sa complaisance.

1609.

Henry venoit de découvrir deux autres traits de N. . . . qui le déclaroient coupable de manque de respect envers Sa Majesté elle-même : l'un , que N. . . . avoit eu l'imprudence de supposer publiquement une intrigue de galanterie de Henry avec certaine Fille , & la malice d'en instruire la Reine : l'autre , qu'il avoit encouragé le Pere Gonthier , Jésuite , à continuer cette manière de prêcher emportée , qui lui avoit déjà fait quelques affaires ; en lui assurant que tel de ses Sermons , qu'il lui cita , & qui étoit un des plus vifs , avoit été généralement admiré & applaudi par les Seigneurs de la Cour , & nommé-

1609.

ment par les Maréchaux de Brissac & D'Ornano (26) : en quoi N.... fut assez malheureux , pour que ces deux Messieurs se trouvant présens à la

„ (26) Le Pere „ ché devant moi , ce
 „ Gonthier , Jésuite , „ que le Pere Gon-
 „ en la présence du „ thier a prêché en
 „ Roy , qui assista „ présence de Votre
 „ dans l'Eglise de S. „ Majesté , je l'eusse
 „ Gervais à ses Ser- „ fait jeter dans l'eau,
 „ mons , le Vendredi , „ au sortir de la Chai-
 „ jour de Noël , le „ re. *Mém. Hist. de*
 „ Samedi & le Di- *France , ann. 1609.*
 „ manche , fit de con- Tous les Sermons
 „ tinuelles déclama- de ce temps-là , sont
 „ tions contre les Hu- pleins de ces traits ,
 „ guenots , qu'il ap- dont la hardiesse & la
 „ pella plusieurs fois singularité , pour ne
 „ *Vermine & Canail-* rien dire de plus ,
 „ *les* : Et étant tombé nous révolteroit
 „ sur le nouvel Arti- aujourd'hui étrange-
 „ cle de leur Confes- ment. Les Hérétiques
 „ sion , par lequel ils pouvoient leurs saty-
 „ appellent le Pape , res à l'excès ; & trop
 „ Antechrist : S'il est souvent les Prédica-
 „ vrai , Sire , dit-il , teurs, leurs Sermons ,
 „ que le Pape soit An- jusqu'aux déclama-
 „ techrist ; que sera-ce tions les plus outrées.
 „ de votre Mariage ? Un Historien con-
 „ Où en est la Dis- temporain , (Pierre
 „ pense ? Que de- Matthieu , *Liv. 3.*)
 „ viendra Monsieur le rend néanmoins ce
 „ Dauphin ? Le témoignage aux Jé-
 „ Maréchal d'Ornano suites , „ qu'on trou-
 „ dit un jour au Roy : „ voit plus d'ordre ,
 „ Si un Jésuite , à „ de modestie , de
 „ Bordeaux eût pré- „ gravité , de tempé-

réprimande que le Roy fit au Pere Gonthier ; ils donnèrent , en s'adressant au Pere , un démenti à celui qui avoit osé leur imputer d'admirer un discours si impertinent. Tout cela avoit si fort échauffé Henry contre l'imposteur , que lorsque j'allai le lendemain le prier de m'en faire justice : „ Je n'en suis que trop bien éclairci , „ me dit ce Prince ; c'est ce malin ef-

1609.

<p>„ rament , dans leurs „ Sermons , que dans „ quelques autres. “ Sauval parle aussi des Prédications du Pere Gonthier ; mais en louant beaucoup son éloquence & son zèle Apostolique. Il rap- porte , que Henry IV. assistant un jour , dans la même Eglise de S. Gervais , à un Ser- mon du Pere Gon- thier ; ce Prédicateur, justement indigné de l'irrévérence avec la- quelle il vit que la Marquise de Verneuil & d'autres Dames de sa compagnie , par- loient , rioient & cherchoient à faire rire Sa Majesté ; se fournâ vers ce Prince,</p>	<p>& lui dit : „ Sire , ne „ vous lasserez-vous „ jamais de venir „ avec un Serrail en- „ tendre la Parole de „ Dieu , & de donner „ un si grand scandale „ dans le lieu Saint ? Que le Roy , au lieu d'envoyer le Prédica- teur à la Bastille , comme toutes ces femmes l'en prièrent , retourna dès le lende- main à son Sermon ; & que l'ayant rencon- tré comme il montoit en Chaire , il lui dit , qu'il lui sçavoit bon gré de sa correction ; & qu'il n'avoit rien à craindre : mais qu'il le prieoit seulement de ne plus l'apostropher en Public.</p>
---	--

1609.

» prit de N. . . qui a inventé tout
 » cela : mais pour l'amour de vous ,
 » je veux le bannir de la Cour ; &
 » l'ordre lui en fut en effet signifié. «
 Cette affaire fit tout le bruit qu'on
 peut s'imaginer ; & j'avouë qu'elle me
 mit dans l'embarras dix jours entiers.

Ce n'est rien en comparaison de
 l'éclat que fit celle de M. le Prince
 de Condé. Le Mariage de ce Prince
 avec Mademoiselle de Montmorency ,
 qui avoit été célébré dans le com-
 mencement de cette année , loin de
 faire cesser à la Cour tous les bruits
 de galanterie entre le Roy & la Prin-
 cesse , les réveilla au contraire plus
 fortement ; comme je m'en étois tou-
 jours bien douté. Deux mille écus
 donnés par Sa Majesté , pour les ha-
 bits de nôces de la Demoiselle ; des
 pierreries de valeur de dix-huit mille
 livres , achetées pour elle par Ma-
 dame d'Angoulême , de Missier Or-
 fèvre , demeurant sur le Pont au
 Change , dont le Certificat , du 29
 May , étoit connu ; une infinité d'au-
 tres bienfaits & gratifications en ar-
 gent , faits au Prince de Condé , en
 faveur de ce Mariage ; parurent des
 preuves qui établissoient suffisam-

ment l'intelligence : quoiqu'à parler juste , rien de tout cela ne fût sans réplique : mais comme je ne veux pas non plus donner dans l'autre excès des flatteurs de ce Prince , qui affectoient publiquement de soutenir qu'il ne regardoit pas seulement la jeune Princesse ; je m'en tiens à ce que j'ai déjà dit de mes sentimens à cet égard : c'est le milieu entre les uns & les autres ; peu de personnes le gardèrent. La Reine & le Prince de Condé , que cette affaire touchoit de plus près , échauffés par tous les discours qu'on ne cessoit de leur souffler , eurent bientôt mis toute la Cour en rumeur. Tous mes soins furent inutiles auprès de la Reine , véritablement furieuse : & pour le Prince , il ne s'en tint pas à donner des marques publiques de mécontentement ; il méditoit dès-lors l'imprudente démarche , qu'on lui vit faire quelque temps après.

Le premier avis en fut donné dans un Billet à Henry , à Fontainebleau , où il étoit allé passer les Fêtes de Pâques ; & il me l'envoya aussi-tôt à Paris , où j'étois demeuré. Voici ce que ce Billet contient : que le Prince

1609.

de Condé , parti de Fontainebleau après les Fêtes , étoit venu accompagné de son Medecin , coucher à Paris chez un pensionnaire d'Espagne : que toute la nuit s'étoit passée à délibérer , avec une violente agitation de la part du Prince , s'il ne se retireroit pas en Espagne dès ce moment même : ce que son Hôte l'avoit empêché de faire , en lui en faisant sentir les conséquences : que le lendemain on avoit apporté à M. le Prince , dans cette même maison , une bourse de mille doublons ; avec promesse de lui donner dans peu le reste de ce qu'apparamment il s'étoit déjà fait promettre , par la médiation du Medecin , qu'on accusoit de conduire toute cette trame ; parce qu'il avoit déjà travaillé à rompre le Mariage de M. le Prince ; & à lui faire épouser Mademoiselle de Maïenne : que cet homme étoit lié avec un autre Medecin Génois , qui avoit été à D. Joan ; & qui étoit allé depuis six semaines trouver le Comte Spinola à La-Haye , d'où il devoit passer jusqu'en Angleterre : ce qui étoit relatif avec un autre Billet d'avis , remis à Béringhen , dont il étoit aussi

fait mention , portant que M. le Prince avoit obtenu des Lettres du Roy d'Angleterre pour les Etats des Pays-Bas.

 1609.

Tous ces avis , qu'on prioit Sa Majesté de tenir fort secrets , ne purent lui faire croire M. le Prince capable d'une si grande faute. Henry fit un voyage au commencement de May à Paris , d'où il retourna au bout de quelques jours à Fontainebleau ; & M. le Prince l'y suivit : il est vrai que par les discours qu'il y tint publiquement , on auroit pû croire qu'il n'y alloit que pour braver Sa Majesté. » Mon Ami , m'écrivoit » Henry le 12 Juin , M. le Prince » est ici , qui fait le diable : vous feriez en colére , & auriez honte des choses qu'il dit de moi : enfin la patience m'échappera ; & je me résous de bien parler à lui. « Pour le punir , le Roy m'ordonnoit de suspendre le payement du Quartier d'Avril de sa Pension , & d'éconduire son pourvoyeur & tous ses Créanciers , qui sçachant les libéralités que Sa Majesté avoit faites à ce Prince , à l'occasion de son Mariage , s'adresseroient à moi , comme à celui qui en

1609.

étoit le dispensateur. » Si l'on ne le
 » retient pas par ce moyen-là , re-
 » prenoit Sa Majesté , il en faudra
 » prendre quelqu'autre : car il est
 » honteux d'ouïr ce qu'il dit : nous
 » en aviserons ensemble , lorsque vous
 » serez auprès de moi (27). «

(27). Voici com-
 ment en parlent les
 Mémoires pour l'Hi-
 stoire de France. , Le
 » Roy éperdument
 » amoureux de la
 » Princeffe de Condé,
 » met tout le monde
 » en besogne , jusqu'à
 » la Mere du Mari.
 » M. le Prince s'en
 » plaint , & demande
 » congé à Sa Majesté
 » de se retirer avec sa
 » Femme , en l'une
 » de ses Maisons. Le
 » Roy le lui refuse
 » rudement ; & en
 » vient aux injures &
 » menaces: on dit que
 » le Prince y a repli-
 » qué hautement , &
 » a mêlé en ces pro-
 » pos le mot de ty-
 » rannie ; & que le
 » Roy , en relevant
 » ce mot , lui a ré-
 » pondu : je n'ai fait
 » en ma vie acte de
 » Tyran , que quand
 » je vous ai fait re-
 » connoître pour ce
 » que vous n'étiez
 » point. Le premier a
 » dit pouilles à sa
 » Mere , qui servoit
 » d'instrument pour
 » corrompre la puidi-
 » cité de sa Femme...
 » On disoit que la
 » Marquise de Ver-
 » neuil , qui parle
 » ordinairement au
 » Roy , non comme
 » à son Maître , mais
 » comme elle feroit à
 » son Valet , lui avoit
 » dit , bouffonnant
 » sur ce propos : N'é-
 » tes-vous pas bien
 » méchant , de vou-
 » loir coucher avec la
 » Femme de votre
 » Fils : car vous sça-
 » vez bien que vous
 » m'avez dit qu'il l'é-
 » toit. «

Monsieur le Prince me choisit pour me faire part de son mécontentement : en quelle qualité ? c'est ce qu'il ne me feroit pas facile de dire ; parce que si j'ai pu me flater que mes conseils ne lui étoient pas indifférens ; j'ai dû soupçonner d'un autre côté , qu'il cherchoit dans les assurances d'attachement qu'on fait à une personne de son rang , lors même qu'en lui parlant on a la hardiesse de ne pas l'approuver , un prétexte pour avancer dans la suite avec quelque vraisemblance , que je ne m'étois point opposé au dessein qu'il avoit de sortir du Royaume. Cela m'oblige à rendre compte de la conversation que nous eumes ensemble chez moi , où il vint un Mercredi l'après midi , qu'il sçavoit que je n'allois point au Conseil.

Il entra dans mon Cabinet , portant sur son visage toutes les marques de l'agitation de son esprit ; & je ne fus point surpris de ce que sans autre préambule , il me parla des sujets qu'il avoit de se plaindre de la conduite du Roy à son égard. Je lui répondis , en lui rappelant les obligations en quelque manière infinies , que toute sa Maison en général , &

1609.

lui en particulier , avoient à Sa Majesté : obligations , dignes non seulement qu'il lui sacrifiât un dépit conçu sur un simple soupçon , & sur un ombrage peut-être imaginaire , mais un mécontentement même juste. Monsieur le Prince ne goûtant point ces raisons , m'entretint de je ne sçais combien de desseins , qu'il supposoit qu'avoit Henry contre lui , que je n'attribuai qu'à l'effet de l'inquiétude & de la défiance , poussées trop loin ; & que je m'imaginai dissiper , en lui représentant d'une manière qu'il ne lui étoit pas possible de ne pas croire sincère , que Sa Majesté , loin d'avoir eu la pensée de se porter à quelque violence contre lui , ne se souviendroit qu'il étoit de son Sang , que pour joindre aux sentimens de douceur naturelle , qu'elle témoignoit pour tout le monde , ceux de l'amitié & d'une distinction marquée : & je me souviens fort bien , qu'au lieu d'avoir accordé par complaisance à Monsieur le Prince , que Henry pût *opprimer un innocent* : paroles qui me furent à la vérité souvent répétées ; je lui dis simplement , que les plus coupables étoient ceux qui abusoient.

ordinairement le plus de ce terme d'innocence ; malgré lequel , on ne laissoit pas de les châtier.

1609.

Monfieur le Prince , qui après cela devoit être en garde contre moi , ne balança point à me déclarer qu'il étoit réfolu à fortir de France. L'idée ne me vint point de regarder une parole fi imprudente , autrement que comme l'effet d'un cœur ulceré : & fi je la relevai avec fermeté , c'est que je crus qu'en ces occasions , la fermeté doit accompagner le confeil qu'on donne : je lui dis , que je ne pouvois croire qu'il fût capable de trahir jufqu'à ce point fon Roy , fa Patrie , fon honneur & fon devoir : que le Royaume , & même la Cour , étoit l'unique féjour des Princes du Sang : que par-tout ailleurs , leur éclat ne faisoit que fe ternir : qu'ils étoient même réputés coupables , de la feule affectation à s'arrêter trop longtemps dans tout autre endroit ; s'ils n'en avoient pas obtenu la permission de Sa Majesté. A quoi Monsieur le Prince ayant reparti , qu'une pareille contrainte ne convenoit ni à fa Condition , ni à fa Naiffance ; je lui repliquai auffi absolument , que les

1609.

Loix de l'Etat obligeoient les Enfans & les Freres du Roy , autant & peut-être plus étroitement encore , que le moindre de ses Sujets : & je le lui prouvai par des exemples tirés de l'Histoire de Louis XI. de feu M. le Duc d'Anjou , & de Henry lui-même. Ce n'étoit pas sur ce ton que M. le Prince avoit souhaité de me voir parler. Je m'apperçus qu'il ne songea plus qu'à paroître , à l'aide de quelques correctifs , se rapprocher de mon opinion : & rien encore ne servit mieux qu'un changement si subit , à me faire comprendre qu'intérieurement il étoit décidé pour le parti , dont ses dernières paroles vouloient me prouver son éloignement.

J'en doutai si peu , qu'apprenant que Monsieur le Prince , au sortir de chez moi , avoit paru tout-à-fait radouci : qu'il s'étoit même plaint à la Reine , qu'on fît courir le bruit qu'il songeoit à quitter la Cour avec éclat ; & qu'il avoit assuré cette Princesse qu'il n'en avoit jamais eu la pensée ; ajoutant ces propres paroles , qu'il étoit *assez content de Sa Majesté* : Qu'enfin il parloit publiquement dans les mêmes termes ; je ne voulus

pas différer d'un moment à venir trouver le Roy , auquel j'assurai , après lui avoir rapporté fidèlement tout ce qui s'étoit passé entre Monsieur le Prince & moi , que dans huit jours il ne feroit plus en France. Il s'en fallut peu que Henry ne me traitât d'extravagant : Il y avoit aussi peu d'apparence , disoit-il , qu'il pût vivre en Prince dans les Pays étrangers , sans le secours qu'il recevoit de sa main ; qu'il y en avoit , qu'il pût emmener tout ce qui lui appartenoit , sans qu'on le vît & qu'on l'empêchât avec la dernière facilité : A quoi Sa Majesté ajouta ce que M. le Prince venoit de dire à la Reine.

» Tout ce que vous me dites , Sire ,
 » répondis-je , ne me fait point chan-
 » ger d'opinion : je m'y confirme de
 » plus en plus : vous vous en fâchez
 » contre moi ; mais le temps & l'évé-
 » nement vous feront connoître que
 » j'ai raison. Je vois bien des person-
 » nes , poursuivis-je , qui sont de cet-
 » te menée , & qui vous trompent ,
 » quoiqu'ils vous soient des plus obli-
 » gés : mais cela ne doit pas être
 » trouvé étonnant ; puisque vous ai-
 » dez vous-même à vous tromper,

1609.

» Vous ne me nommez personne, me dit Sa Majesté, comprenant que je voulois lui parler des Domestiques de la Reine; » mais je vois bien qui » vous voulez dire. « Cela n'étoit pas bien difficile; & ni le Roy ni moi, n'étions pas les seuls qui voyons que la Cabale jouoit ici un étrange manège: car non-seulement elle débitoit comme certaines, mille choses supposées, sur le compte du Roy & de la Princesse de Condé; il n'y auroit eu en ceci qu'une malignité ordinaire: mais ce qu'on ne sçauroit bien caractériser, c'est l'art détestable avec lequel ces gens sçavoient faire servir leurs impostures à rendre le Roy souverainement odieux à la Reine, & à forcer cette Princesse à s'abandonner à eux du soin de sa conduite: delà tous ces complots, où, sans qu'elle le sçût, on osoit se servir de son nom: delà, les motifs de mille nouvelles instances, pour ne pas différer plus long-temps la Cérémonie du Couronnement dont il a été parlé.

Il ne se passa que quatre jours depuis celui où je m'entretenois ainsi avec le Roy, jusqu'à celui de l'éva-

LIVRE VINGT-SIXIEME. 255
 sion de M. le Prince. Le 29 Août, (28) 1609.
 à onze heures du soir, comme je ve-
 nois de me coucher, je vis entrer
 Praslin dans ma chambre, qui me dit

„ (28) Le dernier de Novembre (& non pas le 29 Août : ce qui est une faute de date dans nos Mé- moires) „ Monsieur „ le Prince, dit le „ Maréchal de Bas- „ sompierre, partit de „ la Cour, pour s'en „ aller à Muret ; d'où „ il partit avec Roche- „ fort & Touray, & „ un Valet de Cham- „ bre qui portoit en „ croupe Madame la „ Princesse sa Femme, „ Mademoiselle Du- „ Certeau, & une „ Femme de Cham- „ bre, nommée Phi- „ lippette, & s'en alla „ à Landrecy. Le Roy „ jouoit en son petit „ Cabinet, quand „ D'Elbene première- „ ment, puis le Che- „ valier Du - Guet, „ lui en portèrent la „ Nouvelle. J'étois le „ plus proche de lui. „ Il me dit tout bas à „ l'oreille : Bassom-	„ pierre mon Ami, „ je suis perdu : cet „ homme méne sa „ femme dans un „ bois ; je ne sçais si „ c'est pour la tuer, „ ou la mener hors „ de France : Prends „ garde à mon argent, „ & entretiens le Jeu ; „ pendant que je vais „ sçavoir de plus par- „ ticulières Nouvel- „ les... Chacun se re- „ tira du Jeu ; & je „ pris l'occasion de „ rapporter au Roy „ son argent, qu'il „ avoit laissé sur la „ table. J'entrai où il „ étoit, & ne vis ja- „ mais un homme si „ éperdu, ni si transf- „ porté. “ Bassom- „ pierre raconte ensuite „ tout ce qui se passa „ dans la Chambre de „ la Reine, & le con- „ seil que donna M. de „ Sully au Roy, de la „ même manière que le „ rapportent nos Mé- „ moires. Henry IV.
---	--

1609.

que le Roy me demandoit , & que je
 vinffe tout-à-l'heure. „ Hé ! mon
 Cousin , que pense faire le Roy , lui
 répondis-je , dans le premier mouve-
 ment , & fans lui donner le temps de
 s'expliquer ? „ Pardieu ! il me fait
 „ mourir , à force de me tourmenter ;
 „ je ne sçauois vivre & ne dormir
 „ point. Il faut , poursuivis-je avec
 „ impatience , & croyant que ce voya-
 ge étoit un de ceux dont je pouvois
 me dispenser par de bonnes raisons ,
 „ il faut que je me leve demain à
 „ trois heures du matin , pour voir
 „ des Lettres & des Etats que j'ai re-
 „ çus , & y faire réponse : il me faut
 „ faire des Agenda de tout ce que je
 „ dois faire dans la journée ; de ce
 „ qui se doit faire au Conseil ; de ce
 „ que je dois dire au Roy ; & de ce
 „ que mes Commis , mes Secretaires

donna sur cet enlève-
 ment de la Princesse
 de Condé , de si for-
 tes marques de dou-
 leur & de désespoir ,
 que quelques Ecri-
 vains mal instruits ,
 tels que l'Auteur de
 l'Histoire de la Mere
 & du Fils , ont avan-
 cé que la Guerre qu'il
 alloit porter en Flan-
 dre , lorsqu'il fut af-
 faffiné , avoit en par-
 tie pour objet de con-
 traindre l'Archiduc à
 lui remettre cette
 Princesse entre les
 mains. Voyez aussi
 Mézerai , & autres
 Historiens.

„ &

» & tous ceux qui sont sous mes
 » Charges , doivent faire aussi. Ju-
 » gez si j'ai du temps à perdre ; & si
 » m'en allant à cette heure au Lou-
 » vre , d'où je ne sçauois revenir ,
 » quelque diligence que je fasse ,
 » qu'il ne soit deux ou trois heures
 » après minuit , je me puis acquiter
 » de tout cela , avant qu'il soit huit
 » heures du matin , qu'il faut que je
 » me rende au Conseil. Quant à tout
 » le reste de la journée , il ne faut
 » point parler de travailler dans mon
 » cabinet ; je l'employerai toute en-
 » tière à donner audience à un cha-
 » cun , & à parler aux Comptables
 » & autres Officiers , qui ont affaire
 » à moi. Je vois bien tout cela , me
 » dit Prassin , & le Roy lui-même
 » ne l'ignore pas : car il a dit tout
 » haut devant la compagnie , que j'al-
 » lois vous mettre en colère , venant
 » vous chercher à une heure aussi in-
 » duë , qui est le seul temps que vous
 » ayez pour vous délasser le corps &
 » l'esprit : mais il n'y a remède , Mon-
 » sieur ; il faut venir : car c'est pour
 » une affaire qui lui agite fort l'es-
 » prit , & à laquelle il est persuadé
 » que s'il y a quelque remède à ap-

1609.

„ porter , vous seul en êtes capable.
 „ L'homme que vous sçavez , comme
 „ le Roy a dit que vous l'aviez bien
 „ prédit , s'en est allé ; & a même em-
 „ mené avec lui les Dames en crou-
 „ pe : ce qui est de pis. Ho , ho ! re-
 „ pris-je , c'est donc pour cette affai-
 „ re-là qu'on me demande ? Vrai-
 „ ment il y aura de la colére : car je
 „ me doute bien que nous ne nous
 „ trouverons pas tous de même opi-
 „ nion : je sçais bien que Mars & Ve-
 „ nus sont en bonne intelligence :
 „ mais cependant si nous voulons
 „ avoir de bon succès par le pre-
 „ mier , il faut que l'autre cede ; &
 „ cela peut nous fournir quelque
 „ bonne raison pour accélérer les
 „ affaires. Or , allons donc , mon Cou-
 „ sin. “

J'arrive au Louvre , où je trouve
 le Roy dans la Chambre de la Rei-
 ne , se promenant la tête baissée &
 les mains jointes sur le dos. Avec la
 Reine étoient préfens MM. de Sille-
 ry , de Villeroy , de Gêvres , de La-
 Force , La-Varenne & quelques au-
 tres , collés contre les murs , & assez
 écartés les uns des autres pour ne
 pouvoir même se parler bas , „ Hé-

bien ! me dit Henry , en me prenant
 par la main , si-tôt qu'il me vit en-
 trer , „ notre homme s'en est allé ,
 „ & a tout emmené : qu'en dites-
 „ vous ? Je dis , Sire , répondis - je ,
 „ que cela ne me surprend pas ; &
 „ que depuis qu'il parla à moi à l'Ar-
 „ cenal , je me suis toujours attendu
 „ à cette escapade , que vous auriez
 „ bien empêchée , si vous eussiez
 „ voulu me croire. Je me doutois
 „ bien que vous m'alliez dire cela ,
 „ reprit ce Prince : mais il ne faut
 „ point parler des choses passées ,
 „ auxquelles aussi-bien on ne sçauroit
 „ remédier ; pensons seulement à
 „ l'avenir , & voyons ce qu'il y a à
 „ faire présentement : Dites - m'en le
 „ premier votre avis : car je ne l'ai
 „ encore demandé à personne. Sire ,
 „ je ne suis pas , repartis - je , encore
 „ assez bien informé de toutes les
 „ circonstances de cette affaire ; &
 „ je n'y ai pas encore pensé autant
 „ qu'elle le mérite : Je vous supplie
 „ de me laisser dormir dessus ; & de-
 „ main je viendrai vous trouver , &
 „ je tâcherai de vous donner un bon
 „ avis : au lieu que si vous me pres-
 „ sez maintenant , je ne vous dirai

1609.

„ rien qui vaille ; car mon jugement
 „ ne va pas si vite. Non , interrom-
 „ pit Sa Majesté , c'est tout le con-
 „ traire ; je vous connois bien : di-
 „ tes-moi donc ce qu'il vous en fem-
 „ ble. Sire , je ne sçauois , dis-je en-
 „ core ; & infailliblement si vous me
 „ pressez si fort , je ne dirai rien qui
 „ vaille : de grace excusez - moi jus-
 „ qu'à demain. Point du tout , ré-
 „ pliqua Henry , je veux que vous
 „ parliez tout présentement : que
 „ dois - je faire ? Rien du tout , lui
 „ répondis-je , ne pouvant plus recu-
 „ ler. Comment ! rien ? s'écria-t'il :
 „ ce n'est pas là un avis. Pardonnez-
 „ moi , Sire , repris-je , c'en est un ,
 „ & un des meilleurs que vous puis-
 „ siez prendre : il y a des maladies
 „ qui veulent plutôt du repos que
 „ des remedes ; & je crois celle-ci
 „ de cette nature. Tout ce raisonne-
 „ ment n'est pas de faison , insista
 „ Henry , avec la même impatience :
 „ il faut des raisons ; quelles sont les
 „ vôtres ? Je n'en ai point de bon-
 „ nes , dis-je , si elles sont contraires
 „ à vos desirs : il me semble pour-
 „ tant que la chose parle d'elle - mê-
 „ me , & qu'elle veut qu'on attende

„quelqu'éclaircissement , avant que
„de rien entreprendre ; afin qu'il
„vous serve à prendre une bonne
„résolution : en attendant je trouve
„qu'il feroit à propos de ne parler
„de cette affaire que le moins qu'il
„est possible , & de faire semblant
„qu'elle n'est d'aucune conséquen-
„ce , & qu'elle ne vous inquiète en
„aucune maniere. “

J'appuyai ce sentiment , d'une réflexion qui me paroiffoit juste ; c'est que le bon ou le mauvais accueil que les Espagnols feroient à M. le Prince , dépendroit peut-être de l'impref-
sion forte ou foible que son évafion auroit caufée au Roy : enforte qu'il n'étoit pas impossible qu'ils ne reçuf-
sent ce Prince avec mépris , pour s'é-
pargner la dépense qu'il alloit coû-
ter ; fur-tout fi l'on pouvoit avec cela leur faire concevoir quelque foup-
çon , que cette démarche du Prince de Condé ne fe faisoit que d'intelli-
gence entre Sa Majesté & lui. „ Quoi !
„disoit le Roy , en branlant la tête ,
„vous voudriez qu'un petit Prince
„mon voisin retirât contre mon gré
„le premier Prince de mon Sang ,
„fans en témoigner du ressentiment ?

1609.

„ Voilà un beau conseil ; aussi n'en
 „ ferai-je rien : je veux que Praslin
 „ (29) parte dans quelques jours ,
 „ pour faire sçavoir mon intention.

(29) „ Praslin par-
 „ tit effectivement :
 „ mais l'Archiduc lui
 „ répondit , qu'il n'a-
 „ voit jamais violé le
 „ droit des Gens , à
 „ l'occasion de qui que
 „ ce fût ; & qu'il se
 „ garderoit bien de
 „ commencer à com-
 „ menter à com-
 „ mettre cette faute ,
 „ par la personne du
 „ premier Prince du
 „ Sang de France : &
 „ peu après lui envoya
 „ de l'argent & escor-
 „ te d'hommes , pour
 „ venir à Bruxelles. “
Mém. pour l'Hist. de
Fr. ann. 1609. Les
 Mémoires de Bassomp-
 pierre portent , que
 l'Archiduc se sentit
 d'abord si fort ébranlé
 de la déclaration de
 M. de Praslin , qu'il
 envoya prier M. le
 Prince de ne faire que
 passer dans ses Etats ,
 sans s'y arrêter ; quoi-
 qu'il lui eût aupa-
 ravant promis de le
 recevoir : mais qu'en-
 suite il changea en-
 core de résolution ,
 par les conseils du
 Marquis Spinola , &
 qu'il traita ce Prince
 avec toutes sortes
 d'honneurs. *Mém. de*
Bassomp. tom. 1. pag.
28.
 Le Pere Daniel dans
 son Histoire de Fran-
 ce, *in-4°. tom. 10. pag.*
437. a tiré sur cet in-
 cident, des éclaircisse-
 mens des Lettres de la
 Bibliothèque de M.
 l'Abbé d'Estrées ; par
 lesquelles il est prou-
 vé, que Henry IV. en-
 voya secrettement le
 Marquis de Cœuvres
 à Bruxelles , pour tâ-
 cher d'enlever la Prin-
 cesse de Condé : & que
 ce dessein n'échoua ,
 que parce que Henry
 l'ayant découvert à la
 Reine, cette Princesse
 dépêcha aussi-tôt un
 Courier au Marquis
 Spinola , qui fit pren-
 dre à la Princesse de
 Condé un apparte-
 ment dans le Palais.

„ Je vous avois bien dit , Sire , re-
 „ pris-je , que ne m'ayant pas donné
 „ assez de temps pour y penser , je ne
 „ dirois rien qui vaille. Il me vient
 „ une autre idée dans l'esprit qui
 „ ne nuira point à ce que vous vou-
 „ lez faire ; mais je ne puis vous la
 „ dire , que dans deux jours ; & je
 „ suis assuré que vous en ferez plus
 „ content que de ma première pro-
 „ position. “ Sa Majesté y consentit ,
 & me dit en m'embrassant : Allez
 „ vous coucher , & dormez jusqu'à
 „ huit heures : car j'aime mieux que
 „ le Conseil ne se tienne point de-
 „ main , & que mes affaires ordina-
 „ res demeurent pour ce jour-là ,
 „ que d'incommoder votre santé. “

Je ne me trompois point lorsque
 je croyois que l'autre ouverture que
 j'avois à faire à Sa Majesté , au sujet
 de la retraite de M. le Prince en
 Flandre , seroit plus de son goût. El-
 le vint trois jours après à l'Arcenal ,
 me la demander. Nous fumes enfer-
 més une heure dans mon cabinet :
 mais je ne dois rien révéler de ce qui
 s'y passa entre nous. Le Roy dit tout-
 haut , en sortant : “ Adieu , mon
 „ Ami : ne venez point ; achevez mes

1609.

» affaires , & sur-tout travaillez à l'e-
 » xécution de l'ouverture que vous
 » m'avez faite : car je la trouve bien
 » meilleure que le conseil que vous
 » me donnâtes dans la Chambre de ma
 » Femme au Louvre. «

Monsieur le Prince crut devoir
 chercher à justifier son action , en
 écrivant quelques jours après une
 Lettre (30) au Roy. Il en adressa en
 même

(30) „ Ledit Prince *Mém. pour l'Hist. de*
 » écrivit au Roy, qu'à *Fr. ann. 1610.* Sire qui
 » grand regret il étoit *traite fort au long*
 » sorti de la Cour, *l'Affaire de l'évasion*
 » pour sauver sa vie & *de M. le Prince, Mém.*
 » son honneur, & non *Recand. t. 2. p. 82. &*
 » à intention de lui *suivantes*, joint plu-
 » être jamais autre *sieurs autres particu-*
 » que son très-humble *larités, à celles qu'on*
 » Parent, fidèle Sujet *voit rapportées ici ;*
 » & Serviteur. Je ne *mais dont la plus*
 » ferai jamais rien, *grande partie ne me*
 » ajoûtoit-il, contre *paroissent pas mériter*
 » le service de Votre *qu'on y ajoute beau-*
 » Majesté, si je n'y *coup de foi : comme,*
 » suis forcé : & je la *lorsqu'il avance har-*
 » prie de ne trouver *diment, sur des bruits*
 » mauvais, si je refuse *populaires, que le*
 » de voir ou recevoir *seul motif qui porta*
 » de qui que ce soit, *Henry IV. à entre-*
 » les Lettres qu'on *prendre la Guerre con-*
 » m'écriroit de la *tre les Espagnols, fut*
 » Cour, hormis celles *de les obliger à lui ren-*
 » dont il vous plaira *voyer la Princesse de*
 » de m'honorer. « *Condé: & que voyant*
 que

même-temps une seconde à M. De-
Thou, beaucoup plus ample & plus
réfléchie ; dans laquelle , entr'autres
choses , il insinuoit que j'étois la
cause de sa sortie de France. » Qu'il
» accuse sa malice , disoit le Roy , &
» celle de beaucoup d'autres qui l'ont
» conseillé , & non pas vous. Je veux
» que vous lui répondiez par une
» bonne Lettre , où vous lui représen-
» tiez tout ce qui s'est passé ; & qu'a-

1609.

<p>que malgré ses menaces , ils persisteroient à la lui refuser , il se repentit d'avoir poussé les choses si avant. Il ajoute , contre l'honneur de cette Princesse , qu'elle étoit de moitié dans cette intrigue contre son mari , qu'elle n'aimoit point , à cause d'une infirmité naturelle , ou procurée , qui suffit pour rendre un mariage nul : qu'elle brûloit d'envie de retourner en France : qu'elle continua à recevoir à Bruxelles , des Lettres galantes de Henry IV : & que le Prince de Condé con-</p>	<p>nut si bien les dispositions de sa Femme à son égard , qu'il en fit éclater son ressentiment ; & qu'il parla publiquement à son retour , de faire casser son Mariage. Ce que Siri dit de plus vrai , c'est que le Roy résista opiniâtrément à tous les sages conseils que lui donnèrent en cette occasion , le Nonce , quelques-uns de ses Conseillers , & surtout le Duc de Sully ; qu'il louë aussi de la manière ferme & libre , dont il parla & écrivit au Prince de Condé.</p>
---	--

1609.

„vec le respect dû à sa qualité, non
 „à sa personne, vous lui disiez tou-
 „tes les vérités, & à quelle misère
 „il s'expose infailliblement, s'il ne
 „rentre dans son devoir. Je m'en vais
 „donc chez moi, Sire, lui répondis-
 „je, (car nous étions alors chez M.
 „le Connétable) pour en faire un
 „projet, & vous l'apporter. Non,
 „non, reprit Sa Majesté : je veux
 „que vous écriviez ici présentement ;
 „je vous ferai donner de l'encre & du
 „papier. Mais, Sire, repliquai-je,
 „cette Lettre est de conséquence ;
 „elle mérite bien qu'on y pense &
 „qu'on l'examine attentivement, a-
 „vant que de l'envoyer : car d'un
 „côté, il faut qu'elle vous satisfasse ;
 „d'un autre, qu'elle soit convenable
 „à la Qualité de M. le Prince & à
 „la mienne ; & que personne, soit
 „en France, soit dans les Pays Etran-
 „gers, ni lui-même, que vous voyez
 „bien ne chercher que les occasions
 „de m'accuser & de me blâmer, ne
 „puissent y trouver sujet de le faire :
 „Je n'ai pas assez de ressources dans
 „l'esprit, pour faire si bien avec tant
 „de précipitation. “ J'eus beau dire ;

je fus obligé d'écrire cette Réponse à l'heure même, en présence de Sa Majesté, & sur un bout de la table près de laquelle nous étions assis. Le Roy ne laissa pas d'être fort content de la manière dont je m'expliquois avec le Prince : le voici en gros.

Je me plaignois d'abord à ce Prince, de ce qu'après avoir cru qu'il me considéroit assez, pour n'avoir eu d'autre intention en venant chez moi, que de me demander mon conseil, il me forçoit aujourd'hui à le soupçonner de n'y être venu que pour me surprendre : qu'au reste il sçavoit mieux que personne, qu'il m'avoit inutilement tendu ce piège. A cette occasion je déduisois, moins pour lui que pour le Public, tout ce qui s'étoit passé dans notre entretien de l'Arce-nal ; comme on l'a vu il n'y a qu'un moment. Après quoi, je lui apprenois sans beaucoup de ménagement, qu'ayant, malgré toute son affectation, pénétré son dessein, j'en avois averti le Roy qui l'auroit bien empêché de l'exécuter, s'il m'avoit cru, ou s'il n'avoit pas été si bon & si indulgent. Je ne m'excusois à M. le

1609.

Prince, du conseil que j'avois donné à Sa Majesté contre lui, que parce que c'étoit le bien de l'Etat, de Sa Majesté, & le sien à lui-même, pour peu qu'il y fit attention : ce qui me faisoit passer à lui mettre devant les yeux les suites d'une démarche si peu mesurée ; qu'avoit-il à attendre des Archiducs & des Espagnols, qui le regardant comme un fardeau inutile pour eux, insulteroient par la fierté de leurs traitemens à son malheur, & s'en applaudiroient intérieurement ? Je faisois parler la voix de l'honneur, de la vertu, de la Naissance & du devoir, contre une faute, dont j'exhortois le Prince à chercher au plutôt le pardon. Je joignois à la prière des offres de service, qui lui prouveroient mon zèle & mon attachement pour sa personne.

On conviendra sans peine que ce discours auroit été un peu fort dans la bouche de quelqu'un, qui, dans la supposition de connivence, eût pu être foudroyé par un seul mot de réplique, d'une personne telle que le Premier Prince du Sang. Je fis plus : afin qu'on ne se retranchât

pas à dire que j'avois évité de toucher au Contenu de la Lettre écrite à De-Thou ; j'ajoutai à M. le Prince , que les politesses , les louanges & les remercimens , dont il m'avoit comblé à l'Arcenal, alloient être mal payés , à mon regret , par la nécessité où sa Lettre me mettoit de faire connoître la vérité , d'une manière qu'il ne trouveroit peut - être pas facile à accorder avec le respect que je lui devois : qu'il devoit me rendre intérieurement toute la justice que je méritois ; mais qu'il éprouvoit aujourd'hui , que le premier pas que fait tout homme hors de son devoir , lui fait aussi manquer , par une suite nécessaire , à toutes les loix de la sincérité : qu'enfin quelle que fût son intention , en me prenant ainsi à partie , j'avois toujours tenu à gloire & à honneur , d'être ainsi traité par les Ennemis du Roy & de l'Etat : & que je priois le Ciel d'inspirer à M. le Prince un conseil , qui pût faire oublier que sa faute lui avoit fait donner avec justice ces deux noms. Cette Lettre (31)

 1609.

„ (31) Les Lettres | „ Sully écrivit à M. le
 „ que M. le Duc de | „ Prince de.... sur

1609.

devint publique , & demeura fans replique : ce qui détruisit dans l'esprit de mes ennemis mêmes , les imputations de M. le Prince.

Il y eut une contestation entre Villeroy & De-Fresne , au sujet des Lettres (32) que le Roy fit écrire , deux jours après la sortie de M. le Prince , dans toutes les Provinces ; pour y faire sçavoir ses intentions sur cet événement. Villeroy en composa un modèle , auquel il voulut que tous les autres Secretaires d'Etat

<p>„ rent rejeitées par „ son Excellence , la- „ quelle fit réponse à „ ceux qui les lui pré- „ sentèrent , qu'il ne „ vouloit rien rece- „ voir venant de sa „ part. “ <i>L'étoile ibid.</i></p>	<p>peine de se rendre coupable du crime de Lèze-Majesté ; & le refus que fit ce Prince, d'y déférer. Le Parle- ment rendit contre lui un Arrêt , par le- quel il le condam- noit à subir tel châti- ment qu'il plairoit à Sa Majesté d'ordon- ner. Henry IV. alla lui-même au Parle- ment solliciter cet Ar- rêt ; & pour marquer sa douleur , il y alla sans pompe & sans suite : il s'assit à la place du Premier Pré- sident , sans dais ni</p>
--	---

(32) Voyez encore dans le *Vol. 9772. Mss. Royaux* , la Som-
 mation faite au Prin-
 ce de Condé , au mois
 de Février 1610 , à
 Bruxelles , par le
 Marquis de Cœuvres,
 MM. de Berny &
 Manicamp , de la
 part du Roy , de re-
 venir en France , sous

se conformassent. De - Fresne trouva que les termes en étoient peu dignes de la majesté de celui , dont elles étoient supposées partir : ce qui étoit vrai : & comme il passoit avec vérité pour avoir une aussi bonne plume que son Confrère , il craignit de se faire siffler , en envoyant cette Lettre , comme écrite de sa main , à tous ceux avec lesquels sa Charge le mettoit en relation : il vint me confier son embarras , & me prier de l'en tirer.

1609.

Je n'ai rien à dire des Affaires du Corps Protestant , sinon , qu'il se sou tint heureusement contre les calomnies qu'on continuoit d'inventer contre lui , & de faire passer jusqu'à Sa Majesté , par des avis & des discours de toute espèce. Il fut adressé au Roy une Lettre , datée du dernier Juillet , supposée écrite de La-Rochelle , d'une main contrefaite , & faussement signée *Emmanuel de La-Faye*. On y donnoit avis , que dans

marcapiéd : le Par- ment , au lieu des
quet gardé comme à | Officiers de Sa Ma-
l'ordinaire , par les | jesté.
Huissiers du Parle-

1609.

une Assemblée tenuë à Saint-Maixant, le Ministre de Blois, nommé Viguiier, avoit fait présenter un Livre, ayant pour titre *Le Théâtre de L'Antechrist*, scandaleux, disoit-on, & emporté au dernier point : qu'il avoit été résolu dans cette Assemblée, qu'on le feroit imprimer, après qu'il auroit été communiqué à l'Académie de Saumur : & que ce Livre (33) étoit actuellement sous la presse, malgré les défenses formelles de Sa Majesté.

Cette Lettre (34) est remplie de tant de minuties, & la passion s'y fait voir si à découvert, qu'on me sçaura gré de la supprimer. A qui l'Auteur se flattoit-il de faire croire, par exemple, que les Rochellois fortifioient leur Ville, s'attendant à avoir bientôt un

(33) Le Supplément au Journal de Henry IV. imprimé en 1736, parle de ce Livre, & dit que le Pere Gonthier, dans un Sermon qu'il fit en présence de Sa Majesté, s'étant grandement emporté sur ce sujet, contre ceux de la Religion; le Roy fit une réprimande à ce Pere, & donna ordre qu'on supprimât le Livre, qui en effet ne parut plus. *Ann.* 1609.

(34) On peut la voir dans les Mémoires de Sully, Tom. 4. pag. 335.

Siège à soutenir; & qu'il s'étoit tenu une Assemblée de Protestans à Marseille, pour obliger le Roy à accorder la convocation des Etats du Royaume? Du-Plessis étoit celui sur lequel on faisoit rouler ces complots; tous absolument faux, si l'on excepte les murmures contre la Gabelle dans le Mirebalais & le Loudunois, dans lesquels encore il n'y avoit qu'un très-petit nombre de Protestans qui trempassent. Quant à Du-Plessis, ce fut lui-même qui en donna le premier avis à Sa Majesté; & je me crus obligé, tout mon ennemi qu'il s'étoit montré jusqu'alors, de rendre témoignage à son innocence; lorsque je persuadai au Roy, qui me pressoit de faire un voyage en Poitou, pour réprimer ces prétendus desseins des Réformés, que les véritables ennemis de Sa Majesté cherchoient à se cacher, en donnant ce nom à des personnes qui ne le méritoient point. Du Plessis me remercia par une longue Lettre, qui contient une justification en forme contre tous ces chefs d'accusation.

L'Avis suivant, qui me fut don-

1609. 274 MEMOIRES DE SULLY,
né par un Gentilhomme d'honneur,
paroît mieux circonstancié , & plus
digne qu'on y fasse attention. Dans
une des ruës de La-Flèche, nommée
des Quatre-Vents , & proche l'Hôtel-
lerie où pend une Enseigne de même
nom , demouroit depuis quelques
mois un nommé Médor , natif d'A-
vranches, chez une Veuve , appelée
Jeanne Huberson ; qui logeoit des
Ecoliers de bonne Maison , dont ce
Médor avoit la conduite. Une Nièce
de cette Veuve , âgée d'environ vingt-
six ans , nommée Rachel Renaud ,
qui demouroit avec sa Tante & un
Cousin , aussi nommé Huberson , en-
trant un jour dans l'étude de Médor ,
y trouva un Livre qui attira sa curio-
sité : il étoit doré par-tout , relié très-
proprement avec des rubans bleu &
incarnat , & épais d'un pied. L'ayant
ouvert , elle vit que ce Livre , écrit
seulement jusqu'à la moitié , l'étoit
moitié encre , moitié sang ; & qu'il
étoit plein de signatures , presque
toutes de sang , parmi lesquelles sa
surprise ne l'empêcha pas de distin-
guer & de reconnoître celle de Mé-
dor ; d'un nommé Du-Noyer , d'un

Village aux environs de Paris près de Villeroy ; & d'un nommé Du-Cros , d'auprès de Billon en Auvergne, qui avoit jadis appartenu au Duc de Mercœur. Elle connoissoit ces deux hommes ; parce qu'ils venoient souvent voir son Hôte.

1609.

En sortant du cabinet pour porter ce Livre à sa Tante, elle rencontra Médor, qui le lui arracha des mains ; en lui demandant avec colère, ce qu'elle en vouloit faire : à quoi elle répondit ingénument, qu'elle l'avoit trouvé si joli, qu'elle avoit voulu le faire voir à sa Tante. Elle lui demanda ce que signifioient ces signatures de sang, qu'elle y avoit vuës. Médor craignit qu'elle n'eût porté la curiosité jusqu'à y chercher l'Ecrit, à la suite duquel étoient toutes ces souscriptions ; qui renfermoit une association des Conjures contre la Personne du Roy : & il lui dit que c'étoit un serment, que l'intérêt de la Religion faisoit faire à quantité de zélés Catholiques, de demeurer fidèlement attachés au Pape. Ce qui n'empêcha pas que la fille n'en parlât à sa Tante & à son Cousin, le

1609.

seul de toute cette maison qui fût de la Religion Réformée ; & qui trouva cette découverte si grave , qu'après avoir tiré de la Fille tout ce qu'elle avoit vu , il alla en faire part à la personne qui m'en donna l'avis , avec tous les éclairciffemens nécessaires (35).

(35) Ni L'Etoile , ni le Continuateur de M. De-Thou , ni le Pere Chalons , ni même D'Aubigné , enfin aucun que je sçache , des Historiens de ce temps - là , les plus ouvertement déclarés contre les Jésuites , excepté le seul Mezerai , n'a parlé , ni par conséquent rien cru de cette Conspiration contre le Roy , ou complot d'une nouvelle Ligue : car on ne sçait lequel de ces deux sens donner à un récit , qui étant destitué de preuves , peut signifier tout ce qu'on veut , ou pour mieux dire , ne signifie rien du tout. Mezerai lui-même , qui tient pour l'opinion d'une nouvelle Ligue, pendant que le Duc de Sully conclut des mêmes paroles , pour un attentat contre la vie de Henry IV. Mezerai , dis-je , en parle , *Abregé Chr. & Hist.in-fol. imprimé à Paris en 1667, Tom.3. pag. 1443* , de manière qu'on voit clairement , qu'il ne fait que copier les Mémoires de Sully. Or comme dans ces Mémoires , unique source de cette accusation, elle n'est appuyée que sur le témoignage seul d'une jeune fille , & qu'elle y demeure dans les termes d'une simple conjecture ; tout homme sensé se gardera bien d'en tirer aucune induction

Le Livre avoit été incontinent enlevé de la chambre de Médor, & porté, comme le croyoient Huberson & la Fille, chez Du-Cros; dont ils donnoient l'adresse, chez un nommé Dreuillet, demeurant dans une maison hors l'enceinte de la Ville, attendant la Porte Saint-Germain, du côté droit; afin qu'on pût aller l'y chercher, si l'on trouvoit que cela fût nécessaire. Ce Dreuillet avoit aussi en pension chez lui plusieurs enfans de qualité, sur-tout de la Province de Bretagne; parce qu'il avoit pareille-

1609.

<p>maligne, ni pour la renaissance de la Ligue: ce qui est une idée folle & chimérique; ni quant à l'assassinat de Henry IV. dont on ne voit nulle part que l'Auteur eût aucune relation à La Flèche. Mais en supposant de plus le prétendu complot bien avéré; je ne vois pas qu'il intéresse en aucune manière les Jésuites, que la fille dépositive ne charge en rien. L'amour de la</p>	<p>vérité m'a porté à faire cette remarque; parce qu'on ne voit que trop de ces personnes, dont l'imagination vive, & encore échauffée par la prévention & la passion, n'a besoin que de la plus simple petite conjecture, ou du moindre mot hasardé, pour porter des jugemens, que l'importance de la chose rend encore plus condamnables.</p>
---	---

1609.

278 MEMOIRES DE SULLY,
ment été au service du Duc de Mer-
cœur. Du-Cros étoit l'ame de toute
cette Cabale. Une Congrégation chez
les Jésuites , dans laquelle il tenoit
une des principales places , & où il
étoit souvent chargé de faire des
discours publics , lui donnoit tou-
tes les commodités possibles , pour
associer à ses noirs desseins un grand
nombre de personnes : c'est par ce
moyen que Médor & Du-Noyer l'a-
voient connu.

A ces lumières se joignirent tou-
tes celles que je pus tirer moi-
même ; ayant jugé à propos de fai-
re partir dès le lendemain du jour
que me fut rendu le Billet d'avis ,
c'est-à-dire , le 19 Octobre , une
personne sûre , avec ordre de l'appro-
fondir. Mais quoiqu'il ne se décou-
vrît rien qui ne le confirmât , &
que la fille offrît de soutenir sa dé-
position devant telle personne qu'on
voudroit , en présence de Sa Ma-
jesté elle-même ; le crédit & l'adresse
de ceux que cette accusation in-
téressoit , furent assez forts pour
livrer au silence une affaire , qui
assûrément devoit être poursuivie.

Les dissensions domestiques & les pratiques intestines , furent les deux fléaux qui poursuivirent Henry jusqu'au dernier moment de sa vie , après qu'il se fut défait de celui de la Guerre. Le Comte d'Auvergne étoit toujours dans la prison de la Bastille. Il fit demander à Sa Majesté , qu'il lui fût permis de changer d'air , pour cause d'indisposition ; & il fut transporté dans le pavillon sur l'eau , qui est au bout du jardin de l'Arcenal : mais on lui donna des Gardes , tout le temps qu'il y séjourna : il obtint encore une autre fois la permission de parler au Sieur de Châteaumorand.

La bonne santé de Henry ne fut interrompue cette année , que par quelques légères atteintes de Goutte. Il ne prit point les eaux ; parce qu'elles ne valurent rien. M. le Dauphin & tous les Enfants de France , jouirent aussi d'une bonne santé. Henry ne fit pas moins de séjour que de coûtume , à Fontainebleau : il y passa l'Automne entier ,

280 MEMOIRES DE SULLY, &c.

1609.

après un voyage de quelques jours pendant le mois d'Août , à Monceaux ; & il revint à Paris , comme à l'ordinaire , au commencement de l'Hiver.

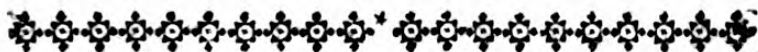
Fin du Vingt-sixième Livre.



MEMOIRES



MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE VINGT - SEPTIÈME.



CE qui me reste à dire de cette année , regarde les Affaires Etrangères , que je commencerai par celles des Provinces-Unies. Le Roy leur fit encore délivrer au mois d'Avril une somme de trois cens mille livres : Préaux alla porter aux Etats l'agréable nouvelle de cette gratification , & m'apporta l'ordre de Sa Majesté de faire transporter cette somme à Dieppe , où elle devoit être chargée sur un Vaisseau de la République. Henry crut devoir cette dernière récompense , aux égards qu'eut

1609.

1609.

le Conseil des Provinces-Unies , de lui donner la principale part dans son Accommodement avec l'Espagne : car c'est en cette année que fut enfin concluë cette Trêve (1) attenduë pendant fort long-temps , & si également souhaitée de tout le monde , que ceux qui du commencement s'y étoient montrés les plus contraires , & le Prince d'Orange lui-même , y donnèrent à la fin les mains.

Je ne rapporterai point le Traité qui en fut dressé à La-Haye , lieu ordinaire des Conférences ; mais seulement , celui de l'intervention des Rois de France & d'Angleterre , comme garants de l'exécution. La date de cette Pièce , passée , comme la précédente , à La-Haye , est du 17 Juin 1609 ; en présence de Messire Pierre Jeannin , Chevalier , Baron de Changy & Montreu , Conseiller de Sa Majesté Très-Chrétienne

(1) Il est bon de consulter , tant sur les Négociations de cette fameuse Trêve , que sur toutes les Affaires de Flandre , dont il a été fait mention dans ces Mémoires , les

Vol. des Mss. Royaux , cottés 9759. 9981. 9005. le Merc. Franc. Matthieu, Vittorio Siri, & les Historiens particuliers de cette République.

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 283
en son Conseil d'Etat , & son Ambassadeur extraordinaire auprès des Etats ; & Messire Elie de La-Place , Chevalier , Seigneur de Ruffy , Vicomte de Machaut , aussi Membre du Conseil d'Etat du Roy , Gentilhomme ordinaire de sa Chambre , & son Ambassadeur ordinaire ; tous les deux , au nom & comme ayant charge de Très-Haut , Très-Puissant & Très-Excellent Prince , Henry Quatrième , &c. Les noms des deux Ministres de Sa Majesté Britanique y sont ensuite , avec les mêmes qualifications d'Ambassadeurs Extraordinaires & Ordinaires ; & après ceux-ci , ceux des Conseillers & Ministres des différentes Provinces des Pays-Bas : avec obligation réciproque de faire ratifier le contenu au présent Traité , dans deux mois , par les Parties respectives.

L'intervention & la garantie y sont exprimées de la manière suivante : que les deux Rois n'ayant pu , quelques soins qu'ils se fussent donnés , parvenir à établir une Paix véritable & solide , entre les deux Puissances en Guerre , s'étoient réduits à leur proposer une Trêve à longues an-

1609.

nées ; sur laquelle il s'étoit encore rencontré des difficultés , qui vraisemblablement en auroient rompu le projet , si Leurs Majestés , pour le bien des Parties , & pour l'entière assurance des Etats , n'avoient consenti à en être les Cautions & les Garants : qu'ils promettoient donc & engageoient le secours de toutes leurs Forces aux Provinces-Unies , non seulement dans le cas de l'infraction de la Trêve de la part de l'Espagne , mais encore dans celui de leur Commerce aux Indes arrêté , ou seulement incommodé , de la part de Sa Majesté Catholique , des Archiducs , de leurs Officiers ou Sujets , quels qu'ils pussent être : ce qui s'étendoit tant sur ceux que les Etats jugeoient à propos d'associer à ce Commerce , que sur les Pays où ils le faisoient : pourvû cependant que la République ne prétendît pas prononcer elle-même sur la réalité des torts qui pourroient lui être faits à cet égard ; mais qu'elle s'en rapportât à la décision des deux Majestés , dans un Conseil commun , où elle auroit voix : permis à elle , dans le cas de trop de longueur au jugement , de pourvoir par

provision à la sureté de ses Sujets : qu'en conséquence , les Parties contractantes renouvelloient & confirmoient les Traités particuliers , faits l'année précédente , le 23 Janvier , entre la France & les Provinces-Unies, & le 26 Juin , entre l'Angleterre & les mêmes Provinces ; en appliquant à la Trêve les mêmes conventions , promesses & obligations , que portoient ces Traités , pour le temps de la Paix , qu'on croyoit alors sur le point d'être concluë : qu'en reconnaissance de cette garantie des deux Rois Médiateurs , & des secours que les Etats Généraux avoient reçus d'eux , ils s'engageoient à ne faire aucun Traité ni convention avec les Archiducs , pendant les douze années de la Trêve , que de l'avis & du consentement de Leurs Majestés ; lesquelles promettoient de leur côté , de n'entrer dans aucune Alliance préjudiciable à la liberté & à la conservation de leurs Amis & Alliés ; c'est le nom que ces Princes y donnent aux Etats.

Les Archiducs , pour ne pas déplaire au Roy d'Espagne , n'avoient pas voulu consentir qu'il fût fait men-

1609.

tion dans le Traité de Tréve , d'affurer aux Hollandois le Commerce des Indes ; quelques instances que ceux-ci en eussent faites : ils s'étoient seulement obligés de gré à gré , de la part de Sa Majesté Catholique , de le leur laisser exercer. Voilà pourquoi la République , qui cherchoit à s'affurer contre un retour de mauvaise foi du côté des Espagnols , en avoit du moins fait un des Articles positifs de celui d'intervention des Rois de France & d'Angleterre. Henry ne fut pas mécontent que la Guerre ayant à finir entre l'Espagne & la Flandre , elle finît au moins de cette sorte.

Je ne dois pas omettre une obligation , que j'eus en cette occasion , plus à ce Prince encore , qu'au Conseil des Provinces-Unies : elle regarde mes Neveux D'Epinoÿ. Sa Majesté , qui avoit souffert que je l'entretinssé souvent de l'injustice que faisoient à ces Enfans le Comte & la Comtesse de Ligne , & qui dès le temps qu'ils furent amenés en France , leur avoit fait sentir des effets de sa bonté , dont je crois avoir déjà parlé dans quelqu'endroit de ces Mémoires , voulut bien faire quelque chose de

plus pour eux. Jeannin (2) eut ordre d'entretenir l'Archiduc Albert sur cette Affaire ; de le disposer à écouter favorablement les demandes de mes Neveux ; & de les porter à leur rendre toute la justice qui leur étoit due : lui, ou bien Caumartin, remit même aux mains de ce Prince, un Mémoire instructif que j'avois fait, des droits de la Maison d'Epinoÿ à la succession de la Maison de Melun. La Réponse que l'Archiduc fit au Roy en 1601, qui est l'année où ceci se passoit, me donna lieu de tout espérer. En effet, ce Prince voyant l'intérêt que Sa Majesté prenoit à ce démêlé, y entra si avant, que par un accommodement provisionnel, dont il fut l'auteur, mon Neveu d'Epinoÿ (3) resté seul héritier par la mort de

 1609.

(2) On peut voir dans le Cabinet de M. le Duc de Sully d'aujourd'hui, une Lettre du Duc de Sully au Président Jeannin, dans laquelle, après l'avoir entretenu de l'état présent des Affaires des Provinces-Unies, & de celles de Clèves, il lui recom-

mande les intérêts du Prince d'Epinoÿ, son Neveu : Cette Lettre, qui est trop longue pour pouvoir la transcrire ici, est datée de Fontainebleau, du 15 Juin 1609.

(3) Guillaume de Melun, Prince d'Epinoÿ, &c. Il avoit eu plusieurs autres Fre-

1609.

son Frere, obtint dès ce temps-là la restitution d'une grande partie des biens, qui avoient été confisqués sur son Pere. Cette Transaction, que l'intervention du Roy & de l'Archiduc rendoit une Pièce assez importante, fut dans la suite la meilleure dont la Princesse de Ligne (4) se servit, pour prouver que tout le reste des biens de cette succession, dont elle ne s'étoit point dépouillée, lui avoit été accordé.

Je m'avisai d'un expédient, pour mettre fin à toute cette chicane : ce fut d'obtenir du Conseil des Etats, qu'ils insérassent dans leur Traité de Trêve un Article, par lequel cette Question fût décidée de la manière la plus favorable pour le jeune d'Epinoï : ce que j'obtins sans peine, dès les premières instances que j'en fis faire sous main. Cet Article porte, que sur le refus que la Dame Princesse de Ligne a fait au Conseil des Provinces Unies, de restituer les biens

res, morts en bas-âge, d'Antoing, &c. Fem-
ou sans postérité : il me de Lamoral, pre-
en a été parlé ci-de- nier Prince de Ligne,
vant. Gouverneur d'Artois,
(4) Marie de Melun, Chevalier de la Toi-
Dame de Roubaïs, son d'Or.

de

de la Maison d'Epinoÿ , dont elle jouissoit injustement ; il sera nommé deux Arbitres de la part de Sa Majesté Très-Chrétienne , & autant de celle des Archiducs , qui s'assembleront à Vervins , dans la Saint-Jean prochaine , pour juger définitivement cette Question : que si les voix sont partagées , ils conviendront d'un Sur-arbitre : & que s'ils ne peuvent s'accorder sur ce choix , le Roy Très-Chrétien sera ce Sur-arbitre ; à la Sentence duquel , la Princesse de Ligne & tous les autres Héritiers respectifs , seront obligés de se soumettre , & les Archiducs , dont ces biens relèvent , d'en permettre l'exécution : cependant , que les biens de la Maison de Vassenard , & tous autres appartenans au Prince d'Epinoÿ , dans l'étendue des Provinces-Unies , lui seront rendus par provision.

La Princesse de Ligne mit tout en œuvre , pour éluder la décision. Cette dernière clause lui ôtant toute espérance , elle alléqua encore la Transaction , dont il vient d'être parlé. Elle se défendit , sur ce que la partie des biens qu'on lui demandoit , qui étoit dans la Province de Hollande ,

1609.

avoit été chargée de taxes considérables : sur quoi, elle demandoit des compensations. Lorsqu'elle se sentit pressée, elle parut s'adoucir, & se retrancha à demander qu'on terminât la chose par toute autre voye, que par un jugement de rigueur : elle en fit proposer plusieurs ; sur-tout lorsqu'elle s'apperçut que son Neveu étoit d'humeur à acheter la paix, par le sacrifice de quelques-uns de ses droits. L'Archiduc parut entrer avec elle dans tous les moyens qu'on imagina pour me faire désister : car c'étoit moi qu'on regardoit dans cette occasion, comme la véritable Partie adverse. Il fut proposé de faire épouser à mon Neveu la seconde des Filles de Madame de Ligne, qui étoit encore à établir. Cet expédient étoit assez bien imaginé ; si la Mere avoit été une femme raisonnable : mais elle ne vouloit pas même donner à sa Fille une dot égale à celle qu'elle avoit donnée en mariage à son aînée. Je lui fis faire par Préaux l'option de ceder vingt-cinq mille livres de rente à d'Epinoüy, pour la dot de sa Fille, ou de se voir obligée de lui restituer tout son bien. Il y avoit à perdre, &

même assez considérablement , pour mon Neveu , dans cette offre , qu'elle ne laissa pas de refuser avec hauteur. Le reste de l'année se passa à faire & à rejeter des propositions , qui ne conduisoient à rien.

1609.

Il fut encore besoin que Sa Majesté s'en mêlât ; comme elle eut la bonté de faire , en écrivant le 19 Octobre à l'Archiduc , pour se plaindre des procédés de la Princesse de Ligne , & du peu de soin qu'on montreroit de mettre à exécution l'Article du Traité , qui regardoit le Prince d'Epinoÿ. Le Roy fait remarquer à l'Archiduc , sur l'Article de la Transaction dont Madame de Ligne faisoit son fort , qu'outre qu'il n'y a rien à opposer à une décision portée dans un Traité fait entre Souverains ; l'avis de son Conseil , conforme aux Loix de son Royaume , est que l'autorité du Roy qui intervient dans un Contrat , n'empêche pas celui de ses Sujets qui s'en trouve lésé , de réclamer son droit. Il le prie d'écouter là-dessus , ce que lui diront Berny (5)

(5) Matthieu Bru- | Hector de Préaux ,
lart , Sieur de Berny , | Gentilhomme Calvi-
Résident de Sa Majes- | niste , Gouverneur de
té près de l'Archiduc. | Châtelleraut.

1609.

& Préaux, qu'il a chargés de lui faire un plus grand détail de toute cette affaire : & après lui avoir fait une dernière instance en faveur de d'Epinoÿ, il veut bien se déclarer caution de l'obéissance & de la fidélité de ce nouveau Vassal. Il lui avouë dans le corps de la Lettre, que d'Epinoÿ acheteroit volontiers la paix & l'union avec sa Tante, aux dépens d'une légère portion de son bien ; mais qu'il a été le premier à lui conseiller de ne pas l'écouter, tant qu'elle ne montrera pas plus de modération dans ses demandes. Toute cette Lettre n'est pas d'un Roy, mais d'un Ami ; & dans presque toutes celles que Villeroy & Jeannin écrivoient par son ordre au Conseil des Etats, il y avoit un article d'instance sur l'affaire de d'Epinoÿ. Je continuois de mon côté de les presser fortement, dans celles que j'écrivois à Préaux, qui me rendit auprès d'eux des services, que je lui promis de ne pas laisser sans récompense.

Le Duc de Bouillon obtint des Lettres de naturalité pour ses Enfants nés à Sedan. Le Roy ne fit point attention que dans ces Lettres, &

dans la Requête présentée à ce fujet
 à la Chambre des Comptes, Bouillon
 avoit pris la qualité de Seigneur sou-
 verain de Sedan, & n'y fit point faire
 opposition par son Procureur Géné-
 ral : mais Sa Majesté répara cette
 omission, en faisant demander par
 ce Procureur Général, qui étoit Je-
 rôme L'Huillier, acte que le consen-
 tement qu'elle avoit donné à la Re-
 quête du Duc de Bouillon, & son si-
 lence sur le titre qu'il avoit pris, ne
 préjudicioient point à ses droits ; au
 cas que quelque jour il se trouvât
 justifié par les papiers, titres ou en-
 seignemens, soit du Trésor, soit des
 Archives, que Sedan est un Fief an-
 ciennement relevant de celui de Mou-
 son, uni au Domaine de la Couronne.
 Cet Acte du 11 Avril, est inséré
 dans les Registres de la Chambre des
 Comptes.

Le Député du Duc de Lunebourg-
 Brunswich me fut envoyé par Sa Ma-
 jesté, pour le paiement de sept mille
 écus, qu'il disoit être encore dus à
 son Maître, & que le Roy m'or-
 donna de lui payer sans discussion,
 vû la modicité de la somme : j'y joi-
 gnis les traitemens polis, avec les

1609.

294 MEMOIRES DE SULLY,
quels Henry cherchoit à s'attacher de plus en plus les Princes d'Allemagne. Je rendis pareillement à M. le Duc de Savoye quelques services, qui m'attirèrent une Lettre de ce Prince, & un remerciement de M. de Jacop, son Ambassadeur. Cette déférence, jointe aux visites qu'on me voyoit rendre à l'Ambassadeur de Savoye, parut aux ennemis que j'avois à la Cour, un fondement suffisant pour faire craindre au Roy, que le Duc de Savoye ne fît de moi, ce qu'il avoit fait du Maréchal de Biron. Henry se donna bien de garde de leur dire qu'il sçavoit toutes mes démarches, & qu'il les approuvoit : il les remercia au contraire, & m'écrivit tous leurs discours, en me mandant de lui porter les dernières Lettres que j'avois reçues de Turin, la première fois que j'irois le trouver.

Il y eut encore cette année une entreprise sur la Ville de Genève ; & elle fut conduite par ce même Du-Terrail (6), dont il a été assez sou-

(6) Louis de Com-
bourcier, Sieur Du-
Terrail, Gentilhom-
me de Dauphiné, & ce en parlent comme
Parent de Lefdiguie-
res. Les Mémoires
pour l'Hist. de Fran-
ce en parlent comme

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 295
 vent fait mention. Elle lui réussit si mal , qu'il y fut fait prisonnier ; & fans autre forme de procès , il eut le cou coupé : c'étoit un homme de beaucoup de tête & de cœur , mais plein d'ambition , & de vices : aussi le Roy ne fut-il pas fâché que la promptitude de la Justice l'eût prévenu. Il fut accablé de sollicitations en faveur de Du-Terrail , aux premières Nouvelles qui vinrent de sa prison ; mais les Nouvelles de la mort suivirent de si près celles de la détention , qu'il ne se vit pas long - temps dans l'embarras. » C'est une belle » dépêche , me dit ce Prince ; c'étoit » un dangereux homme : depuis que » je vis qu'il cessoit de vous voir & » de vous hanter , comme il avoit accoûtumé ; & que nous lui vîmes , » vous & moi , étant sur le balcon

1609.

ceux de Sully. » Le	» juration toute pré-
» Roy, disent-ils, dont	» te... La grace que le
» il étoit Sujet natu-	» Roy lui auroit don-
» rel, lui avoit donné	» née , ne lui auroit
» quatre graces : mais	» pas sauvé la vie.
» il n'en avoit pas	» Ceux de Genève lui
» plutôt une , disoit	» firent couper la tête,
» Sa Majesté , dans	» te, le 19 Avril & à
» une de ses pochet-	» La-Bastide, Gentil-
» tes , que dans l'au-	» homme Bourdelois,
» tre il tenoit une con-	» pris avec lui. «

1609.

» de la Galerie , tuer cet homme
 » (7) ; je n'en eus plus d'espérance. «

Le Duc de Florence ayant envoyé
 après la mort du Duc son Pere (8) ,

<p>(7) , Le Mardi 8 » Août , le Terrail » tua, en présence du » Roy , & devant les » fenêtres de la Gale- » rie du Louvre, Ma- » zancy , brave soldat » Gascon , auquel Sa » Majesté venoit de » parler : il fut telle- » ment indigné & fai- » si de ce coup , qu'il » vit donner , qu'il en » changea , dit - on , » deux fois de che- » mise. « <i>Mém. pour l'hist. de Fr. an. 1605.</i> Du-Terrail avoit été obligé de sortir du Royaume , après cet assassinat.</p>	<p>» ne cette Nouvelle » d'une manière qui » ne l'effrayât point , » supposa un songe : » dans lequel il avoit » vu le Grand-Duc » mort, & qu'il lui ra- » conta à son lever. La » Reine en a été d'a- » bord surprise ; mais » ensuite elle a dit au » Roy , que ce n'étoit » qu'un songe . Mais , » Madame , a reparti » le Roy , je crains » que mon songe ne » soit vrai ; nous som- » mes tous mortels : » Il est donc mort ? » Oui, ajouta le Roy ; » voilà la Nouvelle » que j'en ai reçue... » Cette mort fut cause » que les divertisse- » mens ordinaires du » Carnaval furent sus- » pendus. &c. « C'est Ferdinand de Médi- cis , qui fit cette ré- ponse à notre Amba- sadeur , lequel lui fai- soit des plaintes de ses liaisons avec l'Espa-</p>
---	--

(8) Ferdinand de
 Médicis, Grand-Duc
 de Toscane, qui avoit
 succédé en 1587 , à
 François - Marie de
 Médicis son Frere ,
 étoit mort l'année
 précédente. , Le Roy,
 dit l'Etoile, ou l'Au-
 teur du Supplément
 de son Journal. , pour
 apprendre à la Rei-

un Ambassadeur Extraordinaire à Rome, pour prêter l'obédience au Pape; cet Ambassadeur, soit par ordre de son Maître, soit de son propre mouvement, ou peut-être par mégarde, visita l'Ambassadeur d'Espagne avant le nôtre. Henry ne l'eut pas plutôt appris, qu'il songea à en tirer raison; & il commença par révoquer un ordre qu'il venoit de donner, sur les représentations du Chevalier Guidi, pour le payement d'une somme de cent mille livres, qui se trouvoit encore due au Grand-Duc. Jouanini, Agent de ce Prince, qui prévint toutes les conséquences de cette affaire, assembla ses Amis & ses Partisans, pour concerter avec eux les moyens de faire en sorte que la réparation que nous étions en droit d'exiger, se bornât du moins au Duc de Florence, & ne fût pas une espèce d'insulte pour l'Espagne même: & comme je passois pour être celui du Conseil, qui étoit le plus

1609.

gne: „ Si le Roy eût me II. de Medicis,
 „ eu quarante Galé-son Fils, est celui
 „ res à Marseille, je dont il est question
 „ n'eusse pas fait ce ici.
 „ que j'ai fait. „ Côté

capable d'inspirer au Roy une résolution ferme & hardie ; ils convinrent que Jouanini viendrait me trouver, & feroit tous ses efforts pour m'amener à des sentimens plus doux.

Il ne me coûtoit rien d'accorder à ses instances , que je n'agirois ni ne parlerois en cette occasion , que pour exécuter simplement les ordres du Roy : je sçavois que sur pareille matière , Henry n'avoit pas besoin qu'on l'excitât à soutenir ses droits ; & Jouanini n'en étoit pas moins persuadé que moi. Je lui dis pourtant , qu'il me paroïssoit fort étrange , qu'un aussi petit Prince que l'étoit son Maître , & tout récemment mis au rang des Ducs , se mêlât de régler le rang entre les Rois de France & d'Espagne. Jouanini reçut ces paroles , comme fait tout Ambassadeur en pareille rencontre : & pour me persuader que je devois traiter son Maître avec plus de respect , il entra dans un long discours sur ses Qualités , & sur sa Généalogie , qu'il rapporta à la Maison d'Autriche , dont il commença aussi à faire l'éloge. Je l'interrompis , en lui disant , que tout le monde pouvoit décider aussi - bien

que lui , sur le véritable degré de la grandeur du Duc de Florence ; puis- qu'on l'avoit vuë commencer de nos jours : que pour ce qui regarde la Maison d'Autriche , je n'avois pas besoin d'être instruit ; moi , qui comptois parmi mes Ayeules , une Fille de cette Maison (9) , morte il y avoit cent cinquante ans : mais qu'on ne pouvoit faire sérieusement comparai- son de cette Maison , à l'Auguste Mai- son de France.

(9) Jean de Béthu- qu'elle entra dans la ne , Seigneur de Van- Maison de Coucy , deuil , Locres , &c. dans laquelle la sienne auteur de la branche s'allia. Il tombe en- de laquelle descendoit core dans une autre le Duc de Sully , faute de Chronologie ; épousa Jeanne de en ce qu'au lieu de Coucy , alliée à la cent cinquante ans , Maison d'Autriche ; il devoit mettre , parce qu'Enguerrand deux cens cinquante VI. de Coucy , ou , ans : cet Enguerrand pour parler plus juste, de Coucy , Mari de de Guines , portant le Catherine d'Autriche nom & les Armes de ayant été tué à la Ba- la Maison de Coucy , taille de Crecy , en éteime , avoit pris en 1346. Consultez MM. mariage Catherine de Sainte-Marthe, Du- d'Autriche , Fille de Chefne , Anselme , & Léopold ; qui est cette autres Généalogistes. Fille que désigne ici Voyez aussi ce que M. de Sully. Il eût nous avons remarqué parlé plus correcte- précédemment sur la ment , s'il avoit dit Maison d'Autriche.

1609.

Il se fit à ce sujet plusieurs manéges à la Cour, dans lesquels la Reine parut pousser un peu loin sa tendresse pour son Sang. Le Roy lui en fit des reproches assez vifs ; & elle me fit bien sentir qu'elle n'en accusoit point d'autres que moi. Cependant cette affaire ne produisit rien de plus fâcheux ; parce qu'à la première plainte que le Roy en fit porter au Duc de Florence, celui-ci protesta qu'il n'avoit aucune part à l'imprudent procédé de son Ambassadeur, & qu'il se soumettoit à tout ce que Sa Majesté voudroit exiger de lui, pour la réparation de cette offense. Il rappella cet Ambassadeur, sans attendre que le Roy le pressât davantage ; & lui ordonna de faire, avant que de partir, une déclaration authentique de sa faute, qui fut renduë publique à Rome & en France. Henry se tint content de cette satisfaction : & pour montrer au Grand-Duc qu'il avoit tout oublié, il le fit assûrer qu'il auroit pour lui tous les mêmes sentimens d'amitié & de bienveillance, qu'il avoit eus pour le Duc dernier mort ; & il lui en donna le premier témoignage, en lui faisant rendre sur

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 301
la mort de son Pere , & sur son avé-
nement à la Couronne , les compli-
mens qu'il recevoit de tous les autres
Princes de l'Europe.

1609.

L'Espagne s'en étoit acquitée par le Cardinal Zapata. Henry jugea à propos de se servir aussi d'un Cardinal ; pour ne pas donner lieu à un second contre-temps , pareil au premier , & dont l'explication auroit pu ne nous être pas aussi favorable : car on sçait de quelles prérogatives jouissent personnellement les Cardinaux en Italie , auprès des Princes. Je lui nommai l'Abbé de La-Rochefoucault , qui alloit à Rome prendre possession de cette dignité : Sa Majesté ne l'agréa point par cette raison-là même ; elle s'imagina que cet Abbé , qu'on sçavoit bien n'être pas encore nommé Cardinal , & qu'on verroit n'être pas parti de France exprès pour ce ministère , ne feroit pas aussi-bien reçu qu'un ancien Cardinal , qu'elle feroit partir de Rome. Elle jeta donc les yeux sur le Cardinal Delfin , auquel elle fit donner deux mille écus pour les frais de son voyage : car cette Eminence n'étoit pas riche. Conchini avoit brigué cet

1609.

honneur, & l'avoit obtenu par le moyen de la Reine, avant qu'on eût fait toutes ces réflexions. Il n'auroit certainement pas fait ce voyage à si peu de frais : aussi Henry se réjouissoit-il doublement qu'il eût été rompu, par le motif de sa haine pour cet homme, & par celui de son œconomie.

Au reste, les raisons d'alliance n'avoient peut-être pas plus de part dans toutes ces complaisances du Roy pour le Duc de Florence, que la Politique & l'intérêt de ses grands desseins, qui ne lui permettoient pas de maltraiter, ou même de négliger, le plus petit Prince. L'Assignation des cent mille livres au Chevalier Guidi fut rétablie : Henry se contenta d'exiger de cet Italien, que dans les quittances qu'il tireroit du Grand-Duc, il seroit fait déduction de sommes assez considérables, que Sa Majesté avoit avancées pour Dom Joan de Médicis. Avec cet argent, Guidi remporta à Florence une chaîne d'or de cinq ou six cens écus, dont je lui fis présent de la part de Sa Majesté. Henry faisoit d'ailleurs cas de cet Italien ; & soit qu'après cela il restât

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 303
par-delà les Monts, ou que son Maître le renvoyât en France, le Roy ne regardoit point comme quelque chose d'indifférent de se l'attacher.

1609.

De-Refuge continuoit sa fonction d'Agent de France auprès des Suisses & des Grisons, avec si peu de ponctualité, que je crus devoir lui en faire faire des reproches par Villeroy. Il n'osa peut-être me répondre à moi-même : il s'excusa à Villeroy de sa négligence à envoyer des États de distribution des deniers, qui étoit le premier grief que j'avois contre lui ; en disant que j'avois dû recevoir ces États, de la main des Commis qui avoient fait les deux précédentes distributions, outre ceux qui devoient m'être fournis plus en détail par les Trésoriers des Lignes ; & que je recevrois sans doute de même, ceux de la prochaïue distribution. Sur l'article du rachat des dettes, qui étoit mon second grief ; sans rien articuler, il répondit à Villeroy, qu'il en avoit acquité à différentes fois : & sur tout le reste des reproches qui lui étoient faits, il n'apportoït rien de plus précis, ni de plus satisfaisant.

Je lui écrivis moi-même, après

304 MEMOIRES DE SULLY,
que Villeroy m'eut montré sa Lettre;
comme je crus que ma Place me met-
toit en état , & même dans l'obliga-
tion de le faire : que je n'avois point
reçu les quatre Etats des Commis ,
dont il avoit fait mention à Villeroy :
Que quand cela feroit , de pareils
Etats en gros ne suffisoient point ;
mais que comme les Ordonnances de
payement partoient uniquement de
lui , c'étoit aussi à lui à dresser des
Etats , où tous les deniers de diffé-
rente nature se trouvaient spécifiés ,
séparés & certifiés de lui : que c'étoit
même à lui à me répondre de l'exa-
ctitude des Trésoriers , & à m'in-
former s'ils n'employoient point des
non-valeurs dans leurs Etats : Que
c'étoit ainsi qu'en avoit usé Caumar-
tin , son prédécesseur : qu'outre qu'il
ne manquoit jamais d'envoyer de
Quartier en Quartier , les Etats de
Recette dressés par les Trésoriers
des Lignes , avec celui de la distri-
bution qu'il avoit faite , distinguée
par chapitres ; il proposoit sans cesse
de nouveaux moyens d'acquiter les
dettes , & de ménager les deniers de
Sa Majesté : Que son Emploi se ré-
duisant presque uniquement à la Fi-
nance.

nance , & demandoit par conséquent une exacte correspondance avec le Surintendant ; il étoit impossible de l'excuser sur le silence qu'il affectoit avec moi : que ses excuses n'étoient pas meilleures , de ce qu'on ne voyoit aucune dette acquitée pendant sa gestion ; la chose ne lui devant pas être plus difficile , qu'elle l'avoit été à celui qu'il avoit remplacé : que je le priois donc de me satisfaire au plutôt , non par de longs discours , ni de mauvaises justifications , qui en matière d'argent ne doivent point être reçues , mais par de bons effets & de véritables Pièces justificatives : qu'autrement je ne pourrois me dispenser de le représenter à Sa Majesté , comme indigne de la Charge qu'elle lui avoit confiée.

On donna l'idée au Grand-Seigneur d'avoir un Résident à Marseille , pour l'adresse & la commodité des Grenadins qui passoient par cette Ville. Le Grand-Visir en parla par son ordre à notre Ambassadeur , & consulta sur cet établissement l'Aga du Caire , nommé Agi-Ibrahim-Mustafa , homme qui avoit acquis en assez peu de temps , beaucoup d'auto-

1609.

306 MEMOIRES DE SULLY,
rité & de dignités à la Porte ; & qui
lui parla de moi , comme du seul
homme de la Cour auquel il devoit
s'adresser. L'Aga Mustafa fut chargé
de demander au Roy cette grace , au
nom du Sultan Achmet , par une
Lettre , à laquelle en étoit jointe une
de Salignac pour moi ; & l'une &
l'autre fut apportée par un Grenadin,
que le Grand - Visir destinoit à cet
Emploi. Salignac en me donnant avis
de tout ce qui s'étoit passé à la Porte
à ce sujet , me mandoit , que le Grand-
Seigneur se tiendroit fort obligé au
Roy d'une grace , qui n'étoit d'ail-
leurs sujette à aucun inconvénient :
& qu'on ne pouvoit mieux faire que
d'accorder la place au porteur , dont
la probité & le bon esprit lui étoient
connus , & qui avoit déjà demeuré
ci-devant à Marseille.

Jean Guil-
laume Duc
de Clèves.

De tout ce qui se passa cette an-
née en Europe , il n'y eut rien de
plus remarquable , ni de plus inté-
ressant , que la Mort du Duc de Clé-
ves , qui arriva presque dès le com-
mencement. Henry n'en eut pas si-
tôt appris la Nouvelle , qu'il vint à
l'Arcenal ; où , sans entrer chez moi ,
il marcha droit au jardin , après avoir

seulement demandé en passant dans la première cour, où j'étois. Comme on lui eut répondu que j'écrivois dans mon cabinet, il se tourna vers Roquelaure & Zamet, & leur dit en riant : » Ne pensiez - vous point qu'on » allât me dire qu'il est à la Chasse, » ou chez la Coiffier, ou avec des » Dames ? Allez, Zamet, poursuivit ce Prince, après avoir donné à mon application au travail plusieurs louanges, qu'il ne m'est pas séant de rapporter, » allez lui dire que je vais me » promener dans sa grande allée, & » qu'il m'y vienne trouver tout à » cette heure, au grand balcon, où » nous avons accoûtumé de n'être » pas muets ; & que j'ai bien des » choses à lui conter : car j'ai eu avis, » dit publiquement Sa Majesté, que » le Duc de Clèves est mort : il a » laissé tout le monde son héritier ; » l'Empereur & tous les Princes » d'Allemagne prétendant à sa succession. » Zamet me rencontra fortant de mon cabinet ; on m'avoit déjà averti que le Roy avoit passé. La Nouvelle du jour, & tous les incidens auxquels elle alloit donner lieu, furent la matière d'un entretien de

1609.

plus d'une heure sur le balcon. La chose parut à Sa Majesté valoir bien la peine que je composasse sur tout ce qu'il y avoit à dire à ce sujet, un Mémoire que je vais amplifier ici de ceux que je reçus peu de jours après de Bongars, qui étoit alors particulièrement chargé de veiller avec la dernière exactitude à nos affaires, auprès des Princes Protestans d'Allemagne. Je les montrai tous à Henry; & je crois que le Lecteur verra aussi avec plaisir un événement, que toute l'Europe attentive aux desseins de Sa Majesté, regardoit comme le signal d'une Guerre générale, traité avec toute l'étendue qu'il mérite, soit sur le droit, soit sur la Politique.

Il est nécessaire d'abord de sçavoir comment s'étoit formé ce petit Etat, composé, lorsque son dernier Duc mourut, de quatre ou cinq grands Fiefs, tous ayant titre de Principauté. Un Comte de Julliers, vivant environ l'an 1130, joignit à ce Comté celui de Bergh, en épousant la Fille unique du Comte de ce nom. Le Comté de Gueldre leur fut ensuite uni en 1350, par le mariage de Renaud, ou Rainold, premier Duc de

Gueldre , avec l'Héritière de Guillaume , premier Duc de Julliers. 1609.

Presque dans le même-temps , un Adolphe de La-Mark quitta l'Archevêché de Cologne & l'Evêché de Munster , pour se porter héritier de Marie , Comtesse de Clèves , sa mere , contre ses Cousins D'Erkel & Perweis , aussi Fils de Clèves , mais par femmes , & l'emporta sur eux ; soit parce qu'il acheta le droit du second, plus proche d'un degré que lui ; soit par la faveur que lui prêtèrent l'Empereur Charles IV. & les Etats du Pays.

Le Duché de Clèves ayant passé dans la Maison de La-Mark , ceux de Julliers & de Bergh s'y trouvèrent ensuite rejoints , dans la personne d'un Jean , Duc de Clèves , Comte de La-Marck , qui épousa en 1496 Marie , Fille de Guillaume , Duc de Julliers & de Bergh. Le Duché de Gueldre en étoit alors démembré , parce que Arnold D'Egmont , qui le possédoit du chef de sa Mere , Marie D'Erkel , Fille de N.... D'Erkel & de Jeanne de Julliers & de Gueldre , l'avoit vendu en 1472 , à Charles de Bourgogne , dont la Fille le porta

1609.

310 MEMOIRES DE SULLY,
dans la Maison d'Autriche : cette disposition fut en vain contestée par un Guillaume de Julliers , auquel Charles d'Egmont , Petit - fils d'Arnold , le laissa par testament ; la Maison d'Autriche se maintint par les armes en possession du Duché de Gueldre. Cette coûtume de Fiefs féminins , reçue dans tous ces Cantons , fert bien , pour le dire ici en passant , l'opinion de ceux qui croient que les dix-sept Provinces des Pays - Bas , portées dans la Maison d'Autriche par le Mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien , ne sont pareillement qu'autant de Fiefs féminins.

L'Empereur ne convenoit point que Clèves , Julliers , Bergh , La-Mark , Ravensperg & Ravestein , dont le Duc Jean Guillaume venoit de mourir revêtu , fussent des Fiefs féminins : au contraire , son droit prétendu sur ces Fiefs , ne portoit que sur des preuves , qu'il disoit avoir , qu'ils sont tous Fiefs Masculins. Cette contestation n'étoit pas un point absolument nouveau. L'opposition qui se trouvoit entre les dispositions de différens Seigneurs de ce petit

Etat, acceptées en différens temps par leurs Sujets, & les Déclarations de quelques Empereurs sur cette matière, en faisoit une Question agitée depuis long-temps; & dont l'entière décision avoit été réservée de part & d'autre, au temps de la mort du dernier mâle de cette Maison, qui venoit enfin d'arriver. Pour voir plus clair dans ce point de droit, il est besoin de fouiller dans les Archives de cette Principauté. Nous verrons par même moyen, l'état de la Famille du dernier Duc, ce qui achèvera de faire connoître comment étoit vrai ce que disoit Henry, que la Succession du Duc de Clèves, étoit celle de presque toute l'Allemagne.

Les argumens dont les Princes intéressés dans cette affaire se servoient contre l'Empereur, se tirent d'un grand nombre de Pièces testimoniales & matrimoniales, & autres Ecrits, soit particuliers, soit publics, revêtus d'une acceptation authentique des Etats du Pays. Voici les principales. Une Ordonnance d'Adolphe, premier Duc de Clèves, Comte de La-Mark, &c, en 1418, reçue dans toutes ses Villes; qui don-

312 MEMOIRES DE SULLY;
ne la Principauté au Fils aîné du Duc,
& au défaut de Fils, à la Fille aînée,
les autres Sœurs aussi excluses. Par
reille Ordonnance de Guillaume Duc
de Julliers & de Bergh, Comte de
Ravensperg, & de Jean Duc de Clé-
ves, Comte de La-Marck, en 1496;
à l'occasion de l'union de leurs Etats,
par le Mariage de Marie, Fille uni-
que du premier de ces Princes, avec
Jean, Fils du second. Autre Ordon-
nance des mêmes Jean de Clèves &
Marie de Julliers, lorsqu'ensuite ils
marièrent en 1526, Sibylle, leur
Fille aînée, à Jean Frédéric, Com-
te, puis Electeur de Saxe: disposi-
tion, à laquelle souscrivit en 1542,
Guillaume lui-même, Fils de Jean &
Marie. L'an 1572, Guillaume, Duc
de Julliers, de Clèves, &c, Pere de
celui qui venoit de mourir, fait épouser
Marie-Eléonor, l'aînée de ses Filles,
à Albert - Frédéric de Brandebourg,
Duc de Prusse; & il lui réserve en la
même forme, sa succession entière,
la branche masculine venant à s'étein-
dre dans sa Famille. Deux ans après,
Anne, Sœur de Marie - Eleonor,
épouse à Neubourg le Duc Philip-
pe-

1609.

Il mourut
en 1592.

pe-Louis, Comte Palatin ; avec semblable substitution aux droits de sa Sœur aînée : le Contrat passé à Deux-Ponts, & signé par le Comte Louis, depuis Electeur Palatin, par le Landgrave de Hesse, Guillaume, & par le Duc Jean, Comte Palatin : le même Contrat ratifié une seconde fois en 1575, par le même Prince Guillaume ; lorsque le Duc de Clèves, sur la plainte de son Gendre le Duc Philippe-Louis, que la somme de deux cens mille florins, qui étoit la dot des cadettes, étoit une récompense trop petite de sa renonciation à une pareille succession, se porta à l'augmenter de cent mille, pour chacune d'elles. A cette condition, Anne de Juliers fait dans la même année, un Acte solennel de renonciation. Le Duc Jean, Comte Palatin de Deux-Ponts, épousé quatre ans après, la troisième des Filles de Guillaume de Juliers, nommée Magdeleine ; & il fait les mêmes renonciations que le Duc Philippe-Louis, son Frere aîné, en faveur de l'aînée des trois Sœurs : Louis Electeur Palatin, Guillaume, Landgrave de Hesse, Philippe-Louis,

1609.

1609.

Comte Palatin de Neubourg, y interviennent encore : c'étoit la quatrième renonciation du Duc de Neubourg. Enfin la quatrième de ces Princesses, Sibylle, épouse Charles d'Autriche, Marquis de Burgaw; & l'on peut bien croire que le Prince leur Frere n'oublia pas de requérir du Prince Autrichien la même renonciation, qu'avoient faite ses trois autres Beaux-freres : Cependant, comme on voyoit que ce Prince, qui n'avoit point d'Enfans, devenoit valétudinaire; que l'argent de la dot n'étoit point prêt; que le Gouvernement se conduisoit par des impressions étrangères; la mort du dernier Duc de Clèves arriva sans que le quatrième de ses Beaux-freres eût renoncé comme les autres. Tels étoient les droits des quatre Princes, Parties de l'Empereur; le Duc de Brandebourg & Prusse; le Comte Palatin de Neubourg; le Comte Palatin de Deux-Ponts; & le Marquis de Burgaw.

Il mourut
agé de 47
ans.

L'Empereur alléguoit en sa faveur les exemples suivans. L'an 1483, l'Empereur Frédéric III. donna de sa propre volonté, à Albert, Duc de

Saxe , pour récompense des services qu'il en avoit recus, les Duchés de Julliers & de Bergh ; lorsque par la mort du Duc Guillaume, il crut qu'ils étoient dévolus à l'Empire. Maximilien I. Fils de Frédéric , ratifia cette Donation en 1486 , & l'étendit à la personne d'Ernest , Electeur de Saxe, Frere d'Albert : il la confirma de rechef en 1495 ; parce que les Princes de Saxe lui étoient alors nécessaires : mais en l'an 1508 , que cette considération ne subsistoit plus , cet Empereur laissa Guillaume de Julliers , le maître de disposer de son bien en faveur de Marie , ou de telle autre de ses Filles qu'il lui plairoit. Guillaume étant mort en l'an 1511 , l'Electeur de Saxe voulut se prévaloir de la Donation de l'Empereur , pour ôter Julliers au Duc de Clèves , qui en avoit épousé l'Héritière : mais lorsqu'il chercha à mettre Maximilien dans son parti , cet Empereur qui craignoit sur toutes choses de jeter le Duc de Clèves entre les bras de la France , refusa de s'en mêler , exhorta l'Electeur à la patience , & ne lui donna que des assurances générales qu'il n'y perdrait

1609.

316 MEMOIRES DE SULLY;
rien. Bien plus, lorsque Jean-Frédéric, Electeur de Saxe, épousa en 1626 Sibylle, Fille de Jean, Duc de Clèves & de Julliers; l'Empereur Charles-Quint confirma formellement le droit de cette Princesse: il se fit même une application de cette Règle, lorsqu'il eut vaincu en 1546, le Duc Guillaume de Julliers, & qu'il se fut raccommo- dé avec lui, moyennant que ce Duc épousât Marie d'Autriche, Fille de Ferdinand, Roy des Romains & de Hongrie: car Charles consentit qu'il fût employé dans le Contrat de Mariage de cette Princesse, qui étoit sa Nièce, qu'au défaut d'enfans mâles, les Filles qu'elle auroit succé- deroient aux Duchés de Julliers, &c: ce que Maximilien II. accepta après lui, en 1566. Il est vrai que l'Empereur régnant, fortement sollicité en 1602, par le Duc de Neubourg, de confirmer cette Constitution de ses prédécesseurs, le refusa constamment; il lui accorda seulement Acte de son refus; avec déclaration qu'il ne prétendoit préjudicier au droit de personne.

Je crois qu'après cela le Lecteur

perce aisément la vérité , sur la supposition contradictoire des deux parts de Fiefs féminins & masculins. Ce qu'on ne peut méconnoître ici , c'est une différence entre les preuves des uns & des autres , qui forme un préjugé aussi heureux en faveur des vrais Héritiers , qu'elle est peu favorable aux Autrichiens. Ceux-là s'appuient sur une suite de Réglemens , qu'on voit unanimement & uniformément reçus : ceux-ci ne rapportent que des Titres de pure autorité , qui ne font pas honneur au Conseil Aulique ; & d'ailleurs , si suspects par leur variation , & même par leur contradiction , qu'à peine peuvent-ils seulement servir à fonder un droit.

Quoi qu'il en soit, le Duc de Clèves n'eut pas plutôt les yeux fermés , que chacune des Parties songea sérieusement à se mettre en état de n'être pas obligée de céder. L'Empereur Rodolphe donna l'investiture de Clèves & de Julliers , à l'Archiduc Léopold d'Autriche ; & n'osa pourtant franchir ce pas , sans du moins en prévenir Sa Majesté Très-Chrétienne. Cette démarche fut faite au nom de Léopold , & par un Député ,

1609.

qui déclara de bouche au Roy, que l'Archiduc venoit d'entrer dans les Etats de Clèves, où son intention n'étoit pas de rien faire, qui pût tant soit peu préjudicier aux intérêts de Sa Majesté; ni même de traiter à la rigueur les Princes ses contendans: qu'il sera content, pourvû qu'ils se portent à rendre dans cette occasion à Sa Majesté Impériale, ce qu'ils lui doivent: & qu'il le prie de ne point entrer dans une discussion, qui lui est purement personnelle avec eux.

Henry ne répondit à ce Député, qu'en paroles très-générales. Il étoit bien surpris de n'entendre point parler pendant tout ce temps-là, des autres Princes, qui devoient être les premiers à s'adresser à lui: il ne l'étoit pas moins, de ce que lui mandoit Hottoman, qu'aucun d'eux ne songeoit à lever des Troupes; comme s'ils avoient pu espérer de rien obtenir, autrement que par la voie des Armes: mais ils ne tardèrent pas à voir que c'étoit le seul parti qu'ils eussent à prendre: & s'il est vrai que Sa Majesté, en leur faisant faire quelque espèce de reproche de leur silence, fit les premiers pas; ils y répon-

dirent si bien , qu'après avoir appelé à leur Conseil Boiffise , Bongars & les autres Agens du Roy , ils nommèrent un Ambassadeur , qui vint supplier Sa Majesté de leur part , de les soutenir contre l'Archiduc , ou plutôt , contre l'Empereur. Cet Ambassadeur eut tout lieu d'être content. Mais avant que de donner la suite des faits , faisons quelques réflexions sur le véritable intérêt Politique de la France , dans cet incident.

Clèves , Julliers , Bergh , La-Mark , Ravensperg & Ravelstein ; ces six Cantons , ou petites Provinces , non-seulement ne sçauroient être appelées un objet indifférent pour la France ; mais encore elles l'intéressent d'une façon particulière , par plusieurs endroits , dont celui de leur force & de leur richesse , n'est que le moindre. Cet Etat est l'une de nos Frontières ; ceux qui se le disputent , nos Voisins proches , & Voisins redoutables , du - moins l'Empereur : c'en est assez , pour ne le pas laisser tomber en toutes sortes de mains. La Guerre qui s'allumera pour sa possession , peut être une Guerre de toute l'Europe , & devenir par con-

1609.

féquent la nôtre , malgré nous : elle le fera indubitablement , n'y eût-il que le seul intérêt des Provinces-Unies , sur la liberté ou servitude desquelles elle influë de toute nécessité : relation si visible , que donner les Pays contestés à nos Amis , c'est presque ôter la Flandre à nos Ennemis ; & les laisser envahir à la Maison d'Autriche , c'est conséquemment leur laisser en proie les Provinces-Unies : car j'appelle de ce nom la nécessité où celles-ci se trouveroient réduites , n'ayant presque plus que des Ennemis pour Voisins , de fléchir sous eux par d'éternels sacrifices , qui entraîneroient à la fin leur ruine. La preuve de cette vérité se tire de ce que les Etats ne se sont jamais sentis plus incommodés , que lorsque les Ducs de Clèves favorisoient seulement en secret le Parti Espagnol. Est-il sensé de laisser détruire , sur le point de sa consommation , un ouvrage si utile , & qui a tant coûté ; ajoûtons de bonne foi , & qui malgré tous nos efforts , a été ébranlé par le dernier Traité entre l'Espagne & la Flandre.

Si de cet objet , nous passons à ce-

lui des grands desseins de Sa Majesté
Très-Chrétienne sur toute l'Europe ;
quel meilleur moyen d'y faire entrer
des Potentats , auxquels on n'auroit
peut-être jamais pu les faire goûter
autrement ? Ceci peut donc nous
conduire à nous assurer toute l'Alle-
magne ; à rétablir la dignité & la li-
berté du Corps Germanique ; à por-
ter le coup mortel à l'autorité Im-
périale , & la consternation dans tou-
te la Maison Autrichienne : & ce bien
que la France acheteroit , pour son
seul intérêt , de tous ses trésors ;
nous en jouirions sans soupçon & sans
envie, comme de l'effet d'une géné-
rosité toute gratuite envers des Prin-
ces persécutés.

Ces Princes , dira-t'on , se sont
montrés jusqu'à - présent bien éloi-
gnés de prendre ces sentimens ; à en
juger par la répugnance qu'on leur
voit à nous rien devoir , lors même
qu'ils conviennent ne pouvoir rien
que par nous. Mais qu'arrive-t'il ici
après tout , qui ne soit comme indu-
bitable dans l'abord d'une affaire diffi-
cile , compliquée , & roulant sur plu-
sieurs têtes différentes ? On n'est
occupé dans ces commencemens ,

1609.

322 MEMOIRES DE SULLY,
qu'à balancer son intérêt avec ses facultés. Lorsqu'on a connu ce qu'il faut faire, on ne convient pas encore pour cela de la manière dont il faut le faire. Dans les affaires de communauté sur-tout, les modifications se multiplient à proportion du nombre des intéressés. Je soutiens au reste, que ces tâtonnemens des Princes d'Allemagne, de quelque cause qu'on suppose qu'ils proviennent, ne doivent point empêcher Sa Majesté de prendre parti pour eux. Dans les grandes choses, dans les choses qui ont pour objet un bien général, j'ai pour maxime que c'est à ce bien seul qu'il faut s'attacher, & jamais aux personnes. Celui-là n'a qu'une seule face qui est toujours la même. Celles-ci sont si sujettes à changer, elles nous en montrent tant & de si odieuses, qu'elles nous refroidiroient infailliblement pour les entreprises les plus utiles & les plus nécessaires. Politiquement parlant, on doit presque toujours se contenter d'avoir écarté les obstacles, & ne pas craindre d'aller en avant, quoiqu'on laisse peut-être derrière soi quelques difficultés à lever : le temps les leverá de lui-même.

je parle toujours ici de desseins, dont l'auteur n'a point à rougir ; tel qu'étoit pour nous celui de soutenir les Princes héritiers du Duc de Clèves, & celui d'arranger le Gouvernement & la Police de l'Europe entière, auquel j'ai voulu qu'on fît l'application de ces Principes. Il ne faut donc que commencer : chaque moment ouvrira une ressource : l'exercice mettra en haleine ces Princes trop lents ; le succès les échauffera ; & l'ardeur guerrière leur fera prendre de notre générosité la bonne opinion, qu'on ne sçauroit trop les condamner de n'avoir pas conçue dans le commencement.

Voici un motif en faveur de ceux qui approuvant cette générosité, souhaiteroient pourtant que de notre part elle ne fût pas purement gratuite. Quelques succès qu'ayent nos Armes, unies à celles des Princes prétendants à la succession de Clèves ; il restera toujours à ces Princes la crainte d'en être dépouillés quelque jour par l'Empereur ; les conjonctures venant à changer. Est-il téméraire de juger que cette crainte, jointe aux réflexions qu'ils feroient sur la diffi-

1609.

culté de conserver des Provinces , partagées entr'eux en tant de morceaux , si peu à la commodité d'une partie d'eux , si exposées à la convoitise de leurs Ennemis , & même d'un Roy de France entreprenant , les porteroit à s'en accommoder un jour avec Sa Majesté Très-Chrétienne ; soit qu'ils en reçussent la valeur en argent , ou l'équivalent , en fonds de terre dans le cœur de la France , comme dans le Berry , le Bourbonnois , la Marche & l'Auvergne. Si cela arrivoit , quel avantage pour la France , dans ce double lien d'intérêt & de dépendance , qui lui uniroit pour jamais une partie de l'Allemagne ! Ce qu'on ne sçauroit nier , c'est que le secours que le Roy accorderoit aujourd'hui à ces Princes feroit pour eux un engagement à lui en demander dans la suite , pour se conserver leur nouvelle acquisition , que Sa Majesté pourroit alors se faire bien payer. Mais qu'on ne croye pas pourtant que ce que je viens de dire , soit une idée chimérique. Je vais surprendre bien des personnes , en leur apprenant que la chose , bien loin d'être d'une impossibilité absolue ,

comme on se l'imagine, avoit déjà été entamée par de tierces personnes ; & que sur le jour qui se présentoit à y réüssir, elle étoit à la veille d'être proposée, & vrai-semblablement acceptée par les Princes intéressés.

1609.

Laissons toutes ces considérations publiques & particulières, & prenons la cause plus simplement. Le Roy de France s'étoit déjà engagé de lui-même à prendre la défense de ces Princes ; il n'avoit rien négligé pour se les attacher ; il leur avoit de tout temps fait offre de son assistance ; il avoit déclaré assez hautement, qu'il ne souffriroit point qu'on les maltraitât ; il avoit déjà même fait avancer des Troupes sur la Frontière : c'étoit un point décidé de long-temps, par la justice & l'honneur ; il ne lui convenoit plus de reculer. Nos Rois ont rarement été insensibles à ce mouvement de générosité, qui porte à soutenir les Princes malheureux. Ce n'étoit pas ici purement le cas : ceux dont il est question, avoient rendu eux-mêmes des services réels à Sa Majesté, & montré en toute occasion, qu'ils ne manquoient que du pouvoir de lui en rendre encore de plus.

1609.

grands : comme Ami , ou comme obligé , Henry avoit à se souvenir de ce qu'ils avoient fait pour lui , dans des temps malheureux. Lorsque François I. aida Philippe , Landgrave de Hesse , Aieul du Landgrave d'aujourd'hui , à remettre le Duc Ulric en possession du Duché de Wirtemberg ; lorsque Henry II. tendit la main à l'Electeur Maurice de Saxe , pour délivrer les Princes d'Allemagne , opprimés par Charles - Quint ; leur honneur seul , celui de leur Couronne , les porta à ces démarches , qui leur coûtèrent considérablement : ils avoient de moins que Henry le Grand , le motif de la reconnoissance , plus puissant lui seul que tous les autres.

Je contredis ici avec assurance , ceux qui se plaignent que pour un intérêt étranger , qui peut se démêler sans seulement tirer l'épée , on rengageât de gayeté de cœur Sa Majesté , dans une Guerre avec l'Espagne , capable d'embraser toute la Chrétienté. Ces personnes ignorent également la nature de la chose , & les conséquences de l'entreprise : ils conviendroient , que dans la con-

joncture présente , l'expédition qui a pour objet d'affurer la succession de Clèves aux vrais Héritiers , est d'une exécution si rapide , qu'elle ne seroit presque connue dans le Public que par l'effet même : que l'Espagne , en faisant la paix avec ses propres Sujets , & une Paix , par laquelle , quoiqu'aux abbois , ils ne se sont relâchés sur rien , a donné une preuve de faiblesse & d'épuisement , qui la soumet aux loix d'une neutralité forcée : que l'Empereur n'est pas plus en état de rien disputer avec nous ; lui destitué des secours d'une partie de l'Allemagne ; nous , plus en moyens d'agir , que nous n'ayons été de longtemps ; qu'enfin il ne doit presque en coûter à la France , que de dire qu'elle le veut. La suite a justifié tout cela clairement.

C'est donc proprement une affaire de rien , que l'entreprise présente , bornée au seul objet de Clèves ; & ceux qui parlent autrement , ne le font sans doute , que parce qu'ils conviennent secrettement qu'en bonne Politique , elle seroit l'introduction à une autre , beaucoup plus éclatante , plus étendue ; en un mot , aux grands

328 MEMOIRES DE SULLY;
1609. desseins que l'Europe entière remarque dans Sa Majesté, pour l'abaissement de la Maison d'Autriche. Je suis de si bonne foi, que je conviens d'abord, qu'en effet il n'en faut pas faire à deux fois; que j'ai toujours donné ce conseil au Roy mon Maître; & que ce Prince ne pensoit pas différemment. Je n'en convaincray que ceux qui examineront la chose avec moi, sans passion ni préjugé: mais pour ceux-là, je m'en tiens sûr; parce qu'on en revient-là nécessairement, de toutes les réflexions qu'on fait sur les différentes manières de procéder dans cette affaire. Je vais les mettre ici sous les yeux, telles à peu près que je les ai faites, dans le temps qu'elles m'occupoient le plus fortement.

Un premier avis, & c'est le plus insoutenable, est de regarder les bras croisés, les Parties intéressées débattre leur droit par la voie des armes, & d'assister nos Amis tout au plus de nos conseils. Comme il est contraire à toutes les règles de la prudence, de se tenir défarmé devant les personnes qui se battent; il eût fallu de toute nécessité, tenir un Corps de
Troupes

Troupes sur la Frontière ; ne fût-ce que pour être prêts à tout changement , qui de moment à autre pouvoit arriver. Nous ne gagnons donc rien dans ce parti , du côté de la dépense , que d'être exposés à la faire beaucoup plus long-temps , que si en nous mêlant de l'action , nous l'eussions terminée tout d'un coup.

Je dis la même chose d'un second parti , qui d'abord paroît assez spécieux ; qui est d'appuyer les Princes , contre la Maison d'Autriche , non pas ouvertement , mais sous-main , comme nous avons fait dans les Guerres de Flandre ; la Paix subsistant d'ailleurs entre toutes les autres Puissances de l'Europe. Il eût été à craindre que ces secours cachés & trop foibles , n'eussent pas pu mettre nos Alliés en état de résister aux deux branches de la Maison d'Autriche , réunies contr'eux : ce qui est le but , qu'on convient qu'il ne faut pas perdre de vuë. Nous n'eussions pas été dispensés de tenir dans les trois points par où les Etats débattus touchent à la France & à la Flandre , chacun un Corps au moins de quatre mille hommes d'Infanterie , & de huit

1609.

330 MEMOIRES DE SULLY,
cens chevaux , avantageusement pos-
tés sur les Terres neutres, ou sur les
nôtres ; où elles n'auroient fait au-
cun acte d'hostilité , mais seulement
gardé quelques passages , tenu l'En-
nemi en respect , empêché quelque
Allié de se déclarer , & prévenu dans
le cas de la nécessité , la ruine totale
de ceux qu'on soutient : encore une
fois , voilà bien de la dépense , uni-
quement employée à faire durer une
Guerre , qu'on auroit finie tout d'un
coup , en s'y prenant mieux. Il y a un
Proverbe dans la Politique , qui dit
que *Qui donne tôt , donne deux fois :*
j'y ajouterois plus volontiers celui-ci ,
que *Qui donne à demi , donne deux
fois , & ne donne rien.* Nous en avons
un exemple récent , dans la révolte
des Provinces-Unies , que cette ma-
nière de soutenir des Alliés , aussi
onéreuse à la longue , que l'est un
prompt & puissant secours , n'a fait
que jeter un peu plus tard dans la
nécessité de s'accommoder ; lorsqu'on
auroit pû les soustraire tout-à-fait à
la domination Espagnole. Si c'est-là
tout l'avantage que notre amitié doit
procurer aux Princes d'Allemagne,
nous ne les obligeons guère , ou point

du tout : y ayant cette différence entr'eux & la Hollande , que sous quelque appas qu'on leur propose un Traité, il ne peut être qu'un leurre, dont l'Empereur se servira à coup sûr , pour les attirer & les perdre. Eh ! qui peut dire que nous n'en sentirions pas nous-mêmes le contre-coup ? *Léopold dans Julliers*, c'est un mot de Bongars , tout-à-fait juste, *c'est un furet dans une garenne*. Ce parti n'est donc propre qu'à épargner de la peine à la seule personne de Henry , qui n'auroit été tenu au plus , que de s'avancer jusqu'à Châlons ou à Rheims.

Outre ce moyen & celui d'une conspiration générale contre la Maison d'Autriche , on en imagine un qui tient le milieu ; la dernière expédition de Savoye peut en être donnée pour exemple. On y suppose que les Alliés de part & d'autre , agissent comme s'ils étoient convenus entr'eux de ne soutenir leurs Parties , que pour le seul fait dont il est question ; & sans prétendre donner atteinte par là à ce qu'ils ont promis pour eux-mêmes dans le Traité de Vervins. Si ce n'est pas là un cas de

1609.

332 MEMOIRES DE SULLY;
pure supposition ; je le trouve au-
moins d'une procédure longue, em-
barrassante & coûteuse. Il faudra la
commencer par une discussion de ce
que chacun des Alliés doit fournir de
Troupes pour son contingent ; en-
suite chercher des fonds pour les en-
tretienir au-moins deux années , dont
celle-ci & les trois premiers mois de
la suivante , seront uniquement em-
ployés en allées & venues , & en ar-
rangemens. L'Hiver est rude dans le
Pays où l'on veut porter la Guerre ;
il faut attendre qu'il soit fini , pour
ne pas voir ruiner son Armée , avant
que d'avoir rien commencé. Dans
une entreprise où le Roy ne tiendra
point la tête comme chef principal ,
il lui suffira bien de faire comman-
der par un Prince , ou un Maréchal
de France , l'Armée qu'il destinera
pour Clèves : mais il n'en sera pas
moins obligé de faire des préparatifs
& des avances d'argent , d'autant
plus considérables , que quelque cho-
se qu'on fasse , il aura bien l'air de
soutenir seul , ou presque seul , tout
ce fardeau. Il n'est pas plus dispensé
encore de tenir trois mille hommes
en Dauphiné ; autant en Provence,

& autant en Languedoc & en Guyenne. Je ne verrois alors rien de mieux à faire, que de choisir certain nombre de Places, de situation à pouvoir se garder mutuellement, & servir comme d'échelles pour joindre les Etats de Clèves à la France & aux Provinces-Unies; & de fortifier ces Villes: ce qui est encore un surcroît considérable de dépense.

1609.

Ainsi toutes les réflexions nous ramènent au premier expédient, comme au plus sûr; & toutes celles qu'on fait ensuite, y confirment: ne plus rien ménager avec l'Espagne: traiter la Maison d'Autriche en ennemie de toute l'Europe: rassembler de toutes parts ses rivaux & ses adversaires: fondre sur elle avec de fortes Armées, en lui demandant les Etats de Clèves: se faire justice à soi-même, en se saisissant, & de ces Etats, & de toutes les Places qu'on jugeroit importantes pour la cause commune, du côté de Luxembourg, Limbourg, Aix, &c: se répandre dans le même moment, & couvrir les Frontières du côté des Alpes & des Pyrenées: en un mot, arborer l'étendard, & apprendre à tout l'Uni-

334 MEMOIRES DE SULLY,
vers, que le moment pour lequel le
Roy Très - Chrétien se prépare de-
puis tant d'années & avec tant de
soin, est enfin arrivé: que ce Prince
va se montrer dans la Carrière, guidé
par la gloire, & armé pour venger
une Partie du Monde, des attentats
d'une injuste & orgueilleuse Puissance.
Qui refusera de l'y suivre? Nos in-
telligences nous assûrent presque tou-
te l'Italie & l'Allemagne: nous en-
traînons après nous les Provinces-
Unies, en leur montrant leur Enne-
mi, que nous avons éloigné de leurs
Frontières: nous dé lions par-tout la
langue & les bras des Puissances, que
la crainte arrêtoit: & si nos efforts ne
sont pas également secondés par-tout,
le ressentiment commun que nous
servons, nous est garant que du-
moins ils ne seront traversés que par
un très-petit nombre.

La Maison d'Autriche, il faut s'y
attendre, remuëra ciel & terre pour
parer, ou pour soutenir, un coup
accablant pour elle: mais quand on
lui verroit clairement, soit chez elle,
soit dans ses Alliés, toutes les ressour-
ces, que je doute qu'elle ait; si de
l'aveu de tout le monde, l'Europe

est dans un état violent , d'où elle ne peut sortir que par de longues & cruelles Guerres , qui peut-être lui rendront la liberté , peut-être la lui raviront pour jamais ; peut-elle mieux prendre son temps pour en jeter le fort , que de saisir le moment où le succès est le plus apparent , & les risques moins grands ? Voilà tout ce que je puis dire , sans anticiper sur le détail que j'ai promis de donner séparément , des Grands Dessesins de Henry , & de la manière de les exécuter.

Ceux qui n'avoient rien négligé pour en détourner , ou pour dégoûter Sa Majesté ; & sous ce nom je comprends les Partisans de l'Espagne , les Nourriçons de la vieille Ligue , les ennemis de la Religion Réformée , & les mauvais François , jaloux de la gloire du Roy & du Royaume ; voyant que malgré leurs efforts , on touchoit à l'exécution , employèrent tout ce qui leur restoit encore à mettre en œuvre. Ils cherchèrent à profiter du foible de Henry pour les plaisirs , & à combattre dans son esprit les sentimens de la gloire , par tous ceux qui portent à la mollesse & au re-

1609.

336 MEMOIRES DE SULLY,
pos. Ils essayèrent de nouveau de le
remplir de soupçons contre tout le
Corps Protestant en général, & contre
moi en particulier. Ils lui firent
voir son Royaume déchiré par des
factions, qui aspiraient avidement
après le moment de la Guerre,
comme étant celui de l'impunité; &
les Princes ses Associés, comme des
trompeurs, qui se jouoient de sa cré-
dibilité. Quoiqu'en garde contre leurs
artifices, il y eut des momens, où
Henry se sentit ébranlé. J'aidois peut-
être moi-même, sans y penser, à son
découragement; en lui représentant,
qu'un Prince, qui avoit ouvert son
cœur à des projets si nobles, devoit
commencer à le fermer au goût des
amusemens frivoles, & des dépenses
qui n'ont pour objet que la commo-
dité; qu'en semblable occasion, Fer-
dinand & Isabelle de Castille, & plu-
sieurs de nos Rois, avoient réformé
leur propre Maison & celle de la
Reine: enfin qu'il ne devoit plus y
avoir de plaisir pour lui, que dans la
Victoire, ou du-moins après la Vic-
toire.

Il arriva fort heureusement pour
fixer les irrésolutions de Henry, que
les

les Princes d'Allemagne indiquèrent une Assemblée à Hall, en Suabe, de leur propre mouvement, & malgré l'Empereur, pour y délibérer sur les moyens de rétablir les Cercles dans leur ancienne liberté. Ils s'y rendirent au jour marqué, au nombre de dix-huit ou vingt (10) : les Vénitiens, le Prince d'Orange, les Etats de Hollande, le Duc de Savoye, qui étoit enfin résolu d'entrer dans la cause commune, y assistèrent par Députés. Les Manifestes qu'on eut soin d'y répandre, joints aux discours publics & particuliers de Boissise & des autres Agens de Sa Majesté, y produisirent un si bon effet, qu'on y délibéra publiquement d'arrêter les progrès de la Maison d'Autriche ; & qu'il fut résolu qu'on enverroit des Ambassadeurs à Sa Majesté Très-Chrétienne, au nom des Puissances assemblées, pour lui offrir toutes leurs forces, & lui demander les siennes.

1609.

Jean de
Thumery
de Boissise.

(10) Voyez les noms de ces Princes, le Discours du Sieur de Boissise, l'ordre & le résultat de cette Assemblée, dans le

9765. *Mss. R. Mém. d'Etat de Villeroy*, Tom. 3. pag. 230. & *suiv. Merc. Franç. ann. 1610. Siri, ibid. Tom. 4. pag. 68.*

1609.

Ces Ambassadeurs furent nommés, & partirent incontinent.

Henry venoit de leur donner une première Audience, lorsqu'il vint à l'Arcenal m'entretenir de tout ce qu'ils lui avoient dit & offert, prendre mon conseil sur la manière dont il répondroit à leurs propositions. Il me dit d'y penser attentivement, pendant qu'il alloit dîner chez Zamet; & qu'au sortir, il reviendrait passer une partie de l'après-dînée avec moi, dans mon jardin, où il marquoit le rendez-vous.

Nous n'y manquâmes pas ni l'un ni l'autre. En arrivant, il me prit par la main; & ayant fait écarter tout le monde, nous prîmes le chemin du bout de l'allée en terrasse, l'endroit le plus ordinaire de nos entretiens sérieux. « Hé-bien! me dit-il, que vous semble de nos affaires? car les uns m'en parlent d'une façon; & les autres, d'une autre. » Le moment me parut favorable, pour l'affermir dans sa résolution. Je lui fis voir, que ceux qui la combattoient y étoient sans doute poussés par des motifs secrets, que je voulois ignorer: puisqu'à prendre la

chose par ces trois principaux points de vûë, sa Personne, les dispositions du dedans de son Royaume, & celles du dehors; elle ne paroïssoit plus souffrir de difficulté: sa Personne; parce que sans vouloir le flater, elle tenoit lieu aux François, des plus grands hommes de Guerre & d'Etat de son siècle; & qu'une semblable Ecole ne pouvoit manquer de produire des hommes excellens dans l'un & l'autre genre, comme elle en avoit déjà produit, qui lui aideroient à porter le nouveau fardeau, dont il alloit se trouver chargé: les affaires du dedans; parce qu'il n'y avoit ni Princes, ni Grands, ni Villes, dans son Royaume, qui fussent en état, en moyens & en disposition, de s'opposer à son entreprise; encore moins, qui osassent s'attaquer à lui, lorsqu'on le verroit commander aux forces de toute l'Europe: outre qu'on alloit ouvrir un Théâtre, où les Braves chercheroient & trouveroient mieux à se signaler, que dans d'obscurs complots, d'où il n'y a que de la honte à remporter: enfin les affaires du dehors; parce que la difficulté de réunir tant de têtes dans le mê-

340 MEMOIRES DE SULLY,
me dessein , qui avoit toujours passé
pour être la seule véritablement con-
sidérable , se trouvoit enfin heureu-
sement levée ; à fort peu de chose
près.

1609.

„ Il reste à considérer , dis-je à ce
„ Prince , si vous avez des moyens
„ suffisans pour continuer la Guerre ,
„ sur le même pied que vous allez la
„ commencer , tant qu'il sera néces-
„ faire qu'elle dure : „ car je conve-
nois bien qu'elle alloit rouler toute
entiere sur la France , comme sur son
pivot : „ Sur quoi je vous dirai , pour-
„ suivis-je , que pour le principal ,
„ qui est l'argent ; pourvû que votre
„ Guerre ne dure que trois ans , &
„ que vous n'ayez pas besoin de plus
„ de quarante mille hommes ; je vous
„ en fournirai suffisamment , sans rien
„ imposer de nouveau sur vos peu-
„ ples. Quant aux autres choses , qui
„ sont les munitions de bouche ,
„ d'Artillerie , &c ; je vous en mon-
„ trerai tant , que vous direz , *C'est*
„ assez : & puis je ne crois pas que de
„ la manière dont nous ferons la
„ Guerre , de trois Drapeaux , blanc ,
„ noir & rouge (11) , nous ayons à
„ (11) L'Auteur veut faire entendre par cette

» déployer que le premier , & une
 » première fois pour toutes : le fort
 » du premier qui nous résistera , inf-
 » traira tous les autres. Mais encore ,
 » fans vous interrompre , me dit Sa
 » Majesté , combien ai-je bien d'ar-
 » gent ? car je ne l'ai jamais bien sçu.
 » Qu'en pensez-vous bien avoir , Sire ,
 » lui dis-je ? Ai-je bien douze millions
 » comptant , reprit - il ? Un peu da-
 » vantage , repris-je : Combien ? qua-
 » torze ? « Il alla ainsi en augmentant
 toujours de deux millions ; parce
 que je ne faisois à chacune de ses
 questions , que la même réponse ,
Un peu davantage ; jusqu'à ce qu'é-
 tant venu à trente millions : » Oh !
 » je ne vous en demande plus , s'é-
 » cria-t'il , en m'embrassant avec un
 » véritable transport de joye. J'ai
 » dressé , lui dis-je , un Etat , par le-
 » quel Votre Majesté verra qu'elle
 » peut s'affûrer d'un nouveau fonds
 » de quarante millions d'extraordi-
 » naire , en trois ans , sans rien pre-

expression , qu'aucun Prince ni Etat , ne re-
 fusera de joindre ses Armes à celles des
 Confédérés ; lorsqu'on aura une fois connu
 leur intention , & qu'on aura puni le
 premier qui aura
 cherché à s'y opposer.

1609.

» dre sur les dépenses ordinaires de
 » votre Maison & de l'Etat ; supposé
 » que mon bon ménage ne soit point
 » traversé : & où est cet Etat , reprit
 » Henry avec précipitation ? Je vous
 » le donnerai , lui répondis-je , quand
 » il vous plaira , écrit de ma main.

Je fis voir ensuite à Sa Majesté ,
 combien elle pouvoit espérer de
 joindre à ces secours en hommes ,
 en argent , &c. de la part de ses Al-
 liés ; pourvû qu'elle demeurât con-
 stante dans cette partie de ses desseins ,
 suivant laquelle nous étions convenus
 qu'elle feroit tout le monde riche de
 ses Conquêtes sur la Maison d'Au-
 triche , sans rien en réserver pour elle.
 » Hé-quoi ! me dit ce Prince , vous
 » voudriez que je dépensasse soixante
 » millions , à conquérir des Terres
 » pour autrui , sans en rien retenir
 » pour moi ? ce n'est pas-là mon in-
 » tention : & l'Espagne ? vous ne nous
 » dites point ce qu'elle deviendra.
 » L'Espagne , répondis-je , demeu-
 » rera , Sire , là où elle est ; sans en
 » rien ôter à son Roy , elle doit vous
 » servir de frein , pour retenir sous
 » votre aîle , ceux que vos libéralités
 » auront enrichis : un Roy d'Espagne

» étant encore assez puissant , pour
 » les opprimer chacun séparément ,
 » s'ils se séparoient de vous ; ils ne
 » s'écarteront point de la reconnois-
 » sance qu'ils vous devront. « Sans
 recourir à la maxime générale , que
 le trop d'étendue d'un État , nuit
 plus qu'il ne sert à sa force ; je fis
 sans peine convenir Henry de tous
 les inconvéniens qu'il y auroit pour
 lui , à s'approprier des Pays , qui se-
 roient un éternel sujet de jalousie &
 de haine ; & que tout bien pesé , le
 plus grand , le plus solide avantage
 qu'il pût se procurer par ses Con-
 quêtes , seroit celui d'acquérir , en
 les distribuant équitablement , le droit
 d'être regardé comme le bienfaiteur
 & l'arbitre de toute l'Europe.

Ce que j'approuvai davantage , fut
 de se tenir si bien en garde contre
 tous les revers , qu'arrivant , par
 exemple , qu'il fût abandonné ou
 trahi par ses Alliés ; il se ménageât
 toujours la facilité de ramener sans
 risque , & même avec honneur , son
 Armée dans son Royaume : à quoi
 rien ne me paroissoit plus propre ,
 que la précaution de faire construire
 sur le chemin de Clèves , des Forts de

1609.

distance en distance. Je joignis à ce conseil , celui de commencer par faire d'amples provisions de bouche ; aux environs de ces Provinces : parce qu'outre qu'ils ne font pas de facile transport , dans un Pays aussi ferré & aussi coupé de Rivières , que l'est celui-là ; tout ce Canton est partagé entre tant de petits Princes , qui avoient déjà ramassé les fruits de la présente récolte , après en avoir vu piller une grande partie ; qu'une Armée y subsisteroit difficilement pendant quinze jours entiers , sans être obligée d'avoir recours aux Magasins mêmes de ces Princes ; où ils lui seroient vendus si chers , que tout son argent n'y suffiroit qu'à peine. Je dis à Sa Majesté , que si elle le souhaitoit , j'enverrois chercher les Marchands , avec lesquels j'avois coutume de traiter pour les grandes entreprises ; & que je composerois avec eux à un prix raisonnable , pour toutes les choses dont on pourroit avoir besoin , sans en omettre la plus petite.

Le Roy rassemblant tout ce qu'il venoit d'entendre , me dit en se séparant de moi , qu'il alloit faire de nouvelles réflexions très-sérieuses sur le

parti qu'il avoit à prendre : que je ne négligeasse pas de mon côté , d'approfondir de plus en plus la matière : qu'il viendroit en conférer fort souvent avec moi : & que je pouvois toujours commencer par faire les préparatifs & toutes les provisions , dont je venois de lui parler : ce qui me fit juger que j'avois obtenu du-moins une partie de ce que j'avois demandé.

Je fis venir mes Marchands de Liége , Aix , Tréves & Cologne , avec lesquels je fis , sous la restriction du bon plaisir de Sa Majesté , le marché suivant : qu'ils fourniroient dans trois mois , aux endroits de la Frontière que je leur marquai du côté de Clèves , toutes fortes de munitions de bouche & de guerre , marchandises , ustensiles , &c. (j'avois fait un détail complet de tout ce qui est nécessaire à une Armée de vingt-cinq mille hommes d'Infanterie , & de cinq mille de Cavalerie) : & cela , au même prix que toutes ces choses y valoient lors du Marché , qui étoit le mois d'Octobre : que de mon côté , je leur avancerois une somme de six cens mille écus ; laquelle demeureroit entre leurs mains , au moins un an , en donnant

1609.

346 MEMOIRES DE SULLY,
caution à Paris d'un million, pour la
sûreté de cette somme : ce qui leur
tiendroit lieu de dédommagement ;
pour les frais d'achat & de revente ,
de déchet , & autres.

Le Roi approuva si fort ce marché, qu'il me commanda de le finir : mais n'ayant pu , dans le contentement qu'il en avoit , s'empêcher d'en faire part à Sillery , Villeroy & Jeanin , & ensuite à M. le Comte de Soissons , au Cardinal de Joyeuse , au Duc d'Epéron & à plusieurs autres ; quelques-uns s'y prirent si malignement & si adroitement pour lui donner à entendre qu'enfin je l'avois mis dans mes filets , en lui faisant faire hors du Royaume, ces Magasins que je souhaitois , disoit-on , depuis si long-temps, d'y former pour moi-même ; que ce Prince , quoiqu'en garde contre tout ce qui venoit de leur part , avala enfin le poison. Lorsque je le revis quelques jours après , il me demanda si le Contrat des Vivres étoit passé. Je lui répondis que non ; parce que la chose m'avoit paru d'assez grande conséquence , pour mériter une attache du Conseil , qui ne s'étoit point encore

assemblé depuis. Henry trouva dans cette idée , qui ne devoit le faire appercevoir que de mon exactitude , je ne sçais quel air de fausse & frauduleuse précaution , qui lui parut la confirmation de ses soupçons. Il me dit de ne pas conclurre , qu'il ne m'en donnât l'ordre. » Les Marchands ne » voudront pas attendre , Sire , repris- » je , sans penser à rien. S'ils ne veulent pas attendre , repliqua-t'il , du » même ton sec , qu'ils s'en aillent. « J'ouvris les yeux ; & le dépit se mettant de la partie , de mon côté comme du sien : » Ho , ho ! Sire , je vois bien , » lui dis - je , que vous avez quelque » chose dans l'esprit , que je ne sçais » pas : je les renverrai , puisque vous » le voulez ; mais vous vous souviendrez , s'il vous plaît , de cette affaire » en temps & lieu : « & nous nous séparâmes après ces paroles , très - froidement.

Il ne fut plus question de l'affaire des Vivres , jusqu'à ce qu'un assez long espace de temps après , le Roy m'ayant entretenu sur d'autres sujets à l'Arcenal devant quelques personnes , comme à l'accoutumée , il me tira à part , & me dit : » J'ai eu

1609.

» des nouvelles que Messieurs les
 » Etats m'envoyent des Ambassadeurs
 » dans peu de jours, afin de conve-
 » nir ensemble de tout ce qu'il nous
 » faudra faire : nous les entendrons :
 » & cependant il faut que nous pré-
 » parions nos affaires, afin qu'il n'y
 » manque rien. Il n'en dit pas da-
 » vantage pour cette fois. Les députés
 arrivèrent presqu'aussi-tôt après,
 chargés des Lettres du Prince d'O-
 range & du Conseil des Pays-Bas,
 pour Sa Majesté & pour moi. Henry
 ouvrit les unes & les autres, & y vit
 qu'on lui garantissoit la réussite de
 son entreprise; pourvû qu'il eût eu la
 précaution de faire sur les lieux, les
 provisions dont il auroit besoin : sur
 quoi on lui donnoit à peu-près les
 mêmes avis, que je lui avois moi-mê-
 me donnés. Ce rapport lui dessilla les
 yeux. Il ferma mes Lettres, & les
 donna à l'Oserai, pour me les appor-
 ter. Je m'apperçus aisément de cette
 supercherie, que je crus pouvoir payer
 par une autre, dont la fin étoit bonne.
 Je refermai à mon tour les Lettres,
 après les avoir luës; & je convins avec
 l'Oserai, qu'il viendroit me les ap-
 porter, comme pour la première fois,

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 349
lorsqu'il sçauroit que le Roy , qui
devoit venir l'après midi à l'Arcenal, 1609.
feroit avec moi.

Ce Prince y vint en effet ; & il
commença par me dire : » Avez-vous
« reçu des Lettres de Messieurs les
» Etats : car l'on m'a dit qu'il y en a
» pour vous. Je ne les ai point, Sire,
» lui répondis-je. Vous les verrez,
» reprit-il : car j'ai commandé qu'on
» vous les apporte , & les miennes
» aussi. Mais cependant parlons de ce
» que nous avons à faire : quel ordre
» donnez-vous aux Vivres ? car nous
» irons-là en un temps , où il ne s'en
» trouvera guère. Sire , il y a long-
» temps , lui dis-je , que j'avois prévu
» cela ; & j'y avois voulu donner or-
» dre : vous-même vous l'aviez alors
» non-seulement trouvé bon , mais
» encore vous me l'aviez ordonné :
» on vous en détourna , par malice
» contre moi ; j'ai bien peur que le
» contre-coup n'en retombe sur vous :
» car ce qui se fût fait facilement & à
» bon marché , dans ce temps-là , qui
» étoit peu après la recolte , se fera
» maintenant très-difficilement &
» chèrement : & qui plus est , je ne
» sçais qui est celui qui fera assez har-

1609.

„ di pour entreprendre de fournir de
 „ vivres une Armée, où il y aura plus
 „ de cent cinquante mille bouches à
 „ nourrir, & plus de trente mille
 „ chevaux. Qui l'entreprendra, in-
 „ terrompt Henry? ce sera vous, si
 „ vous ne voulez me fâcher. J'aime-
 „ rois mieux, Sire, mourir que vous
 „ fâcher, lui répondis-je : mais vous
 „ ne devez pas non-plus me comman-
 „ der des choses devenuës impossi-
 „ bles, après que je les ai voulu faire
 „ faire en leur temps. Ne parlons plus
 „ des choses passées, dit le Roy; pen-
 „ sons à l'avenir. Il faut que vous me
 „ serviez à cela; & qu'avec vos autres
 „ Charges, vous preniez encore cel-
 „ le de Surintendant des Vivres; &
 „ je vous en prie, comme mon Ami:
 „ car je sçais que si vous voulez faire
 „ comme vous avez accoûtumé, vous
 „ vous en acquiterez bien. “

Je représentai à Sa Majesté, tout-
 à-fait sérieusement, que c'en étoit
 déjà assez, & même trop pour moi,
 que d'être chargé du soin de l'Artil-
 lerie, qui pourroit seul occuper qua-
 tre personnes entières, sur-tout en
 cette conjoncture; & de celui de
 pourvoir à toutes les dépenses ordi-

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 351
naires de l'Etat, pour la Maison de
Sa Majesté, de la Reine sa Femme &
de ses Enfans ; pour ses Fortifica-
tions, Bâtimens & autres Ouvrages
publics ; enfin pour ses Gens de guer-
re, soit au dedans, soit au dehors du
Royaume. » Comment ? me dit Hen-
» ry, vous me voulez refuser une
» chose, dont je vous prie avec tant
» d'affection, & comme un Ami fe-
» roit un Ami ? Vraiment si vous le
» faites, je croirai que vous ne m'ai-
» mez plus ; & que vous avez des des-
» feins dont il y a long-temps qu'on
» m'a voulu embarrasser l'esprit. Hé-
» quoi ! Sire, repartis-je aussi-tôt, pro-
» fitant de la parole qui venoit de lui
» échapper ; » je suis donc si malheu-
» reux, que lorsque je me tuë pour
» votre service, pour votre honneur
» & pour votre gloire, vous retour-
» nez toujours, & sur les moindres
» suggestions, à la défiance & aux
» soupçons de ma fidélité ? Je vous
» avouë que cela me fait perdre cou-
» rage, & me fera mourir à la fin.
Hé-bien ! reprit ce Prince, qui avoit
entrepris de me livrer toutes sortes
d'assauts ; » puisque vous le prenez
» sur ce pied-là, je remédierai bien

1609.

1609.

„ fans grande peine , à tant de fortes
 „ de difficultés : c'est qu'il faut rom-
 „ pre notre voyage ; passer le temps
 „ comme nous pourrons ; & vivre
 „ en paix avec tout le monde , m'ac-
 „ commodant avec un chacun , &
 „ les contentant à force d'argent :
 „ nous en avons assez d'amassé ; il le
 „ faudra employer à cela. C'est bien
 „ penser , Sire , répondis - je : & pour
 „ mon particulier , cela m'exempte-
 „ ra de beaucoup de chagrins , de
 „ veilles , de travaux , de reproches
 „ & de dangers. «

Henry m'interrompit , avec un
 mouvement de colére , dont il ne fut
 pas le maître , & me reprocha que
 je devenois dissimulé. „ Je sçais , dit-
 „ il , que ce que vous me dites , est
 „ au plus loin de votre desir & de
 „ votre pensée ; & que vous feriez le
 „ plus fâché , si nous ne faisons pas
 „ la Guerre , dont il y a si long-temps
 „ que vous me pressez. Oui , Sire , il
 „ est vrai , repliquai - je ; je vois les
 „ occasions tout - à - fait propres à ac-
 „ quérir de la gloire , si votre incli-
 „ nation vous y porte : ce qu'il faut
 „ pourtant faire semblant de ne pas
 „ voir , si vous n'êtes pas disposé à
 „ les

„ les seconder par vous-même : “
 Et j'ajoutai , que non-seulement ses
 desseins rouloient sur sa propre Per-
 sonne , mais encore , qu'ils dépen-
 doient si bien de lui , que comme il
 pouvoit tout pour le succès , il pou-
 voit aussi d'un seul geste , ou d'une
 simple parole échappée imprudem-
 ment , les ruiner pour toujours.
 „ Enfin , lui dis-je , après avoir cher-
 ché un tempérament qui pût nous
 rapprocher ; „ que Votre Majesté
 „ commette MM. Jeannin & Cau-
 „ martin à la Surintendance des Vi-
 „ vres ; & je vous promets de les as-
 „ sister de conseil , de travail , de
 „ crédit , de gens & d'argent , com-
 „ me s'il y alloit de ma vie : mais
 „ si je l'entreprendois seul , jamais
 „ vous ne croiriez que les difficul-
 „ tés vinssent d'ailleurs que de né-
 „ gligence , ou de défaut d'attache-
 „ ment de ma part. Or-bien , reprit
 „ aussi Henry , je verrai ce qui se
 „ pourra faire : mais si les autres
 „ ne veulent pas l'entreprendre sans
 „ vous , préparez-vous à y travail-
 „ ler conjointement avec eux ; si-
 „ non je romprai mon voyage. “
 L'Oserai entra dans ce moment, avec

1609.

354 MEMOIRES DE SULLY,
les Lettres : il reçut une verte réprimande , de ne me les avoir pas apportées plutôt.

Le Roy ne cessa plus depuis ce moment-là , de s'occuper presque uniquement de l'exécution de son entreprise. Les Conseils qui se tinrent à ce sujet , de-là en avant , se passèrent néanmoins dans un fort grand secret , & le plus souvent à l'Arce-
nal. Il y appelloit toujours M. de Vendôme , qu'il prenoit soin d'instruire dans toutes les Affaires de l'Etat & de la Guerre : & comme il s'apperçut qu'il y avoit quelque froideur entre ce Prince & moi , il se proposa de nous rendre Amis : & voici la manière dont il s'y prit. » On
» m'a rapporté , dit-il un jour , que
» mon Fils de Vendôme , & le vô-
» tre , ne font pas trop bien ensem-
» ble : je veux les raccommo-der : fai-
» tes trouver votre Fils demain à huit
» heures , dans votre cabinet : j'y
» viendrai avec le mien ; & je parle-
» rai à tous deux , comme il faut. «
Lorsque nous y fumes tous quatre
seuls , Henry prit les deux Jeunes-
gens par la main , & leur dit : » Vous
» voyez comme j'aime M. de Sully ,

» & avec quelle franchise j'agis avec
 » lui : je veux que vous soyez de mê-
 » me ensemble , & que vous nous
 » croyez ; afin qu'étant vieux , vous
 » nous serviez de bâton de vieillesse :
 » & vous , mon Fils , je veux que
 » vous honoriez M. de Sully , com-
 » me moi-même , & que vous le ve-
 » niez voir souvent , sans l'importu-
 » ner néanmoins ; afin d'apprendre
 » de lui le métier de la Guerre , &
 » l'ordre qu'il faut tenir dans les Af-
 » faires : l'affection qu'il a pour moi ,
 » me rendant sûr qu'il ne vous ca-
 » chera rien de tout ce qu'il sçait ,
 » non plus qu'à son Fils , que je veux
 » que vous aimiez , comme si c'étoit
 » votre Frere. Je vous commande à
 » tous deux , d'oublier tout ce qui
 » pourroit avoir causé quelque refroi-
 » dissement d'amitié entre vous. «

1609.

Nous voyons avec joie , que cha-
 que jour levoit quelque obstacle. La
 proposition d'Alliance , dont il a été
 parlé , nous réussit parfaitement au-
 près du Duc de Savoye (12). Le

(12) Voyez le Traité moires de Nevers.
 fait cette année entre Tom. 2. pag. 832. & le
 la France & la Sa- Traité définitif, passé
 voye , dans les Mé- à Brusol , le 25. Avril

1609. 356 MEMOIRES DE SULLY,
Roy de Suède s'offrit de lui-même :
& pour lier plus fortement ses inté-
rêts avec les nôtres , il fit entendre
au Roy , qu'il se tourneroit du côté
de la France , pour chercher une
Femme au Prince son Fils , qui tout
jeune qu'il étoit , secondoit coura-
geusement ses résolutions. Les Rois
d'Angleterre & de Dannemarc ,
étoient plus qu'à demi gagnés. Les
Protestans de Hongrie , Bohême ,
Moravie , Silésie & Haute-Autriche ,
pouffés par nos Agens , & détermi-
nés encore plus fortement par la
persécution & les cruautés que les
Jésuites faisoient exercer contr'eux
aux Ministres de l'Empereur , ve-
noient de nous donner parole que

de l'année suivante ; Tom. 1. pag. 512 , que
par lequel le Roy de France s'engage en-
tr'autres choses , à mettre le Duc de Sa-
voye en possession du Milanois. Ibid. p. 880.
Ce Traité est rappor-
té suivant l'Original Italien, dans Vittorio
Siri , Ibid. Tom. 2. pag. 236 : mais cet
Ecrivain se contredit ,
en ce qu'il convient ,
ce fut le Duc de Sully,
qui moyenna cet Ac-
cord entre la France
& la Savoye ; & qu'il
assure après , pag. 566.
Que dans les vûes du
Duc de Sully , ce
Traité ne devoit va-
loir au Duc de Sa-
voye , que la seule
protection de la Fran-
ce.

si-tôt que la Guerre seroit déclarée , ils feroient une puissante diversion dans ces extrémités de l'Allemagne. On comprit par les Lettres de Bongars , & par celles du Landgrave de Hesse , que l'Electeur de Saxe ne se porteroit point à prendre parti contre l'Empereur : mais en récompense , l'Electeur de Baviere s'engagea à tout , moyennant des assurances qu'il seroit choisi pour succéder à l'Empereur , & dès actuellement nommé Roy des Romains. Les Suisses paroissoient disposés très-favorablement. Rien ne résistoit à l'appas des Conquêtes , dont on prenoit soin de flater tout le monde. Le Pape lui-même , qui devoit passer pour le plus difficile à gagner , n'y paroissoit pas insensible. Lorsque j'eus dit un jour au Nonce , que je songeois à faire son Maître Roy , il me remercia de cette parole , comme de la meilleure Nouvelle qu'il pût jamais , disoit-il , apprendre à Sa Sainteté.

Mais une ressource bien plus sure , dont nous avons déjà commencé à nous servir , en cas de refus du Souverain Pontife , comme de tous les autres petits Etats d'Italie , Florence ,

1609.

Mantouë , Montferrat , Modene ;
 Urbin , Génes & Lucques ; c'étoit
 de faire marcher une Armée du côté
 du Milanois , pour les obliger tous ,
 ou à s'unir à nous , ou à contribuer
 du moins de quelques sommes d'ar-
 gent , à l'Armement commun. Les-
 diguieres avoit reçu les Commis-
 sions , pour mettre sur pied un Corps
 de douze mille Fantassins , & de
 deux mille Chevaux , avec douze
 Pièces d'Artillerie ; & j'avois mis à
 part , pour l'entretenir , un fonds de
 cent mille écus par mois , dont les
 assignations étoient expédiées & déjà
 envoyées. Je faisois état que le Duc
 de Savoye , les Vénitiens , les plus
 ardens , comme en effet les plus in-
 téressés dans cette partie du Projet ,
 & le Pape , supposé qu'on réussît à
 le faire déclarer , en fourniroient au-
 tant à eux trois.

L'orage devant commencer à se
 former du côté de l'Allemagne , on
 levoit actuellement pour la grande
 Armée qu'on destinoit pour le pays
 de Clèves , vingt mille hommes d'In-
 fanterie , quatre mille de Cavalerie ,
 & six mille Suisses. L'équipage d'Ar-
 tillerie n'étoit pas moindre que de

cinquante Canons ; les charrettes ,
chevaux , mulets , & tout le reste du 1609.

Bagage à proportion , aussi-bien en état de servir , que bien entretenus. Les levées étant achevées , tout cela commença à défiler vers Clèves ; quoique la Guerre ne fût pas encore déclarée. La Compagnie de ces deux cens Hommes-d'armes , sous le titre de la Reine , dont j'étois Capitaine-Lieutenant , eut ordre de se trouver pour le dernier Juillet , à Mézieres , complete & équipée comme elle devoit l'être.

Le Roy qui attendoit à arborer l'étendard , que le Printemps de l'année suivante eût ramené le temps de se mettre en Campagne , vouloit éviter tout ce qui pouvoit avoir l'air d'aggression , jusqu'à dix jours près de celui où il comptoit partir. Il jugea même à propos d'écrire une Lettre à l'Archiduc , par laquelle il lui mandoit , Qu'ayant été prié par les véritables héritiers du Duc de Clèves , de les secourir contre quelques Particuliers , assistés de plusieurs puissans Princes , qui vouloient se saisir de leurs Etats ; il n'avoit pu leur refuser son assistance : & que comme le

1609.

chemin de ses Armées s'adonnoit par les Pays de sa dépendance , il le prioit de trouver bon qu'il y passât comme un Ami : qu'il n'useroit d'aucune hostilité , à moins qu'il n'y fût forcé ; & qu'il maintiendrait ses Troupes dans une exacte discipline. La Réponse de l'Archiduc ne vint qu'après la mort de Sa Majesté : la voici. » Monseigneur , Je suis votre » très-humble Serviteur : En cette » qualité , je vous supplie de passer » dans mes Pays : car ni portes , ni » vivres , ne vous y seront refusés ; » me confiant sur l'assurance qu'il » plaît à Votre Majesté de me donner , qu'il ne s'y commettra , ni » désordre , ni aucun Acte d'hosti- » lité. «

Voilà dans quel état étoient les Affaires de France , lorsque l'année mil six cens neuf finit. Henry en avoit passé les derniers mois , uniquement occupé de son Projet. Le commencement de la suivante n'apporta , ni changement à sa résolution , ni intermission à ses soins. Il en étoit si rempli , qu'assez souvent il lui arrivoit d'en faire des confidences tout-à-fait indiscrettes. Lorsque j'allai lui rendre

rendre le salut & le présent d'usage, le premier jour de l'année, il goûta si fort l'idée dans laquelle j'avois fait faire les Jettons d'or que je lui présentai, qu'il en prit deux dans sa poche, pour les faire voir à quelques-uns des Courtisans. On y voyoit représenté le Globe de la Terre, soutenu par sa propre pesanteur, au milieu d'un Athmosphère, que les vents & les orages paroïssent vouloir bouleverser : & ces mots latins, *Suo se pondere fulcit*, qu'on lisoit dans l'Exergue, achevoient d'exprimer le rapport de cet Emblème avec la situation des Affaires de l'État, rendu capable par le bon gouvernement de Henry le Grand, de triompher des efforts de tous ses Ennemis. Ce Prince sortant de son dîner, trouva M. le Comte de Soissons, & les Cardinaux de Joyeuse & Du-Perron, qui s'entretenoient dans son Cabinet des Livres; & il leur montra les jettons. Ces Messieurs, pour lui faire plaisir, renchérèrent encore sur les louanges qu'il me donnoit; en disant que j'en étois d'autant plus digne, qu'on voit rarement les Gens de Qualité unir au goût pour les Affaires du Cabi-

1610.

362 MEMOIRES DE SULLY,
net & de la Guerre , celui des Bel-
les-Lettres.

1610.

J'étois présent à ce discours , avec beaucoup d'autres personnes qui avoient suivi le Roy. Henry les écarta tous , excepté M. de Vendôme , pour entretenir ceux que je viens de nommer. La-Varenne & Béringhen demeurèrent aussi ; mais ils se tinrent auprès de la porte. Ce ne fut pas sans beaucoup de chagrin , que ce Prince s'étant mis à parler de ses grands desseins , devant des personnes que je ne croyois pas toutes également bien intentionnées , je lui entendis dire , que pour le coup , il alloit mettre si bas l'Espagne & toute la Maison d'Autriche , qu'elle cesseroit désormais d'être un objet redoutable à la France ; à quelque changement que celle-ci se vît exposée , soit par rapport à la Famille Royale , soit dans la forme de son Gouvernement : mais je souffris plus qu'on ne peut dire , lorsqu'au lieu de s'arrêter après ces paroles , déjà si imprudentes , je le vis prêt à trahir le reste de son secret , en découvrant des particularités tout-à-fait essentielles. Il ne se souvenoit pas qu'il m'avoit lui-même

dit l'année précédente , qu'il étoit
obsédé de gens , qui lui tendoient sans
cesse des pièges , pour pénétrer le fond
de son ame ; & dont la curiosité sur ce
sujet , ne procédoit que d'un très-
mauvais motif.

 1610.

Je pris la liberté de le tirer par
son manteau , sans que personne s'en
apperçût ; comme si le défaut de mé-
moire l'obligeoit à s'interrompre lui-
même : „ Ma mémoire , dit - il , de-
„ vient la plus mauvaise du monde ;
„ j'oublie sur-tout presque tous les
„ noms des Personnes , Villes & Pays :
„ je vous prie , poursuivit-il , en s'a-
„ dressant à moi , pour une chose
qu'il avoit déjà commencé à me de-
mander , „ de me dresser par écrit
„ des Mémoires de tous mes propres
„ desseins , de leur cause , des expé-
„ diens propres à les amener à leur
„ perfection , & des différens dif-
„ cours que nous avons tenus en-
„ semble , à prendre du plus loin
„ qu'il peut vous souvenir ; afin que
„ m'en étant rafraîchi la mémoire ,
„ j'en puisse mieux communiquer
„ avec ceux de mes Serviteurs , aux-
„ quels j'ai le plus de confiance. “ Il
se tira ainsi adroitement de la nécessi-

1610.

té où il s'étoit mis, de leur en dire davantage. Je lui répondis, au sujet des Etats qu'il me propofoit, que je n'y manquerois pas : mais que ce n'étoit pas un ouvrage, ni si court, ni si facile, que j'eusse pu le satisfaire, si je n'en avois heureusement dressé les Mémoires de longue main ; & que je craignois encore avec tout cela, que mon ouvrage ne fût défectueux du côté de mille circonstances, qu'on ne pouvoit sçavoir au juste, que de sa propre bouche, & sur lesquelles il ne m'avoit jamais parlé qu'à bâtons rompus. La conversation finit là.

Le Roy emmena à la Chasse une partie des Courtisans ; & moi, je m'en allai travailler chez moi à rassembler & à arranger mes Recueils. Il y en avoit de très-importans sur les Finances, mais qui ne regardoient qu'indirectement les Dessesins de Sa Majesté. Je mis à part ceux que je jugeai à propos ; je retournai six ou huit jours après, les porter au Roy ; auquel je dis, en les lui présentant, que ceux qui voyoient son Projet d'un œil si chagrin, seroient bien plus affligés encore, s'il sçavoient ce que j'avois à lui montrer. „ Comment donc ! me

» dit-il, m'auriez-vous caché jusqu'à
 » présent quelque chose d'important
 » sur ce sujet ? je ne le sçaurois croi-
 » re. « Je lui répondis, qu'aussi cela
 n'étoit pas ; mais que mille choses,
 dont à peine on se souvient, lors-
 qu'on les a traitées séparément, & à
 mesure qu'elles se sont présentées,
 avoient une toute autre force, lors-
 qu'elles se trouvoient rassemblées. Je
 lui laissai mes Mémoires.

De ceux qui concernoient ses Des-
 seins, je ne lui avois encore donné
 que les plus généraux. Lorsqu'il les
 eut examinés, il vint un matin à l'Ar-
 cenal, où s'étant enfermé avec moi
 dans mon cabinet : » J'ai lu & relu
 » vos Mémoires, me dit-il : il y a plu-
 » sieurs bonnes choses, faciles à en-
 » tendre & à exécuter ; mais il y en a
 » d'autres, où il me semble qu'il y a
 » beaucoup à redire, & où j'ai peur
 » que vous-même ne trouvassiez pas
 » votre compte. Je m'étois bien dou-
 » té, Sire, lui répondis-je, que vous
 » me tiendriez ce langage : je vous
 » prie d'attendre, avant de m'en dire
 » davantage, que vous ayez vu deux
 » autres États que j'ai encore dressés ;
 » je m'affure qu'ils éclairciront une

» bonne partie de vos doutes , &
 » qu'ils vous fatisferont. Ho bien !
 » laissez-les moi , reprit-il , afin que je
 » les voie tout-à-loisir ; & puis je vous
 » en dirai mon avis. » Ces seconds
 Mémoires ne contenoient en effet que
 des éclairciffemens , principalement
 sur les difficultés qu'on pouvoit for-
 mer , où le Roy prendroit le grand
 nombre de foldats nécessaires à l'exé-
 cution de ses vastes desseins , & tout
 l'argent propre à les entretenir.

Le Roy attendit impatiemment ce
 second Ecrit , & vint de même le re-
 cevoir chez moi. Il prit ses lunettes ,
 qui étoient sur la table de mon ca-
 binet ; & l'ayant lu d'un bout à l'au-
 tre avec attention , il m'avoua que le
 Mémoire que je lui avois donné huit
 jours auparavant , lui devenoit clair à
 l'aide de celui-ci ; & qu'il commen-
 çoit à bien espérer de la réüffite , en
 voyant des sommes si considérables ,
 ou actuellement amassées , ou d'un
 recouvrement très-facile : » Car pour-
 » vû que nous ne manquions point
 » d'argent , poursuivit-il , je sçais que
 » je ne manquerai ni d'hommes , ni
 » de courage , ni de diligence : ne le
 » croyez-vous pas ainsi ? Oui , Sire ,

» lui répondis-je , je le crois ; & il n'y
 » a rien de grand , que je ne croye
 » & que je n'attende de vous : mais
 » voilà de quoi vous le faire encore
 » mieux croire, « ajoutai-je , en lui
 montrant un dernier petit Etat , écrit
 & signé de ma main , qui n'étoit
 qu'un simple Bordereau des sommes
 d'argent actuellement dans ses cof-
 fres. Henry m'embrassa étroitement
 par trois fois , lorsqu'il vit que le
 montant de ce petit Ecrit n'étoit pas
 moins que de trente-six millions ; &
 il le ferra soigneusement. » Voilà
 » deux Etats , qui m'ont grandement
 » foulagé l'esprit , dit-il , en se le-
 » vant : je vois donc le fonds de ma
 » dépense assuré. Ne croyez pas ,
 » Sire , lui répondis-je , comme il
 » sortoit de mon Cabinet , que ce
 » soit là tout le fond de ma science :
 » en cas d'extrême nécessité , je trou-
 » verai bien les moyens de vous en
 » avoir encore autant ; votre Royau-
 » me étant si fertile & si opulent ,
 » qu'il ne sçauroit être épuisé ; pour-
 » vû qu'il soit ménagé , & que les
 » deniers qu'on destine à la Guerre ,
 » y soient uniquement employés. «
 Au reste , je crois devoir épargner à

1610.

mes Lecteurs , l'ennui de voir ici tous ces Etats transcrits : j'en inférerai le précis dans l'exposition que je dois bientôt donner séparément, des grands desseins du Roy.

Ce Prince fit encore un voyage à Fontainebleau , au commencement de Mars : mais il n'y fut que quinze jours. Il revint incontinent à Paris : & il paroît bien par les Lettres que je reçus de lui pendant ce temps-là, qu'il ne perdoit guère de vûe son Projet ; puisqu'elles ne contiennent que des détails de Guerre. Il me parloit dans l'une, des Recrûes des cinq Compagnies du Régiment de Piémont , mises chacune à deux cens hommes : dans une autre , d'une Compagnie de Chevaux-legers, qu'il avoit commandé à Soubise de faire ; & pour laquelle il lui donna douze mille livres , qu'il m'ordonnoit d'employer dans le premier Comptant. Il me mandoit une autre fois , d'affembler le Chancelier , Villeroy & Jeanin, pour conférer avec eux , de ce qui étoit nécessaire pour fournir de vivres toutes ses Troupes ; & de préférer les Magasins le long de la Meuse , à tous les autres. Une autre de

ces Lettres marquoit l'ordre que ce Prince croyoit qu'on devoit tenir , dans les levées de soldats , leur enrôlement , leur marche vers le rendez-vous ; & autres détails de cette nature : cette Lettre me fut adressée , parce qu'elle avoit été faite plus particulièrement à l'occasion des levées qui se faisoient dans mon Gouvernement.

Je supprime à mon ordinaire quelques autres Lettres , pareilles à toutes celles des années précédentes ; en ce qu'elles ne roulent que sur quelques petits payemens , & autres menus détails de Finance : je n'en transcrirai toute entière , qu'une seule ; c'est celle où le Roy croit devoir répondre à quelques mots que j'avois laissé échapper , sur le plaisir qu'il trouvoit à chasser & à demeurer à Fontainebleau : » Mon Ami , je sçais » bien ce que vous avez dit touchant » ma Chasse & mon séjour en ce lieu : » mais ne croyez pas que le plaisir » que je prends à l'un & à l'autre , » me détourne du soin de pourvoir à » tout ce qui est nécessaire pour notre voyage , & la composition de » mon Armée , en ce qui dépend de

1610. » moi. Donnez seulement ordre à
 » l'Artillerie & à l'argent, afin que
 » rien n'y manque ; mais sur-tout,
 » aux vivres : car puisque suivant l'E-
 » tat que vous m'avez donné, des
 » Ambassadeurs qu'il faut que nous
 » envoyons, les Présidens Jeannin
 » & Caumartin doivent être du nom-
 » bre ; c'est à vous à en choisir d'au-
 » tres, tels que bon vous semblera :
 » car je m'adresserai de tout à vous.
 » Au surplus, j'ai pensé & repensé
 » aux propos que vous me tintes der-
 » nièrement touchant ma Femme, &
 » une autre que vous sçavez, & les
 » promesses que vous desirez tirer de
 » moi : sur quoi je vous en dirai da-
 » vantage, lorsque je vous verrai ; ce
 » qui sera dans deux jours. Adieu,
 » mon Ami. De Fontainebleau, ce
 » quinzième Mars. «

De retour de Fontainebleau, Hen-
 ry employa le reste du mois de Mars
 & le mois d'Avril entier, à mettre la
 dernière main à tout ce qui restoit
 encore à faire pour ouvrir la Cam-
 pagne : ce qu'il se dispoisoit à faire
 tout le plutôt qu'il pourroit. Il ne se
 passoit presque plus de jours, que ce
 Prince ne vînt à l'Arcenal ; & qu'il

n'y demeurât enfermé pendant plusieurs heures. Le temps passoit bien vite , à discourir sur l'accomplissement de ses grands desseins , & sur mille considérations qui se présentoient à faire , à la veille d'une entreprise si importante , soit touchant les affaires étrangères , soit par rapport à l'ordre qu'il étoit besoin de mettre à toutes les Parties de l'intérieur , afin que l'absence de Sa Majesté n'y apportât aucun dérangement. Le Roy m'avoit fait faire à cette intention un Livre , ou long Mémoire , sur la Guerre & sur les affaires de l'Etat , qu'il prenoit plaisir à corriger de sa main , après que nous en avions examiné chaque point.

Pour résider dans les différentes Cours de l'Europe , en qualité d'Ambassadeurs ou de Députés , pendant qu'il travailleroit à l'exécution de son dessein , il nomma les personages suivans : mon Frere , pour Rome & les autres Princes & Républiques d'Italie , qui ne s'étoient point encore déclarés pour la Confédération : Bullion , vers les Vénitiens & le Duc de Savoye : Caumartin , chez les Suisses , Grisons & leurs Alliés :

372 MEMOIRES DE SULLY,
Schomberg, auprès des Ducs de Saxe,
de Baviere & de Brunfwich, le Mar-
quis de Brandebourg & les autres
Princes & Villes d'Allemagne, qui
n'avoient point encore embrassé l'Al-
liance : Bongars, en Hongrie, Bohe-
me & Transilvanie : Boiffise, en Dan-
nemark & Suede, & dans les Villes
situées sur la Mer Baltique : Jeannin,
dans la Grande-Bretagne & les Pro-
vinces-Unies, & auprès des Princes
héritiers de Clèves : Ancel, à Vienne
& en Pologne : Préaux, vers les Ar-
chiducs ; & Montglat, à Constanti-
nople.

Quant au Gouvernement intérieur,
la direction en fut destinée à la Reine,
avec le titre de Régente, assistée d'un
Conseil, sans l'avis duquel elle ne
pourroit rien conclurre. Sa Majesté
le composa des Cardinaux de Joyeuse
& Du-Perron ; des Ducs de Maienne,
de Montmorency & de Montbazou ;
des Maréchaux de Brissac & de Fer-
vaques ; & de MM. de Châteauneuf,
Garde du Sceau de la Régence, de
Harlai, de Nicolai, de Château-
vieux, de Liancourt, de Pont-carré,
de Gêvres, de Villemontée & de
Maupeou. Ce Conseil, outre qu'il

étoit obligé de se conformer aux instructions qu'il auroit reçues , ne pouvoit rien statuer sur les affaires de grande conséquence , qu'après en avoir informé & consulté Sa Majesté. Il avoit sous lui quatorze autres petits Conseils , composés de cinq personnes , prises dans le Clergé , la Noblesse , la Justice , la Finance & les Corps de Villes. Le nombre de ces petits Conseils avoit rapport à celui des Provinces , ou Gouvernemens , en quoi fut partagé le Royaume , dans l'ordre suivant : l'Isle-de-France ; la Bretagne ; la Normandie ; la Picardie ; la Champagne ; la Bourgogne & Bresse ; le Lyonnais , Forez , Beaujolois & Auvergne ; le Dauphiné ; la Guyenne ; le Poitou , Aunis , Xaintonge , Angoumois & Limosin ; l'Orléanois , l'Anjou & la Touraine ; le Maine & le Perche ; le Berry , Bourbonnois , Nivernois & la Marche.

Il se faisoit pendant ce temps-là dans Paris , d'autres préparatifs , d'une espèce bien différente , que Henry voyoit avec beaucoup de chagrin. Je parle de ceux du Couronnement de la Reine. Il y répugnoit si fort , qu'il ne fallut pas un motif moins

374 MEMOIRES DE SULLY,
puissant, que l'étoit sa complaisance
pour cette Princesse, pour l'y faire
consentir. Elle n'en eut pas plutôt
obtenu l'ordre, qu'elle y fit travailler
avec ardeur. J'ai marqué plus haut
les raisons dont se servoient ses créa-
tures, pour lui faire hâter cette cé-
rémonie : on ne peut que les juger,
ou bien extravagantes, ou bien cri-
minelles. Henry comptoit sortir de
Paris immédiatement après : & comme
ce retardement ne pouvoit être que
d'une quinzaine, l'ordre fut expédié
pour toutes les Troupes de pied &
de cheval, qui prirent sans tarder le
chemin de la Champagne. Les six
mille Suisses que le Roy avoit fait le-
ver, furent conduits à Mouson, par
le Duc de Rohan, qui étoit allé les
recevoir sur la Frontière. Je fis partir
toute l'Artillerie : on n'avoit jamais
vu en France, & peut-être n'y verra-
t'on jamais, un Equipage plus com-
plet & mieux fourni. Mon Fils se mit
à la tête en vertu de la Charge de
Grand-Maître de l'Artillerie, dont
Sa Majesté avoit eu la bonté de lui
donner la survivance. Je me dispo-
sois à le suivre de près, faisant porter
avec moi une somme de huit millions,

Enfin le Roy avoit déjà donné aux étrangers le signal de son départ, 1610.
 par la Lettre qu'il écrivit à l'Archiduc: la voici, telle que je la fis moi-même, & telle qu'elle lui fut envoyée; si Villeroy, entre les mains duquel comme Secrétaire d'Etat elle passa, n'y changea rien: car il en avoit beaucoup d'envie: „ Mon Frere,
 „ ne pouvant refuser à mes meilleurs
 „ Alliés & Confédérés, le secours dont
 „ ils m'ont requis, contre ceux qui
 „ les veulent troubler en la succession
 „ des Duchés & Comtés de Clèves,
 „ Juliers, La-Mark, Bergh, Ravens-
 „ perg & Ravestein; je m'avance vers
 „ eux, avec mon Armée: & parce
 „ que mon chemin s'adresse à passer
 „ dans vos Pays, j'ai desiré de vous
 „ en avertir, & sçavoir de vous
 „ si j'y dois entrer comme Ami, ou
 „ comme ennemi. Sur quoi attendant
 „ votre Réponse, je prie Dieu, &c.

Je ne sçais ce qu'on doit juger d'un bruit fort commun alors, & qui fut confirmé au Roy à Fontainebleau par Girard, qui arriva de Bruxelles le 7 Mars; c'est qu'on étoit persuadé à la Cour & dans les Etats de l'Archiduc, que le Roy de France affectoit d'a-

1610.

voir de grands desseins , dans la seule vûë de faire peur à ses ennemis ; & qu'on y étoit si assuré que c'étoit tout le but de son armement , qu'on n'y faisoit pas le plus petit préparatif pour s'y opposer. Le dernier pouvoit être vrai , comme en effet il l'étoit , sans que pour cela l'Archiduc fût aussi tranquille , qu'il affectoit de le paroître. Il eût été dans des sentimens biens differens de tout le reste de ceux qui prenoient quelque'intérêt à l'Espagne & à la Maison d'Autriche. Leur consternation ne se peut exprimer. Pendant que le Parti de leurs Adversaires , qu'on appelloit chez les Etrangers , la Faction Françoisise , se monroit avec un air de triomphe , qui sembloit lui promettre tous les succès , qu'elle s'entendoit souhaiter de toutes parts ; le Parti Autrichien se tenoit dans le silence , l'inaction & le tremblement : objet de la haine publique , & s'attendant à en être bientôt la victime : nul moyen de résister à la foudre , dont il étoit à la veille de se voir écrasé. Mais hélas ! c'est bien mal-à-propos que je lui insulte : il ne lui restoit encore malheureusement , que trop de ressources.

ces. (13) Ce n'étoit, ni les armes, ni un noble désespoir, qu'il avoit envie d'opposer au Prince, que l'Europe avoit nommé pour son vengeur,

(13), Il falloit bien, étant avec d'autres
 „ dit Péréfixe, qu'il y Prélats, dit à l'heure
 „ eût plusieurs conspi- même que le Roy fut
 „ rations sur la vie de tué : „ *Il est impossible*
 „ ce bon Roy : puis- „ *qu'en l'état où sont*
 „ que de vingt en- „ *aujourd'hui les affai-*
 „ droits on lui en don- „ *res, il n'en prenne*
 „ noit avis : puisque „ *mal au Roy : & à*
 „ l'on fit courir le bruit „ *cette heure que nous*
 „ de sa mort, en Es- „ *en parlons, il lui ar-*
 „ pagne & à Milan, „ *rive peut-être quelque*
 „ par un Ecrit impri- „ *desastre.* „ *Premiere*
 „ mé : puisqu'il passa *Lettre de Nicolas Pas-*
 „ un Courier par la *quier.* „ Un Prêtre de
 „ Ville de Liège, huit „ Douai dit, au mo-
 „ jours auparavant „ ment même de l'é-
 „ qu'il fut assassiné, „ xécution, que l'on
 „ qui dit qu'il portoit „ tuoit le plus grand
 „ nouvelles aux Prin- „ Monarque de la
 „ ces d'Allemagne, „ Terre. La Sœur
 „ qu'il avoit été tué : „ de Villars - Hou-
 „ puisqu'à Montargis „ dan, Gouverneur de
 „ on trouva sur l'Au- „ Dieppe, Religieuse
 „ tel un Billet, conte- „ à Saint Paul, en Pi-
 „ nant la prédiction „ cardie, dit à son
 „ de sa Mort prochain- „ Abbessé : *Madame,*
 „ ne, par un coup dé- „ *faites prier Dieu pour*
 „ terminé, &c. „ *le Roy; car on le tuë:*
 409. „ *& un peu après,*
 „ *Hélas ! il est tué.* „

L'Archevêque d'Embrun (Honoré Du-Laurens, Frere du premier Médecin) P. Matthieu. Ibid. pag. 835. Pasquier dit encore dans cette même

378 MEMOIRES DE SULLY,
 & choisi pour son bras droit. Il ne
 falloit, pour abattre la tête qui don-
 noit le mouvement à tout ce corps,
 qu'un crime ; & jamais la trahison,
 l'empoisonnement, l'assassinat, n'a-
 voient pu procurer un triomphe plus
 digne d'eux : triomphe honteux, &
 si détesté, que les termes manquent
 pour en exprimer toute l'horreur.
 J'acheve en frémissant ce que j'ai de
 circonstances plus particulières à ap-
 prendre au Public, sur le funeste acci-

<p>Lettre, que La-Font, Prévôt de Baïonne, vint en 1608. trouver le Roy, pour lui donner avis qu'il y avoit un attentat formé contre sa Personne: & que deux ou trois jours avant celui où ce Prince fut poignardé, ce même La-Font avertit encore M. le Chancelier, que celui qui devoit tuer le Roy, étoit actuellement dans Paris : que l'on le lui avoit révélé, &c. Ce fait est le même dont parle Du-Pleix, pag. 411. sous le nom d'un Gentilhomme Béarnois. Pasquier ajoute, qu'un Mar-</p>	<p>chand de Douai, écrivant quinze jours avant cet assassinat, à un Marchand de Rouen, lui demande s'il est vrai que le Roy ait été tué. Qu'un des principaux Bourgeois de Cambrai dit, huit jours auparavant : „ Ce Vieillard a de „ grands desseins; mais „ il n'ira guère loin : “ & quelques autres circonstances semblables. On en trouve aussi de particulières, dans le premier Tome de la Vie de Marie de Médicis, pag. 68. & dans quantité d'autres Ecrits.</p>
--	--

dent, dont le souvenir coûte encore à mon cœur des larmes de sang.

1610.

Quel jugement porterons-nous sur les noirs pressentimens, qu'il n'est que trop constant que ce malheureux Prince eut de sa cruelle destinée? ils font d'une singularité, qui a quelque chose d'effrayant. (14) J'ai déjà rap-

(14) Voici comme en parle le Maréchal de Bassompierre, dans ses Mémoires, tom. 1. pag. 292. & suiv. „ Il me dit, peu de temps avant ce temps-là : je ne sçais ce que c'est, Bassompierre; mais je ne puis me persuader que j'aie en Allemagne: le cœur ne me dit point que tu ailles aussi en Italie. Plusieurs fois il me dit, & à d'autres aussi: je crois mourir bien-tôt. La Reine eut une passion particulière de se faire couronner, avant le département du Roy pour aller en Allemagne. Le Roy ne le desiroit pas, tant pour éviter la dépense, que parce qu'il n'aimoit guère

„ ces grandes fêtes :
 „ Il y a toute apparence que ce Prince cachoit soigneusement à tout autre qu'à M. de Sully le véritable motif qui le portoit à s'opposer à cette cérémonie ;
 „ Toutefois, continuë cet Ecrivain, comme il étoit le meilleur Mari du monde, il y consentit, & retarda son département pour aller en Allemagne, jusques après qu'elle auroit fait son entrée dans Paris... Le Sacre de la Reine se fit avec la plus grande magnificence qu'il fut possible : le Roy y fut extraordinairement gai... Le Roy lui dit (à Monsieur de Guise) & à moi aussi : vous ne me

porté avec quelle répugnance il s'étoit laissé aller à permettre que la Cérémonie du Couronnement de la Reine se fît avant son départ. Plus il

„connoissez pas main- „quilité du plus flo-
 „tenant vous autres : „riffant Royaume du
 „mais je mourrai un „Monde ; aimé &
 „de ces jours ; & „adoré de vos Sujets ;
 „quand vous m'aurez „plein de bien , d'ar-
 „perdu , vous con- „gent, de belles mai-
 „noîtrez lors ce que „sons ; belle Femme ,
 „je valois, & la diffé- „belles Maitresses ,
 „rence qu'il y a de „beaux Enfans , qui
 „moi aux autres hom- „deviennent grands :
 „mes. Je lui dis alors : „que vous faut-il de
 „Mon Dieu ! ne cesse- „plus ? ou qu'avez-
 „rez - vous jamais , „vous à desirer da-
 „Sire , de nous trou- „vantage ? Il se mit
 „bler , en disant que „lors à soupirer , &
 „vous mourrez bien- „me dit : mon Ami ,
 „tôt ! Ces paroles ne „il faut quitter tout
 „sont point bonnes à „cela , &c. “
 „nous dire. Vous vi- „On observa, disent
 „vrez , s'il plaît à „les Mémoires de l'E-
 „Dieu , bonnes & „toile, qu'en la lar-
 „longues années. Il „geffe des pièces d'or
 „n'y a point de féli- „& d'argent , qu'on
 „cité au monde pa- „jetta au Peuple , se-
 „reille à la vôtre. „lon la coûtume , on
 „Vous n'êtes qu'en la „ne cria jamais , ni
 „fleur de votre âge , „Vive le Roy , ni Vive
 „& en une parfaite „la Reine..... Je laisse
 „santé & force de „ici , continuë cet
 „corps ; plein d'hon- „Ecrivain, les songes
 „neur, plus qu'aucun „qu'on dit que SaMa-
 „des mortels ; jouif- „jesté & la Reine aussi
 „sant en toute tran- „eurent cette nuit ,

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 381
en voyoit approcher le moment, plus
il sentoit la frayeur & l'horreur re-
doubler dans son cœur. Il venoit l'ou-
vrir tout entier à moi, dans cet état

1610.

„ d'une maison qui
„ tomboit sur lui, dans
„ la rue de la Féron-
„ nerie, &c. Il est bien
„ certain qu'il y a en-
„ viron six mois, que
„ le Roy étant chez
„ Zamet, & y ayant
„ diné, se retira dans
„ une chambre seul,
„ disant vouloir repo-
„ ser, & y manda
„ Thomassin, qu'on
„ tient un des plus cé-
„ lébres Astrologues
„ de ce temps, qu'on
„ dit même avoir un
„ Diable: & là, Sa
„ Majesté l'ayant in-
„ terrogé de plusieurs
„ choses, concernant
„ sa Personne & son
„ Etat; Thomassin lui
„ dit, qu'il avoit à se
„ garder du mois de
„ May 1610; jusqu'à
„ lui désigner le jour
„ & l'heure, auxquels
„ il devoit être tué.
„ Mais le Roy se mo-
„ quant de lui & de
„ son Astrologie, le
„ prenant tantôt aux

„ cheveux, & tantôt
„ à la barbe, lui fit
„ faire deux ou trois
„ tours de chambre,
„ & le renvoya de cette
„ façon: en quoi il
„ étoit louable: il l'au-
„ roit été encore plus,
„ de ne le pas écouter
„ du tout, & de ban-
„ nir de sa Cour & de
„ son Royaume, de
„ telles pestes. “ *Ann.*
1601. Voyez aussi dans
l'Histoire de Mezerai,
Edit in-4°. à Paris,
ann. 1667. tom. 3. p. 1447. les différens
pronostics de la mort
de ce Prince, qui cou-
rurent, soit alors, soit
depuis, dans le pu-
blic.

P. Matthieu remar-
que, que la Reine s'é-
tant réveillée la nuit,
pleine d'agitation &
de frayeur, elle dit au
Roy, qui voulut en
sçavoir la cause: „ Je
„ songeois qu'on vous
„ donnoit un coup de
„ couteau, sur le petit

1610.

d'amertume & d'accablement, dont je le reprenois comme d'une foiblesse impardonnable. Ses propres paroles feront une toute autre impression : que tout ce que je pourrois dire : „ Ah ! mon Ami, me disoit-il, que

„ degré : Loué soit „ Dieu, répondit Hen- „ ry, que ce n'est „ qu'un songe. „ Le même Ecrivain joint à toutes ces prédictions, plusieurs paroles de Henry, comme autant de traits de ce pressentiment secret qu'a le cœur, d'une fatalité inévitable : c'est ainsi du-moins qu'on en juge après l'événement : telles sont celles-ci, qu'il dit à la Reine : „ Mamie, „ si cela ne se fait Jeudi, je vous assure „ que Vendredi passé, „ vous ne me verrez „ plus : non, Vendredi „ di je dirai adieu. „ Une autre fois : „ Passez, passez, Ma- „ dame la Régente. A la même, qui se disposoit à faire ses dévotions : „ Ma- „ mie, confessez- „ vous pour vous & „ pour moi. „ Aux Courtisans, en leur montrant le Dauphin : „ Voici votre „ Roy. „ En parlant de l'Entrée de la Reine : „ Cela ne me „ touche, je ne le „ verrai pas. . . . Ne „ rions pas tant le „ Vendredi ; car nous „ pleurerons le Di- „ manche, &c. *Tom. 2. Liv. 4. pag. 810. & suiv.* Morizot remarque, qu'au Couronnement de la Reine, le Peintre, au lieu d'émailler l'écusson d'argent, comme le porte la Maison de Médicis, le peignit par ignorance, de couleur de châtaigne, qui est la couleur des Veuves ; & qu'au lieu de Palmes, il le ceignit de cordes entortillées : autre marque de viduité. *Henr. Mag. pag. 51.*

» ce Sacre me déplâit ! je ne sçais ce
 » que c'est ; mais le cœur me dit qu'il
 » m'arrivera quelque malheur. « Il
 s'affeyoit , en difant ces paroles , fur
 une chaise basse , que j'avois fait faire
 exprès pour lui , & qui ne partoit
 point de dedans mon cabinet ; & li-
 vré à toute la noirceur de ses idées ,
 il frappoit des doigts sur l'étui de
 ses lunettes , en rêvant profondé-
 ment : s'il sortoit de cette rêverie ,
 c'étoit pour se lever brusquement ,
 frappant des mains sur ses cuisses , &
 pour s'écrier : » Pardieu ! je mourrai
 » dans cette Ville , je n'en sortirai ja-
 » mais : ils me tuëront ; je vois bien
 » qu'ils mettent toute leur dernière
 » ressource dans ma mort : Ah ! mau-
 » dit Sacre ! tu feras cause de ma
 » mort. Mon Dieu , Sire , lui dis-je un
 » jour , à quelle idée vous livrez-
 » vous-là ? si elle continuë , je suis
 » d'avis que vous rompiez ce Sacre
 » & Couronnement , & voyage &
 » Guerre : le voulez-vous ? cela fera
 » bien-tôt fait. Oui , me dit-il enfin ,
 après que je lui eus tenu ce même dif-
 cours deux ou trois fois , » oui , rom-
 » pez le Sacre , & que je n'en enten-
 » de plus parler : j'aurai par ce moyen

„ l'esprit guéri des impressions que
 „ quelques avis y ont faites ; je for-
 „ tirai de cette Ville , & ne craindrai
 „ plus rien. “ A quels traits reconnoi-
 „ tra-t'on ce cri secret & importun du
 „ cœur , si on le méconnoît à ceux-ci ?
 „ Je ne veux point vous celer , me
 „ disoit-il encore , qu'on m'a dit que
 „ je devois être tué à la première ma-
 „ gnificence que je ferois , & que je
 „ mourrois dans un Carrosse ; & c'est
 „ ce qui fait que j'y suis si peureux.
 „ Vous ne m'aviez , ce me semble ,
 „ jamais dit cela , Sire , lui dis-je. Je
 „ me suis plusieurs fois étonné , en
 „ vous entendant crier dans un car-
 „ rosse , de vous voir si sensible à un
 „ si petit danger ; après vous avoir vu
 „ tant de fois intrépide au milieu des
 „ coups de canon & de mousquet , &
 „ parmi les piques & les épées nuës.
 „ Mais puisque cette opinion vous
 „ trouble jusqu'à ce point ; en votre
 „ place , Sire , je partirois dès demain :
 „ je laisserois faire le Sacre sans vous ,
 „ ou je le remettrous à une autre fois ;
 „ & de long - temps je ne rentrerois
 „ ni dans Paris , ni dans aucun Car-
 „ rosse. Voulez - vous que j'envoie
 „ tout à cette heure à Notre-Dame
 „ &

„ & à Saint-Denis, faire tout cesser,
 „ & renvoyer les Ouvriers. Je le veux
 „ bien, me dit encore ce Prince:
 „ mais que dira ma Femme? car elle
 „ a merveilleusement ce Sacre en
 „ tête. Elle dira ce qu'elle voudra,
 „ repris-je, voyant combien ma pro-
 „ position avoit fait de plaisir au Roy:
 „ mais je ne scaurois croire, que
 „ quand elle scaura la persuasion où
 „ vous êtes, qu'il doit être la cause
 „ de tant de mal, elle s'y opiniâtre
 „ davantage. “

1610.

Je n'attendis point d'autre ordre,
 pour aller donner celui d'interrompre
 les préparatifs du Couronnement. Ce
 n'est qu'avec un véritable regret, que
 je me vois obligé de dire, que quel-
 ques efforts que je fisse, je ne pus ja-
 mais engager la Reine à donner cette
 satisfaction à son Epoux. Je passe sous
 silence les sollicitations, les prières &
 les contestations, que j'employai pen-
 dant trois jours entiers, pour tâcher
 de la fléchir (15). Ce fut à ce Prin-
 ce à céder: & comme après tout il

(15) Ceci détruit ce que la Reine ne sou-
 que Matthieu assure, haitoit point d'être
 contre le sentiment couronnée. *Id.* 804.
 de tous les Historiens,

1610.

étoit le premier dans certains momens , à se reprocher à lui-même ses frayeurs ; il cessa d'en parler & de m'en faire parler à la Reine. Les Ouvriers furent mis pour la seconde fois en besogne : mais Henry n'en revint pas moins fortement à ses premières appréhensions , qu'il m'exprimoit ordinairement par ces paroles-ci , qu'il avoit souvent dans la bouche : „ Ah ! „ mon Ami , je ne sortirai jamais de „ cette Ville ; ils me tuèront ici. O „ maudit Sacre ! tu feras la cause de „ ma mort. „ Je n'ai pas dû oublier ces tristes paroles.

Il y a dans tout ceci quelques particularités plus secrettes , que je crois devoir supprimer : je pousserois le silence beaucoup plus loin , si ce n'est qu'il me paroît inutile pour les choses dont mes Domestiques , ou d'autres personnes , ont eu quelque connoissance. Le fait suivant est dans ce genre. Schomberg , qui vivoit avec moi dans une familiarité , qui auroit presque pu le faire regarder comme de la maison , y étant un jour à dîner ; un Page vint lui apporter un Billet , que je remarquai qu'il lui glissoit par dessous son bras , avec un

fort grand mystère. J'en badinai avec lui, comme si ce Billet le convainquoit d'une intrigue galante. Il me répondit que sans l'avoir lû, il croyoit pouvoir m'affûrer que ce n'étoit pas ce que je pensois : mais qu'il me promettoit que de quelque secret dont il y fût question, il ne m'en cacheroit rien. Le Billet ne contenoit que deux mots. Lorsqu'au sortir de table, il se fut approché d'une fenêtre pour le lire, il me le mit entre les mains, en me disant qu'il étoit de Mademoiselle de Gournai : nom, qui devoit d'abord m'ôter tout soupçon de galanterie, si je la connoissois ; & qu'elle le prioit qu'elle pût parler à lui tout présentement, pour affaire de grande conséquence. Il me promit de revenir incontinent me dire de quoi il s'agissoit ; & il étoit en effet de retour au bout d'une demi-heure.

Mademoiselle de Gournai avoit appris d'une femme, qui avoit appartenu à Madame de Verneuil (16).

(16) L'Auteur veut non & Ablis, Femme parler de Jacqueline d'Isaac de Varennes, Le-Voyer, du Village Ecuyer, Sieur de Co-d'Orsin, entre Eperman, d'Escoman, ou

388 MEMOIRES DE SULLY,
qu'il y avoit actuellement une Conf-
piration formée contre la Personne
du Roy. Ayant demandé à cette
femme le nom des personnes qui y

1610.

d'Escouman : c'est
sous ce premier nom,
qu'elle est bien con-
nue ; & son Histoire
fait un incident au
Procès de Ravillac,
trop important pour
le passer sous silence ;
nous y reviendrons
plus d'une fois. Elle
avoit donné, di-
sent les Mémoires
pour servir à l'His-
toire de France, p.
357. sa déclaration
par écrit, qui con-
tient un détail bien
circonstancié de la
Conjuration & des
desseins de Ravail-
lac, dont elle disoit
auteurs le Duc d'E-
pernon & la Mar-
quise de Verneuil.
Le Roy, la Reine,
& tous ceux aux-
quels elle s'adressa,
pour découvrir ce
qu'elle sçavoit, ne
voulurent point
l'entendre, & la
traitèrent de folle.
Le Mardi 25 (Jan-
vier 1611 : car ce
Procès ne fut con-
sommé que bien
avant dans l'année
suivante) les Cham-
bres furent assem-
blées sur le fait de
la Coman, où fu-
rent décernées quel-
ques prises de corps
& ajournemens per-
sonnels : la Villiers-
Hotman, la Prési-
dente Saint-André,
& la Charlotte Du-
Filler, sa Sœur, y
comparurent. La
Coman parloit bieu
& de bon sens, ré-
solue, ferme &
constante en ses ré-
ponses & accusa-
tions, munies de
raisons valables, &
preuves très-fortes,
qui rendoient ses
Juges tout étonnés.
Elle avoit été autre-
fois à la Reine Mar-
guerite, à laquelle
même elle s'adressa,
pour la découverte
de cette conjuration

entroyent ; celle-ci lui avoit nommé la Marquise de Verneuil même , Monsieur N. & quelques autres : ce qui fit prendre le parti à cette De-

1610.

„ & menée d'import-
 „ tance ; dont la Rei-
 „ ne Régente bien
 „ avertie , dit que c'é-
 „ toit une mauvaise
 „ femme , qui accu-
 „ soit tout le monde ,
 „ ne sçavoit si enfin
 „ elle ne l'accuseroit
 „ point elle-même...
 „ Les reproches qu'el-
 „ le & la Du-Tillet se
 „ firent à la confron-
 „ tation , sur leur
 „ mauvaise vie , sont
 „ plaisantes. Si la Co-
 „ man ne se fût mé-
 „ lée que de ce métier-
 „ là , elle n'en eût été
 „ guère recherchée ;
 „ mais l'autre est trop
 „ hazardeux : car à se
 „ bander contre les
 „ Grands , il y a sou-
 „ vent perte de biens
 „ & de vie : c'est ce
 „ qui me fait craindre
 „ pour elle. “ Il est
 „ marqué à la marge ,
 „ sur cette Du - Tillet :
 „ Charlotte Du-Til-
 „ let , fille d'intrigue ,
 „ de la confidence de

„ la Marquise de Ver-
 „ neuil : c'est par elle
 „ que la Demoiselle
 „ d'Ecoman avoit été
 „ instruite des desseins
 „ de Ravailac...
 „ Le Dimanche 30
 „ Janvier , la Mar-
 „ quise de Verneuil
 „ fut , sur les déposi-
 „ tions de la Coman ,
 „ ouïe de M. le Pre-
 „ mier Président , de-
 „ puis une heure après
 „ midi jusqu'à cinq ;
 „ & ce , au logis du-
 „ dit Premier Prési-
 „ dent , où il l'avoit
 „ fait assigner , pour
 „ l'interroger là-des-
 „ sus. “ La marge
 „ porte encore : „ Elle
 „ étoit accusée par la
 „ Demoiselle d'Esco-
 „ man , & ne fut dé-
 „ crétée que d'un assi-
 „ gné pour être ouïe ;
 „ quoiqu'il s'agit de
 „ d'assassinat du Roy ,
 „ & de crime de Lèse-
 „ Majesté au premier
 „ chef. „
 „ Le Samedi 5. Mars,

moiselle , de faire passer cet avis jus-
qu'au Roy , en le faisant dire à la
Reine , par celle de ses Femmes de
chambre , qu'on appelloit Catherine.

„ la Cour assemblée „ de cet avis , ayant
„ sur le fait de la Co- „ égard à la qualité
„ man , & autres Pri- „ des Accusés , qui
„ sonniers déferés par „ toutefois par cet Ar-
„ elle sur l'affassinat du „ rêt ne demeurèrent
„ feu Roy, donna son „ déchargés: ce qui les
„ Arrêt , qu'on disoit „ fâcha fort , & au re-
„ être l'Arrêt des „ pos de cet Etat. “
„ Aréopagites , les- La marge porte: „ Cet
„ quels remettoient à „ Arrêt ordonne un
„ cent ans le Juge- „ plus amplement in-
„ ment d'une Cause, „ formé , & cepen-
„ où ils trouvoient „ dant , qu'Etienne
„ trop de difficulté : „ Sauvage , Valet de
„ aussi la Cour n'en „ chambre du Sieur
„ trouvant pas peu en „ d'Entragues , Pere ,
„ cette affaire , en re- „ & Jacques Gaudin,
„ mit le Jugement „ Accusés & prison-
„ en une saison plus „ niers en la Concier-
„ commode ; ouvrant „ gerie, seront élargis.
„ cependant les pri- „ Il y eut Arrêt défi-
„ sons aux Accusés, „ nitif , le 31. Juillet
„ & y retenant Made- „ suivant, qui déclara
„ moiselle de Coman „ re la Marquise de
„ seule , qui sembloit „ Verneuil , la De-
„ en devoir sortir plu- „ moiselle Du-Tillet,
„ tôt que les autres : „ Gaudin & Sauvage,
„ mais le temps ne „ purs & innocens de
„ portoit pas de faire „ l'affassinat du Roy ;
„ autrement ; & mê- „ & condamne la De-
„ me le Premier Pré- „ moiselle d'Ecoman
„ sident , qui assista „ à finir ses jours en-
„ au Jugement , fut „ tre quatre murail-

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 391
Mademoiselle de Gournai en y fai-
fant plus de réflexion, craignit que
ce qu'elle faisoit, ne suffît pas ; & elle
jetta les yeux sur M. de Schomberg,

1610.

„ les, tous ses biens fermée à l'Hôtel-dieu,
„ acquis & confisqués, & ensuite au Châte-
„ sans réparation pour let, qui rendit même
„ la téméraire accusa- une Sentence de mort
„ tion : est encore or- contr'elle, inventa
„ donné que tous les cette calomnie, pour
„ Procès pour raison s'ouvrir une entrée,
„ de ce, seront suppri- & se faire un mérite
„ més. Cette peine auprès de la Reine
„ est douce, si la d'E- Marguerite : qu'ayant
„ coman accusoit à accusé la Marquise de
„ faux. “ *Ibid. pag.* Verneuil de lui avoir
361. On travailloit à adressé Ravailac, avec
son Jugement, dès le une Lettre pour le faj-
Same-li précédent 23, re parler à la Du-Til-
& les Juges se trouvè- let; & celle-ci, d'avoir
rent partis, neuf con- fait entrer ce meur-
tre neuf. *pag. 377.* trier dans sa cham-
bre, lorsqu'elles y

Le Mercure Fran- étoient toutes deux ;
çois, *ann. 1611. pag.* elle fut convaincue
14. & *suiv.* porte sur sur ce fait seul, de plu-
l'affaire de la d'Eco- sieurs mensonges, en-
man, un jugement de tr'autres, de n'avoir
tout point contraire à jamais vu, & de ne
celui de L'Etoile : & pas même connoître
comme ce jugement Ravailac : Qu'elle
est appuyé sur des n'en entendit en effet
preuves, on ne peut parler pour la pre-
se dispenser de s'y ren- mière fois, que lors-
dre. Il y est donc qu'il fut conduit dans
prouvé, que cette la Conciergerie, où
femme, décriée par elle étoit aussi : ce

1610.

comme sur un homme qui pouvoit en entretenir directement Sa Majesté. Schomberg après m'avoir fait tout ce récit, me fit part de l'embarras où il se trouvoit, & me demanda mon conseil pour en sortir. La chose étoit trop de conséquence, pour la mépri-

qu'il prouve par les propres paroles de cette femme : que Gaudin, dans la confrontation, la couvrit de confusion : enfin qu'il n'y eut aucun de ceux auxquels elle fut confrontée, qui ne la convainquit clairement de fausseté, de fourbe & de calomnie.

L'Auteur de l'Histoire de la Mere & du Fils, justifiant l'Arrêt du Parlement, qui paroît si blâmable à L'Etoile : „ Cette au-
 „ guste Compagnie,
 „ dit - il, l'eût fait
 „ mourir par le feu,
 „ à la vûe de tout le
 „ monde, si la fausse
 „ accusation eût été
 „ d'un autre genre :
 „ mais où il s'agit de
 „ la vie des Rois, la
 „ crainte qu'on a de

„ fermer la porte aux
 „ avis qu'on peut don-
 „ ner sur ce sujet ; fait
 „ qu'on se dispense de
 „ la rigueur des loix.“

Tom. I. p. 154. Voyez une Pièce qui vient d'être réimprimée dans le 4. tome des nouveaux Mémoires de l'Etoile, pag. 256. intitulée *Interrogatoire & déclaration de Mademoiselle de Coman* : Il y est parlé de cette Lettre à Mademoiselle de Gournai & au Comte de Schomberg. „ Elle scut si bien pallier ses discours, & soutenir ses accusations d'une manière si résolue, que l'on ne trouva pas assez de fondement pour la faire mourir.“ *Mém. de la Reg. de M. de Médicis*, tom. I. pag. 74.

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 393
fer & la tenir sous le silence : d'un
autre côté , la révéler à Sa Majesté ,
c'étoit s'exposer à se faire autant
d'ennemis implacables , de tous ceux
sur qui tomboit l'accusation , que ce
Prince n'auroit pas manqué de nom-
mer. Ma Femme seule étoit présente
à cette délibération.

1610.

Nous convinmes que Schomberg
en parleroit au Roy , avec plus de
circonspection que faire se pourroit ;
& que si Sa Majesté demandoit à
connoître les Complices , il lui indi-
queroit les deux femmes qui vien-
nent d'être nommées , comme celles
qui étoient le plus en état de l'en
instruire. Ce que personne n'a ignoré
de la suite de cette affaire , c'est que
la femme , dont Mademoiselle de
Gournai tenoit ce qu'elle dit à M. de
Schomberg , a été interrogée ; qu'elle
a soutenu hautement sa déposition ;
& qu'elle est morte en y persistant.
Voilà une Anecdote qui ne sera pas
oubliée de ceux qui cherchent à tirer
des conséquences de l'affectation
qu'on a remarquée à supprimer des
Pièces (17) , par lesquelles le Procès

(17) C'est un fait connu , que cette sup-
presqu'universelle suppression des Pièces du

394 MEMOIRES DE SULLY,
du détestable Parricide se trouvoit
instruit.

1610.

La Cérémonie du Couronnement
de la Reine commença cependant à

Procès de Ravailac , par le Parlement de Paris. A ce reproche qu'on fait à ses Juges, on joint celui de n'avoir point fait , ou du moins fort peu & de très-foibles informations , sur la mort de quelques personnes détenues pour ce sujet dans les prisons, qui a paru à plusieurs personnes n'être pas naturelle : d'avoir négligé d'ajourner & d'interroger beaucoup d'autres personnes , dont on pouvoit tirer de grandes lumières ; telles que la Mere du Parricide , qui sçavoit bien qu'il étoit parti d'Angoulême le jour de Pâques , sans avoir satisfait à son devoir Pascal ; plusieurs de ses Parens, qu'il avoit nommés dans son Interrogatoire ; le Curé de Saint-Severin ; le Pere de Sainte-Marie-Magdeleine des Feuillans ; les Capucins d'Angoulême, qui lui avoient donné un cœur de coton , enfermé dans un Reliquaire , avec du bois de la vraie Croix , du moins ils le lui faisoient accroire : & cela , disoient-ils , pour le guérir d'une fièvre qu'il avoit : de n'avoir point entendu non plus le Sieur Guillebaut, Chanoine d'Angoulême ; le Pere Gilles Osieres , ancien Gardien des Cordeliers de Paris ; le Fèvre, autre jeune Cordelier ; plusieurs Aumôniers du Cardinal Du-Perron , que Ravailac dit qu'il reconnoitroit bien de visage , mais dont il ne sçavoit pas les noms ; les nommés Béliard, Bréteau, Colletet , Du-Bois , de Limoges , &c. On s'est encore plaint que Ravailac avoit été si peu soigneusement

s'exécuter, avec toute la magnificence qu'on attendoit de si grands préparatifs : elle devoit durer plusieurs jours, & être terminée par la principale de

gardé dans sa prison, & renduë publique, que pendant treize il ne se mît lui-même jours qu'elle dura, il dans la nécessité de ne se présenta presque poursuivre à toute rigueur, un trop grand nombre & de trop puissantes têtes. Ce seroit peine perdue que de vouloir s'attacher à persuader le contraire à toutes ces personnes. Mais enfin, puisque par la suppression des Pièces de ce Procès, il ne reste plus aujourd'hui assez de lumières pour pouvoir prononcer avec connoissance de cause sur un fait, lequel, même en son temps, n'a jamais pu être éclairci; on doit au-moins convenir qu'il y a de la témérité dans tous les jugemens qu'on porte ainsi sur cette affaire, après un espace de cent trente années qui se sont écoulées depuis : Et à Dieu ne plaise que jem'expose

gardé dans sa prison, & renduë publique, que pendant treize jours qu'elle dura, il ne se présenta presque personne pour le voir, auquel on ne le laissât parler. Une dernière plainte plus grave encore, si le fait étoit vrai, c'est qu'à la première tirade des chevaux, Ravailiac ayant demandé qu'on reçût sa déposition; il dicta un Testament de mort, que le Greffier Voisin écrivit si mal, que quoique cette Pièce existe encore au jourd'hui, dit-on, il n'y a point d'Ecrivains-Jurés, quelqu'habiles qu'ils soient, qui ayent pu en déchiffrer un seul mot.

Ce sont toutes ces considérations qui portent une infinité de personnes à juger que le Parlement n'en a ainsi usé, que par la crainte que la vérité ayant été découverte

396 MEMOIRES DE SULLY,
toutes, le Dimanche 16 May (18).

1610.

Le Roy avoit la complaisance pour la Reine, d'assister à un spectacle, qui lui perçoit le cœur : mais aussi il

moi-même à encourir ce reproche ! Si pour satisfaire aux loix prescrites à tout Auteur de Mémoires, je me suis affujetti à joindre à mon texte, ici & à la fin de ce Livre, tout ce que j'ai pu ramasser dans les Historiens les plus dignes de foi, sur ce fait particulier ; ainsi que je l'ai pratiqué par rapport à tous les points historiques, qu'on a vus dans cet Ouvrage : ma justification, supposé pourtant qu'il en soit besoin dans une chose si simple, vient de ce que j'y expose le Pour & le Contre, avec la même impartialité. Et pour répondre d'un autre côté, à ceux qui pourroient se plaindre qu'après tous ces éclaircissements, ils ne voyent rien de décidé : ce n'est pas ma faute,

s'il ne se présente sur toute cette matière, que des conjectures ; & même, des conjectures qui souvent se détruisent l'une l'autre.

(18) La Cérémonie du Sacre, ou Couronnement, se fit à Saint-Denis, le Jeudi 13 Mai, avec une magnificence & des apprêts, dont on peut voir le détail dans le *Merc. Franç. Matth. le Vol. 9361. M^{ss}. Royaux*, & les autres Historiens. Celle à laquelle on se préparoit pour le Dimanche suivant, étoit l'Entrée de la Reine dans Paris, dont la pompe devoit encore surpasser celle du Couronnement. „ Henry „ IV. disoit le Mardi : „ J'irai coucher à S. „ Denis, Mercredi ; „ j'en reviendrai „ Jeudi ; je mettrai „ ordre à mes affai-

comptoit qu'après cela rien ne le retiendrait plus ; & il avoit nommé pour le jour de son départ , le lendemain même de cette fête , Lundi 17 May. Pour moi , je n'aurois pas attendu jusqu'à ce jour à partir , si dans le moment que je m'y préparois , une grande douleur que je sentis dans le cou & dans la gorge , causée par mon ancienne blessure , ne m'avoit obligé de me mettre entre les mains des

1610.

res , Vendredi ; Sa-	chapeau , à l'éleva-
medi , je courrai ;	tion , & le remettoit
Dimanche , se fera	incontinent , com-
l'Entrée de ma	me s'il eût salué un
Femme ; Lundi ,	Gentilhomme de
les Nôces de ma	cinq cens livres de
Fille de Vendôme ;	rente. Et à cela le Roi
Mardi , le festin ; &	dit : si nous avions
le Mercredi , à che-	le ressentiment de
val. “ <i>Matthieu</i> ,	la Religion , tel que
<i>ibid.</i> p. 804. Cet Hi-	nous le devrions
storien parlant de la	avoir ; nous appor-
Cérémonie du Cou-	terions bien plus de
ronnement , faite à	révérence à ces My-
Saint Denis : „ Hen-	stères , que nous ne
ry IV. s'étonna ,	faisons : car il faut
dit-il , de ce que	croire que depuis
l'Ambassadeur d'Es-	les Paroles de la
pagne ne se décou-	Consécration pro-
vroit point (dans	noncées , jusqu'à la
l'Eglise). Cicogne	Communion , Je-
lui dit que le feu	sus-Christ est tou-
Roy d'Espagne ne	jours présent sur
faisoit que tirer son	l'Autel. “

1610.

Medecins, qui jugèrent à propos de me faire prendre le bain dans ma chambre, trois matins de suite. Je ne portois aucune envie à tous ceux, qui ayant pu demeurer pendant ce temps-là à Paris, couroient avec empressement voir la Cérémonie qui s'y préparoit : l'intérêt si vif que Henry avoit paru y prendre, me l'avoit renduë presque aussi odieuse qu'à lui-même. M. le Comte de Soissons trouva qu'on y avoit manqué au Cérémonial à son égard ; & il prit ce prétexte pour se retirer de la Cour, mécontent (19).

La Cérémonie ayant été suspenduë, le Vendredi 14 May, jour bien malheureux ; cet infortuné Prin-

„ (19) On parloit „ ces ; & que l'ayant
 „ diversement de cette „ contraint de lui ac-
 „ retraite. Une chose „ corder ce qu'il ne
 „ est bien certaine, „ vouloit point, il ne
 „ que Sa Majesté „ le verroit jamais de
 „ après lui avoir ac- „ bon cœur. Laquelle
 „ cordé tout plein de „ parole étant portée
 „ choses contre son „ au Comte, il mon-
 „ gré, lui manda „ ta aussi-tôt à cheval,
 „ que ce qu'il lui avoit „ & avec Madame la
 „ promis, il le tien- „ Princesse sa Femme,
 „ droit ; mais qu'il „ se retira en une de
 „ s'assurât aussi de „ ses maisons. „ Mém.
 „ n'avoir plus de part „ pour servir à l'Hist. de
 „ en ses bonnes gra- „ Fr. ann. 1610.

ce avoit destiné d'en passer une partie à conférer avec moi : c'étoit la dernière fois qu'il pouvoit le faire , avant son départ. Je sçais ce qu'il avoit à me dire, On avoit depuis peu fait courir malicieusement le bruit , que dans le temps qu'il paroiffoit ainsi prêt à fondre sur la Maison d'Autriche , avec l'appareil le plus formidable ; il étoit sous-main d'accord avec elle , non seulement de ne pas passer plus avant , mais encore de trahir pour elle ses Alliés ; moyennant qu'elle consentît qu'il gardât pour lui-même Clèves , & toute la succession qui avoit été le sujet de son armement. On y joignoit une seconde condition ; c'étoit que l'Espagne lui remît entre les mains le Prince & la Princesse de Condé (20). Henry

1610.

„ (20) Le Nonce se „ ses armes , étoit
 „ trouvant à la fin „ Madame la Prin-
 „ fort pressé de Sa „ cesse de Condé ,
 „ Majesté (qui lui de „ qu'il vouloit ravoir.
 „ mandoit ce qu'on „ Lors le Roy tout
 „ pensoit à Rome & „ ému & en colére ,
 „ en Italie , de la „ & jurant, non Ven-
 „ Guerre qu'il entre „ tre-faint-gris , mais
 „ prenoit);il répondit „ un M.... Je la veux
 „ que les plus avisés „ ravoir voirement ;
 „ avoient opinion que „ & je la raurai : per-
 „ le principal sujet de „ sonne ne m'en peut

1610.

vouloit me rassurer contre un bruit, si injurieux à sa réputation. On lui avoit encore fait entendre, que je n'avois tant fait de difficulté de prendre la charge des Vivres, que parce que je m'étois toujours flaté qu'il se porteroit de lui-même & sans que je l'en priasse, à ériger en ma faveur la Charge de Maréchal Général de ses Camps & Armées, en grand Office de la Couronne, & à me revêtir de cette Dignité. Il est absolument faux que j'aye jamais eu cette pensée. Les bontés & la confiance de ce grand Roy, plus marquées encore dans les derniers jours de sa vie qu'elles ne

„ empêcher, non pas l'Espagne le Prince,
 „ même le Lieutenant ou plutôt, la Prin-
 „ de Dieu en Terre. cesse de Condé : c'est
Mém. pour l'Hist. de ce qui n'a pas, ce me
Fr. ann. 1610. Ces semble, besoin de
 paroles n'empêchent preuve. C'est une se-
 pas qu'on ne doive re- conde accusation,
 garder comme une plus injuste & plus
 calomnie, ce bruit calomnieuse encore,
 que quelques Ecri- que de dire, que ce
 vains ont cru trop le- Prince étoit d'accord
 gèrement, que le avec l'Espagne, de ne
 principal objet de pas pousser plus loin
 Henry IV. en com- son dessein; moyen-
 mençant une Guerre nant la cession qu'elle
 si importante, étoit lui feroit des Etats en
 de se faire rendre par atige.

l'avoient

l'avoient jamais été, me donnent la hardiesse d'avancer, que si cela eût été, il n'auroit pas voulu me méconter, par le refus d'une faveur, qui quelque grande qu'elle fût, n'étoit pas la plus considérable de celles que de lui-même il m'avoit offertes. J'ose encore assurer qu'il m'en jugeoit capable. Ce qui est demeuré incertain pour moi, c'est de sçavoir s'il a eu réellement, sans m'en rien faire connoître, cette bonne volonté pour moi; & s'il n'en a point été détourné uniquement par l'adroite insinuation, qu'on veut que mes ennemis lui aient faite, que ma résolution étoit prise de quitter tout-à-fait le soin des Finances, pour celui de la Guerre, si tôt que je me verrois élevé à cette éminente Dignité.

C'étoit donc, comme je le présame, pour me faire de nouvelles instances au sujet des Vivres, que Henry envoya le Vendredi dès le matin La-Varenne, me dire que je le vinssse trouver aux Tuileries, où il avoit envie de se promener seul avec moi. La-Varenne me trouva dans le Bain; & voyant que je voulois en sortir, pour faire ce que Sa Majesté m'ordonnoit,

402 MEMOIRES DE SULLY,
 il m'en empêcha, en me disant, qu'il
 sçavoit à n'en pouvoir douter, que
 le Roy seroit venu lui-même à l'Ar-
 cenal, pour peu qu'il eût eu connois-
 sance de l'état où j'étois; & qu'il me
 sçauroit fort mauvais gré d'avoir ainsi
 exposé ma santé, sans aucune né-
 cessité: „ Attendez, me dit-il, que
 „ j'aye eu le temps de lui parler, &
 „ de vous rapporter ce qu'il m'aura
 „ dit; je ne ferai qu'aller & venir. “
 Il ne mit effectivement qu'une demi-
 heure à son voyage: & voici ce qu'il
 me dit de la part de Sa Majesté:
 „ Monsieur, le Roy vous mande que
 „ vous acheviez de vous baigner, &
 „ vous défend de sortir d'aujourd'hui;
 „ parce que M. Du-Laurens
 „ lui a assuré que cela préjudicieroit
 „ à votre santé, qu'il a un petit voya-
 „ ge à faire dans la Ville, dont il
 „ vous parlera: mais que demain (21)
 „ sur les cinq heures du matin, il sera
 „ sans faute à l'Arcenal, pour résou-
 „ dre toutes les affaires avec vous:
 „ car il veut partir Lundi, à quelque

(21) Henry IV, n'a-tin: il changea mal-
 voient en effet intention | heureusement d'avis,
 d'aller à l'Arcenal, | l'après-midi.
 que le lendemain ma-

» prix que ce soit : qu'il a trouvé que
 » ce que vous lui avez dit au sujet de
 » son passage & de tout le reste de
 » son dessein , est vrai : & qu'enfin
 » rien ne l'en peut détourner , que
 » le défaut de votre personne , ou de la
 » sienne (ce sont les termes dont il
 » se servit.) Il vous ordonne donc ,
 » continua La-Varenne , de l'attendre
 » demain en robe de chambre & en
 » bonnet de nuit ; afin que vous ne
 » vous trouviez pas incommodé de
 » votre dernier Bain : il m'a même dit
 » que s'il vous trouve habillé , il se
 » fâchera. « A quoi La-Varenne ajouta
 encore de sa part , qu'il avoit suivi
 mon avis , en faisant partir la Lettre
 écrite à l'Archiduc ; quoiqu'il ne vît
 dans cette démarche , qu'une forma-
 lité assez inutile : étant bien résolu ,
 disoit ce Prince , de s'en faire croire ,
 d'une façon ou d'une autre. Mes Do-
 mestiques m'ont dit qu'ils m'avoient
 tous remarqué , après que La-Varenne
 fut sorti de chez moi , un fond de
 tristesse , dont ils ne comprirent point
 la cause ; comme en effet elle n'en
 avoit aucune.

Je venois d'entrer dans ma Garde-
 robe , sur les quatre heures après midi ,

1610.

lorsque j'entendis Castenet, & après lui mon Epouse, jeter un grand cri, & dans le même moment demander où j'étois, & toute ma Maison retentit de cette douloureuse exclamation: » Ah, mon Dieu! tout est perdu: la France » est détruite. « Je sortis précipitamment deshabillé comme j'étois. » Ah! » Monsieur, me cria-t'on de toutes » parts, le Roy vient d'être dangereusement blessé d'un coup de couteau » dans le côté. « Il me fut impossible d'en douter: car je vis dans le moment même arriver Saint-Michel (22), qui

(22) Saint-Michel, & du blâme qu'on étoit l'un des Gentils-hommes Ordinaires de Sa Majesté, qui avoit suivi ce Prince. Il avoit déjà mis l'épée à la main pour tuer l'assassin, lorsque le Duc d'Epéron lui cria, & aux Valets de pied, qui avoient la même pensée, qu'il y alloit de leur vie: qu'on s'assurât de sa personne; mais qu'on se gardât bien de rien faire davantage. » Le Duc se ressouvenoit, dit l'Historien de sa Vie, du déplaisir qu'il avoit senti,

» & du blâme qu'on avoit donné avec raison, à ceux qui tuèrent Jacques Clément, &c. p. 238. P. Matthieu ajoute, que Saint-Michel se contenta d'arracher le couteau des mains de Ravailac: que le Comte de Curson lui donna du pommeau de son épée à la gorge; & que La-Pierre, Exempt des Gardes, se saisit de lui, & le mit entre les mains des Valets de pied, qui le remirent à Montigny.

avoit presque été témoin du coup , & qui m'apportoît encore tout sanglant , le couteau qu'il s'étoit fait donner.

„ Ah ! m'écriai-je , en levant les yeux & les mains au Ciel , dans une confusion de sentimens inexprimable , „ voilà „ ce que ce pauvre Prince avoit toujours appréhendé : O mon Dieu ! „ ayez compassion de lui , de nous & „ de l'Etat ; c'en est fait , s'il est mort : „ Dieu n'a permis un si cruel accident , „ que pour déployer toute sa colère „ contre la France. Qu'elle va tomber „ en d'étranges mains ! (23)

1610.

(23) Il semble que sur un fait aussi public & aussi récent , que l'est l'assassinat de Henry IV. les Histoires & Mémoires du temps devroient montrer une parfaite conformité. Cependant une partie des Ecrivains contemporains ne conviennent entr'eux , ni sur le nombre des personnes qui étoient dans le carrosse de ce Prince, lorsqu'il fut frappé , ni sur le nombre & la quantité des coups qu'il reçut , ni sur plusieurs autres circonstances moins essentielles. Je trouve que pour faire ce récit d'une manière également fidelle & complete , il faut rapprocher & joindre ensemble MM. de Perèfixe , Matthieu , de L'Etoile , le Continuateur de M. De-Thou , & le Mercure François. *Ann. 1610.*

» La nuit de cette triste journée , Sa

» Majesté ne put jamais prendre aucun re-
 » pos ; & fut en continuelle inquiétude.
 » Le matin , s'étant levé , dit qu'il n'avoit
 » pas dormi , & qu'il étoit tout mal-fait :
 » sur quoi M. de Vendôme supplia Sa Ma-
 » jesté de se vouloir bien garder , même
 » ce jour , auquel on disoit qu'il ne devoit
 » pas sortir , parce qu'il lui étoit fatal. Je
 » vois bien , lui répondit le Roy , que vous
 » avez consulté l'Almanach , & oui parler
 » de ce fou de La-Brosse , de mon Cousin
 » le Comte de Soissons : c'est un vieil fou ;
 » & vous êtes encore bien jeune & guère
 » sage : & sur ce , le Duc de Vendôme fut
 » avertir la Reine , qui pria le Roy de ne
 » pas sortir du Louvre , le reste du jour : à
 » quoi il fit la même réponse. « *P. de L'E-*
toile.

» Sa Majesté alla ensuite ouir la Messe
 » aux Feuillans , où ce misérable le suivit ,
 » en intention de le tuer ; & a confessé de-
 » puis , que sans la survenue de M. de Ven-
 » dôme qui l'empêcha , il eût fait son coup
 » là-dedans. « *Ibid.*

» Fut remarqué que le Roy avoit beau-
 » coup plus de dévotion que de coûtume ,
 » & plus longuement se recommanda à
 » Dieu. La nuit qu'on pensoit qu'il dor-
 » mit , il se mit sur son lit à prier Dieu
 » à deux genoux , & dès qu'il fut levé ,
 » s'étant retiré pour cet effet en son Cabi-
 » net ; pour ce qu'on voyoit qu'il y demeu-
 » roit plus long-temps qu'il n'avoit accou-
 » tumé , fut interrompu ; dequoi il se fâ-
 » cha , & dit : ces gens-ci empêcheront-ils
 » toujours mon bien ? « *Ibid.*

„ Après le dîner , le Roy s'est mis sur son
 „ lit pour dormir : mais ne pouvant rece-
 „ voir de sommeil , il s'est levé triste , in-
 „ quiet & rêveur , & a promené dans sa
 „ Chambre quelque temps ; & s'est jetté
 „ derechef sur son lit : mais ne pouvant
 „ dormir encore , il s'est levé , & a deman-
 „ dé à l'Exempt des Gardes , quelle heure
 „ il est. L'Exempt lui a répondu qu'il étoit
 „ quatre heures , & a dit : Sire , je vois
 „ Votre Majesté triste & toute pensive : il
 „ vaudroit mieux prendre un peu l'air ; ce-
 „ la la réjouiroit. C'est bien dit : & bien ,
 „ faites apprêter mon carrosse ; j'irai à l'Ar-
 „ cenal voir le Duc de Sully , qui est indis-
 „ posé , & qui se baigne aujourd'hui. “
Ibid.

Matthieu rapportant ses discours avant
 & après son dîner : „ Il ne se pouvoit , dit-
 „ il , tenir en place , & beaucoup moins
 „ couvrir ses irrésolutions ; en la diverse
 „ agitation desquelles , il dit à la Reine ,
 „ qu'il ne sçavoit que faire : qu'il étoit en
 „ peine d'aller à l'Arcenal ; parce qu'il se
 „ mettroit en colére. La Reine lui dit sur
 „ cela: Monsieur, n'y allez point ; envoyez-
 „ y : vous êtes en bonne humeur , & vous
 „ irez vous fâcher.... Il vint à la fenêtre ,
 „ & portant la main à son front , dit ces pa-
 „ roles: Mon Dieu ! j'ai quelque chose là-
 „ dedans , qui me trouble fort... Je ne sçais
 „ ce que j'ai ; je ne puis sortir d'ici... Ra-
 „ vaillac entendant qu'il demandoit si son
 „ carrosse étoit en bas , dit entre ses dents :
 „ *Je te tiens ; tu es perdu.* “ P. Matthieu.
 „ Etant prêt d'y monter , arriva M. de

408 MEMOIRES DE SULLY,

1610.

„ Vitry , qui lui demanda s'il plaisoit à
 „ Sa Majesté qu'il l'accompagnât. Non ,
 „ lui répondit le Roy : allez seulement où
 „ je vous ai commandé , & m'en rappor-
 „ tez réponse. Pour le-moins , Sire , repli-
 „ qua Vitry , que je vous laisse mes Gar-
 „ des. Non , dit le Roy : je ne veux ni
 „ de vous , ni de vos Gardes ; je ne veux
 „ personne autour de moi. Entrant dans le
 „ carrosse , & pensant , comme il est à
 „ présupposer , aux mauvaises prophéties
 „ de ce jour , qu'on lui avoit voulu mettre
 „ en la tête , demanda à l'un des siens , le
 „ quatrième du mois il étoit : c'est le 13 .
 „ Sire : Non , dit un autre , c'est le 14 . Il
 „ est vrai , dit le Roy , tu fais mieux ton
 „ Almanach , que ne fait l'autre : & se
 „ prenant à rire , entre le 13 & le 14 , dit-
 „ il : & sur ces mots , fait aller le carros-
 „ se. « *L'Évêque.*

„ Il dit au Cocher : mettez-moi hors de
 „ céans. Quand il fut devant l'Hôtel de
 „ Longueville , il renvoya tous ceux qui
 „ le suivoient. On lui demanda encore
 „ une fois , où iroit le carrosse. Il dit : A
 „ la Croix-du-Tiroir : Et quand il y fut ,
 „ il dit : Au Cimetière Saint-Innocent. Ra-
 „ vaillac demeura longuement au Louvre ,
 „ assis sur les pierres de la porte , où les La-
 „ quais attendent leurs Maîtres. Il pensoit
 „ faire son coup entre les deux portes : le
 „ lieu où il étoit , lui donnoit quelque
 „ avantage : mais il trouva que le Duc d'E-
 „ pernon étoit en la place , où il jugeoit
 „ que le Roy se devoit mettre. « *Matthieu.*
 „ Ce Prince étoit dans le fond du carrosse ,
 „ dont

dont il voulut, pour son malheur, qu'on levât tous les mantelets, parce qu'il faisoit
 bean temps, & qu'il prenoit plaisir à voir
 en passant, les préparatifs qu'on faisoit
 par toute la Ville pour l'Entrée de la Reine.
 Il avoit à côté de lui à sa droite, le Duc
 d'Epéron : les Maréchaux de Lavardin &
 de Roquelaure étoient à la portière droite ;
 le Duc de Montbazon & le Marquis de La-
 Force, proche de lui, à la portière gau-
 che ; & sur le devant, le Marquis de Mire-
 beau & Du-Plessis-Liancourt, son premier
 Ecuyer. Vitry, Capitaine de ses Gardes,
 étoit allé par son ordre, au Palais, pour
 hâter les préparatifs de l'Entrée de la Rei-
 ne ; & il avoit fait demeurer ses Gardes au
 Louvre, de manière qu'il n'étoit suivi que
 d'un petit nombre de Gentilshommes à
 cheval, & de ses Valets-de-pied. *Perefixe,
 Matthieu, L'Etoile, N. Rigault. Ibid.*

Le carrosse entrant de la rue Saint Ho-
 noré dans celle de la Féronnerie, qui étoit
 alors fort étroite, & encore rétrécie par les
 boutiques adossées au mur du Cimetière
 des Innocens ; un embarras, formé par la
 rencontre d'une charrette chargée de vin,
 qui se présenta à droite, & d'une autre
 chargée de foin, qui venoit à gauche, l'o-
 bligea de s'arrêter dans le coin de cette rue,
 vis-à-vis l'Etude d'un Notaire, nommé
 Poutrain. Les Valets de pied entrèrent dans
 les Charniers, pour rejoindre plus facile-
 ment le carrosse au bout de la rue : il n'en
 resta que deux à la suite du carrosse ; dont
 l'un s'avança, pour dissiper l'embarras, &

1610.

l'autre prit ce moment pour renouer sa jarrettière. *Ibid.*

Ravaillac, qui avoit suivi le carrosse depuis le Louvre, voyant qu'il étoit arrêté, & qu'il n'y avoit personne à l'entour, s'avança du côté où il avoit remarqué qu'étoit le Roy; le manteau pendant sur l'épaule gauche, & lui servant à cacher le couteau qu'il tenoit dans sa main. Il se glissa entre les boutiques & le carrosse, ainsi que faisoient ceux qui cherchoient à passer; & s'appuyant d'un pied sur un des rais de la rouë, de l'autre sur une borne, il tira un couteau tranchant des deux côtés, & en porta un coup au Roy, un peu au-dessus du cœur, entre la troisième & la quatrième côte; dans le temps que ce Prince étoit tourné vers le Duc d'Epéron, lisant une Lettre; ou, selon d'autres, panché vers le Maréchal de Lavardin, auquel il parloit à l'oreille. Se sentant frappé, Henry s'écria: *Je suis blessé*: Mais dans l'instant même, l'assassin, qui s'étoit apperçu que la pointe du couteau avoit été repoussée par l'os de la côte, redoubla d'une si grande vitesse, qu'aucun de ceux qui étoient dans le carrosse, n'eut le temps de s'y opposer, ni même de l'appercevoir. Henry en haussant le bras, ne donna que plus de prise à ce second coup, qui porta droit dans le cœur, selon Peréfixe & l'Etoile; & selon Rigault & le Mercure François, proche l'oreille du cœur, dans la veine cave, qui en fut coupée: ce qui faisant jeter à ce malheureux Prince, le sang à gros bouil-

lons, par la bouche & par l'ouverture de sa blessure, lui ôta la vie; sans qu'il pût faire autre chose, que pousser un grand soupir; ou, comme le dit Matthieu, proférer d'une voix éteinte, ce peu de mots: *Ce n'est rien.* Le meurtrier passa jusqu'à frapper un troisième coup, que le Duc d'Epéron reçut dans sa manche. *Ibid.*

1610.

L'opinion de l'Auteur du *Mercur* François, est que Henry IV. expira du premier coup. » Le premier coup, dit-il, porta entre la cinquième & sixième côte; perça » la veine intérieure, vers l'oreille du » cœur; & parvint jusqu'à la veine cave, » qui se trouvant percée, fit à l'instant perdre la parole & la vie à ce grand Monarque: Quant au second, il ne pénétra » pas avant, & n'effleura guère que la » peau. « *Mercur* François.

L'Ecrivain qui nous a donné la vie du Duc d'Epéron, pense d'une façon bien plus singulière. Il avance, sans aucune preuve, que le Duc d'Epéron, qui vit porter le second coup, avança le bras pour le parer; & même qu'il le reçut en partie dans la manche de son habit, qui en fut percée. Il a sans doute voulu faire honneur à son Héros, par ce trait: mais je ne sçais s'il y pensoit bien, lorsqu'il ajoute tout-de-suite, que l'assassin, après ce second coup, eut le temps d'en porter un troisième, mortel comme le second, & que le Roy reçut à plein. Comment, si le Duc d'Epéron apperçut assez le premier de ces deux coups, pour le détourner en partie, lui & les autres ne purent-ils pas empêcher

1610.

le coup suivant ? Cet Historien est donc dans le cas d'avoir beaucoup trop prouvé : & si ce n'est qu'heureusement pour lui, il est très-facile de le convaincre d'erreur, son rapport même pourroit devenir une accusation contre le Duc d'Epéron *Vie du Duc d'Epéron. 2. Part. pag. 238.*

» Chose surprenante ! Nul des Sei-
 » gneurs, qui étoient dans le carosse, n'a
 » vu frapper le Roy : & si ce monstre d'en-
 » fer eût jetté son couteau, on n'eût sçu à
 » qui s'en prendre; mais il s'est tenu là com-
 » me pour se faire voir, & pour se glorifier
 » du plus grand des assassinats. « Perefixe
 dit la même chose : & ce sentiment est plus
 conforme au caractère dont on nous repré-
 sente Ravailiac, que ce que dit le Continua-
 teur de M. De-Thou, que ce fut l'agitation
 & le trouble de son esprit, qui l'empêchèrent
 de s'enfuir, de se cacher, ou de laisser tom-
 ber le poignard. » Il confessa, dit au con-
 » traire Matthieu, qu'il donna dans le corps
 » du Roy, comme dans une botte de foin. «
L'Etoile. Ibid.

» Les six Seigneurs qui étoient dans le
 » carrosse, en descendirent incontinent ; les
 » uns s'empressant à se saisir du Parricide,
 » les autres autour du Roy : Mais un d'en-
 » tr'eux voyant qu'il ne parloit point, &
 » que le sang lui sortoit par la bouche, s'é-
 » cria : *Le Roy est mort.* A cette parole, il
 » se fit un grand tumulte ; & le peuple qui
 » étoit dans les rues, se jettoit dans les
 » boutiques les plus proches, les uns sur
 » les autres, avec pareille frayeur, que si
 » la Ville eût été prise d'ennemis. Un des

Seigneurs, (le Duc d'Epéron) soudain s'avisa de dire, que le Roy n'étoit que blessé; & qu'il lui avoit pris une foiblesse. On demande du vin; & tandis que quelques habitans se diligentent d'en aller querir, on abbat les portières du carrosse, & dit-on au peuple, que le Roy n'étoit que blessé; & qu'ils le remenoient vite-ment au Louvre, pour le faire panser. *Mercur. François. Ibid.*

Je courus lors comme un insensé, & pris le premier cheval que je trouvai, & m'en vins à toute bride au Louvre. Je rencontraï devant l'Hôtel de Longueville M. de Belancourt, qui revenoit du Louvre, & me dit: *Il est mort.* Je courus jusques aux barrières, que les Gardes-Françoises avoient occupées, & celles des Suisses, les piques baissées; & passames, M. le Grand & moi, sous les barrières; & puis courumes au Cabinet du Roy, où nous le vîmes étendu sur son lit, & M. De-Vic, Conseiller-d'Etat, assis sur le même lit, qui lui avoit mis sa Croix de l'Ordre sur la bouche, & lui faisoit souvenir de Dieu. Milon, son premier Medecin, étoit à la ruelle, pleurant; & des Chirurgiens, qui vouloient le panser: mais il étoit déjà passé: Bien vîmes-nous une chose, qu'il fit un soupir: ce qui en effet n'étoit qu'un vent qui sortoit. Alors le Premier Medecin cria: *Ah! c'en est fait; il est passé.* M. le Grand en arrivant, se mit à genouil à la ruelle du lit, & lui tenoit une main qu'il baisoit: & moi, je m'étois jetté à ses pieds, que je tenois

414 MEMOIRES DE SULLY,

1610.

„ embrassés, pleurant amèrement. M. de
„ Guise arriva lors aussi, qui le vint em-
„ braffer, &c. “ *Mém. de Bassompierre, tom.*
1. pag. 297.

„ La Reine reçut dans son Cabinet cette
„ triste Nouvelle ; & toute émuë, en sortit
„ incontinent, pour aller voir celui qu'elle
„ honoroit le plus en ce monde, privé de
„ vie. Mais M. le Chancelier, qui étoit lors
„ au Conseil, où pareil avis étoit venu,
„ étant monté vers elle, la rencontra à la
„ sortie, & l'arrêta. Elle, dès qu'elle le vit,
„ lui dit : *Helas ! le Roy est mort.* Lui, sans
„ faire semblant d'aucune émotion, lui re-
„ partit : *Votre Majesté m'excusera, les Rois*
„ *ne meurent point en France.* Puis l'ayant
„ priée de rentrer dans son Cabinet, il lui
„ dit : Il faut regarder que nos pleurs ne
„ rendent nos Affaires déplorables : il les
„ faut réserver à un autre temps. Il y en a
„ qui pleurent, & pour vous & pour eux :
„ C'est à Votre Majesté de travailler pour
„ eux & pour vous : nous avons besoin de
„ remèdes, & non de larmes. “ *Mercur*
François. Ibid.

„ A cinq heures du soir, il n'y avoit
„ qu'au Louvre qu'on scût certainement la
„ mort du Roy : dans le Quartier même de
„ la Féronnerie, où il avoit été tué, on
„ croyoit qu'il avoit été blessé seulement.
„ Ce bruit parvint aux Augustins, avant la
„ fin de l'Audience ; le bruit, le murmu-
„ re, qui augmentoient chaque instant, par
„ les gens qui se rendoient dans la cour,
„ qui est devant la Salle de la Grand' Cham-
„ bre, parvint bientôt jusqu'aux oreilles de

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 415

„ M. de Blancmesnil, deuxième Président
 „ de la Grand'Chambre, & actuellement
 „ tenant l'Audience en icelle. A ce bruit,
 „ il se leva, comme pour recueillir les avis
 „ sur la Cause qui se plaidoit : mais au lieu
 „ de parler de la Cause, il remontre à la
 „ Chambre l'importance de ce bruit, qui
 „ ne pouvoit être, sans qu'il fût arrivé
 „ quelque funeste accident ; les disposa à
 „ lever le siège, & rompre l'Audience : ce
 „ qui fut exécuté.... On envoya querir sur-
 „ le-champ Messieurs les Gens du Roy...
 „ Dès qu'ils furent arrivés, ils furent dé-
 „ putés pour aller au Louvre, pour appren-
 „ dre l'état des affaires & la volonté du
 „ Roy.... D'un autre côté les Princes,
 „ Ducs & Grands Seigneurs, qui étoient à
 „ Paris, s'étoient rendus en hâte au Louvre
 „ pour servir le Roy.... Le Sieur de Vitry
 „ eut ordre d'assembler tous les Enfans du
 „ Roy en une chambre, & sur-tout le Roy
 „ à présent régnant ; & que personne n'eût
 „ à approcher d'eux. Les Ducs de Guise &
 „ d'Epernon furent chargés de faire monter
 „ à cheval le plus de Noblesse qu'il se pour-
 „ roit, & aller par toute la Ville dire que
 „ le Roy n'étoit point mort, mais seule-
 „ ment blessé. Le-Jay, Lieutenant Civil,
 „ & Sanguin, Prevôt des Marchands, eu-
 „ rent ordre de faire fermer les portes de
 „ la Ville, de s'emparer des clefs, de pren-
 „ dre tous leurs Officiers, d'empêcher tou-
 „ tes émotions & attroupemens... Les Gar-
 „ des qui étoient dans les Fauxbourgs, eu-
 „ rent ordre de se venir placer sur le Pont-
 „ Neuf, dans la rue Dauphine, & aux

1610.

416 MEMOIRES DE SULLY;

1610.

„ environs des Augustins ; afin d'investir
 „ le Parlement , & le contraindre , s'il fal-
 „ loit , de déclarer la Reine Régente... Les
 „ Gens du Roy revenus du Louvre , trou-
 „ vèrent aux Augustins M. le Premier Pré-
 „ sident , qui s'y étoit fait porter en une
 „ chaise ; auquel , & aux Chambres affem-
 „ blées , ayant confirmé la mort de Sa Ma-
 „ jesté , ils commencèrent à délibérer sur la
 „ réquisition faite par les Gens du Roy.
 „ Lors sont entrés dans la Grand' Cham-
 „ bre , M. de Guise & M. d'Epéron , en-
 „ voyés par la Reine , pour voir ce qui se
 „ passeroit , &c. “ *L'Etoile. Peref. Ibid.*

„ Vers les neuf heures du soir du même
 „ jour , un grand nombre des Seigneurs
 „ alloient par la Ville , & disoient en pas-
 „ sant : Voici le Roy qui vient ; il se porte
 „ bien , Dieu merci. Comme il étoit nuit ,
 „ le peuple croyant que le Roy étoit en cette
 „ compagnie , se mit à crier à force : *Vive*
 „ *le Roy*. Ce cri s'étant communiqué d'un
 „ Quartier à l'autre , toute la Ville reten-
 „ tit de *Vive le Roy* : Il n'y avoit que les
 „ Quartiers du Louvre & des Augustins ,
 „ où l'on scût la vérité. “ *Ibid.*

„ Le soir on pansa le corps du Roy , &
 „ lava avec la même cérémonie , que s'il
 „ eût été en vie. M. Du Maine lui donna
 „ sa chemise. M. le Grand servit ; & l'on
 „ me commanda de servir , & représenter
 „ la place de M. de Bouillon. “ *M. Bassom-
 pierre. Ibid.*

„ Le Samedi 15. du mois de May , le
 „ corps du Roy fut ouvert , en présence
 „ de vingt-six Medecins , ou Chirurgiens ,

», qui lui trouvèrent toutes les parties si
 », bien conditionnées , qu'il auroit pu vivre
 », encore trente ans , selon le cours de la
 », nature... Son cœur étoit petit , mais gros
 », & ferré , & merveilleusement sain. “
L'Etoile. Ibid.

», C'étoit le plus épais estomac , au rap-
 », port des Médecins & Chirurgiens , que
 », l'on ait vu. Il avoit le poumon gauche
 », un peu attaché aux côtés. “ *Bassompierre.*
Ibid.

», Ses entrailles furent envoyées dès
 », l'heure même à S. Denys , sans aucune
 », cérémonie. Les Peres Jésuites demandé-
 », rent le cœur , & le porterent à leur Eglise
 », de La-Flèche. Le corps embaumé dans
 », un cercueil , couvert d'une bierre de
 », bois , avec un drap d'or par-dessus , fut
 », mis dans la chambre du Roy , sous un
 », dais ; avec deux autels aux deux côtés ,
 », sur lesquels on dit la Messe dix-huit jours
 », durant , puis il fut conduit à Saint De-
 », nys , &c. “ *Peref. Ibid.*

Voyez dans les mêmes Historiens , plu-
 sieurs autres détails intéressans , tant sur ce
 qui se passa dans le Parlement , & en diffé-
 rens endroits de Paris , que sur les Céré-
 monies funébres , observées en cette occa-
 sion. Consultez aussi sur ce dernier article ,
 les Mss. Royaux *Vol. 9361.*

Les Mémoires du temps nous présentent
 ici une infinité de remarques & d'anecdotes
 curieuses sur l'affassinat de Henry IV. que
 nous ne pouvons nous dispenser d'ajouter
 au texte de nos Mémoires. Leur nombre
 seul & leur diversité m'embarrassent : Car

pour ce qui est des personnes auxquelles elles ont rapport, qui sont les Jésuites, le Duc d'Epéron & plusieurs des principaux Seigneurs du Royaume, la Marquise de Verneuil, & le Parti qu'on suppose qu'elle conduisoit, les Officiers de la Maison de la Reine, &c. bien loin que tout cela puisse faire tort à leur mémoire, on conviendra sans peine, que leur intérêt demande qu'on ne supprime ni ne déguise aucun de ces traits: puisque toute l'application & la malignité de leurs ennemis, n'ayant pu venir à bout d'en vérifier clairement un seul, il en résulte que ce sont autant de calomnies, inventées par des gens oisifs & méchans.

Une seule Remarque générale & applicable à tous, suffit pour en convaincre: c'est que Ravailiac n'a jamais accusé, ni même donné lieu de soupçonner, aucune de ces personnes: qu'il a toujours soutenu au contraire, que personne n'a eu connoissance de son dessein, & qu'il ne l'avoit formé, que parce qu'il avoit entendu dire que le Roy vouloit faire la Guerre au Pape. C'est sur quoi il ne varia jamais. Il parla à la Question, comme il avoit fait sur la sellette. Les plus violentes douleurs ne le firent point changer de langage. Il protesta, il le répéta sur l'échaffaud, qu'il n'avoit eu ni confident, ni complice. » Il se retourna » (Ravailiac prêt à expirer) vers son Con- » fesseur, & le pria de lui donner l'absolu- » tion, parce qu'il n'en pouvoit plus: Ce » que le Confesseur lui ayant refusé, disant » que cela leur étoit défendu pour le crime

„ de Lèze-Majesté au premier chef, tel
 „ qu'étoit le sien, s'il ne vouloit révéler ses
 „ complices : donnez-la moi , dit Ravail-
 „ lac , à condition qu'au cas que ce que
 „ je vous ai protesté n'avoir point de com-
 „ plices, soit vrai : je le veux , répondit le
 „ Confesseur , à cette condition voirement,
 „ & qu'au cas qu'il ne soit ainsi , votre ame
 „ au sortir de cette vie , s'en va droit à tous
 „ les Diabes : Je l'accepte & la reçois , dit
 „ Ravailac , à cette condition : & ce fut la
 „ dernière parole qu'il dit à MM. de Fille-
 „ fac & Gamache , tous deux hommes de
 „ bien , & des plus suffisans de la Sorbon-
 „ ne. “ Paroles très-remarquables , venant
 „ de celui de tous les Ecrivains , qui s'est
 „ montré le plus libre & le plus envenimé.

Mém. pour servir à l'Hist. de Fr. p. 323.

Je commence après cette Remarque dé-
 cislive , par ce qui regarde les Jésuites , ceux
 de tous , qui ont été le moins ménagés , &
 que notre Auteur va attaquer les premiers,
 au commencement du Livre suivant ; quoi-
 qu'il ne les nomme pas : & je crois être en-
 core obligé de rapporter avant tout , un
 aveu singulier d'un homme , grand cri-
 tique , qui fait profession de ne pas crain-
 dre la Société , & de n'épargner personne :
 „ J'ai eu la curiosité , dit-il , de lire ce que
 „ les Jésuites ont répondu aux accusations
 „ de leurs ennemis ; ce qu'on leur a repli-
 „ qué ; ce qu'ils ont répliqué eux-mêmes :
 „ & il m'a paru qu'en plusieurs choses ,
 „ leurs accusateurs demeuroient en reste.
 „ Cela me fait croire qu'on leur impute
 „ beaucoup des choses, dont on n'a aucunes

1610.

„ preuves ; mais que l'on croit facilement
 „ l'instigation des Préjugés. “ On ne trouve
 en effet rien de solide ni de prouvé , dans
 la déclamation de Morizot , & d'une in-
 finité d'autres Ecrivains Anonymes. *Bayle ,*
Lettres choisies , T. 1. Lettre 230.

Entrons dans le détail , par la discussion
 des paroles attribuées à un Jésuite , parlant
 à Ravailac : *Mon Ami, n'accusez pas les Gens*
de bien. „ Le Pere Cotton même y alla , qui
 „ lui dit qu'il regardât bien *d'accuser des*
 „ *innocens* : parole , qui ne tomba pas à
 „ terre : puis lui eût bien voulu persuader ,
 „ s'il eût pu , qu'il eût été Huguenot ; lui
 „ disant que jamais on ne lui persuaderoit
 „ qu'il pût tomber en l'esprit d'un Catholi-
 „ que Romain , de perpétuer un si mauvais
 „ acte : mais celui-ci se moqua dudit P. Cot-
 „ ton , bien que Jésuite , comme des autres ,
 „ lesquels il renvoyoit plaisamment : vous
 „ seriez bien étonnés , disoit-il à qui lui de-
 „ mandoit des Nouvelles , si je disois que
 „ ce fût vous qui me l'auriez fait faire : il
 „ ne le dit pas au P. Cotton ; car en lui ,
 „ tout méchant qu'il étoit , restoit encore
 „ quelque scrupule de conscience , pour ne
 „ point scandaliser les Freres de la Société.
Journal du Regne de Henry IV. année 1610.

Pierre Matthieu , dans l'Histoire parti-
 culière qu'il a composée de la mort de Hen-
 ry IV. *art. 4. pag. 116.* dit que „ la Reine
 „ jugeant que si ce misérable Ravailac pou-
 „ voit être conduit au repentir de son cri-
 „ me , il diroit plus librement ce qui l'au-
 „ roit induit à le commettre ; trouva bon
 „ qu'il fût visité par des Docteurs & Reli-

„gieux , qui miffent fon ame en telle dif-
 „pofition , qu'elle apprehendât plus les
 „tourmens éternels que les temporels. “

Le P. Cotton pouvoit être du nombre de
 ces Religieux ; mais l'Auteur ne le nomme
 pas en particulier , & ne fait nulle men-
 tion des paroles qu'on lui attribué , il ne
 dit pas que ce Pere , en abordant Ravail-
 lac , l'ait appellé , *mon Ami*. Le P. d'Or-
 leans d'ailleurs ne dit pas un feul mot de
 ce fait , dans la Vie du P. Cotton , où il
 étoit naturel d'en parler ; & où il eft entré
 dans un aufli grand détail , par rapport à
 ce Pere , que Matthieu a traité toutes les
 circonftances de la Mort de Henry IV.

„ On remarqua deux chofes , dit Meze-
 „rai , dont le Lecteur tirera telle confé-
 „ quence qu'il lui plaira ; l'une , que lorf-
 „ qu'on l'eut pris (Ravaillac) , on vit venir
 „ fept ou huit hommes , l'épée à la main ,
 „ qui difoient tout haut qu'il falloir le tuer ,
 „ mais ils fe cachèrent auffi-tôt dans la fou-
 „ le : l'autre , qu'on ne le mit pas d'abord
 „ en prifon , mais entre les mains de Mon-
 „ tigny ; & qu'on le garda deux jours dans
 „ l'Hôtel de Rais , avec fi peu de foin , que
 „ toutes fortes de gens lui parloient : en-
 „ tr'autres , un Religieux qui avoit de gran-
 „ des obligations au Roy , l'ayant abordé ,
 „ & l'appellant , *mon Ami* , lui dit qu'il fe
 „ donnât de garde d'accufer les Gens de
 „ bien. “ Mezerai a pris apparemment la
 première de ces Remarques , de P. Matthieu ,
 qui dit que ce fut le Baron de Courtaumer ,
 qui mettant l'épée à la main , contre ce gros
 de dix ou douze hommes , les obligea de fe

1610.

perdre dans la presse. Mais je ne vois pas quelle conséquence il y a à tirer du premier des deux faits, rapportés par Mezerai; sinon, que des hommes transportés de colère & de douleur, à cause de la mort du meilleur des Rois, ont pu d'abord vouloir faire périr l'Assassin sous leurs coups. Pour le second fait, après ce que nous en venons de dire dans la Remarque supérieure, il doit du-moins paroître bien hazardé; supposé que par le Religieux qui avoit de grandes obligations au Roy, l'Auteur ait voulu faire entendre le P. Cotton. Enfin, si ce Pere a vu en effet Ravailac; s'il lui a dit: *mon Ami, n'accusez pas les Gens de bien*: que conclurre d'une expression de douceur & de charité, qui ne présente par elle-même, ni directement ni indirectement, rien d'odieux à l'esprit? *Abr. Hist. Chron. T 3. p. 1450.*

Voici ce qu'on trouve encore en différens endroits, à cette occasion, contre les Jésuites. „ Le P. d'Aubigny, qui avoit con-
 „ fessé Ravailac, fut interrogé particulière-
 „ ment par le premier Président, sur le se-
 „ cret de la Confession: mais il n'en put
 „ tirer autre chose, sinon que Dieu, qui
 „ avoit donné aux uns le don des langues,
 „ & aux autres le don de prophétie, de ré-
 „ vélation, &c. lui avoit donné le don d'ou-
 „ bliance des Confessions: au surplus,
 „ ajouta-t'il, nous sommes Religieux, qui
 „ ne sçavons ce que c'est que le monde;
 „ qui ne nous mêlons & n'entendons rien
 „ aux affaires d'icelui. Je trouve au con-
 „ traire, repliqua le Premier Président, que
 „ vous en sçavez assez, & ne vous en mêlez

„ que trop : & si vous n'en eussiez pas été
 „ plus que vous dites , tout se fût mieux
 „ passé. “ *Mém. pour l'Hist. Fr. ibid. p. 320.*
 & 321.

Ce qu'on vient de lire touchant le P. d'Aubigny , est sans doute le plus fort de tous les traits , qu'on a avancés contre les Jésuites. On sçait que Ravallac ayant déposé , qu'il connoissoit ce Jésuite : qu'il avoit assisté à sa Messe : qu'il lui avoit fait part des visions de son imagination troublée , &c ; il fut confronté avec ce Pere , qui soutint en face à Ravallac , qu'il ne l'avoit jamais vu : & que tout ce qu'il avançoit , étoient de purs mensonges. Le Mercure François beaucoup plus croyable que tous les Ecrivains que nous venons de citer ; parce qu'il parle de toute cette affaire avec tant de détail & de netteté , qu'on diroit qu'il a entre les mains toutes les Pièces du Procès : le Mercure François , dis-je , après avoir rapporté les circonstances de cette confrontation , ajoute : „ Le Pere d'Aubigny dit à Ravallac , qu'il étoit fort méchant : & qu'après avoir fait un si méchant acte , il ne devoit accuser personne à faux : ains se contenter de ses péchés , sans être cause de cent mille qui arriveroient. Ravallac admonesté s'il veut reprocher le P. d'Aubigny , le faire présentement ; a dit que non , & qu'il le tenoit pour homme de bien , bon Religieux , & le vouloit croire. Pareillement ledit d'Aubigny averti reprocher , & de l'Ordonnance qu'il n'y seroit plus reçu , si présentement il ne le faisoit : a dit , qu'il ne vouloit alléguer

424 MEMOIRES DE SULLY,

1610.

„ d'autres reproches , sinon que c'étoit un
„ méchant , qui mentoit impudemment. “
Mercuré François ann. 1610.

Le silence de Ravailac , après de sem-
bles paroles , peut passer pour une convic-
tion de la calomnie. Il faudroit voir ce
morceau entier du Procès de Ravailac ,
dans le Livre même. Matthieu dit que ce
fut Servin , Avocat du Roy , qui interro-
geale P. d'Aubigny. Selon cet Historien ,
le Pere d'Aubigny répondit en effet , „ que
„ depuis que par la disposition de ses Super-
„ rieurs , il avoit quitté les Prédications
„ pour s'adonner aux Confessions , Dieu lui
„ avoit fait cette singulière grace , d'effacer
„ incontinent de sa mémoire , tout ce qu'on
„ lui disoit sous le sceau de la Confession. “
Mais c'est tout ce que cet Ecrivain en rappor-
te; sans faire nulle mention de replique ma-
lignè de la part de l'Avocat du Roy , quel-
qu'ennemi qu'il fût des Jésuites : & il me-
rite sans doute d'être cru , plutôt que les
Mémoires pour l'Histoire de France ; parce
qu'il étoit contemporain , & qu'il s'intéres-
soit très-particulièrement à la mémoire de
Henry IV. qui l'avoit honoré de ses bonnes
graces. Pasquier , grand ennemi des Jésui-
tes , en ne les accusant de rien , montre
assez qu'il les croit innocens , *Histoire de
Henry IV. ibid. Lettres de Nicolas Pasquier.*

„ Le Dimanche 23 May , le Pere Portu-
„ gais , Cordelier , avec quelques Curés de
„ Paris , entr'autres ceux de Saint Barthe-
„ lemi & de Saint Paul , en paroles cou-
„ vertes , & toutefois intelligibles , taxèrent
„ les Jésuites , comme complices de l'affai-
„ sinat

„ finat du Roy ; les arguans par leurs pro-
 „ pres Ecrits & Livres , nommément ceux
 „ de Mariana & de Becanus... Il fut auffi
 „ proposé , dit encore sur ce sujet le même
 „ Auteur , de défendre les Chaires publi-
 „ ques aux Jésuites. On se contenta de faire
 „ brûler le Livre de Mariana ; comme il fut
 „ ce jour , Mardi 8 Juin , par la main du
 „ Bourreau, devant l'Eglise de Notre-Dame.
 „ Ce Livre soutient apertement le fait de
 „ Frere Clement , & a été imprimé en deux
 „ façons : l'une , en petit folio ; l'autre in-
 „ octavo. Dans le premier , il appelle ce
 „ Frere , *Æternum Gallia decus* : lesquels
 „ trois mots sont ôtés du second , que j'ai. “
Mémoires pour l'Hist. de Fr. ibid. p. 325.

Si tous les Auteurs qui avoient écrit dans
 les principes de Mariana & Becanus , de-
 voient être taxés d'avoir contribué à la mort
 du Roy ; „ il falloit faire le procès à Jean
 „ Petit , Docteur de Sorbonne , dont le
 „ Concile de Constance avoit réprouvé les
 „ sentimens , au célèbre Jean Gerson , à
 „ Jacques Almain , à Richer , à Jean Bou-
 „ cher , de la même Maison & Société.
 „ Ignore-t'on que la Sorbonne s'assembla
 „ extraordinairement , pour procéder à l'a-
 „ pothéose de Jacques Clément, assassin de
 „ Henry III : & que parmi tant de Docteurs
 „ qui se trouvèrent à cette Assemblée , il
 „ n'y eut que le Maître Jean Poitevin , qui
 „ s'y opposa ? Une haine furieuse éteignoit
 „ dans ces malheureux temps les lumières
 „ les plus naturelles : & quelque révoltante
 „ que soit la Doctrine , qui enseigne qu'il
 „ est quelquefois permis de tuer les Rois ,
 Tome. IV. N n

1610.

„ quelque opposée qu'elle soit à l'écriture
 „ & à la raison ; elle étoit , à la honte de la
 „ raison & de la Religion , la Doctrine do-
 „ minante. Mariana , Jésuite Espagnol ;
 „ dans un Livre intitulé , *De Rege & Regis*
 „ *institutione* , tient en effet qu'il est quel-
 „ quefois permis de tuer les Tyrans ; quoi-
 „ qu'il enseigne d'ailleurs , qu'un Prince
 „ légitime ne peut être tué par aucun parti-
 „ culier , de son autorité privée. Les enne-
 „ mis des Jésuites avançoient , que Ravail-
 „ lac y avoit pris ses premières leçons , qu'il
 „ n'avoit que trop pratiquées. Il est cepen-
 „ dant certain qu'il n'avoit jamais lu le
 „ Livre , qu'il ne connoissoit guère ; & qu'il
 „ ne sçavoit pas assez de Latin , pour l'en-
 „ tendre : mais la passion ne fait pas tous ces
 „ raisonnemens. Pour empêcher que la té-
 „ mérité de quelques Ecrivains ne suscitât
 „ dans la suite une pareille affaire à tout le
 „ Corps des Jésuites , le Pere Aquaviva dé-
 „ fendit dès le 8 Juillet , sous peine d'Ex-
 „ communication & de suspension des Mi-
 „ nistères sacrés , à tous les Sujets de la
 „ Compagnie , de rien dire , ou écrire , qui
 „ pût autoriser en aucune façon & sous au-
 „ cun prétexte , le parricide des Rois : que
 „ la Loi de Dieu , dit-il , ordonne d'hono-
 „ rer & de respecter , comme personnes fa-
 „ crées , que la main du Seigneur a placées
 „ sur le Trône. “ *Mémoire Chron. & Dogm.*
tom. 1. pag. 115 & suiv.

Ce qui est dit ici de Mariana , convient
 également à Becan : & je ne vois , à bien
 parler , qu'une seule de ces accusations ,
 dans le cas d'avoir été faite avec quelque

vraisemblance : c'est celle que l'on tire du Livre de ce Jésuite Espagnol , condamné par le Parlement , comme étant capable d'armer les Sujets contre leurs Souverains. Mais que conclurre enfin contre les Jésuites de France , & sur un fait , du Livre d'un étranger , déjà condamné comme très-pernicieux , dès l'année 1606 , par les Jésuites eux-mêmes ?

„ Le Pere Cotton étant entré en conférence , sous la permission de la Reine , qui desiroit l'accorder avec l'Abbé Du-Bois , ennemi déclaré de lui & des Jésuites ; y étant demeuré cinq heures entières , au Logis de M. le Lieutenant Civil , sans se pouvoir accorder : finalement ledit Pere Cotton , pour le surprendre , lui auroit demandé s'il pensoit que les Jésuites eussent fait mourir le feu Roy ; & s'il croyoit qu'il l'eût tué. Non , lui répondit l'Abbé Du-Bois : car si je le croyois , je vous sauterois , dit-il , tout à cette heure (jurant une bonne Mort-dieu d'Abbé) à la gorge & vous étranglerois , & vous jetterois par ces fenêtres. Puis il lui demanda si les Jésuites n'étoient point Catholiques : comme le Diable , dit-il. „ *Journal du Regne de Henry IV. par P. de L'Etoile , pag. 233.*

„ Il y eut prise ce jour (mardi 2^e May) entre M. de Loménie & le Pere Cotton , en plein Conseil ; auquel Loménie dit que c'étoit lui voirement qui avoit tué le Roy , & la Société de ses Jésuites. Et sur ce que ceux du Conseil lui dirent qu'il apportât un peu plus de modération , dit

1610.

„ que le regret qu'il avoit de la mort de son
 „ bon Maître, lui pouvoit bien causer un
 „ peu trop de passion en paroles; mais qu'il
 „ ne parloit qu'en présence de la Reine.
 „ En même-temps Béringhen en eut à De-
 „ Lorme, premier Médecin de la Reine,
 „ qui souûtenoit les Jésuites; & lui en dit au-
 „ tant. “ *Ibid pag. 260.*

Est-il étonnant que dans la vivacité & la colére, dans des momens où on se laisse aller à ses inimitiés, à ses préventions, à ses préjugés; on se répande en paroles piquantes, en invectives, qu'on ne sçaurôit prouver? On avance bien des discours, qu'on ne croit point & qu'on défavoué intérieurement, quand on est de sens rassis.

Jean Du-Bois, Abbé de Beaulieu, ayant été obligé peu de temps après, de sortir du Royaume, fut arrêté à Rome, & mis à l'Inquisition, à la poursuite, soit des Jésuites, soit du Procureur Général des Céléstins: car il avoit d'abord été Célestin; & l'on veut qu'il soit sorti de cet Ordre, sans rendre compte des deniers qu'il avoit eu entre les mains. Ensuite il avoit porté les armes, & servi avec distinction Henry III. qui l'appelloit l'*Empereur des Moines*. Après cela, il reprit l'habit Ecclésiastique, & se rendit célèbre par ses Prédications. Quoi qu'il en soit, il fut détenu dans les prisons jusqu'en 1626, qui est l'année où il mourut, peu de jours après que le Pape Gregoire XV. lui eut rendu la liberté. *Mém. pour l'Histoire de France, Mercure François & Moreri.*

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 429

L'Etoile fait tenir à La-Varenne un discours bien singulier aux Jésuites, à son retour de La-Flèche, où il les avoit accompagnés dans la Cérémonie du transport du Cœur de Henry IV. en l'Eglise de ces Peres ; & après leur avoir donné à dîner à tous , au nombre de vingt-quatre. „ Au reste , leur dit-il , à la suite d'autres paroles déjà très-fortes, „ je ne vous celerai „ point qu'il court ici un bruit mauvais & „ sourd , qui est venu à mes oreilles ; & „ qu'on m'a voulu faire croire qu'il y „ avoit aucuns d'entre vous , fauteurs & „ complices de ce malheureux coup & assassinat du feu Roy. Je n'en ai rien cru : „ mais si tant est que j'en découvrisse quelque chose, je vous déclare que je vous en verrai tous prendre les uns après les autres , & vous ferai étrangler dans mon écurie. Voilà la harangue de La-Varenne aux Jésuites : mais il est bien temps , dit-
soit-on , de fermer l'étable , quand les chevaux s'en sont allés. *Ibid. pag. 176.*

Comme ce discours de La-Varenne ne se trouve point dans les bons Auteurs de son temps ; on doit le regarder comme un de ces contes faits en l'air , qui ne sont propres qu'à amuser la populace , & à satisfaire les préventions d'un ennemi , pour qui tout ce qui est conforme à sa passion , devient raison & vérité.

Le même Auteur , en parlant du Prévôt de la Maréchauffée de Pluviers , dit qu'il avoit deux fils Jésuites , & veut encore qu'on en tire contre ces Peres , des conséquences de complicité. Mais il est évident

1610.

qu'on ne peut, ni plus mal raisonner, ni plus mal conclurre, que fait cet Ecrivain, dans le fait du Prévôt de Pluviers. Les Jésuites se fussent-ils entendus avec ce Prévôt, parce qu'il avoit deux fils Jésuites; il ne s'enfuivroit pas qu'ils eussent contribué au crime de Ravallac: à moins qu'on ne prouvât, ce qui est impossible, que le Prévôt s'étoit pendu, de peur de tomber entre les mains de la Justice, pour avoir travaillé de concert avec les Jésuites, à inspirer à Ravallac son déstorable attentat. Mais cette insigne calomnie se trouve solidement réfutée par le Mercure François. Après avoir remarqué que tout ce qui est avancé contr'eux sur ce sujet, est tiré de l'Anti-Cotton, du Remercement des Beurrieres, & semblables Ecrits; „ Ils se devoient, dit-il, „ accorder en leurs satyres; puisqu'ils for- „ tent d'une même boutique. De ces deux „ Livres-ci, le premier n'a été imprimé qu'à „ la mi-Septembre; & l'autre, sur la fin „ d'Octobre: & toutefois on a cru que ce „ Prévôt s'étoit pendu, parce qu'on lui avoit „ trouvé des Coins, & qu'il étoit Faux- „ monnoyeur, & pour d'autres péchés Pré- „ votables dont il ne pouvoit éviter la mort; „ & non pour l'accusation susdite, que l'on „ tient lui avoir été suscitée par ses enne- „ mis, &c. “ *Mercure François, ann. 1610.*

Cette remarque, qu'on n'alléguoit rien en ce temps-là contre les Jésuites, qui ne fût pris dans des Libelles très-méprisables, pourroit seul servir d'une excellente réponse à toutes les autres calomnies de cette nature: & l'on n'en doutera point après un

mot , qui est peut être échappé à l'un des plus furieux adverfaires qu'ait eu cette Société. „ L'anti-Jéfuite , dit-il , paroiffoit „ lors : & hors les injures , il n'y faut rien „ chercher. L'Auteur est Bonestat , jeune „ homme : le Facteur de la Guillemot en „ fut prifonnier. Parut auffi le Catholicon „ de Saumur , marchandife mêlée. “ *Lettr. Ibid.*

„ La-Barilliere , qui est un peu libre en „ paroles , ayant rencontré ces jours paffés „ deux Jéfuites : Messieurs , leur dit-il , je „ crois que vous êtes Jéfuites : il y a là un „ Marchand de Châtelleraut , qui a de „ bons côuteaux , & de toutes fortes ; je ne „ fçais s'il n'y en auroit point quelqu'un „ qui vous fût propre. “ Ce n'est point-là une preuve , mais un bon mot , qui peut plaire , moins parce qu'il est vrai , que par le tour de malignité & de plaifanterie , qui peut le faire goûter. *Mém. pour l'Hist. de France , ibid. pag. 353.*

„ Divray , Greffier de la Cour , dit le „ lendemain à un de mes Amis , que comme „ on reconduifoit cette Demoifelle (la Co- „ man , dont il a été parlé ci-deffus) de de- „ vant Messieurs , elle lui dit : j'ai révelé en „ Confession aux Jéfuites , tout ce que je „ fçavois de cette menée ; mais ils m'ont „ conjuré de n'en point parler. “ Comment le discours de la Coman n'a-t-il pas eu de fuite , par rapport aux Jéfuites ? Pourquoi les bons Auteurs du temps , qui font entrés dans le plus grand détail , n'en parlent-ils point ? *Ibid. pag. 353.*

Il n'est pas plus difficile de réfuter les ci-

tations suivantes, contre les différentes personnes que nous avons annoncées. Elles portent même leur réfutation avec elles, en ce qu'elles comprennent dans une même accusation, des personnes non-seulement sans liaison d'amitié ni d'intérêt entr'elles, mais encore ennemis déclarés, & connus pour telles; je veux dire, la Reine & la Marquise de Verneuil, & leurs partisans. Nous croyons par cette raison, pouvoir nous abstenir de joindre à chaque citation des réflexions, qui grossiroient inutilement ces Notes, & que tout Lecteur judicieux fera de lui-même.

„ Le Dimanche de devant le Vendredi
 „ que le Roy fut tué, qui étoit le 9 May,
 „ ce Soldat (méchant garnement, qui avoit
 „ été Prêtre, dit l'Auteur quelques lignes
 „ auparavant) rencontra au-delà de la Porte
 „ Saint Antoine, sur le chemin de Charenton,
 „ la Veuve du Capitaine S. Matthieu,
 „ Huguenot. L'ayant reconnue, & elle lui,
 „ l'accosta; & après quelques propos, lui
 „ demanda si elle étoit toujours à Paris.
 „ Elle lui dit qu'oui. Et qu'y faites-vous
 „ tant, va dire l'autre? Que j'y fais? dit-elle;
 „ j'y ai prou d'affaires... Ma foi! dit-il, il
 „ n'y a ni Procès, que je ne quittasse-là, si
 „ j'étois que de vous, je voudrois pour le
 „ bien que je vous veux, que vous en fussiez
 „ bien dehors. Pourquoi? dit-elle. Pour ce,
 „ dit-il, que devant qu'il soit huit jours, il y
 „ a danger qu'il ne tombe un si grand esclandre
 „ à Paris, que bienheureux sera
 „ celui qui en sera bien loin: & de moi, je
 „ vous conseille en ami d'en sortir plutôt
 „ que

» que plus tard; & m'en croyez hardiment...
 » Etant parvenus à l'entrée du Temple, où
 » le Prêche n'étoit pas encore commencé, le
 » soldat lui commence à dire qu'il ne vou-
 » loit pas ouïr leur Prêche; mais bien, voir,
 » dit-il en riant, la disposition de vos Gar-
 » des, qui sont une multitude de pauvres,
 » arrangés en haye des deux côtés, à l'en-
 » trée du Temple. Les ayant regardés, il
 » dit à cette femme: Voilà tous ces gros
 » marauds & gueux, que nous avons ac-
 » coûtumé de voir à Paris, à l'entrée de nos
 » Eglises. Voyez-vous pas, lui dit-il, ces
 » soldats, mêlés parmi? Il n'y en a un seul
 » que je ne connoisse de ceux-là: Ce sont
 » tous voleurs; mais entre les autres, j'en
 » remarque quatre que voilà, destinés pour
 » quatre mauvais coups: mais le plus mé-
 » chant & le plus déterminé de tous, je ne
 » le vois point ici, & m'étonne qu'il n'y est:
 » & là-dessus prend congé de cette femme...
 » Le Vendredi venu, auquel jour le Roy fut
 » assassiné, cette femme commence à pen-
 » ser aux discours de son soldat: & le Di-
 » manche d'après, ne sçachant si elle de-
 » voit aller à Charenton, ou quoi; ayant
 » sçu que d'autres avoient jà fait la planche,
 » s'enhardit d'y aller après eux. Sur le che-
 » min elle rencontra encore son soldat,
 » auquel toute étonnée elle dit: Je crois que
 » vous êtes Prophète: je vous croirai une
 » autre fois: mais pour ce coup, graces à
 » Dieu, nous en avons été quittes pour la
 » peur. Ce n'est encore rien que cela, lui
 » dit l'autre; la partie n'est pas achevée: il
 » y a d'autres coups qui suivent cestui-ci,

434 MEMOIRES DE SULLY,

1610.

„ aussi mauvais & plus dangereux : & pour-
 „ tant , si me voulez croire , comme vous
 „ dites , vous ne ferez que sage de sortir de
 „ là où vous êtes , plutôt que plus tard...En
 „ avertit incontinent les Ministres, entr'au-
 „ tres , M. Durand , qui tout aussi-tôt lui
 „ donna entrée , par le moyen d'un de ses
 „ Amis , à M. Defunctis ; lequel l'ayant
 „ ouïe là-dessus , ayant appris d'elle la de-
 „ meure du compagnon , & l'heure qu'on
 „ lui pourroit parler , s'y transporta à dix
 „ heures du soir , si à point , qu'il n'eut
 „ autre peine , sinon à lui commander de le
 „ suivre : ce qu'il fit ; & le logea en maison
 „ de sûreté. Cette histoire étant bien vérita-
 „ ble , comme elle est , a fait espérer à
 „ beaucoup , la découverte enfin d'une si
 „ malheureuse & abominable entreprise ; si
 „ les lâches procédures qu'on y tient , au
 „ grand regret de tous les Gens de bien ,
 „ n'en empêchent les fruits & les effets : car
 „ il semble , à en ouïr parler , que nous
 „ craignons de nous montrer trop exacts
 „ & sévères à la recherche d'un crime , le
 „ plus méchant & barbare , & qui plus
 „ importe à cet Etat , qu'aucun autre qui
 „ ait été perpétré en Europe , depuis plus de
 „ mille ans en-çà “ *Journal de L'Etoile ,*
pag. 150. & suiv.

„ Le Mardi 18. la Cour assemblée, délibéra
 „ sur les formes & procédures qu'on devoit
 „ tenir au Procès & condamnation de ce
 „ détestable parricide & assassin de son Roy,
 „ François Ravailac ; & sur-tout des Que-
 „ stions & tortures les plus extraordinaires
 „ & cruelles , où il étoit besoin d'appliquer

„ce misérable..Fut délibéré en cette Assem-
 „blée, de se servir en ce fait extraordinaire
 „d'extraordinaires Questions, même étran-
 „gères.... Fut proposée entre les autres,
 „celle de Genève, qu'on nomme la Bara-
 „the, ou la Beurriere; qui est une Quef-
 „tion si pressante & si cruelle, qu'on dit
 „qu'il n'y a jamais eu personne à qui on
 „l'ait donnée, qui n'ait été contraint de
 „parler. Sur quoi les opinions se trouvèrent
 „fort diverses: les uns, qui étoient les
 „meilleurs & plus anciens, l'approuvant:
 „les autres nageant entre deux eaux, su-
 „jets à changer d'opinions & à revenir, ne
 „firent rien qui vaille... Ainsi la plupart
 „d'entr'eux, qui ne se connoissoient qu'à
 „courir après le sac & l'argent, ayant opiné
 „*in mitiorem (seu deteriore)*, l'emportèrent
 „ce jour-là à la pluralité des voix. “ *Ibid.*
 „*pag. 154.*

„Suivant ledit Arrêt, pour la révélation
 „de ses complices, il fut appliqué à la Quef-
 „tion des Brodequins. Ce qui s'y passa, est
 „sous le secret de la Cour. “ *Merc. Fr. ann.*
 „*1610. fol. 454.*

„Un garnement ayant loué tout haut
 „Ravaillac, dénigré publiquement le feu
 „Roy, & dit que c'étoit une belle dépêche,
 „fut pris & amené à Paris. Les Informa-
 „tions, comme celles du Maçon, furent
 „mises par devers M. le Chancelier, & sont
 „demeurées au sac: on n'a depuis ouï par-
 „ler ni de l'un ni de l'autre, pour en faire
 „justice. “ *Mém. pour l'hist. de Fr. Tom. 2.*
 „*pag. 324.*

„Cet assassin étant parvenu au lieu du

„ supplice, se voyant prêt d'être démembré,
 „ & qu'un certain homme qui étoit près de
 „ l'échafaud, étoit descendu de son cheval,
 „ pour le mettre en la place d'un qui étoit
 „ recru, afin de le mieux tirer: on m'a bien
 „ trompé, va-t-il dire, quand on m'a voulu
 „ persuader que le coup que je ferois, se-
 „ roit bien reçu du peuple; puisqu'il fournit
 „ lui-même les chevaux pour me déchirer.
 „ Preuve, ajoûte l'Auteur, en marge, qu'il
 „ avoit été excité par quelqu'un à faire ce
 „ coup exécration, & qu'il avoit des com-
 „ plices. “ *Ibid. pag. 322.*

„ Voici ce qui regarde le fait du Prévôt
 de Pluviers. „ Le Prévôt de Pluviers ou Pe-
 „ tiviers, Ville en Beauce, éloignée de
 „ Paris de deux Journées, accusé d'avoir
 „ dit le même jour que le Roy fut tué: *Au-*
 „ *jourd'hui le Roy est tué, ou blessé*; étant
 „ amené prisonnier à Paris, fut trouvé mort
 „ & étranglé dans la prison, avec les cor-
 „ dons de son caleçon. Il fut pendu par les
 „ pieds, le 19 Juin, en Place de Grève.
Mercurie François, ann. 1610. fol. 493.

L'Etoile, après avoir dit la même chose,
 y joint les traits suivans. „ Cet homme mal
 „ famé & renommé par-tout, (& qui avoit
 „ deux fils Jésuites, *quod notandum*), re-
 „ connu de tous pour un très-mauvais ser-
 „ viteur du Roy (mais très-bon, de la Mai-
 „ son d'Entragues & de la Marquise de
 „ Verneuil), au reste tenu au pays pour un
 „ larron & un concussionnaire, fut déferé
 „ & accusé, par bonne vérification de té-
 „ moins, d'avoir dit dans Pluviers, jouant,
 „ ou regardant jouer dans un Jardin à la

„ courte boule , à l'heure même que le Roy
 „ fut tué : *Le Roy vient d'être tué, & est mort*
 „ à cette heure ; n'en doutez point. Et quelques
 „ jours auparavant , avoit tenu le même ou
 „ semblable langage : à quoi on n'avoit au-
 „ trement pris garde ; jusqu'à ce que la for-
 „ tune avenuë , fit croire que le paillard
 „ sçavoit l'entreprise, & qu'il étoit des com-
 „ plices de ce malheureux assassin : tellement
 „ qu'étant veillé , guetté, & couru en toute
 „ diligence, fut finalement attrapé, & con-
 „ duit prisonnier à Paris, en la Conciergerie
 „ du Palais , où on fut tout ébahi que
 „ peu après on le trouva mort ; & disoit-on
 „ qu'il s'étoit étranglé avec les cordons de
 „ ses caleçons. La Cour du Parlement, tout
 „ mort qu'il étoit , ne laissa pas de lui faire
 „ son procès doublement criminel, & pour
 „ s'être rendu coupable du crime de Lèse-
 „ Majesté : mais au bout , un homme mort
 „ ne parle point (qui étoit ce qu'on deman-
 „ doit) : car s'il eût parlé, il en eût trop dit
 „ pour l'honneur & profit de beaucoup ,
 „ qu'on ne vouloit point fâcher. C'est pour-
 „ quoi on a eu opinion de ces pieds-plats de
 „ Beaucerons , qui par-tout à Pluviers &
 „ aux environs, vont disant : Mon Dieu !
 „ que la mort de ce méchant homme ave-
 „ nuë , vient bien à point pour M. d'En-
 „ tragues, la Marquise de Verneuil sa Fille,
 „ & tous ceux de sa Maison ! On trouva
 „ ce misérable un outil & instrument de
 „ Faux-monnoyeur , qu'ils appellent une
 „ jument , duquel on pensoit que cet hom-
 „ me , qui avoit le bruit de s'en mêler, s'ai-
 „ doit : mais on trouva que c'étoit un engin

438 MEMOIRES DE SULLY,

1610.

„ propre à rompre des treillis & barreaux
„ de fer, voire des plus forts, comme sont
„ ceux de la Bastille, pour entirer le Comte
„ d'Auvergne. “ *Journ. du règne de Henry*
IV. pag. 183.

„ La Reine envoya querir le Médecin
„ Duret, qui étoit l'homme du monde que
„ le Roy aimoit le moins, qu'il ne vouloit
„ pas voir, & duquel il avoit même défen-
„ du à la Reine de se servir; le retint pour
„ son Médecin, & le fit de son Conseil avec
„ bon appointement: le tout en faveur de
„ Conchine, qu'on disoit porter fort con-
„ stamment la mort du Roy. “ Et à la marge
est écrit: „ On étoit persuadé que lui & sa
„ Femme, avoient beaucoup contribué à la
„ mort du Roy. “ *Mém. pour l'hist. de France,*
Tom. 2. pag. 509.

„ Le Dimanche 30 Janvier, la Marquise
„ de Verneuil fut, sur les dépositions
„ de la Coman, ouïe de Monsieur le Pre-
„ mier Président, depuis une heure après
„ midi jusqu'à cinq, & au logis dudit Pre-
„ mier Président, où il l'avoit fait assigner
„ pour l'interroger là-dessus. “ La marge
porte: „ Henriette de Balzac-d'Entragues,
„ Marquise de Verneuil; Maitresse du Roy
„ Henry IV. Elle étoit accusée par la De-
„ moiselle d'Ecoman, & ne fut décrétée que
„ d'un assigné pour être ouïe; quoiqu'il s'a-
„ gît de l'affassinat du Roy & du crime de
„ Lèse-Majesté au premier chef. “ *Ibid.*
pag. 358.

„ Le lendemain, la Reine lui envoya (au
„ Premier Président) un Gentilhomme,
„ pour le prier de lui mander ce qui lui

„ sembloit de ce Procès ; auquel le bon
 „ homme répondit : *Vous direz à la Reine ,*
 „ *que Dieu m'a réservé à vivre en ce siècle ,*
 „ *pour y voir & entendre des choses si étranges ,*
 „ *que je n'eusse jamais cru les pouvoir voir , ni*
 „ *ouïr , de mon vivant.* Un de ses Amis &
 „ des miens , lui disant , que beaucoup
 „ avoient opinion que cette Demoiselle ac-
 „ cusant tant de gens , & même des plus
 „ Grands du Royaume , elle en parloit à la
 „ volée & sans preuves ; ce bon homme le-
 „ vant les yeux au Ciel , & ses deux bras en
 „ haut : *Il n'y en a que trop , dit-il , il n'y en*
 „ *a que trop.* “ *Ibid.*

„ Monsieur d'Epernon en même-temps ,
 „ qui avoit le plus d'intérêt en cette affaire ,
 „ & qui poursuivoit animeusement contre
 „ cette Demoiselle pour la faire mourir ,
 „ allant ordinairement pour cela au conseil
 „ à M. Séguier ; vint voir le Premier Prési-
 „ dent , pour en apprendre des nouvelles ;
 „ mais ce Personnage , avec sa gravité or-
 „ dinaire , & maintien assez rebarbatif ,
 „ principalement à l'endroit de ceux qui ne
 „ lui plaisoient pas , le rebuta fort ; lui di-
 „ sant : *Je ne suis pas votre Rapporteur , mais*
 „ *votre Juge.* Et comme ledit Sieur lui eut
 „ expliqué que c'étoit comme Ami qu'il le
 „ lui demandoit : *Je n'ai point d'Amis , ré-*
 „ *pondit-il : je vous ferai justice ; contentez-*
 „ *vous de cela.* M. d'Epernon s'en étant re-
 „ tourné mal-content , en fit sa plainte à la
 „ Reine ; qui lui dépêcha aussi-tôt un des
 „ siens , avec charge de lui dire qu'elle
 „ avoit entendu qu'il traitoit mal M. d'E-
 „ pernon ; & qu'elle le prioit de le vouloir

440 MEMOIRES DE SULLY,

1610.

„ à l'avenir traiter plus doucement, comme
„ un Seigneur de la qualité & mérite qu'il
„ étoit. A quoy le Premier Président fit ré-
„ ponse : *Il y a cinquante ans que je suis*
„ *Juge, & trente que j'ai cet honneur d'être le*
„ *Chef de la Cour Souveraine des Pairs de ce*
„ *Royaume ; & je n'ai jamais vu ni Seigneur,*
„ *ni Duc, ni Pair, ni homme de quelque gran-*
„ *de Qualité qu'il fût, accusé d'un crime de*
„ *Lèse-Majesté, comme est M. d'Epéron,*
„ *qui vint voir ses Juges, tout botté & épe-*
„ *ronné, avec une épée à son côté : Ne faillez*
„ *de dire cela à la Reine. C'est parler en Pre-*
„ *mier Président cela; que je n'eusse enregi-*
„ *stré ici, si je ne l'eusse sçu certainement.*
„ Si l'on me demande, dit M. de Perefice,
„ qui furent les Démons & les Furies, qui
„ lui inspirèrent une si damnable pensée,
„ & qui le poussèrent à effectuer sa méchan-
„ te disposition : l'Histoire répond, qu'elle
„ n'en sçait rien ; & qu'en une chose si im-
„ portante, il n'est pas permis de faire
„ passer du soupçon & des conjectures, pour
„ des vérités assurées. Les Juges mêmes qui
„ l'interrogèrent, n'osèrent en ouvrir la
„ bouche, & n'en parlèrent jamais que des
„ épaules. *Peref. Hist. de Henry le Grand.*
3. Part. pag. 410.

Le Continuateur de l'Histoire Latine de M. De-Thou dit qu'il y a eu sur ce sujet deux opinions différentes : selon lui, les uns étoient persuadés que l'assassinat de Henry IV. étoit l'ouvrage de quelques Grands du Royaume, qu'il ne nomme point ; lesquels immolèrent ce Prince à leurs anciens ressentimens ; les autres crurent que l'Espagne fit

faire ce coup par les Partisans qu'elle avoit dans le Royaume; & cet Ecrivain ajoute que cette dernière opinion étoit celle du Président De-Thou, & des plus sages têtes du Parlement. Il parle encore avec beaucoup d'autres, de Lettres écrites de Bruxelles, Anvers, Malines & Bolduc, avant le 15 Mai, qui marquoient que c'étoit le bruit commun dans ces Provinces, que Henry IV. avoit été tué. *Nic. Rigalt. ann. 1610. Tom. 6. pag. 492.*

1610.

L'endroit de l'Etoile, pag. 150, que je viens de citer, supposé qu'on pût faire quelque fond sur cette autorité, donneroit lieu à une troisième opinion, qui est, que ce complot, ou plutôt, tous ces différens complots, devoient aboutir à une révolte, & même, à une espèce de S. Barthelemi, dans Paris; & qu'elle ne manqua à s'exécuter, que parce que les Conjurés voyant le Roy mort, ce qui étoit leur grand & principal objet, regardèrent comme inutile de pousser les choses plus loin.

Je ne sçaurois me dispenser de parler ici de quelques Pièces, qu'on trouve dans le quatrième Tome du Journal de l'Etoile, nouvellement imprimé, sous le titre de *Pièces Justificatives*. Les unes regardent l'affaire & le Procès de la Demoiselle de Coman: elles n'ajoutent rien, ou fort peu de chose, à ce que nous en avons dit: Voici les autres.

La première est un Manuscrit, que l'Auteur prétend avoir été trouvé dans le Cabinet du Duc d'Aumale (Charles de Lorraine, second Fils de Claude) mort dans les Pays-Bas, environ en l'année 1631. Ce Manuf-

442 MEMOIRES DE SULLY,
crit, qui charge beaucoup les Jésuites & le
Comte d'Auvergne, quoiqu'il fût alors en
prison, porte, que le Duc d'Epéron, qui
étoit dans le carrosse de Sa Majesté, voyant
» frapper le Roy à la mort, ce sont ses pa-
» roles, lui donna un coup de couteau
» dans le côté, pour plutôt abréger le
» cours de sa vie. Le Duc de Montbazon,
» ajoute-t-il, vit bien donner le coup de
» couteau par d'Epéron: mais il n'avoit
» garde d'en dire aucune chose; comme
» adhérant à cet assassinat. «

La seconde de ces Pièces est intitulée :
*Rencontre du Duc d'Epéron & de François
Ravaillac.* On y avance, que ce Duc s'étant
fait présenter à Angoulême, Ravaillac &
deux autres de ses complices; lui & le Pere
Cotton, les exhorterent à poignarder Henry
IV. apportant pour raison, que ce Prince
étoit l'ennemi du Pape, du Roy d'Espagne
& de la Religion Catholique, qu'il avoit en-
trepris d'abolir en Europe: qu'après qu'ils
s'y furent engagés par serment, en recevant
la Communion de la main du Pere Cotton,
on donna deux cens écus à chacun d'eux:
qu'ils prirent ensuite le chemin de Paris; où
ayant été fort long-temps, sans trouver
l'occasion d'exécuter leur entreprise, ils se
firent encore donner par d'Epéron, cent
écus chacun: qu'enfin au moment du par-
ricide, comme le Duc d'Epéron eut avisé
» ledit Ravaillac, il commença à amuser le
» Roy de discours: & alors le perfide Ra-
» vaillac se jetta sur le Roy, & lui bailla un
» coup de couteau: mais ledit Duc voyant
» que ce n'étoit rien, & que le Roy s'écria

qu'il étoit bleffé , il lui fit figne qu'il redoublât : alors ce misérable du fecond coup tua le Roy , en lui perçant le cœur. Toutes ces imputations , qui ne partent que de Libelles méprifables , ont encore moins befoin que les précédentes , qu'on s'arrête à en démontrer la fauffeté. Voyez la Lettre de Pasquier à M. de Monac, où il justifie le Duc d'Épernon , pag. 436.

Les autres Pièces regardent le fait de Pierre Du-Jardin , connu fous le nom de Capitaine de La-Garde, dont nous n'avons point eu occafion de parler : Voici ce qu'elles nous en apprennent. Du-Jardin étoit de Rouen. Il fervit d'abord dans le Régiment des Gardes ; puis, dans la Cavalerie-légère. De-là il paffa en Provence , où il fut employé par le Duc Guife , pour le fervice de Sa Majefté. Le Maréchal de Biron le connut lorsqu'il étoit Cheveu-léger fous M. de Lesdiguières , & fe l'attacha à caufe de fa bravoure. Après la Paix de Savoye , il fe mit au fervice de la République de Venife , jufqu'à fon accommodement avec le Pape ; après quoi, il alla fervir en Allemagne, fous le Duc de Mercœur. Il revint à Venife ; d'où, après quelque féjour à Florence & à Rome, il vint à Naples. Ayant eu en cette Ville occafion de connoître un Ligueur Réfugié , nommé La-Bruyere , il fut présenté par lui à un Jéfuite , nommé le Pere Alagon , Oncle du Duc de Lerme , Favori du Roy d'Espagne. Ce Jéfuite voulant fe fervir d'un auffi brave homme , pour le deffein projeté d'ôter la vie à Henry IV. le lia avec Hébert, ce Secrétaire du Maréchal de Biron , dont il a été parlé dans ces Mémoires ; avec Louis

444 MEMOIRES DE SULLY,
d'Aix, dont il a aussi été fait mention dans
l'article de la réduction de Marseille ; &
avec un autre Provençal, nommé Roux,
tous François Réfugiés.

1610.

Dans une de leurs parties de plaisir, on leur présenta Ravailiac, qui ne leur cacha rien de ses desseins, & dit qu'il apportoit une Lettre du Duc d'Epéron pour le Viceroy de Naples. La-Garde se voyant suffisamment instruit, alla faire part de tout ce qu'il avoit découvert à Zamet, Ambassadeur de France à Venise, qui le manda incontinent & à M. De-Breves, notre Ambassadeur à Rome, & à Zamet son Frere, à Paris. De-Breves donna à La-Garde des Lettres pour M. de Villeroy, avec lesquelles il revint en France à la suite du Duc de Nevers, qui le présenta à Sa Majesté à Fontainebleau. Henry IV. ordonna à cet Officier d'accompagner le Grand Maréchal de Pologne en Allemagne, pour le bien de son service ; après lui avoir dit qu'il avoit pris des mesures qui rendroient inutile le dessein de ses ennemis sur sa Personne. La-Garde repassant en France, chargé de nouvelles fort importantes de la part du Grand Maréchal de Pologne, apprit à Francfort la mort du Roy, & se retira malade à Metz, d'où il suivit le Maréchal de La-Châtre à l'expédition de Julliers. Comme il revenoit en France, après la Paix, il fut attaqué près le Village de Fize, par des gens armés, qui le percèrent de coups, & le laissèrent pour mort dans un fossé. Il gagna comme il put Mézieres, où étoit le Duc de Nevers, qui le fit conduire à Paris ; où sur une Requête qu'il présenta au Roy, il obtint un Office de Contrôleur.

Général des Bieres : mais lorsqu'il s'y at-
tendoit le moins , on se saisit de lui , & on
le mit en prison. Avant qu'on eût prononcé
son Arrêt , qui ne pouvoit manquer de lui
être favorable , parce que les Juges ne
trouvèrent rien qui le chargeât; un Exempt
vint le tirer de prison , lui mit entre les
mains un Brevet de six cens livres de pen-
sion , & ses provisions de Contrôleur des
Bieres à Paris. Il paroît qu'il se retira à
Rouen , & qu'il y mourut.

Un autre Écrivain encore plus moderne,
qui a rétabli les cinq Interrogatoires de Ra-
vaillac, sur le Vol. 192, des Mss. de la Bibl.
du Roy (car le Merc. Franç. ne rapporte les
quatre derniers qu'en abrégé & d'une ma-
nière tout historique , & ne dit rien du
tout du premier) a cru y trouver des preu-
ves , que le Criminel a cherché à tromper
ses Juges , & qu'il ne dit pas tout : que ses
Juges de leur côté, semblent craindre de lui
demander comment il a connu le Duc d'E-
pernon. Il ne doute point encore que Ra-
vaillac n'ait été véritablement en Italie ,
quoiqu'il l'ait toujours nié fortement. Les
Pièces du Procès de la Coman & du Capi-
taine La-Garde , lui paroissent suffisantes
pour établir que le complot du parricide
avoit été formé à Naples, dès l'année 1608 :
& qu'on y travailloit dans le même temps
en Italie , en Espagne , en Flandre & en
France : A quoi il ajoute , que le Duc d'E-
pernon & la Marquise de Verneuil, se don-
nèrent à ce sujet différens rendez-vous à
Saint Jean en Grève : qu'on entendit de
leur propre bouche quelque chose de leur
projet; & qu'on le rapporta à Henry IV. lui-

même : mais que ce Prince , soit par aveuglement , soit par excès de bonté , négligea cet Avis.

Ceux qui ont remarqué que le Duc de Sully avouë en quelque endroit , qu'il ne dit pas tout ce qu'il sçait à cet égard , trouveront dans ces paroles matière à bien des soupçons. Mais dans la vérité rien de tout cela n'est assez clair , ni assez positif , pour qu'on puisse sur de pareils indices , accuser nommément telle, ou telle personne : & encore une fois , il n'y a rien de mieux à faire aujourd'hui , que de tirer absolument le rideau sur ce mystère d'iniquité , & de livrer à l'oubli pour jamais, s'il étoit possible, tout ce point de notre Histoire. On devroit encore prendre ce parti , quand même il seroit vrai , comme quelques personnes en sont persuadées , qu'il y a un petit nombre de Cabinets dans Paris , qui peuvent fournir de nouveaux éclaircissmens. Ceux qui pourroient avoir chez eux ces sortes de Pièces, sont très-louables de les cacher avec le plus grand soin , & devroient même se résoudre à les brûler.

Je n'ai point cité dans tout ceci Vittorio Siri. Ce n'est pas qu'il n'ait parlé & de l'assassinat de Henry IV. & du Procès de Ravailac, *Mém. Recond. t. 2. p. 446-276* : mais il le fait si négligemment, en homme si mal instruit, ou même si partial contre les Maximes de Gouvernement & la Personne de Henry le Grand , que son témoignage ne sçauroit être d'un grand poids. Je remarque seulement que son sentiment est, que Ravailac n'a eu absolument aucun complice.



TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIÈRES

Du septième Volume.

A

ABEINS. (l'Abbé d') Sully lui fait donner l'Evêché de Poitiers, 93, 94. N. 31.

ACADEMIE ROYALE que Henry IV. se propose d'instituer, 191, 192. N. 14.

ACHMET Empereur des Turcs, obtient de Henry IV. d'avoir un Résident à Marseille, 305, 306.

AERSENS (François) Ambassadeur des Provinces-Unies, député par Henry IV. au Duc de Bouillon, de retour à Paris y poursuit sa Négociation, 124.

AGOUST. Sentiment de Henry IV. sur cette Maison, 7. *Voyez Bonne, Créqui, Lesdiguières.*

AIDES. Réglemens à ce sujet, faisant partie du Cabinet d'Etat, 200. *suiv. Voyez Cabinet d'Etat.*

ALLEMAGNE (Affaire d') & troubles qui y ar-

rivent, 138. Henry s'en attache de plus en plus les Princes, 171. Députation qu'ils lui font dans l'Assemblée de Hall, au sujet de la Succession de Clèves, 337. N. 10. *Voyez Clèves.* Ils s'unissent plus étroitement avec la France, 356. *suiv.* Ambassadeurs nommés pour y résider pendant l'exécution du Grand Dessein, 371, 372. *Voyez Henry; Dessein politique; Rodolphe, Saxe, &c.*

AMBASSADEURS nommés par Henry IV. pendant la Guerre de Clèves, 372.

ANDRE' (N. de Saint) Officier d'Artillerie, 220.

ANGLETERRE. Bullion est nommé Ambassadeur à Londres pendant la Guerre de Clèves, 171.

ANGOULEME (Charlotte de Montmorency Duchesse d') mêlée dans

les intrigues galantes de Henry IV. 12. — 24. — 244.

ANJOU, (François de Valois Duc d') autrement, Monsieur. Motif de Philippe II. lorsqu'il l'engagea dans l'entreprise d'Anvers, 183.

ANJOU (Gaston Jean-Baptiste de France Duc d') troisième fils de Henry IV. ensuite Duc d'Orléans. Sa naissance, 41. N. 10. Henry a dessein de le marier avec la Princesse de Mantouë, 172.

ANTIBES. Henry IV. songe à en faire l'acquisition. 96.

ANVERS. Motifs du Conseil que Philippe II. donna à Monsieur sur la trahison d'Anvers, 183.

ARCENAL. Sully y fait construire une Salle pour les Spectacles, 2. Il y traite & y loge Henry IV. 145. *suiv.* Qui va souvent y visiter Sully, 188.

ARCHIDUC D'AUTRICHE, (Albert Cardinal &) travaille sincèrement à la Paix, 120. Comment il reçoit le Prince de Condé après sa sortie de France, 262. *suiv.* N. 29. Traité de la Trêve de douze ans entre lui & les Etats Généraux, avec le Traité d'Intervention des Rois de France & d'Angleterre, 282. *suiv.* N. 1. Il fait rendre justice au Prince d'Epinoüy par considération pour Sully,

280. *suiv.* N. 2, 3, 4. Lettre que lui écrit Henry IV sur son passage en Clèves, & réponse qu'il fait à cette Lettre, 359, 360. Raison du peu de précaution qu'il prend contre les grands desseins de Henry, 375. *f.* N. 13.

ARTILLERIE. Projet à cet égard faisant partie du Cabinet d'Etat, 193. *suiv.*

ARTS. Projet pour les perfectionner, 192. N. 15. *Voyez Cabinet d'Etat.*

AUBEPINE (Charles de l') Marquis de Châteauneuf nommé par Henry IV. du Conseil de Régence, 372.

AUGUSTE. Conformité du Règne de Henry IV. avec le sien, 22.

AVIAS (le Pere) Jésuite nommé dans une Lettre du Pere Cotton, 157.

AUTRICHE (Catherine d') Alliance par elle de la Maison de Béthune, avec la Maison d'Autriche, 299. N. 9. *Voyez Coucy, Guines.*

AUTRICHE. (Charles d') Marquis de Burgaw. *Voyez Burgaw. Clèves.*

AUTRICHE. (Frédéric III. d') *Voyez Frédéric.*

AUTRICHE. (Marie d') Epouse de Guillaume Duc de Julliers, 315. *Voyez Clèves.*

AUVERGNE. (Charles de Valois Comte d') Graces qu'on lui accordé dans sa prison, 279.

DES MATIERES. 449

B.

BALAGNY. (Damien de Montluc de) Intrigues de galanterie entre lui & le Duc d'Eguillon qui le fait assassiner : indignation de Henry IV. & du Duc de Sully sur cet assassinat, 60, 61.

BANQUEROUTES. Edit contre les Banqueroutiers frauduleux, 235, 236.

BARONIUS. (Cardinal) Sa mort, 84, 85.

BARREAU. Règlement sur le Droit annuel, 200. Raisons pour & contre cet établissement. N. 19. *suiv.* Abus à corriger dans le Barreau pour les Juges, Avocats, Procureurs, &c. 207. *suiv.* N. 20. *Voyez* Droit annuel, Paulette, Cabinet d'Etat.

BEARN. La Messe y est abolie. *Voyez* Navarre. Voyages d'Henry IV. en cette Province. *Voyez* Henry IV. La Messe y est rétablie, ensuite les Jésuites, 84. N. 25. Affaire avec l'Espagne sur les Limites de la Frontière, terminée à la satisfaction de Henry, 129. *suiv.*

BEAUVILLE, Premier Président de la Chambre des Comptes d'Aix, 68.

BELLEBRANCHE nommé dans une Lettre du Pere Cotton, 154.

BELLEGARDE (Roger de saint Lary Duc de) donne sa protection aux

Jésuites, 156. — 232.

BELLIÈVRE. Pomponne de) Sa mort, 85.

BENEFICES. Henry IV. se propose d'en réformer les abus, 191, 192. *Voyez* Clergé, Cabinet d'Etat.

BERGH, Comté & Comtes de ce nom. Affaire pour sa Succession, 306. *suiv.* *Voyez* Clèves.

BERINGHEN (Pierre de) Contrôleur Général des Mines, 143. Confiance de Henry IV. en lui, 153. — 223. — 233. — 246. — 362.

BERNY. (Matthieu Brûlant de) Ses Négociations en Flandres, 122. *suiv.* 270. N. 32. Il sert les intérêts du Prince d'Epinoüy auprès de l'Archiduc, 291, 292. N. 5.

BETHUNE. (Maison de) Ses Alliances avec les Maisons d'Autriche & de Coucy. 299. N. 9.

BETHUNE (Jean de) s'allie avec la Maison d'Autriche par celle de Coucy. *ibid.*

BETHUNE (N. de) Cousin du Duc de Sully, 220.

BIRON. (Charles de Gontaut Maréchal de) Pertes énormes qu'il faisoit au jeu, 90. N. 29.

BLANCARD. (Jean de Gontaut de Saint) On veut le démarier, 221.

BLANCHEFORT. Parole de Henry IV. sur cette Maison, 7.

BODILLON assassine Childéric , pourquoi , III.

BOISSISE, Agent de France , près des Princes héritiers de Clèves , 319. Sert utilement dans cette Affaire , 337. N. 10. *Voyez Clèves*. Est nommé Ambassadeur en Danemarck & en Suède , 372.

BONGARS (Jacques de) Agent de France en Allemagne ; Memoires qu'il envoie à Sully sur la Succession & les Affaires de Clèves , 308. — 319.

Bon mot de lui , 331. *Voyez Clèves*, est nommé Ambassadeur en Hongrie , Bohême , & Transilvanie , 372.

BONNE. Sentiment de Henry IV. sur cette Maison , 7. *Voyez Lesdiguieres*, Créquy.

BORDE (La) employé par Henry IV. à découvrir l'intrigue du Comte de Sommerive , avec Madame de Moret , & maltraité par Sommerive , 53.

BOUILLON (Henry de la Tour d'Auvergne , Vicomte de Turenne) reprend ses brigues , 69. *suiv.* Henry IV. s'oppose à la qualité qu'il prend de Seigneur Souverain de Sedan , 292 . 293.

BOUILLON. (Mademoiselle de) On offre au Duc de Sully de la faire épouser au Marquis de Rosny , 5. Henry IV.

empêche Sully d'y consentir , 6.

BOURBON (Catherine-Henriette de) Fille de Henry IV. & de la Duchesse de Beaufort , légitimée. Henry veut la faire épouser au Marquis de Rosny , 12. *suiv.* N. 4. Puis au Fils du Connétable , 19. Présent qu'il lui fait , 234.

BOURGOGNE. (Charles de) Sa Fille porte le Comté de Gueldres dans la Maison d'Autriche , 309 , 310.

BOURGOGNE. (Marie de) porte les Pays-Bas à Maximilien. Douce sur cette possession. *ib.* *Voyez Clèves*.

BRANDEBOURG. (Albert-Frédéric Electeur de) Son droit à la Succession de Clèves , 312.

BREMONT nommé dans une Lettre du Pere Cotton , 155.

BRISSAC (Charles de Cossé, Maréchal de) est mis en jeu par une calomnie , au sujet d'un Sermon du P. Gonthier , 242 , 243. Est nommé par Henry IV. du Conseil de Régence , 372.

BRUNSWICK. (Duc de Lunebourg) Accueil fait par Henry IV. à son Député , 293 , 294.

BUISSSE. (La) 220.

BURGAW. (Charles d'Autriche Marquis de) Son droit à la Succession de Clèves , 4:4.

DES MATIERES 451

C.

CABINET D'ETAT. Henry IV. & le Duc de Sully s'occupent à le composer. Idée & objet de ce grand & utile travail, 188. *suiv.* N. 14.

CANARD. (Saint) 220.

CARDINAUX. Leurs prérogatives en Italie, 301.

CARL-PAUL, Envoyé par l'Electeur Palatin au Duc de Sully, 117.

CHASSE. Détails à ce sujet, 78.

CHATEAUNEUF-L'AUBEPINE. *Voyez Aubépine.*

CHATILLON, Ingénieur. Il fait des Plans des Frontières de Champagne, 95.

CHATRE. (Claude de la) Lettre de Henry IV. à lui sur les affaires de l'Orléanois, 154.

CHEVALERIE (Ordre de) que Henry IV. a dessein d'instituer, 192.

CHILDERIC, pourquoi détrôné, 111.

CHILPERIC, pourquoi assassiné par Bodillon, *ib.*

CLAN. (Saint Germain de) Querelle entre cette Famille & celle de la Force, 62.

CLERGE DE FRANCE demande la Publication du Concile de Trente, 83, 84. Projets pour sa Réformation par Henry IV. 191. *suiv.* *Voyez Cabinet d'Etat.*

CLÈVES. (Duché de) Mort de son dernier Duc.

Voyez Clèves (Guillaume Duc de) Mémoire & détails sur cette Principauté. Noms des Princes & Princesses de ce nom, 306. *suiv.* Les Princes d'Allemagne qui y prétendent s'assemblent à Hall, & députent à Henry IV. 337. N. 10. —

348. Henry commence à y faire marcher des Troupes, 358. *suiv.* 370. *suiv.*

CLÈVES. (Anne de) Droit de Philippe-Louis, Comte Palatin de Neubourg, par elle, à cette Succession, 312. *suiv.*

CLÈVES. (Guillaume Duc de) Sa mort, ses enfans, ses alliances, Princes prétendans à sa succession, 306. *suiv.*

CLÈVES (Jean-Guillaume de) fils du précédent. Sa mort laisse ses sœurs héritières, 314.

CLÈVES. (Madelaine de) Droit de Jean Comte Palatin des Deux-Ponts, par elle, à la Succession de Clèves, 313.

CLÈVES. (Marie-Éléonor de) Droit d'Albert-Frédéric de Brandebourg, par elle, à la Succession de Clèves, 312.

CLÈVES. (Sybille de) Droit de Charles d'Autriche Marquis de Burgaw, par elle, à la Succession de Clèves, 314.

CLOVIS. Jugement de Sully sur ce Roy, 148.

452 T A B L E

COEUVRES. (François Annibal d'Estrées Marquis de) Il calomnie Sully auprès de Henry IV. 238. *suiv.* Est envoyé à Bruxelles pour enlever la Princesse de Condé, 262. N. 29.

COLANGE Commissaire en Languedoc, 99.

COLLEGE ROYAL que Henry IV. a dessein de fonder, 192. *Voyez Cabinet d'Etat.* Réflexions sur les Collèges & sur l'Education qu'on y donne à la Jeunesse. *Ibid.* *suiv.* N. 15.

COMAN (Jacqueline Le-Voyer de) ou d'Escoman. Avis qu'elle fait donner à Henry IV. d'une conspiration contre sa personne, 386. *suiv.* Particularités sur son procès, & différentes opinions sur toute cette affaire, 202. N. 16.

COMEDIENS Italiens, appelés en France par Henry IV. 2.

COMMERCE. Projets pour le faire fleurir, 197. *suiv.* N. 16. *Voyez Cabinet d'Etat.*

COMMERCY (Seigneurie de) usurpée par les Espagnols & le Duc de Lorraine, & restituée, 95. N. 32.

CONCHINE ou **CONCINI.** Aversion de Henry IV. pour lui. La Reine lui fait épouser Léonore Galigay & s'oppose au dessein de la renvoyer en

Italie. Il abuse de sa confiance. Son ambition, 34. *suiv.* — 45. Motifs secrets de la jalousie qu'il inspire à la Reine contre Henry. Ses menées avec le Conseil d'Espagne contre ce Prince, 164. *suiv.* Henry refuse de l'envoyer Ambassadeur à Florence, 301, 302.

CONDE' (Henry II. de Bourbon Prince de) Henry IV. témoigne son mécontentement, & songe à marier ce Prince avec Mademoiselle de Montmorency, 63. *suiv.* 154. Ce mariage s'accomplit. Motifs qui y déterminèrent le Roy contre les conseils de Sully, 163, 164. N. 6. Brouilleries qui s'en ensuivirent entre Henry IV. & ce Prince, 244. *suiv.* Traits sur les effets de cette jalousie, 248. N. 27. Discours ferme que lui tient Sully, 249. *suiv.* Il emmène la Princesse de Condé en Flandre 254. *suiv.* Particularités sur cette évafion. N. 28, 29. Lettre que lui écrit Sully, 266. *suiv.* Détails sur toute cette affaire. N. 30.

CONNETABLES DE FRANCE. Montmorency, Lesdiguières *Voyez ces noms.* Sully refuse l'Epée de Connétable qui lui est offerte par Henry IV. 13. *suiv.*

CONSEIL DE RESENSE, composé par

DES MATIERES. 453

Henry IV. pendant l'exécution de ses grands desseins , 372 . 373. *Voyez Clèves , Dessein politique.*

CONTY. (François de Bourbon Prince de) Querelle entre lui & le Prince de Joinville . 62

CONTY , (Jeanne de Coëme Princesse de) employée à faire réussir le mariage du Duc de Vendôme , avec Mademoiselle de Mercœur , 66. *Voyez Coëme. Montaffier.*

CONVERSATIONS entre le Roy & Sully , à qui Sa Majesté fait de grandes Offres , 11. *suiv.* Sur les sujets de plaintes de Henry contre la Reine ; la Marquise de Verneuil , &c. 29. *f.* Entre Henry , la Reine , Sully & les Ministres sur les factions Civiles , 70. *suiv.* Entre Henry Sully & les Courtisans sur les Grands Hommes de l'Antiquité , 148. *suiv.* Entre Henry & Sully , sur les complots Domestiques & Etrangers , contre la vie de ce Prince , 163. *suiv.* Sur les Mémoires de Finance , 198. *suiv.* Sur la composition du Cabinet d'Etat , 218. *suiv.* Entre Sully & le Prince de Condé , sur les prétendus sujets de mécontentement de celui-ci , 249. *suiv.* Entre Henry & Sully sur le même sujet , 252 , 253. Sur l'évasion du Prince de Condé , 258. *suiv.* Sur la manière

d'exécuter le Grand Dessein , 338. *suiv.* Sur les pressentimens qu'a Henry de sa mort , & sur la conjuration contre sa vie , 382. *suiv.*

COTTON (Pierre) Jésuite , travaille utilement au mariage du Duc de Vendôme , avec Mademoiselle de Mercœur , 66. *suiv.* Lettre indiscrete qu'il écrit sur les nouvelles de la Cour , 152. *suiv.* Mécontentement de Henry & de Sully , contre lui à cette occasion , 157. *suiv.* N. 5. Il est impliqué dans le Parricide de Ravillac ; sa justification , 420 , 421. *Voyez Jésuites.*

COURONNEMENT de la Reine Marie de Médicis. Motifs qui font souhaiter cette cérémonie aux Séditieux , 173 , 174. Aversion de Henry pour ce dessein , 174. Il cherche à le rompre , 373. N. 13 , 14. La Reine ne veut pas y consentir , 385. N. 15. Comment se passe la cérémonie du couronnement , 394. *suiv.* N. 18.

COURS SOUVERAINES. Réglemens auxquels illy les assujettit. Réflexions sur ce sujet , 96. *suiv.* N. 33. On peut en établir de nouvelles dans un besoin , 198. *suiv.* *Voyez Cabinet d'Etat.*

COURTISANS. Sageffe de Henry IV. à assoupir leurs querelles , 21. *suiv.*

Autres querelles entr'eux 62, 63. Calomnie que Henry veut les ruiner par le gros jeu, 89. N. 29. Comment ils pensent de ce Prince & de Sully, 141. N. 1. Ils calomnient Sully au sujet des Enfants naturels de Henry, 238. *suiv.* Mal-intentionnés pour les grands desseins de ce Prince, 362, 363. Impliqués dans le Parricide de Ravallac. *Voyez Henry IV. Conjuraison, Ravallac, &c.*

CREQUY. (Charles de) Henry IV. marie sa Fille avec le Marquis de Rosny. Démarches pour ce Mariage. Ingratitude dont Sully est payé, 7, 8. N. 3. Pertes énormes qu'il fait au jeu, 89. N. 29. On propose de marier son Fils avec Mademoiselle de Verneuil, 155.

CREQUY. (Françoise de) Henry IV. lui fait épouser le Marquis de Rosny; démarches pour ce Mariage & mécontentement qu'en eut Sully dans la suite, 7, 8, N. 3. — 155.

CROS (DU) l'un des Conjurés dans la Conjuraison de la Flèche, 275. *suiv.*

D.

DANGUEN (le Capitaine) sert utilement dans l'affaire de la

Révolte des Maures, 133.

DANEMARCK. (Christien IV. Roy de) Ce Prince embrasse l'Alliance contre la Maison d'Autriche, 356. Boissie est nommé Ambassadeur vers ce Prince, 372.

DANSA (Simon) Corsaire Flamand, 157.

DAUPHIN (Monsieur le) malade à Noisy, 80. Brigues à la Cour pour lui faire épouser l'Infante d'Espagne, 170. N. 8. Henry IV. lui destine l'Héritière de Lorraine, 171.

DAUPHINE. (Place) Sa construction, 87, 88.

DELFIN Cardinal Ambassadeur de Venise en France. Henry IV. l'envoie son Ambassadeur à Florence, 301.

DEPUTE'S GENERAUX du Corps Protestant dans l'Assemblée Générale de Gergeau, 73. *suiv.* *Voyez Gergeau.*

DESSEIN POLITIQUE ou Grand Dessein de Henry IV. Ce Prince avec Sully en pressent l'exécution, 187. La Succession de Clèves en est le prétexte, 317. *suiv.* *Voyez Clèves.* Moyens de l'exécuter, 328. *suiv.* On cherche à le détruire. Conversations entre Henry & Sully à ce sujet, 333. *suiv.* Princes & Electeurs qui se joignent à Henry pour le Grand

DES MATIERES: 455

Dessain. Dispositions prochaines pour l'exécution, 355. *suiv.*

DEUX-PONTS (Jean Comte Palatin de) Son droit à la Succession de Clèves, 513. *Voyez Clèves.*

DISSIPATEURS. Projet de les réprimer, 207. *suiv.* N. 20. *Voyez Cabinet d'Etat.*

DOMAINE DU ROY. Rachat de différentes parties, 99. *suiv.* La principale richesse du Roy ne consiste pas dans son Domaine, 102. *suiv.* N. 35.

DONAVERT. L'Empereur envahit cette Ville, 138.

DROIT-ANNUEL établi par Henry IV. 200. Jugemens différens sur cet établissement, N. 19. *Voyez Paulette, Robe, Barreau.*

DUELS. Facilité de Henry à les pardonner, 61, 62. N. 19. Edit sur le Duel, & ce qui se passa à cette occasion dans le Conseil, 236, 237. N. 25.

E.

EDIFICES dans la Ville de Paris, 86, 87. N. 27.

EDOUARD III. Roy d'Angleterre. Jugement de Sully sur ce Roy, 149.

EGMONT, Comté &

Comtes de ce nom; leurs droits sur le Comté de Gueldres, 309. *suiv.* *Voyez Clèves.*

EGUILLON (Henry de Lorraine Duc d') satisfait Henry IV. contre son Frere, 53. *suiv.* *Voyez Sommerive, Moret (Comtesse de)* fait assassiner Balagny, 61. N. 29. *Voyez Balagny (Damien de)*

ENTRAGUES (François de Balzac d') Il est impliqué dans l'affaire de Ravailac, 437. N. 23.

ENTREE. *Voyez Couronnement de Marie de Médicis.*

ENTREES. Impôt, Réglemens & projets sur cette partie, 199. *suiv.*

EPERNON. (Jean-Louis de Nogaret de la Valette Duc d') Sa brouillerie avec Montigny, 62. Pertes considérables qu'il fait au jeu, 88. N. 28. Il obtient la permission d'entrer en carosse dans la Cour du Louvre, 188. N. 13. Il s'oppose à Sully sur l'armement de Clèves, 346. Il est impliqué par la Coman dans le complot de Ravailac, 387. *suiv.* N. 16.

EPINOY. (Guillaume de Melun, Prince d') Sully lui fait rendre justice & restituer ses biens par la Princesse de Ligne, 287. *suiv.* N. 3. *Voyez Archiduc, Traité de Tréves.*

ERKEL. Droits de cette Maison sur le Duché de Clèves, 309. *suiv.* Voyez Clèves.

ESCURES. (Pierre Fougeu d') est appelé au Conseil sur l'expédition de Sedan, 220.

ESPAGNE & ESPAGNOLS. Sully fait restituer les Terres, &c. usurpées par l'Espagne sur la Frontière de Champagne, 95. N. 32. Négociations pour la Trêve avec les Provinces - Unies. 118. *suiv.* Foiblesse de cette Couronne dans l'affaire des Limites de la Navarre & du Bearn. 128. *suiv.* Dans celle de la Révolte des Maures, 131. *suiv.* Qu'elle chasse enfin de ses Etats, 137, 138. N. 43, 44. Détestables complots contre la vie de Henry IV. qu'elle forme dans la Maison de la Reine, 105. *suiv.* Traité de Trêve conclu entr'elle & les Provinces-Unies, 231. *suiv.* N. 1. Moyens qu'elle employe pour détourner Henry IV. de ses Grands Desseins, 335. Suite des complots qu'elle forme contre la personne de ce Prince, 376. *suiv.* N. 13.

ESSARDS (Charlotte des) Maitresse de Henry IV. 23, 24. Enfants qu'il eut d'elle, & particularités sur sa vie, N. 7. Sully en débarrasse Henry, 44. N. 12. Gratification que

ce Prince lui accorde, 234.

ETAT (Cabinet d') Voyez Cabinet.

F.

FAYE. (La) Fausse Lettre signée de ce nom, 271, 272.

FENOUILLET. Sully lui fait donner l'Evêché de Montpellier, 93, 94. N. 31.

FERDINAND D'AUTRICHE II. Roy des Romains & de Hongrie, 316.

FERDINAND de Castille proposé par Sully à Henry IV. pour exemple, 336.

FERNANDE'S (Edouard) Banquier Portugais, prête de l'argent à Henry IV. & aux Courtisans pour le jeu, 88, 89. N. 28. Dettes de Henry à lui acquittées, 232, 233.

FERRAND, Huissier de la Chambre des Comptes. Sully lui fait faire son Procès, 230.

FERRIER (du) Député à Sully pour l'Assemblée de Châtelleraut, 75.

FERVACQUES. Grande maladie dont il guérit, 94. Est nommé du Conseil de Régence par Henry IV. 372.

FEYDEAU (Denis) Fermier Général des Aides, 229.

FIEFS MASCULINS & FEMININS. Distinction importante pour le Duché de Clèves & les Provin-

DES MATIERES. 457

ees-Unies , 309. *f.* 316.
Voyez Clèves.

FINANCES & FINANCIERS. Nouveaux travaux & réglemens de Sully pour les Finances , 96. *suiv.* N. 33. Mémoires & projets sur ce sujet. *Voyez Cabinet d'Etat.* 189. *suiv.* N. 16. Moyens de recouvrer de l'argent dans le besoin , 198. *suiv.* Affaires diverses & détails sur la Finance , 229. *suiv.*

FLANDRE, PAYS-BAS , & PROVINCES - UNIES. Négociations pour une Trêve à longues années , 118. *f.* Ingratitude des Flamands envers Henry IV. 126. Secours qu'il leur donne , 281 , 282. N. 1. Traité de Trêve & d'intervention des Rois de France & d'Angleterre , 282. *suiv.* contenant un Article en faveur du Prince d'Épinoy , 286. *suiv.* N. 2 , 3. 4. Les Provinces-Unies se joignent aux Princes Confédérés, assemblés à Hall sur l'affaire de Clèves , 337. *f.* N. 10. — 348.

FLECHE, (La) Gratification accordée par Henry IV. pour ce Collège , 154. Autre refusée par Sully , 160. N. 5. Conjuratation formée en cette Ville contre la vie de Henry , 273. *f.* N. 35.

FONTAINEBLEAU. Nouveaux embellissemens que Henry fait à ce

Tomme VII.

Château , 85 , 86. Différens séjours qu'il y fait , 78. — 279.

FORCE (Jacques Nompar de Caumont Duc de La) Querelle entre sa Famille & celle de saint Germain , 62. Services qu'il rend au Roy, en Navarre & en Bearn , 130. *suiv.* 220. — 258.

FRANCE (Christine de) seconde Fille de Henry IV. Ce Prince a dessein de la marier au Prince de Galles , 172.

FRANCE (Elisabeth de) Fille aînée de Henry IV. Maladie qu'elle a , 80. Projet de ce Prince pour son Mariage , 172.

FRANCE (Gaston Jean-Baptiste de) troisième Fils de Henry , Duc d'Anjou, puis d'Orléans. *Voyez Orléans (Duc d')*

FRANCHE - COMTE. Usurpations faites par l'Espagne & la Lorraine sur cette Frontière, restituées , 95. N. 32.

FRANÇOIS. Leur caractère eu égard au Gouvernement , à la Politique , Police , &c. 102. *suiv.* N. 35. *Voyez France.*

FRANÇOIS I. Roy de France. Valeur de la Taille sous son Règne , 115. Il donna du secours aux Princes d'Allemagne contre Charles - Quint . 326.

FREDERIC III. Empereur. Droit prétendu de la Maison d'Autriche

Q q

à la succession de Clèves, § 14. *suiv.*

FRESNE (Pierre Forget de) Secrétaire d'Etat. Lettres qu'il écrit après l'évasion du Prince de Condé, 270, 271.

FRONTIERES. Sully en fait lever des Plans & rendre les usurpations faites par l'Espagne & la Lorraine, 95. N. 32.

G.

GABELLE. Augmentations à y faire dans le besoin, 200, 201. *Voyez Sel, Salines.*

GALIGAI. (Léonore) Haine de Henry contre elle & son mari, 25. Elle épouse Conchine. Dessein de Henry de les renvoyer en Italie auquel la Reine s'oppose, 36, 37. *Voyez Conchine.* Elle entre dans les complots contre la vie & les desseins de Henry, 174, *suiv.* Gratifications que la Reine lui fait accorder, 232.

GALLES. (Prince de) Henry IV. songe à lui faire épouser une de ses Filles, 172.

GENEVE. Du Terrail est fait prisonnier en cherchant à surprendre cette Ville & a la tête tranchée, 194. *suiv.* N. 6, 7.

GENIES. (Mademoiselle de Saint) On veut la démarier d'avec Saint

Blancard, Frere du Maréchal de Biron, 221.

GERGEAU. Assemblée Générale des Protestans en cette Ville; services que Sully y rend au Roy, 73. *suiv.*

GERMAIN-EN-LAYE. (Saint) Séjour & maladie de Henry IV. dans cette Maison, 77. Séjour qu'y font les Enfans de France, 79, 80.

GEVRES (Louis Potier de) Secrétaire d'Etat, 119.

GIVRY (Cardinal de) est proposé pour l'Evêché de Metz, 81, 82.

GONTHIER OU GONTHERY (Le Pere) Jésuite. Réprimande que lui fait Henry IV. sur sa manière de prêcher emportée & séditieuse, 73. — 241, 242. N. 26. — 272. N. 33.

GOURNAV (Mademoiselle de) donne avis de la conspiration contre la personne de Henry IV. 387. *suiv.* N. 16. *V. Coman, Schomberg.*

GOVERNEMENT. Principes pour un bon Gouvernement, 102. § N. 35. Projets de réformation à différens égards. *Voyez Cabinet d'Etat.*

GREFFES. (Edit des) Rachat des Greffes de Languedoc, 99.

GRISONS. Mauvaise gestion de Refuge Envoyé de France près

DES MATIERES 459

d'eux , 303. *suiv.* Caumartin y est envoyé Ambassadeur , 371.

GUELDRÉS. Comté & Comtes de ce nom , 308. *suiv.* Affaires sur cette Succession. *Voyez Elèves.*

GUIDI Italien. Cabale avec Conchine contre Henry IV. 165.

GUIDI (Le Chevalier) Agent du Grand Duc de Toscane en France , 297. Henry IV. se l'attache , 301.

GUISE. (Maison de) Sully rend service à ceux de cette Maison , 53. *suiv.* Aversion de Henry contr'eux , 63. f. N. 21.

GUISE. (Charles de Lorraine Duc de) Sully le justifie sur les difficultés apportées au Mariage du Duc de Vendôme , avec Mademoiselle de Mercœur , 64.

GUISE. (Mademoiselle de) Marguerite de Lorraine est employée au Mariage de M. de Vendôme , avec Mademoiselle de Mercœur , 66.

H.

HALL (Assemblée de) & députation faite à Henry IV. par les Princes d'Allemagne , 336. *suiv.* 348.

HARLAY (Achille de) Premier Président. est nommé du Conseil de Régence par Henry IV. 372. Paroles de lui au

Duc d'Epemon sur l'assassinat de ce Prince.

HAYS (La) en Hollande. Traité de Trêve entre l'Espagne & les Provinces-Unies , & d'Intervention des Rois de France & d'Angleterre conclu en cet endroit , 281. *suiv.*

HENRY II. Valeur de la Taille sous son Règne , 115. Secours qu'il donna aux Princes d'Allemagne contre Charles - Quint , 326.

HENRY III. Augmentation de la Taille sous son Règne , 116.

HENRY IV. Ses occupations & divertissemens , 1. *suiv.* Il propose à Sully le Mariage de son fils avec Mademoiselle de Créquy , 5. *suiv.* N. 2 , 3. Grandes offres qu'il lui fait pour l'engager à embrasser la Religion Catholique , 9. *suiv.* N. 4. Il le rassure contre les artifices de ses Ennemis , 20 , 21. Amours & Maîtresses , 22. *suiv.* N. 7. Longue conversation de Henry IV. sur les complots politiques & domestiques contre lui , dans la Maison de la Reine , de la Marquise de Verneuil , &c. 25. *suiv.* Ses égards pour la Reine , 40 , 41. Naissance de son troisième fils ; marques d'amitié qu'il donne à Sully dans cette occasion , 41. N. 10. Il

l'employe utilement dans les intrigues de Cour, 43. *suiv.* Il chasse le Prince de Joinville pour ses galanteries, avec Madame de Verneuil, avec laquelle il se brouille & se raccommode, 45. *suiv.* N. 14. Autre intrigue de Joinville avec Madame de Moret, 51. N. 15. Il disgracie Sommerive pour une intrigue pareille avec la même Dame, 52. *suiv.* N. 16. Et d'Eguillon pour avoir fait assassiner Balagny, 58. N. 18. Autres brouilleries dans la Cour par sa facilité à pardonner les Duels, 61, 62. N. 19. Il oblige la Maison de Mercœur à accomplir le mariage de Mademoiselle de Mercœur & du Duc de Vendôme, 63. *suiv.* N. 21. Avis qu'on lui donne contre la Maison de Guise & contre les Séditieux, 68. *suiv.* Il envoie Sully à l'Assemblée des Protestans à Gergeau, 73. *suiv.* Séjour de Henry dans ses Maisons Royales : vie privée & maladies de ce Prince : sa tendresse pour ses Enfans, 77. *suiv.* Il donne l'Evêché de Metz au Duc de Verneuil, 81, 82. N. 23. Demandes du Clergé qu'il accorde & refuse, 83, 84. N. 25. Ouvrages publics & Edifices dans Paris, 86. *suiv.* N. 27. Ses dépenses pour son jeu : calomnie, qu'il

cherche à ruiner les Seigneurs par le jeu, 83. *suiv.* N. 28, 29. Il soulage le Peuple après le débordement de la Loire, 90. *suiv.* N. 30. Il dispose des Evêchés sur la recommandation de Sully, 93, 94. N. 31. Henry se fait restituer les usurpations de l'Espagne & de la Lorraine sur ses Frontières, 95. N. 32. Réglemens sur les Finances, 96. *suiv.* Brevet de la Taille expédié en plein Conseil, 101. Economie & diminution des Impôts sous son Règne, 116, 117. Réception qu'il fait au Duc de Mantouë, 118. Part qu'il a dans l'accommodement de l'Espagne & des Provinces-Unies, 119, 120. Bon mot de lui à Dom Pedre, *ibid.* Il suit dans cette affaire le conseil de Sully, 56. *suiv.* Il oblige l'Espagne à lui rendre justice dans l'affaire pour les Limites de la Navarre & du Bearn, 128. *suiv.* Refuse d'entrer dans la Révolte des Maures, 131. *suiv.* Etats & Jettons que lui présente Sully, 139. *suiv.* Il passe deux jours à l'Arcenal, 145. *suiv.* Il accuse Sully d'indiscrétion sur des secrets révélés par le Pere Cotton, 151. *suiv.* N. 4. Il vient communiquer à Sully ses chagrins : longue conversation entre eux, 161.

DES MATIERES. 461

suiv. Sur les nouvelles publiques, 163. Sur son amour pour Mademoiselle de Montmorency. *ibid.* 164. N. 6. Sur les complots contre sa vie découverts en Espagne par Vaucelas, 164. *suiv.* Sur les sujets de plainte que lui donnent à cet égard la Reine, Villeroy, &c. 170, 171. Sur ses vûes pour le mariage de ses Enfants, 171. Sur la résolution qu'il prend de renoncer à la Princesse de Condé, 176. N. 10. Sully le rassure & le conseille : justifie la Reine & travaille à lui faire changer de conduite, 177. *suiv.* N. 11. Henry hâte l'exécution de ses grands desseins, 187. Et s'occupe avec Sully à la composition d'un Cabinet d'Etat, 188. *suiv.* Conversation entr'eux sur les différens moyens de recouvrer de l'argent, 198. *suiv.* Etablissement des Chevaux de Poste & Coches, 190. N. 18. Du Droit annuel, 200. Sentimens sur cette opération, N. 19. Dessein de rétablir l'ancienne Censure Romaine, 207. *suiv.* N. 20. De détruire la chicane : & autres Pièces du Cabinet d'Etat, 210. N. 20. Autre conversation sur ce sujet, 218. *suiv.* Jugement de Henry IV. sur ses trois Ministres, 224. *suiv.* N. 23. Dettes acquittées, gratifications & dépenses de ce Prince pour le jeu, les Bâtimens, &c. 231. *suiv.* Edit contre les Banqueroutiers frauduleux, & contre le Duel, 235, 236. *suiv.* N. 25. Il punit N... qui avoit calomnié Sully, 240. *suiv.* Plaintes réciproques de lui & du Prince de Condé, & paroles très-vives entr'eux au sujet de la Princesse de Condé, 244. *suiv.* 248. N. 27. Complots contre Henry dont cet amour n'est que le prétexte : Sully l'avertit des desseins du Prince, 253, 254. Son chagrin de l'évasion de ce Prince : conseils, démarches & autres particularités sur cet incident, 255. N. 28. Faux avis qu'il reçoit contre les Protestans, 271. *suiv.* N. 34. Conspiration contre sa personne à la Flèche, 273. *suiv.* Peu de fondement de cette conspiration, N. 35. Voyages dans ses Maisons, 279, 280. Traité d'Intervention de lui & du Roy Jacques entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 283. *f.* Protection qu'il y donne au Prince d'Épinoy, 285. *suiv.* N. 2, 3, 4. Il s'oppose au titre de Seigneur Souverain de Sedan que prend le Duc de Bouillon, 292, 293. Se fait rendre justice par le Grand Duc d'un passe-droit fait à son Ambassa-

deur, 296. *su v.* N. 9. Henry IV. console la Reine sur la mort du Grand Duc, 296. N. 8. & s'attache son Successeur, 302, 303. Permet au Grand Seigneur d'avoir un Résident à Marseille, 305, 306. Conversation entre Henry & Sully sur la mort du Duc de Clèves, &c. 307. *suiv.* L'Empereur Rodolphe le fait rechercher, & il promet son assistance aux Princes intéressés dans cette affaire contre la Maison d'Autriche, 317. *suiv.* Démarches & brigues des Courtisans pour le détourner de ses grands desseins, 335, 336. Députation que lui font les Princes d'Allemagne, & entretiens avec Sully à ce sujet, 337. *suiv.* N. 10. Il se prévient contre les conseils de Sully; autre conversation entr'eux, 346. *suiv.* Sentimens qu'il inspire au Duc de Vendôme pour ce Ministre, 354, 355. Dispositions prochaines pour l'exécution du Grand-Dessein: Lettre écrite à ce sujet à l'Archiduc, 355. *suiv.* N. 12. Il en parle indiscrettement devant les Courtisans, 362, 363. Conversations & Lettres entre lui & Sully: autres dispositions & préparatifs, 366. *suiv.* Conspiration contre ce Prince:

avis répandus & paroles dites à ce sujet, 377. *suiv.* N. 13. Prétendus Pronostics & pressentimens de Henry sur sa mort prochaine: conversations entre lui & Sully; & autres détails, 379. *suiv.* N. 14. Avis donné par Schomberg, & affaire de la Coman, 386. *suiv.* N. 16. Henry assiste au couronnement de la Reine, 396. N. 18. Calomnies répandues contre lui sur le motif de la Guerre, 399. *suiv.* N. 20. Il envoie La-Varenne à l'Arcenal, 401, 402. N. 21. Lui-même y va & est tué, 404. *suiv.* Détail sur les derniers jours de sa vie, sur ses pressentimens sur la manière dont Ravail-lac commet ce parricide. N. 22. Examen des différentes opinions sur les Auteurs & les causes de cet assassinat. N. 23. *suiv.*

H E S S E. (Guillaume Landgrave de) Ses droits à la Succession de Clèves, 14. *Voyez Clèves.* François I. & Henry II. secoururent ses Ancêtres, Philippe & Maurice, contre Charles-Quint, 150. Il s'unit avec la France contre la Maison d'Autriche, 164.

H Ô P I T A U X. Projer d'un Hôpital Royal dans le Cabinet d'Etat, 89.

H O S T E. (Nicolas L') *Voyez Villeroy*, 61.

H O T T O M A N Agent de

DES MATIERES. 463

Henry IV. en Allemagne, 146.

HUBERSON (Jeanne) & son Cousin découvrent la conspiration contre Henry IV. à la Flèche, 274. *suiv.* N. 35.

J.

JACOP Agent du Duc de Savoye vient complimenter Henry & Sully, 117. — 294.

JACQUES STUARD Roy d'Angleterre. Traité d'Intervention de lui & de Henry entre les Espagnols & les Flamands, 282, *suiv.*

JEAN I. Roy de France se soumet à l'autorité des Etats du Royaume, 112.

JEANNIN (René) Président au Parlement de Dijon. Services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la suspension d'armes, 120. *suiv.* Il conclut le Traité de Trèves, & celui de l'Intervention des Rois de France & d'Angleterre, 282. *suiv.* N. 1. Il rend service à Sully auprès de l'Archiduc pour le Prince d'Epinoÿ, 287. *suiv.* N. 2. Il prévient Henry IV. contre Sully sur l'armement de Clèves, 345. *suiv.* 353. est nommé Ambassadeur en Flandre & en Angleterre, 370.

JESUITES. Ils s'établissent en Bearn, 84. N. 25. Nommés dans

une Lettre du P. Cotton, 153. *suiv.* Ils sont impliqués dans la prétendue conspiration de la Flèche, 274. *suiv.* & justifiés. N. 35. Ils servent les cruautés de l'Empereur Rodolphe contre les Protestans d'Allemagne, 356. Ils sont impliqués dans le Parricide de Henry IV. & justifiés. N. 419. *suiv.* Sully les désigne comme complices. 207, 208.

JETTONS d'or & d'argent présentés à Henry IV. par Sully en 1608, 22. En 1609, 361.

JEU. Passion & dépenses de Henry IV. pour le jeu, 88. N. 29. Calomnie contre lui de chercher à y ruiner les Seigneurs. N. 29. Il promet à Sully de se corriger, 233.

IGNACE ARMAND Provincial des Jésuites. Lettre indiscrette que lui écrit le P. Cotton, 153. *suiv.* N. 4.

ILLUSTRES (Hommes) de l'Antiquité. Conversation sur ce sujet entre Henry IV. Sully & les Courtisans, 147. *suiv.* N. 3.

IMPÔTS, 101. *suiv.* N. 35. Etats sur la Taille, sur les Revenus Royaux, &c. 139. *suiv.* Mémoire sur les différens moyens de recouvrer de l'argent 198. *suiv.* Voyez Taille, Revenus Royaux, Finances, &c.

INDES. Article du Traité de Trèves & d'intervention, &c. concernant le Commerce aux Indes, 284.

INFANTE D'ESPAGNE. (Anne-Marie-Mauricette d'Autriche) Complots dans la Maison de la Reine pour la faire épouser au Dauphin malgré Henry IV. 170, 171. N. 8.

JOANNINI, Agent du Grand Duc de Toscane, pour le Mariage de Marie de Médicis, 35. Cabale dans la Maison de la Reine avec l'Espagne, 165, *suiv.* Entretien de Sully avec Henry sur l'insulte faite à notre Ambassadeur à Rome par celui de Toscane, 296. *suiv.*

JOINVILLE (Claude de Lorraine Prince de) disgracié pour ses galanteries avec la Marquise de Verneuil & la Comtesse de Moret, 46. *f.* N. 13, 14, 15. Sa querelle avec le Prince de Conty, 62.

JOYEUSE, (François de) Cardinal prévient Henry IV. contre Sully sur l'armement de Clèves, 346. — 361. Est nommé par ce Prince du Conseil de Régence, 372.

JOYEUSE (Henry Comte du Bouchage Duc de Capucin & Cardinal. Sa mort, 85.

ISABELLE DE CASTILLE.

Son exemple proposé à Henry IV. par Sully, 336.

ISLE (N. de L') Officier de l'Artillerie, 220.

ITALIE. Comédiens appelés de ce Pays par Henry IV. 2. Ses Princes & Etats s'unissent à Henry, contre la Maison d'Autriche, 171, 172. — 355. *suiv.* Ambassadeurs nommés pour l'Italie, 371.

JULLIERS, Duché & Ducs de ce nom. Affaire pour cette Succession, 308. *suiv.* Voyez Clèves.

JURISDICTIONS. Charges à y créer dans le besoin, 205. Voyez Barreau, Bailliages, Cours Souveraines.

L.

LAMBERT envoyé par le Prince d'Orange en France, pour faire rompre les Négociations de Paix, entre l'Espagne & les Provinces-Unies, ses artifices, 122. *suiv.*

LANDGRAVE. Voyez Hesse.

LEOPOLD Archiduc d'Autriche. L'Empereur Rodolphe lui donne l'Investiture de Clèves: démarches qu'il fait auprès de Henry IV. sur cette affaire, 317, 318. Voyez Clèves.

LESDIGUIERES. Raisons qui engagent Henry IV. à marier le Marquis de

DES MATIERES. 465

Rosny dans cette Maison. Démarches, brigues & sujets de plainte de Sully, au sujet de ce Mariage, 6. *suiv.* Henry lui destine le commandement de son Armée d'Italie, 358.

LIANCOURT (N. DUPLESSIS) Premier Ecuyer de Henry IV. est nommé par ce Prince du Conseil de Régence, 372.

MECHANI, Entrepreneur du Pavé de Paris, 97.

LIGNE. (Maison de Melun Prince de) Henry IV. & Sully font rendre justice aux Princes d'Epinoüy, qu'elle veut dépouiller de leurs biens, 287. *suiv.* N. 3, 4.

LIGUE. Haine de Henry IV. contre la Politique des Partisans de la Ligue & contre leurs complots, 68. *suiv.* Ils travaillent à le détourner de ses grands desseins, 335.

LIVRY. Séjour qu'y fait Henry IV. 161.

LORRAINE. (La) Usurpations faites sur la Frontière de Champagne restituées, 95. N. 3. Henry IV. a dessein de la réunir à la France, en en mariant l'Héritière au Dauphin, 171. N. 8.

LORRAINE. (Charles Cardinal de) Sa mort. 84.

LORRAINE (Duchesse de) tombe dangereusement malade, complimens que lui font faire le

Roy & la Reine, 117.

LOUIS. (Saint) Il ordonne à son Fils d'abolir la Taille, 112. Jugement de Sully sur ce Roy, 148.

LOUIS HUTIN jure à son Sacre de se soumettre à l'autorité des Etats du Royaume, 112.

LOUIS XI. Valeur de la Taille sous son Règne, 115.

LOUIS XII. Valeur de la Taille sous son Règne. *ibid.* Jugement de Sully sur ce Roy, 148.

LUXE. Réglemens & Taxe à cet égard projetés, 206. *suiv.* Voyez Cabinet d'Etat.

M.

MAISONS Royales. Dépenses qu'y fait Henry IV. 234.

MAITRESSES de Henry IV. leurs noms, Enfans qu'il eut d'elles, 23. N. 7.

MANICAMP (Philippe de Longueval de) Envoyé en Flandre après l'évasion du Prince de Condé, 270 N. 32.

MANTE. Pont que Sully, qui en étoit Gouverneur, y fait construire, 88.

MANTOUE. Dessein de Henry IV. sur l'Etat de Mantouë, 172.

MANTOUE. (Vincent de Gonzague Duc de) Réception que Henry IV. lui fait à Paris, 118.

MANTOUE. (Eléonor de Gonzague Princesse de) Dessen de Henry IV. de la faire épouser à son troisième Fils, 172.

MANTOUE (Marguerite de) tombe malade, 117.

MARCADE Jouaillier, 234.

MARCHAND (Charles le) donne son nom au Port Marchand, 87. N. 27.

MARGUERIT Avocat Général à Rouen. Gratification accordée par Henry IV. à ses Héritiers, 233.

MARILLAC se mêle des galanteries de Henry IV. 24.

MARINE. Projets sur cette partie, 194, 195. *Voyez Cabinet d'Etat.*

MARION. Lettre de Sully à lui, 99.

MARCK. (La) Comté & Comtes de ce nom. Comment cette Principauté fut unie au Duché de Clèves, 306. *suiv.* *Voyez Clèves.*

MARTIGUES. (Marie de Beaucaire Duchesse de) Difficultés qu'elle apporte au mariage du Duc de Vendôme, avec Mademoiselle de Mercœur, 63. *suiv.*

MAURES & MORISQUES se révoltent & demandent du secours à la France qui le leur refuse, 131. *suiv.* Ils sont chassés d'Espagne, 137, 138.

N. 43, 44.

MAUSSAC, Commissaire en Languedoc, 99.

MAXIMILIEN I. Empereur. Doute par rapport à ses droits sur les Pays-Bas, 309, 310.

MAXIMILIEN II. Empereur; ses dispositions par rapport aux Etats de Clèves, de Julliers, &c. 316. *Voyez Clèves.*

MAYENNE (Charles de Lorraine Duc de) donne satisfaction à Henry IV. contre le Comte de Sommeville son Fils; services que lui rend Sully dans cette occasion, 54. *suiv.* N. 17. Henry l'accuse de s'opposer au mariage de Mademoiselle de Mercœur, avec M. de Vendôme, 64. *suiv.* Il refuse de vendre au Roy son domaine d'Antibes, 96. Henry IV. le nomme du Conseil de Régence, 372.

MAYENNE. (Mademoiselle de) Henry IV. empêche qu'on ne la marie au Marquis de Rosny, 5, 6. On propose de la faire épouser au Prince de Condé, 246.

MEDICIS (Maison de) peu ancienne, 298, 299.

MEDICIS (Cosme II. de) Grand Duc de Toscane succède à Ferdinand. Consulte son Ambassadeur fait à celui de France à Rome dont Henry se fait rendre raison, 296. *suiv.* N. 8. Henry le met dans ses intérêts, 300, 301.

DES MATIERES. 467

MEDICIS (D. Joan Bâtard de) Oncle de la Reine, conseille à Henry IV. de renvoyer Concini en Italie ; & la Reine l'oblige à s'y retirer lui-même, 35. *suiv.* 40. — 302.

MEDICIS (Marie de) Reine de France. Sully travaille à terminer quelques brouilleries entre le Roy & elle. Particularités & Anecdotes à ce sujet, 25. *suiv.* N. 9. Complaisance de Henry IV. pour elle, 40, 41. Naissance de son troisième Fils, 41. N. 10. Conseil violent qu'elle donne au Roy contre les Calvinistes, 70. *suiv.* Elle va à Chartres, 154. Amitié qu'elle témoigne au Pere Cotton, 156. Desseins & complots contre la personne de Henry IV. formés dans sa Maison, 164. *suiv.* Tort & justification de cette Princesse à cet égard, 117. *suiv.* N. 11. Elle accorde aux Ducs d'entrer en carosse au Louvre, 188. N. 13. Gratifications qu'elle fait donner par Sully à la Léonore, 232. Effets de sa jalousie contre la Princesse de Condé, 244. *suiv.* — 262. N. 29. Henry IV. la console de la mort du Grand Duc, 296. N. 8. — 300. Henry IV. la nomme Régente pendant l'exécution de son grand Dessein, 371.

Elle se fait couronner malgré la répugnance & la volonté de ce Prince, 373. *suiv.* Justification de cette Princesse & autres particularités qui la concernent dans le détail de l'assassinat de Henry IV. 407. *suiv.*

MESNELAY (La Marquise de) se fait Capucine, 157.

MERCOEUR. (Marie de Luxembourg Duchesse de) Difficultés qu'elle oppose au Mariage de sa Fille, avec le Duc de Vendôme, 63. *suiv.* N. 21, 22.

MERCOEUR (Françoise de Lorraine de) fiancée avec le Duc de Vendôme. Grandes difficultés à accomplir ce Mariage, 63. *suiv.* N. 21, 22.

MESSAGERIES. Réglemens pour cette partie, 199.

MESSIER. Orfèvre, 244.

METIERS. Projets sur cette partie, 191. *Voyez* Cabinet d'Etat.

METZ. Le Duc de Verneuil en est fait Evêque ; droits de ce Chapitre, 81, 82. N. 23. Affaire sur les confins du Pays Messin & de la Lorraine terminée, 234.

MICHEL (Saint) député par Henry IV. à Sully, 70. Apprend à ce Ministre l'assassinat de Henry IV. 404, 405. N. 22.

MILICE. Projets pour

rétablir l'Ordre dans le Militaire, 150. *Voyez Cabinet d'Etat.* Utile Règlement pour la discipline projeté.

MINISTRES D'ETAT, Fautes qu'ils font ; qualités qui leur sont nécessaires, 197. N. 16.

MIRON (François) Lieutenant Civil, & Intendant de Paris. Sa mort, 85. N. 26. Résistance qu'il fait à la vérification des Rentes. Particularités sur sa vie. Générosité de Sully à l'égard de sa famille. *ibid.* N. 26.

MONARCHIQUE (Gouvernement) préférable à tous les autres, 103. N. 35.

MONCEAUX. Henry IV. y fait bâtir, 43. — 77. — 86. — 280.

MONCENIS, Ville Protestante, 75.

MONTBAZON. (Hercule de Rohan Duc de) Séjour de Henry IV. chez lui à Livry, 161. Est nommé du Conseil de Régence par ce Prince, 372. Impliqué dans la conjuration de Ravailac, 204. N. 23.

MONTENDRE, Ville Protestante, 74.

MONTFERRAT. Dessein de Henry IV. sur cette Principauté, 172.

MONTGLAT (Louis de Harlay de) Premier Maître d'Hôtel du Roy, nommé Ambassadeur à

la Porte, 372.

MONTIGNY. (François de la Grange de) Brouilleries entre lui & d'Espéron, 62. — 231.

MONTMORENCY. (Henry de) Connétable. Dessein de Henry IV. de faire épouser Mademoiselle de Vendôme à son fils, 19. Est nommé du Conseil de Régence par ce Prince, 372.

MONTMORENCY. (Charlotte de) *Voyez Angoulême (Duchesse d')*

MONTMORENCY. (Charlotte - Marguerite de) Henry IV. ne veut pas qu'elle épouse le Marquis de Rosny, 7. *suiv.* & la destine au Prince de Condé, 63. Elle l'épouse malgré les conseils de Sully. Motif de ce mariage & amour de Henry pour la Princesse, 163. *suiv.* N. 6. Henry promet à Sully de renoncer à cet amour, 175. *suiv.* Particularités sur ce mariage. N. 10. Sage conseil de Sully à cet égard, 186, 187. Intrigues & mécontentement du Prince de Condé, 244. *suiv.* N. 27. Son mari l'emmena en Flandre : particularités sur cette évasion, 254. *suiv.* N. 28 Bruits injurieux contre cette Princesse. N. 29., 30.

MONTPENSIER. (Henry de Bourbon Duc de) Sa mort, 12. N. 5. Henry IV. destine sa fille uni-

DES MATIERES. 469

que à son second fils ,
172. N. 9.

MONTPENSIER (Marie de Bourbon) fille unique de Henry Duc de Montpensier , est fiancée au second fils de France. *ib.*

MOREY Prévôt de la Maréchaussée , 72.

MOREY (Jacqueline de Beuil Comtesse de) Maîtresse de Henry IV. 23. Enfants qu'il eut d'elle. N. 7. — 44. Intrigue galante entr'elle & Joinville , 51. N. 15. Elle cherche à perdre Sully , 240.

MORNAY (Philippe) du Pleffis continue ses brigues parmi les Calvinistes , 69. *suiv.* Sully le justifie auprès du Roy contre une calomnie , 273.

MORTIER - CHOISY Partisan , 231.

MOTTEVILLE Président au Parlement de Rouen , dans le Parti de Henry IV. 44.

MUSTAPHA (Agi Ibrahim) Aga du Caire. Sa Lettre au sujet d'un Résident de la Porte à Marseille , 305 , 306.

N.

NAVARRE. (Royaume de) Question sur ses Limites terminée à l'avantage de Henry IV. 129. *suiv.*

NEUBOURG. (Philippe-Louis Comte Palatin de)

Son droit à la Succession de Clèves , 312 , 313.

NEVERS (Charles de Gonzague Duc de) est envoyé Ambassadeur à Rome , 82. N. 24.

NEVERS (Duchesse de) est mêlée dans les intrigues de galanterie , 175.

NICOLAÏ, nommé par Henry IV. du Conseil de Régence , 372.

NOBLESSE. Projets de Henry IV. à cet égard , 192. *Voyez Cabinet d'Etat.*

NOISY, séjour des Enfants de France dans ce Château , 80.

NOTAIRES établis juges de leurs Contrats. Autres projets à cet égard , 214 , 215. *Voyez Cabinet d'Etat.*

NOYER (Du) l'un des Conjurés dans la conspiration de la Flèche , 274. *f. N. 35.*

O.

ODOU (N. d') sert utilement dans l'affaire de la Révolte des Maures contre l'Espagne , 132 , 133.

ORAISON (Marquis d') employé dans l'affaire du mariage de Mademoiselle de Mercœur , avec le Duc de Vendôme , 64.

ORANGE (Maurice de Nassau Prince d') brigue en France , pour faire échouer la suspension

470 T A B L E

d'Armes , 120. Mais Henry IV. & Sully résistent à ses brigues , 122. *suiv.* Il donne les mains au Traité de Trêve, 282. Il se joint aux Princes d'Allemagne assemblés à Hall , 337. *Voyez Clèves.*

ORANGE. (Princesse d') Lettre qu'elle reçoit de Henry IV. sur la reddition de Sedan , 17. Lettres qu'elle écrit à Sully dans l'affaire de la Trêve entre l'Espagne & les Etats Généraux, 122. — 125.

ORDRE nouveau de Chevalerie que Henry IV. se propose d'instituer , 192.

ORLEANS (N. de France Duc d' (tombe malade , 80. Est fiancé à Mademoiselle de Montpensier , 172.

ORNANO (Alphonse d') blâme les Sermons emportés du P. Gonthier, 242 , 243. N. 26.

OSERAY (L') Valet de Chambre de Henry IV. 348.

OUVRAGES publics. *Voyez Edifices, Paris, &c.*

P.

PAJOT Trésorier. Requête présentée contre lui , 235.

PALATIN. (Electeur) Lettres polies qu'il écrit à Sully , 117.

PALATINS. (Princes)

Voyez Neubourg, Deux-Ponts.

PARAN (Le Pere) Jésuite , 156.

PARIS. Edifices publics. 86 , 87. N. 27. Séjours différens de Henry IV. en cette Ville , &c. *Voyez Henry IV.* Consternation qu'y répand la mort de ce Prince , &c. *Voyez Parricide, Ravallac, Parlemens, &c.*

PARLEMENT DE PARIS. Arrêt qu'il rend contre le Prince de Condé , 270. N. 32. Sa conduite & ses démarches le jour de la mort de Henry IV. & les jours suiv. Particularités sur le Procès de Ravallac , & autres à l'occasion de ce Parricide , 414. *suiv.*

PARLEMENS du Royaume. Démêlés qu'a Sully avec quelques-uns. 98. *suiv.* Droit annuel, créations d'Offices & autres Réglémens projetés par rapport aux Parlemens. *Voyez Cabinet d'Etat. Barreau. Paulette, &c.*

PARRICIDE commis dans la personne de Henry IV. Comment cet Attentat s'exécute , 404 , 405. N. 22. Examen des différentes opinions sur les Auteurs & les causes de ce Parricide , 418. Noms des différentes personnes qui y furent impliquées , 201. *suiv.*

PARTIES-CASUELLES. (Réglémens sur les) 200.

DES MATIERES. 471

PANTHE'E Religieuse, prétendue inspirée. Les Factieux de la Maison de la Reine la font servir à leurs desseins pernicieux, 173.

PAVE' de Paris, 97.

PAUL V. Il accorde avec peine l'Evêché de Metz au Duc de Verneuil, 81. *suiv.* N. 23. Il presse inutilement Henry de faire publier le Concile de Trente, 83. Il donne les mains à l'Union contre la maison d'Autriche, au moyen du Royaume de Naples qui lui est promis, 357.

PAUL (François d'Orléans Comte de Saint) Gouverneur de Picardie, paroît avoir dessein de passer au service des Archiducs, 57.

PAULETTE. Henry IV. lui substitue le Droit annuel, 200. N. 19.

PEDRE (Dom) de Tolède, Ambassadeur de l'Espagne en France, travaille à la Paix, 119. Ses brigues à la Cour. Bon mot de Henry IV. à cet Ambassadeur. N. 40.

PERRON (Jacques Davy Cardinal du) ne peut amener Sully à changer de Religion, 18. Il est nommé du Conseil le Régence par Henry IV. 372.

PERRON (Du) frere du Cardinal, découvre à Sully les complots de l'Ambassadeur Espagnol

à la Cour, 166.

PERVVEIS. Droits de cette Maison sur le Duché de Clèves, 309. *suiv.* *Voyez Clèves.*

PHELIPEAUX Trésorier de la Bastille, ami de Sully, 70.

PHILIPPE-AUGUSTE Roy de France, souleva son Royaume par les impôts excessifs, 111. Jugement de Sully sur ce Roy, 148.

PHILIPPE DE VALOIS Roy de France, souleva le Royaume par les impôts excessifs, 112.

PHILIPPE II. Roy d'Espagne. Motif du conseil qu'il donna au Duc d'Anjou sur la trahison d'Anvers, 183. *Voyez Philippe III. Espagne, Ligue, &c.*

PIMENTEL Italien admis au jeu & aux parties de plaisir de Henry IV. Aventure comique entre Sully & lui, 3, 4. N. 1. Artifices qu'il employe pour gagner au jeu, 90. N. 29.

PLUVIERS ou **PETI-VIERS.** Affaire du Prevôt de ce Lieu, 429. *suiv.* *Voyez Conspiration, Parricide, Ravallac.*

POLICE. Réglemens à cet égard, 45. *suiv.* Autres Réglemens & Etablissements projetés dans le Cabinet d'Etat, 97. *suiv.* 210. N. 20.

POLOGNE. Ancel y réside de la part de Henry IV. 372.

PONTCARRE nommé par Henry IV. du Conseil de Régence, 372.

PONT-COURLAY Gentilhomme Calviniste. Avis qu'il donne à Sully contre les Séditieux, 69.

PORTE (La) traverse le Mariage de Mademoiselle de Mercœur, avec le Duc de Vendôme, 67, 68.

POSTES. Réglemens pour cette partie. Chevaux de Poste établis, 199. N. 18.

PRASLIN (Charles de Choiseul Marquis de) Capitaine des Gardes de Henry IV. Discours entre ce Prince & lui sur l'évasion du Prince de Condé, 254 *s.* Envoyé en Flandre par Henry redemander la Princesse de Condé, 262. N. 19.

PREAUX (Hector de) est député par Jeannin à Henry IV. 233. — 281. Sollicite l'Archiduc en faveur du Prince d'Epinoÿ, 292. — 372.

PROFESSIONS & METIERS. Réglemens à cet égard projetés dans le Cabinet d'Etat, 191. *Voyez Cabinet d'Etat.* Artisans, Marchands, Pasteurs & Laboureurs, combien ces quatre professions sont utiles au Royaume, 196.

PRONOSTICS de la mort de Henry IV. & pressentimens qu'en a ce Prince, 379. *suiv.* N. 14.

Voyez Henry IV.

PROTESTANS. Moyens qu'ils employent pour rompre le projet de marier le Marquis de Rosny avec Mademoiselle de Mercœur, & pour retenir Sully dans leur croyance, 16, 17. Suite de leurs cabales, & sages conseils que Sully donne à Henry IV. dans cette occasion, 68. *suiv.* Assemblée générale de Gergeau, 73. *suiv.* *Voyez Gergeau.* Les Maures offrent d'embrasser la Religion Protestante & de passer en France, 132, 133. Faux avis & calomnies contre les Calvinistes, 271. *suiv.* & soupçons qu'on inspire à Henry contr'eux, pour le détourner de son Grand-Dessein, 335. — 346.

PUEET Trésorier de l'Epargne, 230.

R.

RAENY (Madame de) se mêle des intrigues de galanterie de Henry IV. 14.

RAMBOUILLET (N. de) nommé dans les intrigues de galanterie de Henry IV. 24.

RAVAILLAC. (François) Pièces de son Procès supprimées, 393. Autres reproches faits à ses Juges & jugement de cette conduite, N. 17. *Détail & particularités*

DES MATIERES. 473

sur le Parricide de Henry IV. 403. *suiv.* N. 22, 23. Examen des différentes opinions sur les causes & les Auteurs qui portèrent Ravallac à commettre ce crime, 418. *suiv.*

RAYMOND (Le Pere) Jésuite, 156.

RECEVEURS Généraux & Particuliers. Réglemens auxquels Sully les assujettit, 96. *f.* N. 33. Receveurs à créer dans le besoin, 199. *suiv.*

REFUGE (N. du) Envoyé en Suisse. Sully lui reproche sa mauvaise gestion, 303. *suiv.*

RENAUD (Rachel) découvre la conspiration de La-Flèche, 274. *suiv.* N. 35.

REVENUS ROYAUX. Mémoire sur les moyens de les augmenter, 198. *suiv.* Voyez *Finances, Fermes, Taille, Impôts, &c.*

RICHARDOT (Jean Président de) employé dans les Négociations pour la paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 122. *suiv.* On surprend son instruction, 127. Sa mort. N. 42. — 163.

ROBANNATS. (Duc de) Cabale avec les Séditieux, 69.

ROCHEFOUCAULT (l'Abbé de la) nommé Cardinal, 301.

RODOLPHE Empereur se fait injustement de

Donavert, 138. — 163.

Examen de ses droits prétendus sur la Principauté de Clèves, de Juliers, &c. 306. *suiv.* Il en donne l'investiture à l'Archiduc Léopold, & recherche Henry en sa faveur, 317. Il soulève les Protestans d'Allemagne par les cruautés qu'il exerce à leur égard, 356.

ROHAN (Henri II. Duc de) conduit les Suisses en Clèves, 374.

ROHAN. (Marguerite de Béthune Duchesse de) Confiance qu'avdit Henry IV. en cette Dame, 32.

ROIS. Réflexions sur la Politique & le Gouvernement de nos Rois, 102. *suiv.* N. 35. Voyez *France, (Rois de) Races.*

ROQUELAURE (Antoine de) Maréchal de France, 307. Brouilleries entre cette Maison & celle de Noailles, apaisées par Sully, 141.

ROSNY) Maximilien II. de Béthune, Marquis de) fils aîné du Duc de Sully. Grands partis qu'on lui offre en mariage, 5. N. 2. Le Roy lui fait épouser Mademoiselle de Créquy. Sujets de chagrin que cette Alliance cause au Pere & au Fils, 7. *suiv.* N. 3. Henry proposa de lui donner Mademoiselle de Vendôme, 12. N. 4. Il refuse à ce Prince de changer de Religion, 14. — 26. —

39.—155 Henry le raccommode avec le Duc de Vendôme. Il est fait Grand-Maître de l'Artillerie & survivance, & conduit l'artillerie en Clèves, 374.

ROUEN. Sully y fait construire un pont, 88.

RUSSY (Elie de la Place de) conclut avec Jean-nin le Traité d'Intervention, &c. 282. *suiv.*

S.

SALIGNAC demande de la part du Grand-Seigneur, un Résident à Marseille, 306.

SALLIAN (Le Pere) Jésuite, 155.

SANG. (Princes du) Leurs divisions & querelles après la mort de Henry IV. 63.

SAVARY nommé dans une Lettre du P. Cotton, 155.

SAUBION. Gratification que lui accorde Henry IV. 234.

SAULT (Chrétienne d'Aguirre Comtesse de) travaille fortement à faire réussir le mariage du Marquis de Rosny, avec Mademoiselle de Créquy, & pour empêcher la conversion de Sully, 16. *suiv.* Elle se mêle des intrigues galantes de Henry IV. 24. Grace que lui refuse ce Prince, 68.

SAYOYE (Charles Em-

manuel Duc de) félicite Henry sur la Naissance du Duc d'Anjou, 117. Alliance projetée entre les deux Cours, 171. Liaisons de Sully avec le Duc de Savoye calomniées, 294. Il se joint à la Députation faite au Roy par les Princes assemblés à Hall, 337. *Voyez Clèves.* Il fait un Traité d'Alliance avec la France, 355. N. 12. Bullion Ambassadeur auprès de lui, 371.

SCHOMBERG (Henry de) Maréchal de France, est nommé Ambassadeur en Allemagne, 372. Donne de bons avis à Henry IV. & à Sully sur la conjuration de Ravallac, 386, 387. N. 16. *suiv.*

SEDAN. Henry IV. s'oppose à la qualité de Seigneur Souverain de Sedan que prend Bouillon, 292, 293.

SEDITIONS. Sageffe de Henry & de Sully à prévenir & à éteindre leurs complots, 21, 22. Suite de leurs cabales, 68. *suiv.* Sage conseil que Sully donne au Roy à ce sujet, 70. *suiv.* Leurs intelligences avec l'Espagne & dans la Maison de la Reine, 164. *suiv.* Autres conseils que Sully donne à Henry IV. à cet égard, 180. *suiv.* N. 12. Ils font servir à leurs desseins, l'amour de Henry

DES MATIERES. 475

pour la Princesse de Condé, 254. *suiv.* Voyez aussi sur cet Article Epernon, Conjuratlon, Parricide, Seigneurs François, Jésuites, &c.

SEIGNEURS ou **GRANDS** du Royaume. Querelles & brouilleries entr'eux, 62. Suites de leurs cabales, 69. *suiv.* Calomnie contre Henry IV. de chercher à les ruiner par le jeu, 89. N. 29. Ils travaillent à rompre le Grand-Dessein de ce Prince, 362. *suiv.* Accusés d'entrer dans le complot de Ravallac.

SILLERY (Nicolas Brulart de) Chancelier. Il se montre au Conseil, d'avis contraire à Sully sur les cabales des Protestans, 71. Et conteste avec lui en présence du Roy, 143, 144. Henry IV. lui fait part des complots formés contre sa vie, 180. Autre contestation qu'il a avec Sully, 221, 222. Jugement de Henry sur ses bonnes & mauvaises qualités, 226, 227. N. 22. — 258. Il prévient ce Prince contre Sully sur l'armement de Clèves, 346. Grave réponse de lui à la Reine lors de la mort de Henry IV. 414.

SILLERY (Noël Brulart Commandeur de) se mêle des intrigues de galanterie de Henry IV. 24. N. 8.

SOISSONS (Charles de Bourbon Comte de) fait éclater son mécontentement, 63. — 69. Se lie avec les Jésuites & les Courtisans, 156. — 158. & prévient Henry IV. contre Sully sur l'armement de Clèves, 346. — 361. Il quitte la Cour mécontent au couronnement de la Reine, 398. N. 19.

SOMMERIVE (Charles Emmanuel de Lorraine, Comte de) est exilé par le Roy pour ses galanteries, avec la Comtesse de Moret, 52. *suiv.* N. 16.

SORLIN (Henry de Savoye-Nemours, Marquis de Saint) 39.

SOUBIZE (Benjamin de Rohan Duc de) commande une compagnie à l'expédition de Clèves, 368.

SPINOLA (Le Marquis) conclut le Traité de suspension d'Armes avec les Flamands, 122. Favorise l'évasion du Prince de Condé, & dissuade l'Archiduc de le rendre. 262. N. 29.

SUEDE. (Charles Roy de) Lui & son fils entreur dans la Confédération contre la Maison d'Autriche: Boissise est nommé Ambassadeur en cette Cour, 372. *Voyez Suède, Dessein politique.*

SUISSES. De Refuge se conduit mal auprès d'eux 303. *suiv.* Les Suisses en

trent dans la Confédération contre la Maison d'Autriche, 357. Caumartin leur est envoyé en qualité d'Ambassadeur, 371.

SULLY (Terre & Château de) érigés en Duché-Pairie, 17.

SULLY (Maximilien de Béthune Duc de) donne des Fêtes & des Spectacles à l'Arcenal, 2. *f.* Aventure comique entre lui & Pimentel, 3., 4. N. 1. Artifices & calomnies de ses ennemis, 5. *f.* Henry IV. marie son fils avec Mademoiselle de Créquy. Sujets de chagrin que lui cause, dans la suite, ce mariage, 5. *suiv.* N. 2, 3. Offres de la Dignité de Connétable & autres qu'il refuse, 11. *suiv.* Moyens employés par les Protestans pour l'en détourner, 16, 17. Henry rassure Sully contre ses ennemis, 20, 21. Sa circonspection en parlant des foiblesses de ce Prince, 22, 23. Conversation entr'eux sur la Reine, la Marquise de Verneuil, &c. Ce Ministre travaille encore à appaiser ces querelles, 26. *suiv.* N. 9. Lettre obligeante que lui écrit Henry sur la naissance de son fils, 41. N. 10. Il est pris pour juge par le Roy & la Marquise de Verneuil, dans l'intrigue de Joinville, 45. *suiv.* N. 15.

S'employe dans celle de Sommerive avec la Comtesse de Moret, 52. *suiv.* N. 16. Dans l'affaire de Balagny assassiné par d'Equillon, & dans plusieurs autres querelles entre les Courtisans, 61. *f.* N. 29. Dans celle du mariage de M. de Vendôme, avec Mademoiselle de Mercœur, 63. *f.* N. 20. — 22. Il s'oppose aux conseils violens du Roy, & des Courtisans contre les Huguenots, 68. *suiv.* & termine l'Assemblée de Gergeau à la satisfaction de Sa M. 73. *suiv.* Lettre que lui écrit Henry sur sa santé & celle de ses enfans, 78. *suiv.* Sa générosité à l'égard de la famille de Miron, 85. N. 26. Il fait construire la Place Dauphine, le Pont de Rouen, &c. 87, 88. Se plaint des dépenses de Henry IV. au jeu, 88. *suiv.* N. 28. Soulage les Riverains de la Loire dans une inondation. Péril que lui-même y court, 90. *suiv.* N. 30. Reçoit plusieurs graces du Roy, 92. *suiv.* N. 31. Fait tracer des Plans des Côtes & Villes de France, & restituer les usurpations faites par l'Espagne & la Lorraine, 95, 96. N. 32. Opérations & Réglemens de Finance, &c. 96. *suiv.* N. 33, 34. Il exhorte Henry IV. à travailler avec ses Ministres, 106.

DES MATIERES. 477

101. Mémoire & Réflexions sur la Taille, sur les Impôts & sur différentes formes de notre Gouvernement. Jugement sur quelques-uns de nos Rois, 102. *suiv.* Erreurs sur ce sujet rectifiées. N. 35. Sully reçoit des complimens de la part des Princes Etrangers, 117. Henry IV. suit ses conseils par rapport à l'accommodement de l'Espagne avec les Flamands, 120. *suiv.* Jettons d'or qu'il présente au Roy. Etats & Mémoires que S. M. lui dit de composer, 139. *f.* Opinions différentes sur sa faveur, 141. N. 1. Contestation entre lui & Sillery, 143, 144. Il reçoit & loge S. M. à l'Arcenal, 145. *f.* Brouillerie entre lui & le Pere Cotton, sur une Lettre imprudente écrite par ce Pere: haine qu'ils se portent l'un à l'autre, 152. *suiv.* N. 5. Henry IV. vient lui confier ses chagrins. Longue conversation entr'eux sur les nouvelles publiques, 163. Sur l'amour de ce Prince pour la Princesse de Condé, 163, 164. N. 6. Sur les complots formés contre sa vie dans la Maison de la Reine, 165. Opinion de Sully sur ces complots. *ibid.* *f.* Il hâte l'exécution du Grand-Dessein, 187. Obtient la permission d'entrer en carosse au Louvre, 188. N. 13. S'occupe avec Henry à la composition du Cabinet d'Etat, 189. *suiv.* Conversation entre le Roy & lui sur les différens moyens de recouvrer de l'argent, 198. *suiv.* Edit qui établit le Droit annuel & opinions différentes sur cet établissement, 200. N. 19. Idées de ce Ministre sur la manière de réprimer le Luxe, de corriger les Dissipateurs, de détruire la chicane, &c. 207. *f.* N. 20. Entretiens entre S. M. & Sully, & contestation entre lui & les Ministres à ce sujet, 218. *suiv.* Jugement de Henry IV. sur le caractère de Sully, 224. *suiv.* Opérations & détails de Finance, 229. *suiv.* Lettre que lui écrit la Reine, 232. Il reproche à Henry ses grandes dépenses, 232. *suiv.* Edit contre les Banqueroutes frauduleuses & contre le Duel, 235. *suiv.* N. 25. Intrigues de Cour où on le calomnie au sujet des Enfans de France, 238. *suiv.* Evasion du Prince de Condé; Lettres, démarches, conseils de Sully en cette occasion, tant avec le Prince de Condé, qu'avec Henry IV, 244. *suiv.* N. 28. Il disculpe Du Pleffis-Mornay & autres Protestans contre de faux avis, 271.

f. Informations & poursuites qu'il fait inutilement au sujet d'une conspiration à la Flèche, 273. *suiv.* N. 35. Obligation qu'il a au Roy pour ses neveux d'Epinoüy, 286. *suiv.* N. 2, 3, 4. Estime qu'ont pour lui les Princes Etrangers, 293, 294. Alliance de sa Maison avec la Maison d'Autriche. Discours ferme qu'il tient à l'Envoyé de Florence, 296. *suiv.* N. 9. Reproche qu'il fait à du Refuge, 303. *suiv.* Mémoire & autres détails sur la Succession de Clèves, 306. *suiv.* Conversations entre Henry & lui, & détails sur le dessein d'abaïsser la Maison d'Autriche, 327. *suiv.* Soupçons qu'on inspire à ce Prince contre lui à ce sujet, 346. Négociations auprès des Princes de l'Europe, démarches, entretiens & préparatifs au sujet du Grand-Dessein, 355. *f.* N. 12. *Voyez* Clèves, Dessein politique. Liberté avec laquelle il arrête Henry IV. qui parloit inconsiderément sur cette matière, 362, 363. Conversation de Henry avec lui sur les prédictions & pressentimens de sa mort prochaine, 382. *suiv.* Sully travaille inutilement auprès de la Reine à faire suspendre la cérémonie de son couronne-

ment, 385. N. 15. Avis que Schomberg lui donne d'une conspiration : réticence de ce Ministre sur quelques particularités à ce sujet, 386. *f.* N. 16. *Voyez* Coman, Conspiration, &c. Indisposition qui le retient à l'Arzenal où Henry IV. lui envoie la Varenne, 401, 402. & où il reçoit les premières nouvelles de l'Assassinat de ce Prince : ses sentimens & ses paroles en apprenant ce funeste accident, 404, 405.

SULLY (Duchesse de) Rachel deCocheilet. Bon conseil qu'elle donne à la Reine sur Conchine, 37, 38. Henry IV. la complimente sur la naissance de son fils, 42. N. 11.

T.

TACTIQUE. Ouvrages & Réglemens sur cette partie projetés par Henry IV. 190. *Voyez* Cabinet d'Etat.

TAILLE. Réglemens à ce sujet, 96. *suiv.* Brevet de la Taille expédié en plein Conseil, 101. Mémoire & réflexions de Sully, 102. *suiv.* Erreurs à cet égard rectifiées. N. 35. Origine & variations de la Taille dans ce Royaume, 110. *f.* *Voyez* les N. 38, 39. États sur la Taille dans ce Royaume, 140. *suiv.* *Voyez* aussi Impôts, Finances.

DES MATIERES. 479

V

TAMBONNEAU (Le Président) Commis à la vérification des Rentes, 232.

TARTAS, Ville Protestante, 74.

TERRAIL (Du) veut surprendre Genève, y est pris & décapité, 294. *suiv.* N. 6, 7.

THOU (Jacques-Auguste Président de) Lettre que lui écrit le Prince de Condé après son évasion, 265.

TOUR (le Pere de la) Jésuite, 155.

TREMOUILLE (Charlotte-Catherine de la) Princesse de Condé, est accusée de favoriser l'amour de Henry I V. pour la Princesse de Condé, 248. N. 27.

TRENTE. (Concile de) Refus que fait Henry IV. de le faire recevoir en France, 83, 84.

TRESORIERs de France. Réglemens auxquels Sully les assujettit, 96. *suiv.* N. 33.

TREVE de 12 ans entre l'Espagne & les Provinces-Unies conclüe, 281, 282. N. 1. *Voyez* Flandre, Espagne, Jeannin, &c.

TURCS & TURQUIE. Le bruit court que les Turcs se préparoient à donner du secours aux Maures révoltés en Espagne, 137. Monglat est nommé Ambassadeur à la Porte, 372.

VALENCE en Espagne. Soulèvement qui y arrive au sujet de l'expulsion des Maures, 134.

VALERIO Courier du Pape, bien traité en France, 82, 83.

VALLE'E (Michel Pi-quemouche de la) conduit le Duc de Vendôme en Bretagne, 66.

VARENNE. (Guillaume Fouquet de La-) Il vient de la part du Roy conférer avec Sully, 44. Part qu'il a dans les querelles des Courtisans, 54. — 143. Son dévouement aux Jésuites, 156. Il donne avis à Henry IV. des complots faits en Espagne contre sa personne, 166. *suiv.* 220. — 223. — 258. — 362. Ce Prince l'envoie chez Sully, le jour de sa mort, 401. *suiv.*

VAUCELAS (André de Cochefilet Comte de) découvre en Espagne les complots, dans la Maison de la Reine, contre la vie de Henry IV. & lui en donne avis, 166. *suiv.* N. 7.

VENDÔME. (César de Bourbon, Duc de) Difficultés à accomplir son mariage avec Mademoiselle de Mercœur, 63. *suiv.* N. 21. — 155. Il accuse Sully de s'opposer à sa légitimation, 238.

suiv. Henry IV. le réconcilie avec Sully & Rosny, 354, 355. — 362. Ses craintes sur les complots contre ce Prince, 406.

VENISIE. Confédération entre la France & cette République, 172. Elle se joint à la Députation faite au Roy par les Princes d'Allemagne assemblés à Hall, 237, 338. *Voyez Clèves.* BULLION nommé pour cette Ambassade, 171.

VENTADOUR (Anne de Lévis, Duc de) se plaint de Sully, 43.

VERDUN, Premier Président du Parlement de Toulouse. Sully lui écrit sur divers Réglemens, 99.

VERNEUIL, (Henry de Bourbon Duc de) légitimé; le Roy lui donne l'Evêché de Metz. Difficultés que le Pape fait dans cette affaire, 81. *suiv.* Particularités sur sa vie. N. 83.

VERNEUIL. (Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, Marquise de) Enfants que Henry IV. eut d'elle, 23. N. 7. Ce Prince confie à Sully les chagrins qu'elle lui donne, 33. *suiv.* & le prend pour juge dans l'intrigue de Joinville avec elle, 46. f. N. 15. Son fils obtient l'Evêché de Metz, 81. *suiv.* Bon mot d'elle sur le mariage du Prince de Condé,

248. N. 27. Elle est impliquée dans la conspiration de Ravallac par la Coman, 387. f. N. 16. Autres particularités à cet égard, 418. à la N. 23. 432. de la même N. *Voyez Parricide, Epernon, &c.*

VIC. (Dominique de) 220. Ses projets pour la sûreté de Calais, 235.

VIGUIER, Ministre Protestant à Blois. *Son Théâtre de l'Antechrist*, 272. N. 33.

VILLARNOU, Député Général des Calvinistes, 76.

VILLARS. (Juliette-Hyppolite d'Estrées, Marquise de) son intrigue avec Joinville, 47. *suiv.* N. 13.

VILLEMONTÉE, Partisan nommé par Henry IV. du Conseil de Régence, 372.

VILLEROY (Nicolas de Neuville de) Ministre d'Etat. Henry IV. se sert de lui pour porter Sully à changer de Religion, 17, 18. & pour appaiser les querelles des Grands, 56. *suiv.* Son opposition à Sully sur les brigues des Protestans, 70. *suiv.* Lettres réciproques de lui & de Sully à l'Assemblée des Calvinistes à Gergeau, 73. *suiv.* Maladie qu'il a à Fontainebleau, 79. Part qu'il a dans l'affaire de la Trêve contre l'Espagne & les Provinces-

Unies,

DES MATIERES. 481

Unies , 123. *suiv.* 143.
 144. Il favorise la Politique Espagnole , contre les desseins de Henry IV.
 170. *suiv.* Ce Prince se défie de lui & lui cache les avis qu'il reçoit sur les complots formés contre sa personne , 180.
 Contestations entre Villeroy & Sully , 221, 222.
 Jugement de Henry sur les bonnes & mauvaises qualités de ce Ministre , 228. N. 23. Réprimande que lui fait le Roy pour avoir soutenu le Calomniateur anonyme de Sully , 241. — 258. Lettres circulaires qu'il écrit après l'évasion du Prince de Condé , 270 , 271.
 Services qu'il rend aux Princes d'Epinoüy auprès des Etats Généraux , 292.
 Sully se plaint à lui de la mauvaise gestion de Réfuge dans les Cantons Suisses , 303 , 304. Il prévient S. M. contre Sully sur l'armement de Clèves , 346. — 368.
 VILLES de sûreté accordées aux Calvinistes. Sully termine la Question à la satisfaction du Roy dans l'Assemblée de Gergeau , 74. *suiv.*

VITRY. (Louis de l'Hôpital de) 220. N. 23. — 408. Services qu'il rend à l'Etat lors

de la mort de Henry le Grand , 196. *suiv.*

W.

WIRTEMBERG. (Ulric , Duc de) François Premier le soutient contre Charles-Quint , 326.

Y.

YVE TEAUX. (des) 155. Henry IV. lui donne la Charge d'Avocat Général à Rouen , 233.

Z.

ZAMET (Sébastien) vient conférer avec Sully , au sujet de Mademoiselle des Essards , 44. Il avertit ce Prince des complots faits contre sa personne dans la Maison de la Reine , 166. *suiv.*
 Différentes dettes à lui acquittées , 231. — 234.
 Particularités sur ce riche Partisan & sur ses enfans , 234. N. 24. — 307. — 338.

ZAMET le jeune. Avis qu'il donne à Henry IV. des complots en Espagne contre sa personne , 166.

ZAPATA (Le Cardinal) envoyé par l'Espagne féliciter le Grand Duc de Toscane , 301.

Fin de la Table du septième Volume.

Tome VII.

Sf

The first part of the report deals with the general situation in the country. It is noted that the economy is in a state of depression, and that the government is unable to meet its financial obligations. The report also mentions that the population is suffering from widespread poverty and unemployment.

In the second part, the author discusses the political situation. It is stated that the government is weak and corrupt, and that there is a lack of political stability. The author also mentions that there are various political groups and movements, but none of them are strong enough to take power.

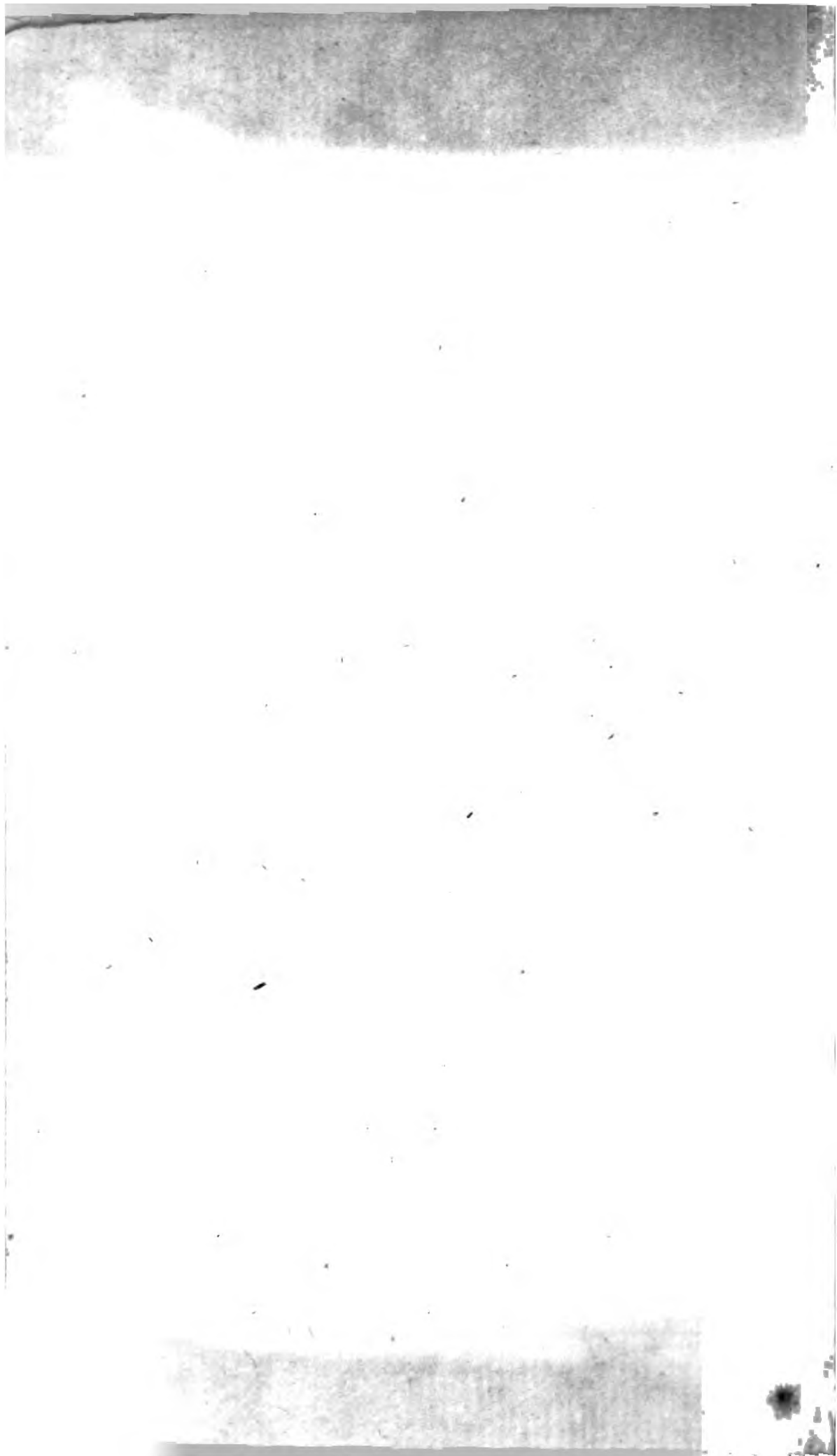
The third part of the report deals with the social situation. It is noted that there is a large gap between the rich and the poor, and that the poor are suffering from various social problems. The author also mentions that there is a lack of social services, and that the government is unable to provide for the needs of the population.

In the fourth part, the author discusses the international situation. It is stated that the country is in a difficult position, and that it is being pressured by the major powers. The author also mentions that there are various international organizations and movements, but none of them are strong enough to provide support for the country.

Finally, the author concludes the report by stating that the country is in a state of crisis, and that it needs a strong and stable government to lead it out of its current situation. The author also mentions that there are various proposals for reform, but none of them are realistic.



The main body of the page is mostly blank white space with scattered small black specks and faint, illegible marks. There is a vertical line on the left side, possibly a page edge or a scanning artifact. The overall appearance is that of a scanned document page with significant noise and artifacts.



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

2. It also highlights the need for regular audits to ensure the integrity of the financial data.

3. Furthermore, the document emphasizes the role of transparency in building trust with stakeholders.

4. In addition, it outlines the various methods used to collect and analyze financial information.

5. The document also addresses the challenges associated with data security and privacy protection.

6. Finally, it concludes by stressing the importance of continuous improvement in financial reporting practices.

7. The document provides a comprehensive overview of the current state of financial reporting and offers practical recommendations for improvement.

8. It also includes a detailed analysis of the impact of emerging technologies on the financial reporting process.

9. The document is a valuable resource for anyone interested in the latest developments in financial reporting.

10. It is available for free download and is intended to provide a clear and concise overview of the subject matter.

